QUARANTIÈME ANNÉE – N° 11939 DERNIÈRE ÉDITION VENDREDI 17 JUIN 1983

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Laurens

3,80 F

Algérie, 3 DA ; Maroc, 3,50 dir. ; Tunisie, 300 m. ; Allemagne, 1,60 DM ; Autriche, 15 sch. ; Belgique, 26 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 340 F CFA ; Danemark, 6,50 Kr. ; Espagne, 100 pes. ; E.-U., 95 c. ; G.-B., 50 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 1 200 L ; Liban, 350 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 27 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 60 esc. ; Sénégal, 340 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,40 f. ; Yougoslavie, 130 nd.

Tarif des abonnements page 24

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
C.C.P. 4207 - 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

LE LANCEMENT DE LA FUSÉE ARIANE A ÉTÉ UN SUCCÈS

LIRE PAGE 38

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Une semaine de vérité pour la Pologne

Voilà donc qu'une fois encore s'ouvre pour la *Pologne* une semaine de vérité. L'événement historique que constitue la seconde visite du pape à son pays natal est à la fois aboutissement et point de départ.

Depuis des mois, des partenaires que tout sépare, hormis sans doute la crainte de voir la patrie sombrer dans un drame sanglant, ont voulu ou accepté ce voyage avec l'espoir qu'il servirait leur dessein. Pour l'Église, cela va de soi, il s'agit d'administrer à nouveau la preuve qu'elle tient toujours le haut du pavé dans cet État que les aléas de la seconde guerre mondiale ont soumis au pouvoir communiste. De montrer qu'en dépit de tous les états de siège la « société » reste allergique au marxisme-léninisme.

Pour le parti, il importait, en acceptant cette visite, de paralyser l'institution qui était le mieux à même de faire obstacle à ses projets. Déjà enclin, par tempérament et par raison, à prêcher le calme à ses ouailles, le primat avait le souci d'éviter les incidents qui auraient pu empêcher la venue de l'ancien archevêque de Cracovie.

Cette prudence n'était pas du goût de bon nombre de militants de Solidarité ni de fidèles ou de clercs qui auraient souhaité, en *période d'état de siège*, un langage plus martial. Sur le fond, elle est pourtant conforme aux principes définis par le cardinal Wyszynski, dont on vante à bon droit la fermeté : accepter le pouvoir installé, puisqu'on ne peut faire autrement, et composer avec lui, mais ne pas céder *sur l'essentiel* et maintenir la puissance de l'Église. D'un primat à l'autre, il n'y a pas rupture de discours.

Cependant, l'avenir polonais dépend sans doute moins de ce qui va être dit dans les tout prochains jours que de la façon de le dire. Le pape est conscient de la responsabilité écrasante qu'il assume en débarquant à Varsovie. Il ne peut emboucher les trompettes de la mobilisation car *il n'a ni la vocation ni les* moyens d'apporter dans l'immédiat, à une nation qu'un rien enflamme, la *solution* de rechange. Il ne peut pas davantage se faire l'apôtre de la résignation. En accédant au pontificat suprême, le cardinal Wojtyla avait donné conscience de sa permanence à un pays bousculé par l'histoire et le voisinage. Son premier voyage, il y a quatre ans, avait *puissamment contribué* à l'ébranlement de 1980.

De cet ébranlement, quels peuvent être les effets ? Apparemment, la Pologne suit cette même voie de la « normalisation » qui a été imposée aux autres pays de la région aspirant à l'indépendance et à la démocratie. Mais quelle étrange normalisation puisque, pour la mener à bon terme, le parti s'est donné pour chef le général Jaruzelski, dont personne ne sait au juste s'il est vraiment communiste ; puisque, en dix-huit mois de loi martiale, le pouvoir a brisé les contestataires sans étouffer la contestation, paralysé les opposants politiques sans établir son autorité.

Jean-Paul II ne vient certes pas en Pologne pour donner un coup de main aux adversaires du communisme, encore moins pour organiser la revanche de l'état de siège. Il lui appartient surtout de trouver le ton juste pour ranimer, dans sa patrie traumatisée, deux sentiments essentiels à la vie : l'espoir et la dignité.

(Lire nos informations page 3.)

M. Andropov cumule les fonctions de chef de l'Etat soviétique et de secrétaire général du P.C.

M. Andropov, secrétaire général du P.C. de l'U.R.S.S., a été nommé président du présidium du Soviet *suprême* (chef de l'Etat) dès l'ouverture de la session conjointe des deux chambres du Parlement soviétique, ce jeudi 16 juin. Ce choix, qui a été approuvé par acclamation, a été proposé par M. Tchernenko, numéro deux du parti, qui a rendu hommage « *aux qualités humaines, à la sagesse et à l'expérience* » de M. Andropov, « *chef exceptionnel de type léniniste* ». Après un intermède de sept mois, ce dernier hérite donc de toutes les fonctions qu'assumait Brejnev : il avait été confirmé ce printemps dans celles de président du conseil de défense.

La session du Soviet suprême a entendu également un exposé de M. Gromyko, ministre des affaires étrangères. Celui-ci s'en est vivement *pris aux dirigeants américains, qui « prêchent le culte de la force dans les affaires internationales »*, et a averti qu' *« il n'y aura pas de vainqueur dans une guerre nucléaire »*. Le ministre soviétique des affaires étrangères a également dénoncé les « *ennemis de classe* » qui cherchent à scinder le bloc communiste, et fait une allusion à l'agitation en Pologne, où Jean-Paul II était attendu ce jeudi.

De notre envoyé spécial

Moscou. – M. Andropov a été élu président du présidium du Soviet suprême de l'U.R.S.S. à l'ouverture de la session d'été de cet organisme, ce *jeudi matin* 16 juin au Kremlin. Sa candidature avait été proposée par M. Tchernenko – comme cela avait été déjà le cas en novembre dernier devant le comité central pour sa *nomination* au *poste* de secrétaire général du parti.

De sa place, M. Andropov a prononcé *debout une brève allocution* de remerciements qui a été accueillie par de longs applaudissements.

Jeudi matin également, M. Gromyko a prononcé devant le Soviet suprême un long discours de politique étrangère. Le chef de la diplomatie soviétique n'a formulé aucune *suggestion* nouvelle, se bornant à rappeler les multiples propositions, anciennes ou récentes, avancées par l'U.R.S.S. en matière de désarmement et accusant les Etats-Unis de s'être pratiquement toujours refusés à une véritable négociation, voire de dénigrer aujourd'hui l'accord SALT-2.

ALAIN JACOB.

(Lire la suite page 4.)

Je ne céderai pas aux politiciens qui exploitent le sentiment d'insécurité

nous déclare M. Robert Badinter

« *Je ne changerai jamais de cap* », déclare M. Robert Badinter, garde des sceaux, dans l'entretien qu'il nous a accordé, répondant ainsi aux critiques dont il est la cible. Le ministre n'acceptera jamais les « *textes inutilement répressifs* », car la *gauche risquerait d'y* « *laisser son âme* ». Il note cependant que la justice française est « *une des plus sévères d'Europe* ».

Convaincu d'avoir réalisé en deux ans une œuvre qui s'inscrira « *dans l'histoire de la justice française* », le garde des sceaux ne cédera pas aux « *politiciens* » qui exploitent le sentiment d'insécurité comme un « *fonds de commerce inépuisable* ».

A propos de la grève des surveillants de prison qui commençait ce jeudi matin, M. Badinter déclare qu'il continuera « *à œuvrer pour la condition des personnels pénitentiaires* ». Mais il lance aussi un avertissement qui prend un relief particulier après les sanctions décidées dans la police : si la prolongation de cette grève *provoquait des incidents dans les* prisons, les surveillants « *en porteraient la responsabilité devant le pays* ».

« Cela fera deux ans le 23 juin que vous êtes ministre de la justice. La loi « sécurité et liberté » est abrogée depuis quelques jours. Vous avez fait abolir la peine de mort et la loi anti-casseurs, supprimer les juridictions d'exception et les Q.H.S. Votre politique n'a pas toujours été comprise de l'opinion. Si c'était à refaire, est-ce que vous prendriez davantage votre temps, est-ce que vous vous expliqueriez mieux ?

Prendre plus de temps ? J'aurais souhaité aller plus vite encore... Ces mesures étaient réclamées depuis longtemps par la *gauche française* et bien au-delà d'elle, par un grand nombre de femmes et d'hommes de liberté. Elles ont d'ailleurs été votées par le Sénat aussi bien que par l'Assemblée nationale. Mon seul regret est que pour l'abrogation de « sécurité et liberté » nous ayons tant tardé. Mais j'ai tenu, comme pour tous mes projets de loi, à consulter les juridictions et les organisations de juristes. Puis les choses se sont compliquées...

» Mieux expliquer ? Le débat sur la peine de mort durait en France depuis deux siècles, la disparition des tribunaux militaires *était réclamée depuis l'affaire* Dreyfus, la Cour de sûreté de l'Etat était dénoncée depuis vingt ans, la loi anti-casseurs depuis une décennie. Et quant à « sécurité et liberté » les protestations des juristes étaient présentes dans toutes les mémoires.

M. Chirac lui-même avait qualifié le projet de loi de M. Peyrefitte d'« *indigne* ». En vérité, tout avait été dit et redit sur la nécessité de ces abrogations, bien avant qu'elles ne fussent votées par le Parlement.

» *Mais j'aurais dû peut-être in*sister plus encore sur la portée de ces mesures. Depuis la Constituante il n'y a pas eu de tels progrès de nos libertés judiciaires votés par un Parlement. J'aurais souhaité que tous les hommes de liberté revendiquent ces progrès comme des victoires. *Au lieu de* quoi, j'ai vu se réaliser dans une indifférence relative, des mesures *qui certainement s'inscriront dans* l'histoire de la justice française.

Propos recueillis par
BERTRAND LE GENDRE

(Lire la suite page 12.)

« Ordre » mondial et désordre de l'Europe

Le conseil européen (rencontre traditionnelle des chefs d'État et de gouvernement de l'Europe des Dix) *se réunit vendredi 17 juin*, samedi et dimanche matin à Stuttgart, soit vingt-quatre heures de plus que d'habitude.

Les conseils européens traitent de toutes les questions politiques et économiques d'actualité, *mais celui de Stuttgart* (voir page 3) *devra* réexaminer le fonctionnement des mécanismes communautaires.

par PIERRE DROUIN

Il y a beau temps qu'on ne trouve *plus* dans le Marché commun que ce qu'on y apporte. Les États y drainent surtout leurs problèmes, *leurs complexes, leurs* fantasmes et leurs revendications. Devant ce dépotoir, le réflexe est de considérer *que*, décidément, l'Europe n'est plus une idée neuve, qu'elle n'a plus d'avenir et qu'il *convient* seulement de préserver l'acquis.

Sans doute y aurait-il déjà pas mal à faire pour conserver dans de bonnes *conditions* au *moins ce qui* fonctionne aujourd'hui.

L'union douanière ? C'est le fleuron de la construction. Elle a *donné un coup de fouet aux* échanges entre voisins et n'a pas peu contribué à l'essor des années 60. Mais, à regarder de près, on voit les « bavures », surtout depuis l'entrée dans la crise. Certes les droits de douane et les contingentements n'ont pas reparu, mais un *protectionnisme larvé s'est* réintroduit sous forme notamment de contrôles des normes de qualité, d'hygiène, de sécurité, etc. Le conseil des Dix s'en est ému et a demandé aux États de pourchasser ces mesures hypocrites. Sans grand succès, il faut bien le constater.

Autre pièce *maîtresse* du dispositif européen :*la politique agricole commune.* La toile est bien mitée. Chaque année, il apparaît un peu plus difficile de fixer les prix uniques. *Les soubresauts* communautaires obligent à une valse des montants compensatoires qui faussent les logiques de production et poussent la France *à importer du lait de Bavière !* Inutile d'insister également sur le remue-ménage budgétaire intro*duit par Mme Thatcher, dont on* ne sait encore comment l'on sortira finalement.

Le système monétaire européen est également une belle conquête du Marché commun, même si huit pays sur dix seulement en font partie. Il permet de limiter le flottement des devises les unes par rapport aux autres, et, en attendant le retour général aux parités fixes – qui n'est pas pour de*main, – de préserver une zone du* monde des mouvements de change erratiques, nuisibles au commerce. Malheureusement il n'a pas conduit – c'était pourtant l'un de ses buts – à rapprocher les politiques économiques des pays membres et, en tout cas, leurs ré*sultats. Les différences de taux* d'inflation sont encore beaucoup trop fortes, et l'on ne sait si la France *arrivera finalement à se* maintenir dans le système, qui, au reste, n'a pas du tout ébréché le pouvoir du dollar.

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

Agitateur

M. Chirac est un grand agitateur d'idées. Un jour il propose un référendum, le lendemain il rêve d'un Grand Prix de formule 1 à Paris, le surlendemain il donne ses vues sur la police, etc.

Il n'y a aucune raison pour que cela s'arrête. On peut donc prévoir, à raison d'une idée par jour, que le maire de Paris en aura lancé, d'ici à l'élection présidentielle de 1988, environ deux mille. Chacune d'elles donnant lieu en moyenne à quatre répliques, M. Chirac sera, avant la fin du septennat, au centre de huit mille polémiques.

BRUNO FRAPPAT.

- **Les nouvelles annulations d'élections municipales**
  Lire page 8 l'article de THIERRY BRÉHIER
- **Le remplacement de M. Chalandon à la tête d'Elf-Aquitaine**
  Lire pages 34 et 35 les articles de BRUNO DETHOMAS et de J.-M. QUATREPOINT
- **Le ralentissement de la hausse des prix**
  Lire page 33 l'article d'ALAIN VERNHOLES

LE DÉBAT SUR LE PRIX DU LIVRE

Un bilan largement positif

***M. Jack Lang, ministre délégué à la culture, a présenté ce jeudi* matin 16 juin devant la commission des affaires culturelles du Sénat deux rapports, établis à sa demande, sur les effets de la loi instituant le prix unique du livre. Ils dressent un bilan largement positif des dix-huit premiers mois d'application de cette mesure.**

Fait rare au Parlement : la loi du 10 août 1981 qui instaurait le prix unique du livre fut votée à la quasi-unanimité. Pourtant, elle heurtait de front l'idéologie économique dominante en prenant en compte la spécificité culturelle du livre « produit pas comme les autres » et en supprimant la *pratique des prix d'appel* et le « discount ». Son objet : maintenir le *réseau* des librairies et préserver l'existence des ouvrages de création ou de recherche qui n'ont pas encore trouvé leur public.

Les adversaires de la loi Lang qui se recrutent essentiellement chez les gros « discounters » et les adeptes d'un consumérisme plus quantitatif que qualitatif prédisaient alors une envolée des prix et une baisse de la lecture. Le rapport du ministère de la culture déposé au Parlement, montre qu'il n'en a rien été. Pourtant, les rédacteurs du rapport ont été extrêmement prudents et rappellent qu'on ne saurait encore mesurer l'*entière efficacité* d'une loi faite pour le long terme au bout de dix-huit mois d'application seulement. D'autant plus que des vendeurs violent encore la loi et s'en font gloire.

Pour l'heure, la production éditoriale, après deux années de marasme et la crise économique, marque une reprise. Les prix des livres, contenus *il est vrai par le blocage des prix* et des engagements de modération, connaissent une évolution raisonnable. Les libraires menacés ont reconquis une part du marché, reprennent confiance et *regagnent celle de leurs* clients. Les achats de livres ont progressé globalement malgré le développement des ventes de machines audiovisuelles.

Les éditeurs et les libraires, toutefois, *après des années de « guerre* froide », n'ont pas encore retrouvé le chemin de la collaboration interprofessionnelle. Ce n'est pas un hasard si les éditeurs qui entretiennent de bonnes relations avec les libraires ont vu leur chiffre d'affaires progresser, *malgré les achats moindres des* grandes surfaces. On ne peut qu'approuver le ministre de la culture quand il invite les professionnels à régler au plus tôt leurs problèmes autour d'une « table ronde ».

Le ministre de la culture dresse à la fin de son rapport un bilan de sa *politique*. Beaucoup d'*actions en faveur* du livre, des professionnels et des écrivains ont été amorcées. Mais si l'on veut que, dans les prochaines années, le prix du livre n'augmente pas, il convient de s'attaquer en profondeur aux problèmes de la distribu*tion, au développement et à la créa*tion de librairies de proximité. Des éditeurs estiment qu'une bonne partie de leurs difficultés seraient résolues s'ils disposaient de deux à trois cents nouvelles librairies de qualité. La place ne manque pas : la FNAC, par exemple, va ouvrir quatre autres librairies dans les deux prochaines années, en dépit de ses prédictions *pessimistes sur l'avenir* du livre.

BERNARD ALLIOT.

(Lire page 24.)

Le Monde

idées

Les Dix à Stuttgart

Le conseil européen, qui regroupe les chefs d'Etat ou de gouvernement des Dix, se réunit ce vendredi 17 à Stuttgart. C'est l'occasion de faire le point d'une construction européenne languissante. Pierre Drouin montre que la Communauté ne peut pas se permettre de rater la nouvelle révolution technologique en cours. Patrick Martin la presse de répondre au double défi de l'emploi et de la sécurité. Gérard Baron montre le péril que l'on courrait à laisser éternellement l'Espagne et le Portugal sonner à la porte du Marché commun. Quant à Jean-Louis Burban, dressant le bilan de quatre années d'Assemblée européenne élue, il insiste sur son triple rôle de lieu de rencontre, de tribune et de « multiplicateur d'opinion ».

L'agriculture du Midi face à l'Espagne

par GÉRARD BARON (*)

LORS de sa visite à Madrid, le 13 mai, M. Cheysson soulignait que l'Europe avait besoin de l'Espagne, notamment pour conquérir de nouveaux marchés agricoles. Reste que, depuis cinq ans, chaque fois qu'il s'est agi de passer aux actes, on a assisté à un coup de frein : en 1980 (quand M. Giscard d'Estaing a réclamé une pause dans l'élargissement de la Communauté) et en 1981 (lorsque M. Mitterrand a demandé un « accord préalable » en vue de protéger l'agriculture du Midi). Ce problème sera posé à Stuttgart mais a peu de chances d'être résolu.

La politique agricole communautaire traverse depuis pas mal de temps une zone de turbulences. L'un des problèmes qui se posent de façon permanente concerne les excédents et tout particulièrement ceux d'huile d'olive. La Commission estime que l'entrée de l'Espagne et du Portugal provoquerait un excédent de 230 000 tonnes par an et que le coût de soutien s'élèverait à 730 millions d'ECU. Or la Grande-Bretagne trouve que la part de la politique agricole dans le budget communautaire est trop importante et doit être réduite. Tant que ce problème particulier, mais aussi les autres problèmes intracommunautaires ne seront pas résolus, l'ajournement de l'entrée de l'Espagne est inévitable, ce qui laisse un répit aux agriculteurs du Midi.

La France et même l'Italie restent très réservées face au potentiel agricole de l'Espagne qui les concurrence directement. Le problème est en effet de taille : 60 % de la production finale agraire au-delà des Pyrénées sont constitués par les fruits et les légumes essentiellement, ce qui place le pays en position de force.

Si cependant l'on observe certains aspects structurels, on s'aperçoit que l'agriculture espagnole ne présente pas que des points forts : le morcellement est excessif, les techniques de production doivent être améliorées, le fonctionnement des coopératives n'est pas partout suffisamment efficace. Ces problèmes se posent aussi dans le Midi avec, en plus, une trop grande variété de cultures (on en compte soixante dans le Vaucluse) ; les paysans devraient s'attacher à les résoudre avant que l'Espagne n'améliore ses performances.

Sur le plan de la commercialisation, les spécialistes espagnols estiment qu'il reste beaucoup de progrès à faire. Mais il y a déjà des agents très actifs sur les marchés allemands et britanniques qui font écouler rapidement les produits. En ce qui concerne la Grande-Bretagne, la vente des oranges, qui existe depuis plus d'un siècle, a pu faciliter la pénétration des autres produits. Dans le domaine commercial, l'agriculture du Midi a aussi beaucoup d'efforts à faire et le plus rapidement possible.

Ainsi, au fur et à mesure que le temps passe, les agriculteurs du Midi peuvent craindre que la production espagnole ne devienne encore plus compétitive. Une attitude purement négative à l'égard de l'Espagne, sans travail parallèle en profondeur, ne peut que leur porter préjudice. Leurs agressions contre les transporteurs espagnols n'améliorent pas leur niveau de vie mais contribuent à réveiller les sentiments antifrançais outre-Pyrénées.

S'il se dégageait chez les paysans méridionaux une volonté réelle de trouver une solution, on pourrait entrevoir une issue qui rendrait possible un « accord préalable ». Pourquoi ne pas envisager des contacts ouverts et suivis entre les organismes agricoles des deux côtés des Pyrénées ?

Serait-il si utopique d'imaginer un calendrier pour harmoniser les époques d'écoulement des denrées et de rendre aussi complémentaires que possible les différentes variétés cultivées ?

Il est difficile d'envisager des modifications de culture, car toute erreur est fatale. Un tel choix doit se faire sur des critères exclusivement scientifiques qui pourraient être fournis par une structure décloisonnée où se mêleraient les recherches fondamentale et appliquée, liées au circuit production-distribution-consommation. Des plans fiables à long terme seraient alors établis, et l'agriculteur pourrait s'engager dans tel ou tel type de culture en étant sûr de ne pas se fourvoyer.

Ainsi, même si à Stuttgart les négociations n'aboutissent pas, les agriculteurs méridionaux auraient tort de s'endormir sur les lauriers de ce qu'ils tiendront pour une nouvelle victoire. Le temps ne travaille pas forcément pour eux. S'ils ne font rien, ils verront tôt ou tard leurs revenus baisser très fortement. Ceux qui redoutent cette perspective mais se réfugient derrière le *statu quo* pourraient alors méditer cette réflexion de Charlie Chaplin : la seule ressource, quand on est pauvre, c'est d'être intelligent.

(*) Professeur (Avignon).

« Ordre » mondial et désordre de l'Europe

(Suite de la première page.)

Enfin la convention dite de Lomé, qui lie la C.E.E. aux États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, constitue un modèle dans la politique du développement de l'Occident à l'égard du tiers-monde. Les négociations pour le renouvellement de cette convention vont commencer en septembre. Elles seront difficiles parce que la crise continue, et parce que le dialogue Nord-Sud a échoué. Là aussi, la préservation de l'acquis est d'une grande importance.

Cela dit, une politique conservatoire est tout à fait insuffisante. Les pays qui composent l'Europe affichent des degrés de réussite variés sur le chapitre conjoncturel, mais ils se retrouvent au même niveau, ou à peu près, face à la concurrence du Japon et des États-Unis. Un niveau médiocre. C'est là le point, de loin, le plus préoccupant de la situation du Vieux-Monde. Allons-nous être colonisés par les gens du Pacifique, ceux de « l'Est du monde » pour reprendre le titre d'un ouvrage récent ? (1).

Le défi technologique

Un excellent rapport pour le IXe Plan dû à un groupe de travail animé par MM. Jacques Moreau, député socialiste à l'Assemblée européenne, et Michel Richonnier, du commissariat au Plan (2), nous met sous les yeux, dans son chapitre « Le défi technologique », des tableaux qui provoquent un réel malaise.

Dans le domaine des circuits intégrés, la première firme européenne — Philips — se situe au onzième rang derrière des sociétés américaines et japonaises. Pour les ordinateurs, CII-HB, la première européenne, est la dixième mondiale, toujours derrière les États-Unis et le Japon. *« La Communauté a mal pris le départ de la révolution micro-électronique »*, notent les auteurs de ce document. Et l'on ne tarde pas à s'en apercevoir. Sur le marché mondial du matériel électrique et électronique, le recul de l'Europe est impressionnant : en 1978, la part de ce marché détenu par la C.E.E. était de 44,3 % ; en 1981 (dernière année de référence), cette part était tombée à 35,9 %. Rien n'indique que la dégringolade ne se soit pas poursuivie.

Les insuffisances des stratégies suivies en matière de recherche et d'industrie expliquent principalement cette situation. Elles sont dues à de multiples causes. Les unes sont nationales, comme l'inadaptation des systèmes éducatifs des États membres. Les autres proviennent d'une sorte de peur des actions communautaires justifiée par un libéralisme doctrinal désuet. *« Après vingt-cinq ans de Marché commun*, reconnaissent pertinemment les auteurs du rapport précité, *le « grand » marché intérieur si souvent invoqué ne mérite toujours pas cette appellation ambitieuse. Il reste encore largement à construire, tout comme les grands groupes industriels européens. »*

Cette absence de réelle politique industrielle à l'échelle de l'Europe pose la question capitale des rapports entre ce que l'on pourrait appeler l' « ordre » économique mondial et le désordre européen.

Une mode « rétro » ?

Jamais autant que depuis l'arrivée des nouvelles technologies micro-informatiques n'est apparue aux grands groupes la nécessité de travailler pour un marché planétaire. Aussi dans la C.E.E. avait-on depuis longtemps repéré l'existence de deux types d'économies : celles qui, comme en Allemagne fédérale et aux Pays-Bas, tentaient de s'intégrer de plus en plus à la nouvelle division internationale du travail, acceptant des défis et certaines modifications structurelles de leur appareil de production pour y répondre ; celles qui, comme en France, en Italie et en Grande-Bretagne, étaient beaucoup plus tournées vers un libre-échange « organisé ». La crise a renforcé les tendances de la seconde catégorie, notamment vis-à-vis des pays récemment industrialisés. On l'a bien vu lors du renouvellement au GATT de l'accord multifibres (A.M.F.). Mais comme il n'existe pratiquement pas de fusions industrielles européennes dignes de ce nom, la dimension internationale prend de plus en plus le pas sur la dimension régionale, qui devient une variable dépendante (3).

Réciproquement, la dilution de l'espace industriel européen dans l'espace mondial ne pousse pas à rechercher des accords entre firmes du Vieux-Monde. On l'a bien vu lors de l'affaire Thomson-Grundig, où la société française, gênée par Philips, n'a pas mis longtemps à se tourner vers les Japonais (J.V.C.) pour mieux se placer sur le marché de l'électronique grand public. L'accord Philips-A.T.T. de septembre 1982 était, au reste, de la même veine.

Cette sorte de démission européenne devant les nouvelles technologies inquiète également la Commission de Bruxelles, qui entend bien lancer un cri d'alarme lors du sommet de Stuttgart, notamment dans le domaine des télécommunications.

Est-il rétrograde de se servir de la machinerie européenne pour rattraper le retard pris dans la course aux nouvelles technologies ? Sûrement pas. L'affaire du gazoduc euro-soviétique, en 1982, a montré la fragilité de l'Europe et sa dépendance dans les industries de pointe. Mais comment faire passer le courant ? La France n'est pas mal placée pour relancer l'idée d'une « stratégie industrielle commune » (4) dans les productions avancées. M. Mitterrand a clairement affirmé à maintes reprises sa volonté de relever le défi technologique. Dans des filières comme celles des télécommunications ou du nucléaire, ou sur le créneau du logiciel, nous nous situons à l'avant-garde en Europe.

Sans doute le marché pertinent est-il le marché mondial, mais les entreprises japonaises ont bien montré quelle était la voie à suivre pour l'attaquer : se renforcer d'abord au sein de son espace industriel. Seule l'Europe peut donner aux pays qui la composent cette dimension d'efficacité. *« Elle doit prendre conscience*, disait récemment le professeur Marc Dupuis (5), *de la densification des rapports nippo-américains. Il faut qu'elle se mette de plus en plus dans le coup. »* L'Europe sera-t-elle bientôt le troisième sommet de ce triangle ?

Précédant de près de quinze jours les chefs d'Etat et de gouvernement, les représentants des travailleurs européens sont venus manifester à Stuttgart contre le chômage qui touche 10,7 % de la population active des Dix. Si l'Europe, qui fut en si bonne place pour les premières révolutions technologiques, rate celle-ci, la *« déroute économique »*, comme dirait M. Jobert, et donc sociale, ne pourra plus être évitée.

PIERRE DROUIN.

(1) *A l'est du monde*, de Gilles Etrillard et François Sureau. Fayard, 1983.

(2) *Quelle stratégie européenne pour la France dans les années 1980 ?* Avril 1983. Ce rapport est dû au sous-groupe Europe du groupe de réflexion à long terme du Plan sur la stratégie internationale de la France.

(3) Voir l'article de Gilbert Ziebura dans le numéro de septembre-décembre 1982 du *Journal of Common Market Studies* (Oxford) traduit dans *Problèmes économiques* du 27 avril 1983.

(4) Expression meilleure, reconnaissent à juste titre dans leur rapport MM. Moreau et Richonnier, que « politique industrielle commune », qui a le don de hérisser nos partenaires allemands.

(5) Lors d'un colloque sur le Japon organisé, le 1er juin 1983, par le CIREM (Club d'information et de réflexion sur l'économie mondiale) et le CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales), 9, rue Georges-Pitard, 75005 Paris.

Double défi, double devoir

par PATRICK MARTIN (*)

VIVRE aujourd'hui sa condition de jeune citoyen de l'Europe n'est pas facile. Pour ceux qui font face aux dures réalités de la vie professionnelle, du chômage, qui frappe 25 % d'entre eux, l'Europe est synonyme de déclin industriel : c'est à la commission que revient la charge ingrate de contingenter les productions régressives de l'acier, provoquant la reconversion de régions entières — le jeune sidérurgiste ou mineur, les jeunes ouvrières de l'industrie textile de la Lorraine, du Borinage belge ou du Lancashire vivent dans l'angoisse de l'exode impératif ; les jeunes couples d'agriculteurs fuient le Sud-Ouest français, le Mezzogiorno, l'Écosse.

Pour ceux qui sont à la recherche d'une société nouvelle, les partis politiques ne fournissent aucune réponse positive ; regroupés dans les mouvements pour la paix, ils invitent les gouvernements à s'interroger sur le thème de la défense.

Face aux déceptions et aux désillusions des jeunes, les responsables politiques doivent retrouver l'énergie nécessaire pour provoquer un enthousiasme nouveau, propre à amorcer la seconde étape de la construction européenne désirée par Gaston Thorn, l'actuel président de la commission des Communautés.

Dans le domaine économique, il est indispensable d'augmenter les moyens à la disposition d'une politique commune de l'emploi : de 1975 à 1981, le Fonds régional européen a permis de créer ou de préserver, dans l'ensemble de la Communauté, 457 000 emplois ; 450 000 jeunes ont été recyclés ou formés grâce à l'action du Fonds social : ce n'est pas suffisant. l'augmentation des ressources propres de la Communauté demeure indispensable, surtout dans la perspective de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché Commun.

En outre, tout doit être fait pour favoriser le développement de P.M.E. (90 % des entreprises de la Communauté, 60 % de la population active) : ce sont elles qui souffrent le plus de l'absence de ce grand marché intérieur que les chefs d'États appellent de leurs vœux, et sans lequel il n'est pas de stratégie commune réalisable.

Ces mesures de protection de l'emploi devront accompagner un vaste effort de recherche, de développement des technologies de pointe, destiné à assurer, demain, notre place dans la compétition mondiale, exacerbée par le processus d'internationalisation du capital mené sous l'égide des multinationales américaines.

C'est à ce prix, et en réformant le processus de décision dans la Communauté, que nous retrouverons l'adhésion à l'Europe industrielle.

Sur le plan de la défense, il est urgent de répondre, d'une façon ou d'une autre, aux exigences des pacifistes qui constituent le seul rassemblement substantiel de jeunes, en élaborant un projet clair, simple, cohérent.

Sans céder sur le problème des Pershing-II et des missiles de croisière, pourquoi ne pas construire, sinon une défense propre, du moins une zone de convergence des objectifs stratégiques, militaires, diplomatique ? Aussi notre patriotisme ne doit-il plus se confondre avec la méfiance de l'Allemagne ; car la réunification du peuple allemand risquerait de revenir sur le devant de la scène, si nous ne faisions rien pour l'arrimer au centre d'un dispositif fortement intégré.

Le gouvernement français a bien réagi en créant, dans le cadre de la loi de programmation militaire, la Force d'assistance rapide, opérationnelle rapidement en cas de conflit en R.F.A.

Jean-Marie Daillet a, quant à lui, proposé l'instauration d'un conseil européen de sécurité, avec un secrétariat permanent, chargé de favoriser une coopération renforcée des appareils de défense.

Dans une seconde étape, nous pourrions envisager l'élaboration d'un concept de sanctuarisation européenne : le colonel Michel Manel ne dit pas autre chose lorsqu'il préconise l' *« intégration partielle des armées au sein d'une force communautaire, dotée de l'arme nucléaire tactique, recevant des ordres d'un conseil européen composé des chefs de l'exécutif des États »* (1).

C'est en répondant par des propositions ambitieuses (qui réclament uniquement de la bonne volonté) au double défi — de l'emploi, et de la sécurité — que les jeunes découvriront réellement leur citoyenneté européenne.

(*) Membre du conseil national de l'Organisation française du mouvement européen.

(1) *Armées d'aujourd'hui*, nº 79, avril 1983. Le colonel Manel est membre de l'Institut français des relations internationales.

Quatre ans de Parlement élu

par JEAN-LOUIS BURBAN (*)

LE Parlement européen élu le 10 juin 1979 ayant déçu à la fois ceux qui espéraient beaucoup de lui et ceux qui en craignaient beaucoup, il n'est pas aisé d'en prendre la défense et d'en faire l'illustration. Pourtant, si déception il y a chez un certain nombre d'observateurs, c'est bien plutôt parce que les espoirs ou les craintes avaient été placés trop haut. Le Parlement européen a joué et continue de jouer un rôle très important. Mais ce rôle n'est pas celui qu'on attend d'ordinaire d'un organe parlementaire en démocratie classique. Voilà tout le malentendu.

Dans une démocratie parlementaire installée dans ses meubles depuis longtemps, le Parlement joue un triple rôle : législatif, budgétaire et de contrôle. Mais l'Assemblée de Strasbourg n'est pas un parlement « installé », à preuve qu'elle n'a toujours pas de siège définitif et que son appellation même continue d'être contestée dans un continent qui ne manque pas d'autres assemblées européennes (Conseil de l'Europe, Union de l'Europe occidentale, etc.). Ses pouvoirs législatifs sont théoriquement nuls ; il ne peut renverser qu'un organe, la Commission de Bruxelles, qui est son allié naturel contre le conseil des ministres ; seuls des pouvoirs d'ordre budgétaire, sérieux ceux-là, lui ont, bien avant son élection directe, été accordés.

Dans ces conditions, son rôle ne peut s'apprécier qu'au regard de la jeunesse de la construction européenne et de ses balbutiements.

1) Il est un *lieu de rencontre* essentiel. Les classes politiques nationales, autrefois cloisonnées, se retrouvent dans ce creuset qu'est devenu le Parlement européen. Tout s'y mêle, et notamment les deux grandes traditions parlementaires européennes, l'anglo-saxonne et la continentale, et ce pour le meilleur en général, les deux entrant en osmose pour créer un droit nouveau, le droit parlementaire européen, et un produit nouveau, l'homme politique européen (ne met-on pas à la disposition des parlementaires des professeurs de langue ?).

2) C'est ensuite une tribune. Il partage ce rôle avec le Conseil de l'Europe, à un niveau à la fois *plus modeste* et plus efficace ; plus modeste parce que la Communauté européenne et son Parlement ne rassemblent (encore) que dix États-membres quand le Conseil de l'Europe en réunit vingt et un, mais plus *efficace* parce que la C.E.E. est bien davantage intégrée. A cette tribune se sont adressés depuis quatre ans tous les « mal-à-l'aise » de l'Europe, voire du monde : des écologistes aux dissidents soviétiques, des agriculteurs aux associations de protection des animaux, des objecteurs de conscience aux femmes victimes du « droit de cuissage ». Cela fait pas mal de monde !

De cette même tribune fusent des centaines de propositions d'initiative parlementaire qui vont de l'ambitieuse et peut-être encore utopique création d'une monnaie européenne sonnante et trébuchante à celle, plus réalisable, d'une banque eurafricaine d'investissement dans le cadre de la future convention de Lomé ou encore de l'élaboration, dans ce même cadre, d'une « charte des droits de l'homme ».

Là où les gouvernements, voire les exécutifs communautaires, manquent parfois d'imagination, ce sont les parlementaires européens qui suppléent. Il est bien entendu facile, dans les centaines de débats ou de propositions de l'Assemblée de Strasbourg, d'en trouver qui font sourire ou qui font preuve d'incohérence. Mais après tout, il n'y a pas de petits problèmes pour ceux qu'ils concernent directement. Est-il par ailleurs permis de rappeler aux détracteurs du Parlement européen que la noble Assemblée nationale française, en 1947, n'avait pas hésité à discuter du grave problème de la couleur des dessous du personnel féminin des armées ?

3) Il est enfin un *multiplicateur d'opinion*. Les quatre cent trente-quatre parlementaires, depuis 1979, sont devenus pour l'immense majorité d'entre eux (90 %) des « parlementaires à plein temps » qui peuvent se consacrer à leur seul mandat européen. Certes, on peut regretter que, sauf en Grande-Bretagne, les députés de l'Europe n'aient pas une base territoriale mieux définie que celle de la nation tout entière, et que, dès lors, ils aient quelque difficulté à agir dans un cadre aussi vaste.

En France, cependant, les formations politiques ont eu à cœur de régionaliser dans une certaine mesure leurs listes, de sorte qu'un nombre croissant de parlementaires agissent comme élus d'une région déterminée. Les autres, multipliant meetings, conférences de presse, participations aux colloques et congrès, contacts de toutes sortes, se sont rapidement transformés en commis voyageurs de cette Europe qui en manquait cruellement. Sans doute n'ont-ils pas encore eu le temps de « populariser » les institutions, d'ailleurs complexes, de l'Europe communautaire, mais nul doute en revanche qu'ils ont amorcé un sérieux rapprochement entre l'électeur et son Assemblée européenne.

(*) Maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.

DIPLOMATIE

AVANT LE CONSEIL EUROPÉEN DE STUTTGART

Crise ou renouveau ?

Nul ne doute, ni à Paris, ni à Londres, ni à Bonn, ni à Bruxelles, que le *conseil européen de Stuttgart*, du vendredi 17 au dimanche 19 juin, ne soit *« très important »*. Toujours égocentrique, Mme Thatcher annonce *« une lutte formidable »*, où elle sera au premier rang. Mais il n'y a pas que l'éternelle revendication du premier ministre britannique (*« Mon argent ! Mon argent ! »*) L'élargissement à des pays plus pauvres (Portugal, Espagne) que la moyenne communautaire, *l'épuisement du système de* ressources propres, la nécessité (dont la France au moins est convaincue si l'Europe refuse la régression) de lancer des politiques communes « de pointe », se conjuguent pour faire de 1983 une année cruciale. Crise qui risque d'être fatale ou renouveau ? L'Europe n'a plus d'autres *choix*.

Un mot court les chancelleries : *« Il faut faire un nouveau Messine. »* Que faut-il entendre par là ?

Après le *demarrage* de la « petite Europe des Six », avec le charbon et l'acier (1952), l'échec de l'armée européenne en 1954 avait paru sonner le glas de l'Europe communautaire. L'année suivante, elle renaissait de ses cendres à la conférences de Messine (2 juin 1955) avec le lancement des négociations pour une *communauté économique* (Marché commun) et atomique (Euratom).

Pourquoi ne remettrait-on pas en usage une méthode qui a réussi ? En quoi consiste-t-elle ? D'abord, à arrêter des orientations, même si celles-ci, comme ce fut le cas après Messine, échappent à leurs promoteurs (l'Euratom s'est étiolé, le Marché commun a tout dévoré). Ensuite à arrêter une procédure. A Messine a *été créée une commission intergou*vernementale avec un coordonnateur *politique chargé de « cravacher »* les experts (ce fut P.-H. Spaak). Enfin, à arrêter un calendrier ou un échéancier pour éviter l'enlisement.

Après Messine, les ministres des affaires étrangères se réunissaient périodiquement pour faire le point des travaux, trancher les difficultés, donner l'impulsion nécessaire. Trente *mois plus tard*, les traités de Rome *étaient signés*, ratifiés et entraient en vigueur le 1er janvier 1958. En *somme, l'objectif de Stuttgart* devrait tenir en quelques mots : orientations communes, *procédure* et calendrier.

*A quoi l'Allemagne fédérale, ap*puyée par l'Italie, ajoute : l'Union européenne – objectif politique qui peut paraître nébuleux, mais qu'un Français aussi réaliste que Georges Pompidou avait fait sien. Je ne peux demander à mes compatriotes, citoyens d'un Etat amputé, de payer toujours pour l'Europe, dit en subs*tance le chancelier Kohl (comme jadis* Adenauer), si je ne leur ouvre pas la perspective de l'*« union sans cesse plus étroite entre les peuples européens »*, promise par le traité de Rome.

Les obstacles sont énormes. Il faut d'abord que Mme Thatcher ne pose pas de préalable – *« Mon chèque d'abord, après on verra ! »* – ou du moins qu'elle n'exige pas une so*lution à long terme du « problème britannique »*. Le déséquilibre financier au détriment de la Grande-Bretagne ne peut être isolé d'une res*tructuration d'ensemble. Il faut que* chacun accepte une « remise à plat » *de tous les problèmes et ne refuse* pas *a priori* de renoncer à des profits en réclamant des avantages. Il faut faire preuve d'imagination. M. Cheysson et le Quai d'Orsay n'en manquent pas, qu'il s'agisse de trouver des ressources, de mieux répartir les recettes ou d'assouplir la structure de la coopération communautaire *pour faciliter* des progressions différenciées. Mais il faut aussi que *les plus petits, qui craignent toujours* d'être écrasés par la collusion des *plus grands*, surmontent leur répulsion pour les négociations intergouvernementales. La restructuration en profondeur nécessaire passe inévitablement par une révision des traités (qui ne sera pas la première) ; le simple jeu des mécanismes communau*taires ne suffirait pas. Il faut enfin* que ceux qui ne se sentent pas bien dans leur « peau européenne » – Danois, Grecs – choisissent une fois pour toutes.

Vaste programme, mais la survie de l'Europe est à ce prix.

MAURICE DELARUE.

Mme Thatcher veut avant tout « obtenir son argent »

De notre correspondant

Londres. – Mme Thatcher aborde le Conseil européen de Stuttgart avec une volonté intacte d'obtenir « son » argent, c'est-à-dire une réduction sensible de la contribution britannique au budget communautaire, comme cela a été le cas depuis 1980. Une fois de plus, la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement sera donc dominée par la question britannique. Mais le chef du gouver*nement de Londres n'en éprouve au*cun sentiment de culpabilité, au contraire : Mme Thatcher en rejette la responsabilité sur ses collègues qui, estime-t-elle, lui avaient promis au mois de mars dernier de régler le problème avant le sommet de Stuttgart, et n'ont pas tenu parole.

L'épreuve de force paraît donc difficilement évitable. Mais les Britanniques ne désespèrent pas d'obtenir gain de cause. Leur confiance se fonde sur les précédents. Depuis 1980, la réduction de leur contribution au budget communautaire donne lieu à des discussions sans fin, qui tournent assez systématique*ment à leur avantage. D'autre part*, sans une réforme à long terme du financement communautaire, la C.E.E. sera en cessation de paiement vers septembre 1984. Or le gouvernement de Londres a très clairement indiqué qu'il ne saurait souscrire à une réforme sans que la « ristourne » de 1983 lui ait été reversée.

De plus, la Grande-Bretagne a *fait savoir qu'elle n'accepterait au*cune augmentation des ressources propres de la Communauté, notamment un relèvement du prélèvement de 1 % sur les recettes de T.V.A., avant que des mesures d'économie aient été réalisées sur les dépenses entraînées par la politique agricole commune. A la dernière réunion des ministres des affaires étrangères, Sir Geoffrey Howe, le nouveau secrétaire au Foreign Office, qui en tant qu'ancien chancelier de l'Echiquier connaît parfaitement le dossier européen, a exclu qu'il puisse y avoir un marchandage entre l'acceptation par son gouvernement de la réforme du financement et la diminution de la contribution britannique pour 1983. Mais quel qu'en soit l'« habillage », *un compromis* devrait être trouvé sur cette base.

Le gouvernement de Londres réclame une réduction des deux tiers de sa contribution nette, soit environ 800 millions de livres, comme il l'a obtenu au cours des trois derniers exercices. Il est prêt à accepter une somme légèrement inférieure, mais *il refuse de tenir* compte du « trop perçu » en 1981 et 1982.

Mme Thatcher est très soucieuse d'arracher un accord au sommet de Stuttgart. D'une part, la « ristourne » doit être inscrite dans le budget communautaire de 1984, dont le projet doit être approuvé avant le 21 juillet prochain ; d'autre *part, la « dame de fer »* compte sur l'appui du chancelier Kohl, président du conseil européen jusqu'au 1er juillet, alors qu'elle ne fait aucune confiance aux deux pays qui assureront ensuite successivement cette présidence tournante : la Grèce et la France.

Sir Geoffrey a déclaré qu'un échec à Stuttgart aurait *« des conséquences très sérieuses pour la Communauté dans son ensemble »*. Il n'a pas donné d'autres précisions, mais Londres va brandir la menace d'une cessation des versements britanniques au budget communautaire. Selon l'*Economist*, les services ont déjà mis au point la procédure : le gouvernement publierait un *Livre blanc* expliquant sa position, puis verserait les deux tiers de sa contribution sur un compte bloqué jusqu'en mars 1984, date à laquelle la « ristourne » 1983 devrait être normalement payée. La Grande-Bretagne reprendrait ensuite ses versements normaux, mais les fonds resteraient gelés si aucun accord n'était intervenu entre-temps. Si aucune réforme du *financement* à long terme de la C.E.E. n'est intervenue d'ici 1984, Mme Thatcher réclamera, l'année prochaine encore, « son » argent...

DANIEL VERNET.

M. Shultz ne croit pas à un accord prochain avec Moscou sur la réduction des armements

De notre correspondant

Whashington. – Un tableau pessimiste des relations soviéto-américaines a été brossé par M. George Shultz, mercredi 15 juin, devant la commission des affaires étrangères du Sénat. *Il en ressort* que Whashington ne croit pas à un accord prochain sur la réduction des armements nucléaires et ne voit pas la nécessité d'un sommet Reagan-Andropov pour le moment.

M. Shultz pense que l'attitude soviétique a empiré au cours de la dernière décennie. Il dénonce quatre choses : la tendance de l'U.R.S.S. à chercher la supériorité militaire *malgré ses difficultés économiques*, son engagement direct ou indirect dans plusieurs régions instables du tiers-monde, la volonté d'imposer le modèle soviétique dans les pays satellites, enfin les infractions aux accords conclus avec les Etats-Unis. Ceux-ci *sont « de plus en plus préoccupés »* par la manière dont Moscou applique le traité SALT-II (non ratifié, mais que les Deux Grands s'étaient implicitement engagés à respecter).

Comment répondre à de tels défis ? D'abord, en *« rétablissant l'équilibre militaire »*, perdu au profit de l'U.R.S.S. Puis, en *« faisant savoir que nous résisterons aux empiètements sur nos intérêts vitaux et ceux de nos alliés et amis »*. Enfin, en *« soutenant ceux qui ont une alternative positive au modèle soviétique »*.

M. Shultz est persuadé que *« la puissance et le réalisme peuvent empêcher la guerre, mais que seuls un dialogue direct et une négociation peuvent ouvrir la voie à une paix durable »*. En tête de l'ordre du jour américain pour ce dialogue, figure un meilleur respect des droits de l'homme par l'U.R.S.S. Ce n'est pas un sujet marginal, a affirmé le secrétaire d'Etat, et on ne peut séparer les droits des peuples des droits individuels.

Washington estime que les *« relations non naturelles »* entre Moscou *et ses satellites sont « une source d'instabilité en Europe »*. Or l'instabilité politique et le contrôle des armements sont intimement liés. Une attitude *« irresponsable »* des Soviétiques dans telle ou telle région du monde peut annuler les effets de la stabilité recherchée à travers le contrôle des armements. Ce dernier, *« aussi important soit-il, n'est pas et ne peut être le sujet dominant de notre dialogue avec les Soviétiques »*.

En réponse à des questions, M. Shultz a réaffirmé que Washington ne souhaitait un sommet soviéto-américain que si cette réunion avait de très bonnes chances d'aboutir à des résultats substantiels. Un sénateur lui a fait alors remarquer que M. Reagan *risquait* d'être le seul président depuis les années 60 à n'avoir réalisé ni un accord militaire ni un sommet avec Moscou. Cela n'a pas eu l'air de beaucoup émouvoir le secrétaire d'Etat, qui s'est contenté de répondre : *« Soit. »*

On a appris au passage que l'ambassadeur des Etats-Unis à Moscou avait engagé l'an dernier *« des conversations exploratoires »* avec le Kremlin au sujet de l'Afghanistan. M. Shultz n'a donné aucune indication sur leurs résultats, se contentant d'énumérer les exigences de Washington : *« Retrait complet des troupes soviétiques, restauration de l'indépendance de l'Afghanistan et de son statut de pays non aligné, formation d'un gouvernement acceptable par le peuple afghan et retour honorable des réfugiés. »*

ROBERT SOLÉ.

● *Les négociations sur l'avenir des bases américaines en Grèce* ont été à nouveau interrompues mercredi 15 juin, à Athènes, en raison de *« désaccords importants »*, a indiqué le porte-parole du gouvernement grec, sans donner d'autre précision. Selon certaines informations non officielles, les pourparlers auraient été suspendus pour permettre *au négociateur américain*, M. Bartolomew, de consulter Washington à propos de l'exigence grecque de voir abolie l'exterritorialité dont jouissent actuellement ces bases. L'opposition, de son côté, accuse le gouvernement de faire traîner les négociations afin de donner l'impression qu'elles sont très dures, alors que l'accord est virtuellement signé (*le Monde* du 25 mai). L'ambassadeur de Grèce à Washington, M. Karandreas, a par ailleurs donné sa démission, qui sera examinée ultérieurement par les affaires étrangères. Selon la presse, il s'estimait mal informé par Athènes du cours des négociations, et en butte aux tracasseries de ses subordonnés proches de M. Papandréou. – *(A.F.P.)*

EUROPE

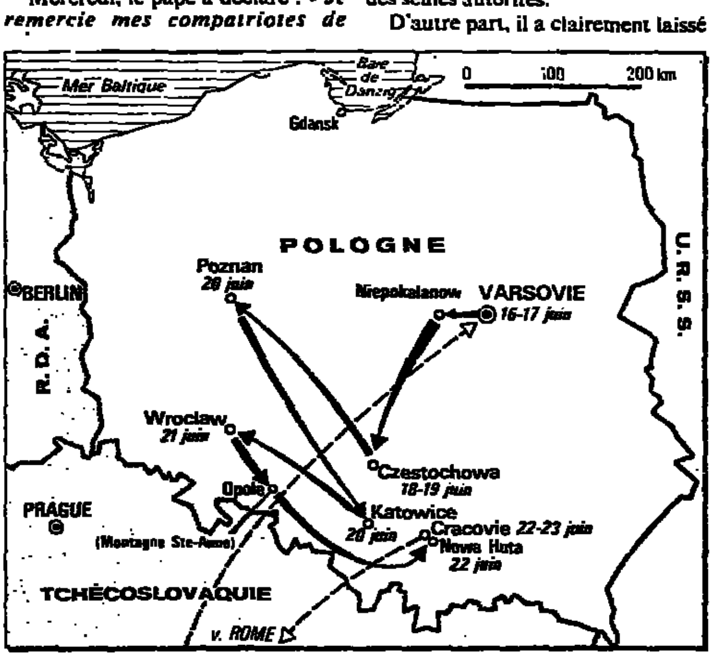
Pologne

QUELQUES HEURES AVANT L'ARRIVÉE DE JEAN-PAUL II

M. Walesa fait l'objet d'une étroite surveillance policière

Le pape était attendu à Varsovie, ce jeudi 16 juin, à 17 heures. Il se confirme que pendant ce séjour d'une semaine dans son pays natal Jean-Paul II aura des entretiens en petit comité avec le général Jaruzelski et les membres du Conseil militaire de salut national.

Mercredi, le pape a déclaré : *« Je remercie mes compatriotes de*



m'avoir invité. Je remercie aussi bien les autorités de l'Etat que l'épiscopat », et il a prié pour que *« ce pèlerinage serve la vérité et l'amour, la liberté et la justice. Pour qu'il serve la réconciliation et la paix »*.

Cependant, en Pologne, M. Walesa, qui compte rencontrer le pape à Czestochowa, fait l'objet d'une étroite surveillance policière. Il a déclaré mercredi soir par téléphone : *« Je suis pratiquement en résidence surveillée depuis 15 heures. Sous mes fenêtres et sous mon balcon, il y a deux jeeps, cinq voitures, au total à peu près cinquante personnes. On ne m'empêche pas de sortir, mais dès que je le fais, ils me suivent. »*

Le président du syndicat dissous Solidarité a toutefois déclaré qu'il n'avait pas changé de projet : *« Je pars vendredi à 16 heures pour Czestochowa »* (où le pape arrivera samedi soir). Il a précisé qu'il comptait amener avec lui sa femme Danuta, leur fils aîné et leur « petite dernière ».

M. Walesa a démenti une rumeur selon laquelle on lui avait retiré, comme à deux de ses plus proches collaborateurs, son permis de conduire. *« S'ils le font, je roulerai sans permis. Ils violent la loi, moi aussi je peux le faire. »* Il a ajouté : *« S'ils me prennent ma voiture, j'achèterai une moto, et s'ils prennent la moto, j'achèterai un vélo. »*

Une mise en garde de M. Rakowski

D'autre part, M. Rakowski, vice-président du gouvernement polonais, a rappelé mercredi, au cours d'une conférence de presse, sur le ton de la mise en garde, que l'état de siège n'était que *« suspendu »* et que cette réalité ne saurait être oubliée pendant le séjour du pape.

Dans l'esprit du pouvoir, a expliqué M. Rakowski, la visite peut être *un facteur de « stabilisation »* de la vie « socio-politique » en Pologne, et donc, à terme, contribuer à ce titre à une possible levée de l'état de siège. Mais il a pris bien soin de souligner que cette décision était du ressort des seules autorités.

D'autre part, il a clairement laissé entendre qu'il dépendait du pape lui-même de *« contribuer par ses propos à favoriser cette stabilisation »*. A propos de la rencontre attendue entre le souverain pontife et le président du syndicat dissous Solidarité, le vice-premier ministre a usé du même ton de mise en garde voilée à l'égard du pape, qu'il désigne comme le *« chef de l'Etat du Vatican »*.

Suivant le raisonnement de M. Rakowski, M. Lech Walesa n'est certes pour le gouvernement qu'une *« personne privée »*, mais il est *« manipulé »* par l'Occident, et *« un « mythe est crée autour de sa personne »*. Dans ces conditions, sa rencontre éventuelle avec le pape *« cesse d'être une affaire privée »*, et dès lors *« le chef de l'Etat du Vatican devrait évoquer la question avec le représentant de l'Etat »*.

Cela signifie selon toute vraisemblance que le pouvoir souhaite que *Jean-Paul II lui demande* en fait l'autorisation de voir M. Walesa.

Au cours de cette même *conférence de presse*, M. Jaruzelski a été *interrogé sur l'attitude des pays occidentaux à l'égard de l'actuel pou*voir en Pologne. Il a déclaré que cette attitude n'était pas *« monolithique »* et qu'elle l'était de moins en moins à mesure que le temps passait, mais il a affirmé que la France se trouvait *« au premier rang parmi les pays qui manifestent leur malveillance et leurs hostilités au gouvernement »* du général Jaruzelski.

Enfin, le gouvernement a annoncé des mesures de grâce pour sept cent quatre-vingt-quinze détenus, politiques et de droit commun, mais n'a pas répondu aux sollicitations du pape, de l'Eglise et de Solidarité qui avaient réclamé une amnistie générale. – *(A.F.P.)*

● *M. Jean Bornard, président de la C.F.T.C.*, a fait, au cours d'une conférence de presse, le mardi 14 juin, le compte rendu d'un voyage effectué en Pologne du 2 au 7 juin dernier. Grâce à l'aide du comité de coordination de Solidarité en France, M. Bornard a pu rencon*trer en Pologne plusieurs membres* de l'équipe dirigeante de Solidarité clandestine, le T.K.K. (commission provisoire de coordination). Lors de cette entrevue, qui a duré une demi-journée, une émission de télévision, où apparaissent les dirigeants du T.K.K., a été enregistrée ; celle-ci sera envoyée en France *« dans la mesure du possible »*. Pour des raisons de sécurité, le président de la C.F.T.C. n'a évoqué ni la nature des contacts qu'il avait établis pour réaliser cette rencontre ni le contenu des conversations qu'il a eues. M. Bornard a ensuite rendu également visite à M. Lech Walesa à Gdansk.

● *Les négociations sur le rééchelonnement des dettes privées.* – Les représentants des autorités monétaires de Varsovie et des banques qui ont *accumulé des créances non* garanties par la Pologne ont décidé, après les discussions qu'ils ont eues au début de la semaine à Vienne, de poursuivre leurs entretiens sur le rééchelonnement des dettes échues dans une quinzaine de jours à Zurich.

AFRIQUE

République Sud-Africaine

Le septième anniversaire de Soweto

Les Noirs d'Afrique du Sud célèbrent, ce jeudi 16 juin, le septième anniversaire du début des émeutes de Soweto au cours desquelles environ six cents Noirs avaient été tués en juin et juillet 1976. De très nombreux services religieux et des réunions publiques ont lieu dans un climat racial alourdi par l'attentat qui a fait, le 20 mai, dix-neuf morts et de deux cents blessés à Pretoria, ainsi que par la pendaison, *le 9 juin, de trois militants de* l'A.N.C. (Congrès national africain).

Dans un communiqué, les principaux animateurs des cérémonies commémoratives ont invité les autorités à faire preuve de discrétion, *soulignant que les esprits sont « à vif »*. La police sud-africaine a pris une série de mesures restrictives à l'égard des journalistes qui se rendent dans la cité-dortoir de Soweto, où la *fille* de Nelson Mandela, condamné à la prison à perpétuité en 1964, s'adressera à la foule. – (A.F.P.)

EUROPE

M. Andropov cumule les fonctions de chef de l'Etat soviétique et de secrétaire général du P.C.

(Suite de la première page.)

Dressant un réquisitoire extrêmement sévère contre la politique de Washington et l'opposant à la volonté de paix de l'Union soviétique, M. Gromyko s'adressait visiblement beaucoup plus aux opinions publiques (il a souligné avec force la signification du mouvement antinucléaire en Europe) qu'aux gouvernements. Aussi bien s'est-il abstenu de toute menace, répétant seulement que son pays n'accepterait jamais d'être soumis à la « *supériorité militaire de qui que ce soit.* »

De ce vaste tour d'horizon, on retiendra seulement un avertissement à propos de la Pologne, qui, en dépit des manœuvres de l' « *adversaire de classe, restera partie intégrante de la communauté socialiste* ». A propos du Proche-Orient, M. Gromyko s'est borné à déclarer que l'U.R.S.S. n'entendait pas demeurer un « *observateur passif* », et il a réitéré sa proposition d'une conférence internationale sur ce secteur. S'agissant enfin de l'Europe occidentale, il a répété que Moscou souhaitait poursuivre et développer des liens de coopération avec des pays comme l'Allemagne et la France, invitant ces derniers — sans critiquer leurs dirigeants — à ne pas « *se laisser entrainer dans le sillage de la politique belliciste des Etats-Unis* ».

La session plénière du comité central du P.C. soviétique, qui avait précédé la réunion du Parlement, s'est achevée mercredi sur des résultats sensiblement plus modestes que certaines sources, pourtant habituellement informées, n'avaient cru pouvoir l'annoncer.

Les mouvements de personnes, sur lesquels se concentrait l'intérêt, ont été limités au strict minimum. Le fait le plus saillant est la nomination de M. Romanov, déjà membre du bureau politique, au secrétariat du comité central. Le premier secrétaire du parti de Leningrad — poste qui ne s'est jamais révélé un très bon tremplin de carrière pour ses prédécesseurs — se retrouve ainsi dans le groupe restreint des personnages qui, siégeant dans les deux organismes suprêmes du parti, se définissent comme les plus hauts dirigeants. Outre M. Andropov, deux membres du bureau politique seulement, MM. Tchernenko et Gorbatchev, partageaient jusqu'ici ce privilège. On passe donc d'un trio à un quatuor, et l'arrivée du nouveau venu ne peut être sans signification.

L'homme est relativement jeune — soixante ans depuis février dernier — et sa formation d'ingénieur peut le désigner comme le type d'un de ces nouveaux dirigeants dont le pays a besoin. Principal patron de Leningrad depuis 1970, il s'y est fait une réputation de gestionnaire efficace. Il a signé, en 1981, un article de la revue *Komounist* assez sévère sur l'« *irresponsabilité* » des petits cadres, la mauvaise organisation du travail des comités du parti, le formalisme, etc. Ce n'est pas très original, et les observateurs étrangers qui ont eu l'occasion de l'approcher ne semblent pas avoir été fortement impressionnés par sa personnalité. Il apparaît en fait comme un homme d'appareil, dont la couleur n'est pas nettement définie sur l'éventail des forces qui se partagent le bureau politique, et dont la promotion par conséquent ne donne d'avantage décisif à aucun clan.

Les autres nominations sont de moindre intérêt dans la mesure où elles répondent plus ou moins à des exigences organisationnelles ou protocolaires. M. Solomentsev — tout en restant membre suppléant du bureau politique — remplace Arvid Pelche décédé à la tête du comité de contrôle du parti. Curieusement, il n'a pas été jugé nécessaire — ou possible ? — d'élargir la composition du bureau politique qui reste à son niveau plancher de onze membres.

Au niveau du comité central, les promotions de membres suppléants au rang de membres à part entière résultent dans plusieurs cas de titres déjà acquis, comme pour M. Kotchemassov, récemment nommé ambassadeur en R.D.A., ou pour le maréchal Akhromeev qui n'a ce grade que depuis le mois dernier.

Enfin, les deux exclus du comité central avaient déjà terminé leur carrière politique depuis quelque temps : M. Chtchelokov, ex-ministre de l'intérieur, à la fin de 1982 à la suite d'une obscure affaire dans laquelle auraient été impliqués des membres de la famille Brejnev, et M. Medounov, en raison d'un scandale qui avait coûté en son temps (1980) treize ans de prison au maire de Sotchi. C'est la première fois depuis près de vingt ans qu'une telle procédure d'exclusion est appliquée. Sans doute le régime qui se veut pur et dur a-t-il voulu faire un exemple. Les victimes choisies n'étaient pas de celles qui pouvaient encore offrir une grande résistance.

Un discours sans temps fort

La même modération inspire le discours de clôture prononcé par M. Andropov et dont le texte a été lu intégralement — ce qui n'avait pas été le cas la veille pour le rapport de M. Tchernenko — dans la soirée à la télévision.

De toutes les interventions du nouveau secrétaire général depuis qu'il a pris la direction du parti, celle-ci est sans doute la plus prudente, celle où il se définit le moins nettement comme porteur d'un changement, d'une rénovation du régime.

D'abord parce que M. Andropov, sans nommer son prédécesseur, a choisi d'axer son discours sur l'idée d'une révision du programme du P.C. soviétique lancée en février 1981 devant le vingt-sixième congrès par Brejnev lui-même. N'est-ce pas là le signe de cette même volonté de continuité qu'avait affirmée mardi M. Tchernenko ? Le secrétaire général a d'autre part touché à pratiquement tous les sujets de la politique internationale — pour affirmer le désir de paix de l'U.R.S.S. et le souhait de meilleures relations au sein du camp socialiste — de la gymnastique en passant par le perfectionnement des méthodes de gestion économique, la lutte contre la criminalité, l'antiformalisme, le rôle des syndicats, celui des organisations de base du parti, la mission des instituts scientifiques, la politique des nationalités, l'élévation du niveau de vie, etc.

On cherche le temps fort dans ce discours qui, tout en se voulant « réaliste » et énonciateur d'un programme d'avenir, en dit fort peu sur les moyens d'action envisagés. Tout au plus relève-t-on l'accent mis sur le passage à un mode de développement plus « *intensif* » qu'« *extensif* », le désir d'une approche plus adaptée au « *niveau d'éducation et aux exigences du peuple soviétique* », le sentiment peut-être que si le régime est mal compris — à l'intérieur comme à l'extérieur, — c'est parce qu'il s'exprime mal ou pas assez clairement.

Tout cela reste néanmoins bien timide et décevra sans doute ceux qui avaient attendu de ce plénum « idéologique » — déjà pourtant qualifié d'historique par les premiers commentateurs — qu'il ouvre des voies véritablement nouvelles.

ALAIN JACOB.

M. VOROTNIKOV

M. Vorotnikov, seul nouveau promu au rang de membre suppléant du Politbuto, est âgé de cinquante-sept ans. Membre du parti depuis 1947, il a terminé ses études à l'institut aéronautique de Kouïbychev, sur la Volga, et a travaillé dans une usine de constructions mécaniques de la même ville à partir de 1942.

De 1961 à 1967, il a été secrétaire, puis second secrétaire du parti pour la région de Kouïbychev, avant de devenir président du soviet de la même région. De 1971 à 1975, il a été premier secrétaire du parti à Kouïbychev avant de devenir premier vice-président du gouvernement de la fédération de Russie.

Eloigné au poste d'ambassadeur à Cuba en 1979, il en avait été rappelé l'été dernier pour prendre la direction du parti dans le territoire de Krasnodar, après l'éviction de M. Medounov, qui vient d'être exclu du comité central pour « faute dans son travail ». *Il pourrait devenir chef du gouvernement de la Fédération de Russie en remplacement de M. Solomentzev.*

M. SOLOMENTZEV

M. Mikhaïl Solomentzev, qui succède à M. Pelche, décédé, à la tête du comité de contrôle du parti (un organisme chargé de suivre les dossiers individuels des membres du parti et de veiller au bon ordre des procédures d'expulsion), est né en 1913 et siège au comité central du parti depuis 1961.

Après avoir fait des études supérieures à Leningrad et travaillé comme ingénieur dans l'Oural, il a été responsable régional dans le parti et l'économie à Tcheliabinsk, avant de prendre, en 1959, la direction du comité régional du parti à Karaganda, où venaient de se produire de graves émeutes ouvrières. De 1962 à 1964, il a été second secrétaire du parti au Kazakhstan, et, de 1964 à 1966, premier secrétaire à Rostov, sur le Don. En 1966, il était promu secrétaire du comité central et chef de son département industrie lourde, enfin, en 1971, président du gouvernement de la Fédération de Russie.

A la différence de M. Pelche, qui était membre titulaire du Politburo, M. Solomentzev reste simple membre suppléant de cet organisme, une dignité à laquelle il a accédé il y a douze ans.

LE « PRÉSIDIUM » ET SON « PRÉSIDENT »

Le chef de l'Etat soviétique, en fait le président du présidium du Soviet suprême, occupe un poste plus honorifique que politique.

Selon la Constitution, le présidium du Soviet suprême est une direction collégiale de l'Etat. Cet organisme compte une trentaine de membres choisis parmi les 1 500 députés du Soviet suprême. Son président est élu par les deux Chambres réunies, bien que la Constitution ne soit pas formelle sur ce point.

Selon la Constitution, c'est le présidium qui ratifie les traités, nomme les ambassadeurs, décerne les décorations, procède à la constitution du conseil de défense, nomme les officiers généraux. Il peut décréter la mobilisation ainsi que l'état de siège dans tout ou partie de l'U.R.S.S., décider de dissoudre le Soviet suprême en cas de conflit entre les deux Chambres et recourir au référendum. Le présidium fixe la date des élections au Soviet suprême et en convoque les sessions.

Dans les faits, c'est le président du présidium qui apparaît comme le véritable chef de l'Etat. Brejnev était jusqu'à présent le seul chef du parti qui ait assumé cette charge, Lénine, Staline ou Khrouchtchev ayant préféré prendre à l'occasion la direction du gouvernement. Depuis la mort de Brejnev, la présidence était assumée *de facto* par M. Vassili Kouznetzov, premier vice-président du présidium du Soviet suprême et membre suppléant du bureau politique du parti.

IL Y A TRENTE ANS

Les chars soviétiques intervenaient à Berlin-Est

par ALFRED GROSSER

Le 17 juin 1953, les chars soviétiques intervenaient à Berlin-Est. Dès le 18 et pendant deux semaines, des cours martiales soviétiques prononçaient des condamnations à mort à Berlin, Rostock, Gotha, Eisleben. Les condamnés étaient aussitôt fusillés. Le 5 août, le comité central du parti socialiste unifié — SED — remerciait le parti soviétique pour l' « *aide désintéressée* » de l'U.R.S.S.

Trente ans après, pourquoi, à propos des manifestations et émeutes qui, après Berlin-Est, ont eu lieu dans environ deux cents localités est-allemandes, relever d'abord l'action de l'Union soviétique ? Parce que c'est elle qui a donné à ces journées sa signification la plus durable.

Au départ, il ne s'agissait nullement d'une révolte mais d'une protestation ouvrière contre une augmentation des normes de production entraînant une baisse de salaire. Dès la fin mai, cette augmentation avait provoqué des grèves. Les manifestants de juin ne demandaient pas la fin du régime, moins encore l'unification des deux Allemagnes. Ils réclamaient cependant la démission du gouvernement en place et aussi des élections libres. Ils entendaient surtout exercer le droit de grève.

Le ministre de la justice, Max Fechner, semblait leur donner raison sur ce point : « *Ne peuvent être punies,* déclara-t-il, *que les personnes qui se sont rendues coupables de crimes... Le droit de grève est garanti par la Constitution... Il n'y aura donc pas de politique de vengeance contre ceux qui ont fait la grève ou pris part à des manifestations.* » Le 15 juillet, il était lui-même arrêté et, le 26, exclu du SED comme « *ennemi du parti et de l'Etat* ». Hilde Benjamin, qui prit sa suite, élimina implacablement le « *social-démocratisme* » de la justice. Et la grève allait demeurer, comme en U.R.S.S., un crime contre le peuple et le syndicat un mobilisateur d'énergie aux mains du parti, non un instrument d'expression de revendications. Un quart de siècle plus tard, l'accord de Gdansk devait prendre, dans cette perspective, une signification doublement révolutionnaire.

En revanche, l'impuissance occidentale, éclatante pour la Pologne en décembre 1981, est une sorte de donnée permanente depuis juin 1953. De Berlin-Est à Varsovie, en passant par Budapest en 1956 et par Prague en 1968, les Occidentaux ont clairement fait savoir à l'U.R.S.S. que la réprobation n'irait pas jusqu'à prendre des mesures susceptibles d'être interprétées comme des représailles ou comme des interventions en faveur des opprimés. Du point de vue des conflits à éviter, de la paix à préserver, ils ont sans doute eu raison, mais il n'y a certes pas lieu de se glorifier d'une sagesse de la résignation. Il n'y a pas à montrer trop de fierté d'avoir préservé dans nos pays les libertés dans la paix puisqu'il est entendu que le prix de ces acquis ce sont les Allemands de l'Est, les Hongrois, les Tchèques, les Polonais qui ont dû et qui doivent le payer.

Le cas allemand a cependant sa spécificité. En juin 1953, les gouvernements de Berlin-Est et de Moscou ont accusé les autorités ouest-allemandes d'avoir fomenté puis nourri la révolte. En fait, ce qui frappait le plus à l'époque et ce qui frappe encore rétrospectivement aujourd'hui, c'est l'extrême prudence du gouvernement Adenauer, son souci de ne pas se laisser entraîner dans une confrontation, fût-ce pour la défense de compatriotes victimes de la répression. Lorsque, aujourd'hui, les pacifistes ouest-allemands présentent les années 50 comme marquées par une volonté offensive occidentale, ils oublient complètement l'attitude fermement maintenue en juin 1953 par les autorités de Bonn et de Berlin-Ouest, une attitude débouchant sur le voyage conciliateur d'Adenauer à Moscou en septembre 1955.

L'accusation d'infiltration a encore servi de prétexte pour l'érection du mur de Berlin le 13 août 1961. Jusque-là, Berlin était, depuis 1948, politiquement et administrativement coupé en deux, mais pas physiquement, ce qui permettait, en 1960-1961 comme en 1952-1953, les départs massifs d'est en ouest. Qu'il s'est agi avec le mur d'arrêter ce « plébiscite avec les pieds » et non d'empêcher de vilains agents capitalistes de se glisser à l'Est, la R.D.A. l'a elle-même admis à partir de 1970 en acceptant les visites massives de citoyens de la République fédérale, tandis que ses propres citoyens demeuraient interdits de sortie.

Une présence renforcée

En juin 1961, J.-F. Kennedy avait déclaré que les points cruciaux aux yeux des Etats-Unis concernaient tous la survie d'un Berlin-Ouest libre. L'autorisation était donnée à l'U.R.S.S. d'agir à sa guise dans son domaine, notamment d'en renforcer l'isolement, l'isolation : 1961 constituait donc bien un simple moment dans la continuité spectaculairement entamée en 1953.

Pour beaucoup d'Allemands, y compris chez les dirigeants, le 13 août 1961 a simplement entraîné une meilleure compréhension d'un phénomène qui aurait déjà dû être évident en 1953 : l'existence même de l'Union soviétique et de l'exigence d'immobilisme qu'elle présente aux régimes qu'elle domine excluent toute possibilité de réunification.

En 1953, Bonn n'acceptait pas encore l'idée que l'autre Allemagne constituait un Etat. Mais la décision économique sur les normes, le fonctionnement de la justice répressive, l'encadrement des citoyens, n'était-ce pas là autant d'aspects très visibles d'une réalité étatique ? Une réalité qui, trente ans plus tard, est si bien acceptée qu'on souhaite réduire le plus possible la tension mondiale pour que l'autre Etat allemand accepte de continuer à s'ouvrir aux contacts avec les autorités, les hommes, les médias de la République fédérale. Des contacts qui devraient être considérés par les autres pays occidentaux comme une avancée occidentale et non comme un pas vers une unité allemande soustraite à l'Occident.

Il n'y a pas eu de nouvelle rébellion en Allemagne de l'Est depuis juin 1953. Il ne faut pas en souhaiter une, ne serait-ce que parce qu'on ne dispose d'aucun moyen pour empêcher son écrasement. Mais il ne faut pas en déduire chez nous que seule la Pologne aurait le droit de ne pas être pleinement résignée. La seule offensive permise aux Occidentaux vers les pays européens privés des libertés politiques élémentaires est celle d'une présence, d'une communication renforcées. Là où les chars soviétiques sont intervenus le 17 juin 1953, cette présence, cette communication, sont évidemment allemandes. A nous de nous réjouir de son existence au lieu de nous en effrayer.

Allemagne fédérale

Le Bundestag examine dans un climat pesant la question des euromissiles

De notre correspondant

Bonn. — Le débat du Bundestag sur la défense et la sécurité en Europe, ou plus exactement sur la menace constituée par les SS-20 soviétiques et la parade qu'il convient d'y apporter, a mis en lumière mercredi 15 juin, les divergences qui séparent le gouvernement de l'opposition social-démocrate. Les motions déposées par l'un et l'autre ont été renvoyées en commission, d'où le S.P.D. voudrait les faire sortir la semaine prochaine, pour qu'un vote puisse intervenir sur le fond en séance plénière.

Ouverte par la déclaration du ministre des affaires étrangères, M. Genscher, la discussion a duré toute la journée dans une atmosphère pesante. La grande différence entre les partis en présence est que, pour la C.D.U. et le F.D.P., les choses n'ont pas changé depuis novembre 1979, moment où fut adopté la double décision de l'OTAN, alors que pour les sociaux-démocrates elles ont évolué, mais dans le mauvais sens. Il faut cependant rendre justice à M. Egon Bahr, porte-parole du S.P.D. en matière de désarmement, qui exposait le point de vue de son parti et qui fut si souvent suspecté de faire le jeu de Moscou : il a qualifié d'« *inexplicable* » l'accumulation des SS-20 par la puissance soviétique. Ce qui n'est pas pour lui une raison de « *s'accrocher bureaucratiquement* » à une décision « *dépassée* ».

Mais pour M. Bahr, le principal changement est intervenu dans la position américaine, qui a transformé l'« option zéro », primitivement appliquée au seul Occident pour le cas où l'U.R.S.S. réduirait le nombre de ses SS-20, en une formule « zéro-zéro » impliquant le démantèlement complet du dispositif des fusées soviétiques. Le ministre de la défens, M. Wörner, s'est référé aux dossiers qu'il avait trouvés en arrivant au ministère pour reléguer au rang d'arguties ces arguments. Pour lui, la ligne de la coalition actuelle s'articule sur celle de l'ancienne : le gouvernement Schmidt avait préparé « *dans tous ses détails* » l'implantation des Pershing-2 et des missiles de croisière en cas d'échec des négociations américano-soviétiques de Genève.

Ne serait-il pas préférable, a dit cependant M. Bahr, de prolonger ces pourparlers au-delà de l'automne si c'était nécessaire, plutôt que d'enclencher un processus de réarmement qui risquerait d'inciter les Soviétiques à installer de nouvelles armes atomiques chez leurs satellites, donc en première ligne ? Au minimum, a-t-il ajouté, il ne doit pas y avoir d'automatisme de l'implantation des Pershing-2 en Allemagne fédérale : il faut, au préalable, que le Bundestag se prononce à nouveau. Mais mercredi, l'affaire était entendue pour la majorité, qui, sauf miracle à Genève, s'apprête à recevoir en décembre les premières caisses contenant les pièces détachées des Pershing. Un système d'armes, il est vrai, qui, selon le dernier numéro de *Der Spiegel*, n'a apporté que des déconvenues lors de ses premiers essais, et qui n'a pas, de toute façon, été suffisamment testé pour remplir les missions qu'on voudrait lui confier.

ALAIN CLÉMENT.

Italie

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PARTI SOCIALISTE

M. Craxi propose à la démocratie chrétienne un pacte de gouvernement de trois ans

Rome *(A.F.P.)*. — M. Bettino Craxi, secrétaire général du parti socialiste italien, a proposé à la démocratie chrétienne un accord de gouvernement à conclure à la suite des élections législatives des 26 et 27 juin *(nos dernières éditions du 6 juin)*.

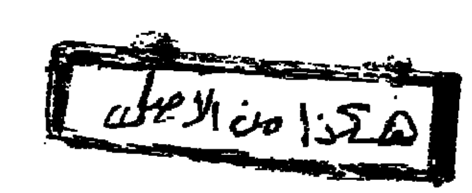
Cet accord porterait sur un programme commun pour constituer une majorité d'une durée de trois ans. C'est en fonction des résultats obtenus que l'accord serait reconduit pour la fin de la législature.

Au cours d'une conférence de presse, M. Craxi a indiqué qu'il n'existait « *aucune autre base réaliste* » de gouvernement, rejetant de ce fait la proposition d'« *alternance de gauche* » sur laquelle le parti communiste fonde sa campagne et « *qui ne peut,* selon le secrétaire général du P.S.I., *aboutir à une majorité viable* ». M. Craxi a remarqué que la durée moyenne des gouvernements était d'un an.

Simultanément, le parti socialiste s'est trouvé une seconde fois impliqué dans une sérieuse affaire de concussion et d'association de malfaiteurs. Après la fédération de Turin, voilà trois mois, c'est celle de Savone qui a été frappée. L'ancien président du gouvernement régional de Ligurie, M. Alberto Teardo, ex-secrétaire de la fédération socialiste et candidat à la Chambre, a été arrêté avec sept autres personnes, dont l'adjoint municipal de Savone à l'urbanisme. Selon les juges d'instruction, « *diverses malversations* » leur ont été reprochées.

Ce n'est pas la première fois que M. Teardo est impliqué dans des affaires douteuses. Il figurait en effet sur la liste des adhérents à la loge P2, ce qui n'a pas empêché la direction du P.S.I de le présenter aux élections. Mais M. Sandro Pertini, président de la République, se refusait depuis deux ans à avoir le moindre contact avec la fédération socialiste de Savone, à tel point qu'à chacun de ses voyages fréquents en ligurie M. Teardo devait s'absenter malgré sa qualité de président du conseil régional. Un communiqué du Quirinal, rédigé en termes très durs, a rappelé cette désapprobation.

Les milieux locaux du parti socialiste ont réagi vivement à ces initiatives de la justice, les accusant de s'inspirer d'intentions politiques à douze jours du scrutin. Mais la direction du P.S.I. a jusqu'à présent gardé le silence.





DIMANCHE 19 JUIN 1983

FÊTE POUR LA PAIX

Bois de Vincennes - clairière de Reuilly – Paris

APPEL

Nous qui sommes pour la paix avons été cent pour commencer.

Le 20 juin 1982, nous avons été 250 000 dans la marche pour la paix.

Nous qui sommes pour la paix et le désarmement en appelons solennellement à tous les gouvernements, aux deux principales puissances en particulier, *et aux Nations unies. Notre action* témoigne de notre angoisse mais aussi de notre espoir. Car paix et liberté ne peuvent être dissociées et aucun conflit n'est inévitable.

Une fois encore nous répétons qu'il faut sauver ce qui peut l'être en mettant un terme à la course aux armements. Nous disons, que le désarmement, cela se négocie et que la paix n'est pas un hasard. Nous disons : négociez avec détermination, négociez à l'Est et à l'Ouest, pour la sécurité des Nations et pour que le désarmement devienne enfin une réalité. Nous disons que la course aux armements est une course à la ruine et qu'il faut donner à la vie ce qu'on gaspille pour la mort, car on peut, sans armes, combattre et la misère et la faim dans le monde.

Nous qui sommes pour la paix, nous avons fait nôtres les paroles de Jaurès : « Je pleure sur les morts innombrables... » et, forts de son exemple, nous nous sommes engagés à poursuivre notre combat, toujours unis, pour que se fasse entendre à travers le monde la voix nécessaire du bon sens et de la générosité, la voix de la France.

Nous nous adressons à toutes les Françaises, à tous les Français, aux citoyennes et citoyens de tous métiers, de tous âges et de toutes opinions, chacun avec ses raisons morales, philosophiques, religieuses ou politiques.

Et c'est aux jeunes aussi que nous disons : la paix est votre affaire, elle est votre avenir, prenez-en conscience, car le poids de cet avenir repose sur vous.

Nous souhaitons vous rencontrer plus nombreux encore qu'il y a un an. Venez à la Fête pour la paix. Elle se déroulera dans la musique, la poésie et l'amitié le 19 juin 1983 au bois de Vincennes à Paris.

Initiateurs de l' « Appel des cent », Mmes et MM.

ANDRUET Jean-Claude ; † ARAGON ; AUBRAC Lucie ; BATAILLE Michel ; BAZIN Hervé ; BÉJART Maurice ; BLANC Henri ; BRETON Denise ; BUTOR Michel BROCHEN ; Jean-Louis CAVANNA ; CHAMBEIRON ; Robert CHARLES-ROUX Edmonde ; CHEMETOV Paul ; CLÉMENT Catherine ; DECAUX Alain ; DELARUE Jean-Claude ; DENIS Jacques ; DESGRAUPES Pierre ; Mme DORGELES Roland ; DUBIEN Denis ; DUCLAUX SylvieDUHAMEL René ; DURAFFOUR Paul ; ESCANDE Francine ; ESCANDE Paul ; Madame FARGE Yves ; FERRAT Jean ; Général GAMBIEZ ; GEBÉ ; GERMA Michel ; GODELIER Maurice ; GREMETZ Maxime ; GROULT Benoite ; GUIBERT Edouard ; GUINOT Alain ; HERRERO André ; JACQUART Albert ; DE JAEGER Jacques ; JANKELEVITCH Vladimir ; JARRY Robert ; KAHANE Jean-Pierre ; LACOMBE Bernard ; LACROIX Daniel ; LAJOINIE André ; LANGEVIN Hélène ; LANGIGNON Michel ; † LANOUX Armand ; LAROZE Jean-Claude ; LEFEBVRE Henri ; LE FORESTIER Maxime ; LORENZI Stellio ; LEROI-GOURHAN André ; MAFFRE-BAUGÉ Emmanuel ; MAGNY colette ; MALDONADO J.-M. ; MANESSIER ; MAREST Jeanine ; MATTA ; MERCIER Georges ; MILLIEZ Paul ; MÉSONES Serge ; MONCLA François ; MONORY Jacques ; MOUSTARD René ; † PAUL Marcel ; PERRONET Annie ; PIEPLU Claude ; PIGNON Edouard ; PLATON Charles ; PROU suzanne ; RANCILLAC Bernard ; RIFIOD Elisabeth ; Pasteur ROGNON René ; † SALACROU Armand ; SANGUEDOLCE Joseph ; SANTINI Pierre ; Amiral SANGUINETTI Antoine ; SCHWARTZENBERG Léon ; SAGUILLON Pierre-Luc ; SEGUY Georges ; SEVE Lucien ; STIL André ; ROL-TANGUY Henri ; TAULELLE Lucienne ; TERRENOIRE Louis ; † THERET Gisèle ; THOMAS Bertrand ; TORDI Bernard ; TOURNIER Michel ; TRINTIGNANT Jean-louis ; VASARELY ; VERCORS ; VIGNERON René ; VITEZ Antoine ; VOVELLE Michel ; WOLINSKI Georges ; WOLINSKI Maryse ; ZARKA Pierre ; ZAOUI Jean.

Parmi les nouvelles signatures recueillies dans tout le pays sur l'« Appel des cent », Mmes et MM. :

J.-P. ANRAULT, technicien CNRS – J. AMOUROUX, professeur en médecine – J. AUDOIR, réalisateur T.V. – Me AUFFRAY-MILESY MARGERIE, avocat – M. AZZOPARDI, professeur d'université - M. BARATRA, économiste CNRS – A. BARBAUD, journaliste radio – M. BARTHELEMY-MADAULE, philosophe, professeur d'université – H. BASLE, réalisateur T.V. - D. BAUER, journaliste T.V. - D.BEAUBATON, chargé de recherche – Docteur G. BEREZIAT, chef de travaux A.P. – J. BENSADOUN, maître-assistant – A. BENSAID, journaliste T.V. – G. BERNET, responsable de projet CNRS – M. BIDON, capitaine au long cours – Y. BINETRUY, cadre technique T.V. – M. BLUWAL, réalisateur T.V. – Général DE LA BOLARDIERE – P. BONNEAU, maire, conseiller général – A. BONNET, député de la Dordogne – M. BONNET, maître-assistant – D. BORVALET, professeur en médecine – P. BOUREL, professeur d'université – J.-F. BOYER, journaliste T.V. – G. BRAY, artiste dramatique – G. BREST, notaire – F. BROUARD, sculpteur – G. BROUSSOIS, intendant Ecole normale – M. BRUN, maître assistant – H. BRUSINI, journaliste T.V. – M.-L. BURON, conseiller général de la Mayenne – J.-L. CALMEJANE, journaliste T.V. – J. CAMILLY, journaliste T.V. – R. CARAVANON, directeur recherche INSERM – M. CARDOZE, journaliste radio – J. CARRIERE, écrivain – M. CAVAGLIONE, conseiller municipale de Nice, écologiste – F. CAVALIER-BENEZE – A. CHANCONIE, ingénieur CNRS – H. CHAPIER, journaliste T.V. – J.-F. CHARROL, inspecteur de l'éducation nationale – F. CHAZAUD, T.V. – J. CHINON, ex-champion de France de boxe – R. CHRESMAN, médecin-chef d'institut régional des sport – P. CLEMENT, journaliste T.V. – C. CLERO, plasticien, chargé de cours université – H. COUDARNE, professeur Orsay – C. COUDERC, réalisateur T.V. – M. COULMANCE, ingénieur – R. COURNE, prêtre – C. CRESPO, journaliste T.V. – Docteur J.-P. CROS – M. CUBELIS, maître-assistant – Y. CUDENNEC, maître-assistant – J.-M. DAOUIN, architecte – G. DAIRE, responsable service technique CNRS – C. DE DOMINICIS, physicien – C. DELACHERIE, directeur de recherche CNRS – D. DELHOUME, journaliste T.V. – J. DELLOUE, T.V. – Docteur J. DEMAY, psychiatre – G. DESTANNE DE BERNIS, universitaire sciences sociales – J.-C. DEUSCH, ingénieur CENG – J. DOUAY, journaliste T.V. – C. DRIANCOUR, ingénieur INSERM - G. DUBANT, journaliste T.V. - H. DUBOIS, journaliste T.V. – T. DUBOIS, recordman de France de décathlon – Y. DUMONT, sénateur honoraire – J.-L. DUMONT, député de la Marne – G. DURAFFOUR, ingénieur CNET – E. DURIN, journaliste radio – H. DURUP, directeur de recherche – L. DUTARD, député de la Dordogne – D. ELUARD – D. ERARD, chercheur INSERM – J.-B. ESPIEUSSAS, inspecteur d'académie retraité – P. ERWI, professeur en médecine – J.-C. FAVAREL-GARRIGUE, professeur en médecine ; J. FAYOLLE, ancien champion d'athlétisme, entraîneur ; G. FAYOLLE, maire, vice-président du conseil général de la Dordogne ; F. FELICITE, vice-champion de France d'haltérophilie ; F. FERET, peintre ; A. FESSLER, avocat ; G. FISCHER, directeur de recherche CNRS ; M. DE FLORES, cadre T.V. ; J.-P. FONDERE, ingénieur CNRS ; Y. FOUGERAY, son T.V. ; V. FOURNIER, maître-assistant à l'université ; C. FRAJERMAN, ingénieur CNRS ; A. FRANCISCI, avocate ; L. FRANÇOIS, maire, conseiller général ; P. FULLA, journaliste sportif T.V. ; A. GABILLON, maître d'internat, faculté de lettres ; D. GABOURIAUT, technicienne ; R. GALINSKI, professeur en médecine ; P. GASSOT, journaliste T.V. : Docteur E. GATINEAU-SAILLANT ; J. GRABIAS, producteur T.V. ; Père GROS-BADON ; M. GUILBAUD, maire d'Olonne/mer, conseiller général (85) ; GUILLAUD, prêtre ; J. GUILLERMOND, juriste ; M. GUILLON-THOMAS, archiviste-paléographe, conservateur honoraire des bibliothèques ; G. GUILLON, secrétaire général de l'association des déportés du travail et réfractaires de la R.P. ; L. GUYENCOURT, réalisateur journaliste T.V. ; R. GUYOT, membre honoraire du Parlement ; B. HAGUET, ingénieur CNET ; Y. HALBIN, prêtre ; G. HALIMI, avocate, député de l'Isère ; J. HAMET, cadre administratif C.N.R.S. ; J.-P. HAMON, vétérinaire inspecteur ; M. HAOND, ingénieur CNET ; G. HARFOUCHE, technicien C.N.R.S. ; C. HATCHIKIAN, chargé de recherche ; G. HELAINE, docteur radiologue conseiller général (78) ; C. HEMLINGER, T.V. ; J.-P. HEMY, directeur unité pédagogique ; M. HEYRAL, compositeur ; F. HIPPOLYTE, prêtre ; Pasteur M. HOFFET ; M. IRLES, médecin-chef hôpital de Vierzon ; Abbé JACOLIN ; D. JEAMMET, journaliste T.V. ; B. JOLY, architecte ; Bâtonnier P. JOSELET ; J. JOVER, professeur de boxe ; J. KANAPA, journaliste T.V. ; Professeur A. KASTLER, prix Nobel ; S. KEUTEN, chorégraphe ; E. KLINGER, psychiatre ; Docteur V. LAFITTE, psychiatre ; B. LAFFONT, actrice ; J. LAFOREST, ingénieur CNRS ; A. LAIGNEAU, vice-président de la Fédération nationale des victimes et rescapés des camps nazis du travail forcé (ex. F.N.D.T.) - LALANNE, chanteur ; Mme A. LANOUX ; R. LAMBERT, technicien T.V. ; M. LABROUE, maire, conseiller général (24) ; G. LAVRE, ex-secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale ; B. LAVIGNE, agrégé d'architecture ; J. LEANDRE, ingénieur ; J.-P. LE CAEF, technicien ; B. LEDREF, journaliste T.V. ; J. LE DU, professeur de celtique ; P. LEVEQUE, doyen de faculté ; M. LIBERMAN, ingénieur ; R. LIDEREAU, biologiste ; Mme M. HUISMAN ; J. MADAULE, écrivain ; Abbé J. MAGNOLON ; A. MALANDAIN, technicien INSERM ; G. MANDUILLE, technicien CNRS ; M. MANET, sénateur-maire de Bergerac, conseiller général ; J. MANN, prêtre-ouvrier ; J.-L. MANO, journaliste T.V. ; B. MARCHETTI, journaliste T.V. ; C. MARENCO, maître de recherche C.N.R.S. ; S. MARION, journaliste T.V. ; D. MARIOTTI, journaliste T.V. ; R. MARTELLI, historien ; Pasteur N. MARTIN ; R. MAS, dessinateur ; J. MAUGE, capitaine de sapeurs-pompiers ; P. MECHIN, conseiller général ; M. MERCIER, assistant T.V. ; P. MESTRAL, musicien ; G. MICALEFF, prévost de boxe ; L. MILLIET, participant au congrès du mouvement Amsterdam-Pleyel (1935) ; J.-P. MOREUX, comédien ; C.-M. MONNOT, journaliste T.V. ; H. MONSONEGO, psychiatre ; A. MONTINTIN, technicien C.N.R.S. ; Colonel L. MOREL ; A. MOUGIN, ex-champion de France de boxe ; R. MULCEY, professeur spéléologue ; M. NAUDY, journaliste T.V. ; C. OLLIER, écrivain ; C. OZTENBERGER, réalisateur T.V. ; J. PAILLEAU, ingénieur CNET ; M. PAPOULAR, maître de recherches C.N.R.S. ; J.-C. PASSERAT, plus jeune déporté de France, né à Auschwitz en 1943 ; M. PERROT, journaliste T.V. ; C. PERTHUIS, journaliste T.V. ; C. PHILIPPE, journaliste T.V. ; G. PIQUARD, ingénieur CNRS ; J. PIROT, membre du C.A. du CNRS ; J. POMMIER, prêtre ; D. PRADALLI, journaliste T.V. ; B. POPLINEAU, auteur-compositeur ; P. RAGE, ingénieur ; O. RECASENS, chef d'atelier T.V. ; G. RENDU, ancien président départemental d'une organisation catholique sur la faim et le développement ; J. REY, architecte ; J.-B. ROBERT, professeur université scientifique et médicale ; D. ROUCHAUD, journaliste T.V. ; F. SALVAING, journaliste T.V. ; S. SANGUINETTI, journaliste T.V. ; Y. SANTESS, architecte ; S. SARRAZIN, ingénieur CNRS ; L. SAUERWEIN, journaliste T.V. ; C. SCHAIDT, professeur en architecture ; Pasteur P. SCHNEIDER ; Pasteur D. SCHOTT ; G. SEBAG, journaliste T.V. ; C. SIKIRJ, artiste-peintre ; P. SIKIRJ, médecin gynécologue ; A. SILVESTRE, auteur-compositeur ; L. SOBOUL, T.V. ; A. SOUQUIERES, ancien sénateur ; R. STORA, physicien ; M. STRULOVICI, journaliste T.V. ; M. TADIEU, agriculteur ; J. TEFF, dessinateur T.V. ; C. THIERCE, professeur ; D. THIERY, ingénieur CENG ; M. THOMAS, professeur de médecine ; F. TOURNEVACHE, ancien interné de Châteaubriant ; C. TOUZEAU, artiste-peintre ; M. TRILLAT, journaliste T.V. ; P. TROCHERIE, prêtre ; R. VARIN, technicien, membre du C.A. du CNRS ; J.-P. VEDEL, maître de recherche ; P. VENNEREAU, chercheur C.N.R.S. ; Abbé M. VENTOSE ; J. VERDURE, poète ; P. VERMELIN, CNRS ; R. VIARD, architecte ; M. VIGEZZI, enseignant université de sciences sociales ; J. VINCENT, architecte urbaniste ; J. ZALDVA, prêtre.

Françoise GILLIER, présidente de l'Action Catholique des enfants – Colette FRANJOU, secrétaire nationale de l'A.C.E.-Monde ouvrier – Catherine VAISSET, secrétaire nationale de l'A.C.E.-Milieux indépendants - Marie Hélène EUVRARD, secrétaire nationale de l'A.C.E-Milieu rural. – Claude VERCOUTERE, délégué général des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active – Reiner DOUMONT, secrétaire général du comité protestant des centres de vacances – Jacques JOURNET, secrétaire du Conseil pédagogique et scientifique de la F.S.G.T. – Jean-Louis PAIN, secrétaire du Conseil pédagogique et scientifique de la F.S.G.T. – Jean-Paul FREDON, président de la Fédération nationale des Francs et Franches Camarades – Pierre DURAND, secrétaire général de la Fédération nationale des Francs et Franches Camarades – Bernard VERA, secrétaitre général des Pionniers de France.

Association des résistants, déportés, emprisonnés politiques en Afrique du Nord ; Comité de vigilance HIROSHIMA-NAGASAKI ; Tourisme et Travail ; Union progressiste ; Union des femmes françaises ; Union des juifs pour la Résistance et l'entraide ; Union pacifiste de France ; Conférence des catholiques européens ; Le Mouvement de la paix ; Union des grandes écoles (U.G.E.) ; Mouvement de la jeunesse communiste ; Les Pionniers de France ; UNEF ; UNCAL ; Fédération nationale des gaullistes de progrès ; Union des travailleurs de Turquie en France ; Union nationale des retraités et personnes âgées ; Association des résistants grecs en France ; Parti communiste français ; Association française Buchenwald-Dora et commandos ; Association républicaine des anciens combattants et victimes de guerre ; Confédération générale du travail ; U.G.I.C.T. ; Les Amis de la vie ; Association française des juristes démocrates ; Association pour l'alphabétisation, la formation et l'enseignement du français aux travailleurs immigrés (A.E.F.T.I.) ; Jeunesse ouvrière chrétienne ; Jeunesse ouvrière chrétienne féminine ; Fédération nationale des déportés, internés, résistants et patriotes (F.N.D.I.R.P.) ; Syndicat national des personnels de l'éducation surveillée (S.N.P.E.S.-FEN) ; Les paysans du Larzac ; Fédération des résidents universitaires ; Espace culturel caraïbéen ; Syndicat national de l'enseignement technique agricole public ; Association pour le développement culturel et artistique des jeunes d'origine arménienne de france ; Comité national d'éducation sur le désarmement ; MRAP ; Syndicat national des personnels de l'enseignement supérieur et des bibliothèques C.G.T. ; Francs et franches camarades ; Association France-Cuba ; Les cadets de la R.A.T.P. ; Centre confédéral de la jeunesse C.G.T. ; Comité d'action et de soutien pour la réunification de la Corée ; Coordination des comités Amérique latine ; Comité Brésil-Amnistie ; Comité français de solidarité avec le Paraguay ; Comité de défense des prisonniers politiques en Uruguay ; Collectif pour la défense de Raoul Sendic ; Association des familles de disparus uruguayens ; Fonds d'entraide Uruguay ; Comité des réfugiés politiques latino-américains ; Comité France-Mexique ; Comité Salvador ; Collectif Guatemala ; Comité de solidarité avec le Nicaragua ; Comité Haïti ; Comité de solidarité avec Grenada ; Fonds d'aide à la résistance chilienne ; Association des familles de détenus disparus au Chili ; Arcialla ; Amitiés franco-chilienne ; Comité de solidarité avec le peuple chilien ; Comité français de défense des droits de l'homme au Pérou ; Comité France-Colombie ; Centre argentin d'information et de solidarité ; Comité France-Brésil ; Syndicat national de l'enseignement du second degré (SNES ; Syndicat national des chercheurs scientifiques FEN ; Mouvement national de lutte pour l'environnement (M.N.L.E.) ; Comité de la jeunesse pour la paix ; Confédération syndicale des familles ; Vacances Loisirs Jeunesse (L.V.J.) ; Ligue communiste révolutionnaire ; En marche vers l'harmonie ; Paix et Désarmement ; Association nationale des cheminots anciens combattants ; Union fédérale des ingénieurs cadres et techniciens de la santé C.G.T. ; Association nationale des familles de fusillés et massacrés de la résistance française ; Parti communiste marxiste-léniniste ; Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNES-Sup.) ; Voyage Vacances Loisirs (V.V.L.) ; Amicale franco-italienne ; Association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique ; Association France-Amérique latine ; Association des volontaires pour l'Espagne républicaine ; Amis de la République arabe sahraouie démocratique ; S.N.E.T.P. : Union générale des fédérations de fonctionnaires ; Union nationale des syndicats de l'énergie atomique ; Fédération C.G.T. des affaires sociales ; Fédération C.G.T. de l'agro-alimentaire ; Fédération C.G.T. du bois ; Fédération C.G.T. de la céramique ; Fédération C.G.T. des cheminots ; Fédération C.G.T. du commerce ; Fédération C.G.T. de la construction ; Fédération C.G.T. des cuirs et peaux ; Fédération C.G.T. de l'énergie ; Fédération C.G.T. de l'équipement ; FERC ; Fédération C.G.T. des finances ; Fédération C.G.T. de l'habillement ; Fédération C.G.T. des industries chimiques ; Fédération C.G.T. du livre ; Fédération C.G.T. des matières plastiques ; Fédération C.G.T. de la métallurgie ; Fédération C.G.T. des organismes sociaux ; Fédération C.G.T. du papier-carton ; Fédération C.G.T. des personnels des secteurs financiers ; Fédération C.G.T. des personnels pénitentiaires ; Fédération C.G.T. de la police ; Fédération C.G.T. des P.T.T. ; Fédération C.G.T. de la santé ; Fédération C.G.T. des services publics « communaux » ; Fédération C.G.T. du sous-sol ; Fédération C.G.T. des tabacs ; Fédération C.G.T. du textile ; Fédération C.G.T. des transports ; Fédération C.G.T. des travailleurs de l'État ; Syndicat de l'audiovisuel et de l'action culturelle.

DÉROULEMENT DE LA FÊTE

10 h. 30 : Rendez-vous au bois de Vincennes, pelouse de Reuilly (métro Porte-Dorée).
12 h. 30 : Pique-nique géant. Les repas seront disponibles sur place vendus par l'Appel des Cent.
14 h. 30 : Salutation de bienvenue par Suzanne Prou au nom des Cent.
17 h. 30 : Adoption de l'Appel final. Désignation de la délégation des Cent et des délégués départementaux qui se rendront à Genève le 23 juin pour rencontrer les missions américaines et soviétiques.
18 h. 30 : Jazz et lâcher de ballons.

Les spectacles se dérouleront sur quatre scènes. Sur les scènes 1, 2, 4, entre les spectacles, interventions et interviews d'artistes, de personnalités de l'Appel des Cent, *de représentants d'organisations venant du monde entier. Présentation Yves Mourousi, Raoul Sangla.*

SCÈNE 1

IRRADIE (rock)
PUHDYS (R.D.A.)
CATHERINE LARA (France)
SAPHO (France)
DICK ANNEGARN (Pays-Bas)
BRENDA WOOTTON (Royaume-Uni, Cornouailles)
RITMO-ORIENTAL (Cuba)
MYRIAM MAKEBA (Afrique du Sud)
JEAN-JACQUES MILTEAU, MAURO SERRI AND FRIENDS (jazz)

SCÈNE 2

JEZEBEL-ROCK (rock)
DANIELLE KELDER (France)
COMPAGNIE BERNARD LUBAT (musiques)
LUCILLA GALEAZZI (Italie)
ODEURS (rock)
CATHERINE RIBEIRO (France)
RACHID BAHRI (Algérie)
MAXIME LEFORESTIER (France)
JEAN-MICHEL KADJAN GROUP (jazz)

SCÈNE 3 (espace enfants)

BILLY (jeune chanteur rock)
SILVIO BOLINIO (clown)
JOHN GUEZ (comédien-animateur)
GÉRARD KUNIAN (magicien)
SILVIO BOLINIO (clown)
BILLY (jeune chanteur rock)
JOHN GUEZ (comédien-animateur)
GÉRARD KUNIAN (magicien)
Spectacles présentés et animés par le Théâtre d'animation
ALAIN DUVERNE (marionnettes)

SCÈNE 4

ANNIE et DIDIER DEGREMONT
LES BARONS (rock)
PICK-UP (rock)
BRICE-KAPEL (funk)
ALEXANDRA PANDEV et PARIS-NIGHT (rock)

Je soutiens l'Appel à la Fête pour la Paix du 19 juin :

NOM : ....
PRÉNOM : ....
QUALITÉ : ....
ADRESSE : ....
....

Je verse . . . . F (facultatif) pour participation aux frais, *au C.C.P.95374Y PARIS, Mme YVONNE BRETEAU.*

(Découper et envoyer à l'Appel des Cent, 15, avenue Victor-Hugo, 75016 PARIS.)

Le Monde

politique

LE CONTENTIEUX SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le troisième tour

Depuis longtemps les communistes étaient accusés de truquer les élections dans les communes qu'ils dirigent. Cela fait des années que la droite le proclame : les socialistes eux-mêmes — en privé — affirment, — pour s'en plaindre, en avoir souvent été les premières victimes : bourrage d'urnes, cartes d'électeurs ayant quitté la ville distribuées à des militants sûrs... sont fréquemment évoqués, *mais jamais* prouvés.

Tout juste pouvait-on verser au dossier le témoignage d'un ancien cadre municipal du parti. Dans son livre sur *les municipalités communistes,* (*le Monde* daté des 6-7 mars 1983), M. Raymond Pronier reconnaît la réalité de *« coups de pouce électoraux »*, expliquant *« Cela représente un jeu de militants et de permanents de base, une petite manifestation de la méfiance congénitale des communistes français à l'encontre de la démocratie bourgeoise »*, afin, dit-il, *« de renforcer artificiellement l'image du bastion »*.

Si aujourd'hui les tribuneux ont pu intervenir, c'est que le rapport de forces a changé. L'arrivée de la gauche au pouvoir a incité la majorité d'hier, devenue opposition, à faire du militantisme. Celui-ci a trouvé, dans la reconquête du pouvoir local, un point d'application mobilisateur.

Le reflux de la geuche aux cantonales de 1982 et l'avertissement des municipales de mars dernier ont montré que le P.C. n'est pas invulnérable dans ses bastions. La droite a donc pu se lancer dans la bataille juridique et en surveiller de près le bon déroulement. C'est ce qui permet au P.C. de parler de *« manœuvre »* d'une opposition qui, dans certains cas, comme à Antony, paraît en effet avoir préparé dès le jour du scrutin une possibilité de recours.

Maintenant, l'opposition est décidée à utiliser à fond cette victoire remportée dans les enceintes judiciaires. Déjà, elle accuse le P.C. de refuser le principe de l'alternance démocratique dans les villes qu'il contrôle. Ne pouvant accepter d'être traité de *« tricheur »*, le parti réagit durement, voyant dans l'attitude de la droite la confirmation que, pour elle, l'arrivée de la gauche au pouvoir est toujours *« illégitime »*. « Coup de force contre le suffrage universel », titre à la « une » *l'Humanité* du 16 juin qui en page intérieure, parle de *« voix volées »*.

Mettant en avant les cas où la sanction morale paraît sévère alors même que la fraude n'est pas prouvée, comme à Aulnay-sous-Bois, les communistes parlent volontiers de la *« partialité »* des juges administratifs, oubliant les cas de falsification établie.

Cette réaction sans nuances, facilite la tâche de l'opposition. La participation de M. Charles Fiterman à la manifestation d'Ivry, la déclaration de M. Jack Ralite à R.T.L. le mercredi 15 juin *« Les tribunaux administratifs ne sont pas des tribunaux de justice ; il y a des pressions qui s'opèrent »)*, la décision de M. Defferre de surseoir à l'application de la décision des juges de première instance, alimentent la querelle.

Les socialistes sont mis ainsi en position difficile. Élus partout avec les communistes, sur ces listes aujourd'hui invalidées, ils n'ont pu se désolidariser, comme l'ont fait publiquement le P.S.U. à Villeneuve-Saint-Georges ou le M.R.G. à La Queue-en-Brie. La fédération du P.S. du Val-de-Marne s'est solidarisée avec celle du P.C. Ailleurs les socialistes ont été plus réservés, et mercredi, la direction nationale leur a conseillé la prudence.

Celle-ci est-elle possible, puisque déjà chacun admet qu'il faudra faire *« liste commune »* lors du *« troisième tour »* ? Entre *« la droite revancharde »* et *« l'union de la gauche »*, le choix est vite fait dit-on. D'autant que la situation politique ne permet guère de jeter une nouvelle pierre dans le jardin de l'unité.

A ce jeu, c'est toute la majorité gouvernementale qui risque de supporter le poids moral de cette série d'annulations.

THIERRY BRÉHIER.

Le communisme municipal à l'épreuve de la fraude

Le tribunal administratif de Paris a décidé, le mercredi 15 juin, d'inverser les résultats de l'élection municipale de Noisy-le-Grand en proclamant la victoire de la liste menée par la candidate du R.P.R. et d'annuler les élections de la Queue-en-Brie, Aulnay-sous-Bois, Antony, Villeneuve-Saint-Georges où les *maires sortants* communistes avaient été réélus.

« Indignée » par ces nouvelles décisions, l'Association des élus communistes et républicains de Seine-Saint-Denis a décidé d'organiser, ce jeudi 16 juin, une manifestation *« dans le calme et la dignité »* à Aulnay-sous-Bois pour que soit *« respecté le suffrage universel et le choix exprimé par les électeurs les 6 et 13 mars »*.

Pour sa part l'opposition organise, ce même jour à 19 heures, au pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne, une réunion de tous ses élus d'Ile-de-France en présence de MM. Alain Poher et Jacques Chirac pour dénoncer le refus par le gouvernement de faire appliquer immédiatement les décisions du tribunal inversant les résultats dans trois communes.

Trappes la vieille cité cheminote, le fief du P.C. aux portes de Versailles : l'élection de l'équipe d'union de la gauche menée par le sénateur communiste M. Bernard Hugo est annulée par le tribunal administratif. Sarcelles : l'homme qui l'avait guérie de la « sarcellite », cette maladie des grands ensembles dont elle fut la première victime, M. Henry Canacos, est chassé de son fauteuil de maire par la même juridiction. Choisy-le-Roi, la cité qui abrite l'école des cadres du parti, la ville de Maurice Thorez : M. Louis Luc, le mari de la présidente du groupe communiste au Sénat, devra à nouveau défendre son titre de premier magistrat devant les électeurs. Aulnay-sous-Bois, dont le maire fut longtemps Robert Ballanger, le président du groupe communiste à l'Assemblée nationale : là aussi l'élection de son successeur, le 13 mars dernier, est cassée...

Autant de communes qui sont des « drapeaux » de ce *« communisme municipal »* dont le parti est si fier. Autant de villes qui, pour ses adversaires, symbolisent ces « fiefs » que le P.C. avait su bâtir au fil des ans.

Des bastions qu'il y a peu encore les militants les plus acharnés de l'anticommunisme ne rêvaient guère d'enlever. Aujourd'hui, les juges administratifs rendent ce rêve crédible en marquant de l'étiquette infamante de *« fraudeurs »* les équipes en place. Lourd handicap quand il faudra se représenter devant les électeurs si le Conseil d'État confirme le jugement des tribunaux de première instance.

Forte de cette première victoire juridique, la droite s'engouffre dans la brèche : *« falsificateurs », « tricheurs », « voleurs »* sont les mots les plus doux qu'elle trouve pour qualifier les élus communistes. Elle ne fait pas le détail, mettant dans le même sac tous les élus communistes et ceux qui ont été invalidés et assimilant ceux-ci aux quelques-uns qui ont été convaincus de fraude. Amalgame rapide. En Seine-Saint-Denis, par exemple, le P.C. a conservé, après les élections de mars dernier, vingt-trois des vingt-sept communes qu'il dirigeait. Or, si dix-neuf recours ont été déposés, le tribunal administratif n'a retenu que quatre cas. Encore faut-il distinguer entre eux.

Du « grattage » aux « surcharges »

A Saint-Ouen, les juges, en recomptant les bulletins, ont simplement invalidé un élu de gauche pour donner sa place à un candidat de l'opposition. A Aulnay-sous-Bois, s'ils ont annulé l'élection c'est parce qu'ils ont estimé — alors que cette question n'avait pas été soulevée par les requérants — que c'est à tort que les professions de foi n'ont pas été considérées comme des votes valablement exprimés ; cela réduisant l'avance de la liste de gauche sur celle de l'opposition, ils se sont fondés sur les incidents qui ont eu lieu dans le trente-troisième bureau de vote (le cahier d'émargement avait disparu pendant une heure vingt minutes, selon l'opposition — ce qui est contesté par le maire, — pour invalider le scrutin).

A Noisy-le-Grand, le tribunal a *proclamé la victoire de l'opposition*, contrairement à ce qui avait été annoncé, le 13 mars au soir, par Mme Marie-Thérèse Goutmann, le maire sortant communiste. Ici encore il s'agit d'une différence d'appréciation sur la validité de certains bulletins.

Après avoir fourni un premier jeu de bulletins comportant de nombreuses erreurs d'impression, l'opposition en avait distribué un nouveau lot correct. Or Mme Goutmann, en tant que présidente du bureau centralisateur, a corrigé les résultats des différents bureaux de vote qui n'avaient pas jugé nuls les bulletins provenant du premier jeu. Elle n'avait pas le droit de le faire puisque, d'après l'article R. 69 du code électoral, le bureau centralisateur ne peut qu'additionner les résultats des différents bureaux de vote sans les modifier. La seule prise en compte des bulletins jugés — à tort, a dit le tribunal — nuls suffit pour renverser le résultat des élections.

Finalement, il ne reste dans ce département que Villepinte où le maire communiste, M. Ange Baraglioli, a été convaincu de véritables manœuvres frauduleuses par falsification des procès-verbaux. Son intervention, il est vrai, ne fut pas discrète puisque le total des voix qu'il avait accordées à chacune des *deux listes en présence* le 6 mars était supérieur au nombre des suffrages exprimés. Le préfet lui-même avait saisi le tribunal. Et celui-ci, dans son jugement, ne mâche pas ses mots : *« Grattage »* de nombres pour en substituer d'autres, feuilles de pointage *« falsifiées »*.

Le jugement concernant Choisy-le-Roi (Val-de-Marne) est tout aussi net : *« Surcharges », « manipulations de chiffres », « manœuvres », « falsifications »*. Même appréciation pour Limeil-Brévannes, dans le Val-de-Marne, où les juges expliquent que certains procès-verbaux présentent des *« traces d'effaçage »* que *« des décomptes ont été grattés et surchargés »*. En plus de ces trois communes, des falsifications de procès-verbaux ont été mises en évidence à La Queue-en-Brie, dans le Val-de-Marne, et à Sarcelles, dans le Val-d'Oise.

Une belle querelle

C'est la nouveauté de la situation actuelle. Car de tout temps il y a eu des annulations d'élections. En général, le tribunal estimait que le rapprochement d'un score très serré avec divers incidents lors du dépouillement ou dans la campagne électorale elle-même jetait un doute sur la volonté réelle des électeurs. C'est dans cette tradition qu'ont été annulées cette fois les élections de La Seyne (Var), Dreux (Eure-et-Loir) et de Carrière-sous-Poissy (Yvelines) — dans ce dernier cas au bénéfice du maire sortant communiste, *battu par un R.P.R.* Ces cas ne doivent donc pas être confondus avec les affaires de fraude évoquées précédemment.

Reste que les tribunaux se sont montrés, cette année, particulièrement sévères. Dans sept cas (Trappes, Choisy-le-Roi, Sarcelles, Antony, Aulnay-sous-Bois, La Queue-en-Brie, Villeneuve-Saint-Georges) ils ont non seulement annulé les élections mais aussi suspendu, dès la notification du jugement, les élus et cela même s'il y a appel, utilisant ainsi pour la première fois une procédure mise en place par une loi de 1975.

Les préfets vont donc devoir installer une *« délégation spéciale »* (c'est déjà fait à Trappes et à Sarcelles) chargée d'administrer la commune pendant un délai de trois mois maximum. S'il n'y a pas appel, de nouvelles élections seront organisées dans les deux mois suivant la date où le jugement sera devenu définitif, c'est-à-dire un mois après sa notification ; cela sera le cas à Trappes.

S'il y a appel — ce sera le cas ailleurs, — le Conseil d'État aura trois *mois pour se prononcer* faute de quoi les élus invalidés retrouveront leur place. Les juges administratifs ont ainsi donné satisfaction à l'opposition qui estimait anormal de laisser, comme c'était le cas jusqu'alors, les équipes jugées responsables d'un mauvais déroulement des élections organiser elles-mêmes les nouvelles.

De toute façon, le tribunal de Paris a décidé, dans ses jugements rendus le mercredi 15 juin, comme l'avait fait précédemment le tribunal de Versailles, pour Trappes et Sarcelles, que les présidents des bureaux de vote seraient désignés par le président du tribunal de grande instance. Or il ne l'avait pas fait une semaine plus tôt et le commissaire du gouvernement (qui ne représente en rien le gouvernement, contrairement à son titre, mais est simplement un magistrat parmi les autres, désigné par le président du tribunal administratif pour dire la loi) ne l'avait pas demandé. Était-ce une manière pour lui — en durcissant encore ses jugements dans un sens presque inutile puisque, comme il y a suspension, ce n'est pas le maire contesté qui aurait désigné les présidents des bureaux de vote — de *répliquer aux critiques* émises par le parti communiste contre ses premières décisions ?

Le tribunal a donc aussi renversé les résultats dans trois villes (Villepinte, Limeil-Brévannes, Noisy-le-Grand). C'est là l'occasion d'une belle querelle comme les aiment les juristes. Les avocats de l'opposition estiment, puisqu'en matière administrative l'appel n'est pas suspensif, que la droite doit immédiatement prendre la place de la gauche dans ces mairies. C'est ce qu'a l'air de penser aussi le tribunal administratif de Paris puisqu'il a jugé qu'il n'était pas nécessaire, étant donnée sa décision, de suspendre les élus proclamés au soir des élections.

Le ministère de l'intérieur en a donc décidé autrement. Ses services compétents font remarquer que l'article L 250 du Code électoral prévoit que les personnes proclamées élues restent en place tant que le jugement les invalidant n'est pas devenu définitif, c'est-à-dire tant que le mois où un appel est possible n'est pas passé ou que le Conseil d'État ne s'est pas prononcé. Mais la *« proclamation »* par le tribunal administratif ne doit-elle pas prendre le pas sur celle du soir des élections ?

Il n'y a guère de jurisprudence en la matière. La première inversion de résultats a été opérée pour Aix-en-Provence en 1967, mais directement par le Conseil d'État dont les décisions sont définitives. Depuis, les cas où un tribunal administratif a modifié les résultats des élections se comptent sur les doigts d'une main. Pour Calvi, par exemple, en 1981 et 1982, on a attendu l'arrêt du Conseil d'État confirmant le jugement du tribunal administratif de Nice pour remplacer les élus invalidés par d'autres. Cela donne donc raison à M. Gaston Defferre.

Th. B.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Mauroy : nous respecterons scrupuleusement les textes quelles que soient les décisions des magistrats

Le dossier des fraudes a été largement ouvert, mercredi 15 juin, à l'Assemblée nationale, lors de la séance consacrée aux questions d'actualité.

M. André Lajoinie, président du groupe communiste, a ainsi affirmé que les positions de l'opposition illustraient *« une fois de plus sa volonté de déstabiliser les institutions républicaines »*, ajoutant : *« Ces agissements trahissent le refus hargneux par les forces réactionnaires de l'alternance et du changement voulu par les Français en 1981. »* Le député de l'Allier a conclu en expliquant : *« Les élus communistes n'ont pas de leçon d'honnêteté à recevoir de la droite, on se souvient des charcutages électoraux de Poniatowski, du scandale du vote par procuration des Français de l'étranger, ou des « liaisons dangereuses » du R.P.R. avec une officine interdite à la suite des travaux de la commission d'enquête dont j'avais demandé, au nom de mon groupe, la création. »*

M. Roland Nungesser (R.P.R., Val-de-Marne) a demandé que *« le gouvernement suspende immédiatement ceux qui se sont déclarés élus au mépris du suffrage universel »* ; puis, s'adressant au premier ministre, il a déclaré : *« N'est-il pas inquiet d'entendre un de ses ministres recommander de « faire ce qu'il faut » pour que des décisions de justice soient « corrigées » ? (...) N'est-il pas inquiet de voir le ministre de l'intérieur, tuteur de cette juridiction, s'excuser, en quelque sorte, auprès de son collègue communiste de ne pouvoir donner d'ordres aux commissaires du gouvernement auprès de tribunaux administratifs qui se prononcent — faut-il le regretter ? — en toute indépendance ? Un tel refus de la séparation des pouvoirs est contraire aux principes de la Constitution et du droit républicain. »*

M. Georges Mesmin (U.D.F., Paris) est intervenu dans le même sens.

Dans sa réponse, M. Pierre Mauroy a souligné que *« le contentieux provoqué par les dernières élections municipales n'a rien d'exceptionnel, et il n'y a pas lieu de dramatiser les choses »*. Puis il a déclaré : *« Le gouvernement, pour sa part, fait confiance à la justice, et je souhaiterais que l'opposition témoignât du même respect des institutions et attendît avec patience la fin de la procédure. Mais la patience et le respect des institutions ne semblent guère de mode aujourd'hui dans l'opposition ! Un jour, on annonce des élections anticipées, un autre jour on évoque avec nostalgie les procédures expéditives de 1958... Puis on réclame un référendum au mépris de toutes les règles constitutionnelles. Fort heureusement, le gouvernement est là pour garantir le respect de la loi par tous et pour tous : nous respecterons scrupuleusement les textes relatifs au contentieux électoral, quelles que soient les décisions des magistrats. »*

Pour sa part, M. Gaston Defferre a expliqué : *« Le gouvernement n'a pas le droit de faire exécuter un jugement qui n'est pas définitif, qui n'a même pas été signifié. Du reste, votre hâte et votre ton révèlent que vous savez bien vous être aventuré sur un très mauvais terrain juridique. Imaginez que le gouvernement fasse procéder à des élections, sans attendre que le Conseil d'État ait statué en appel, ce qui peut prendre deux ou trois ans. Imaginez par exemple que le Conseil d'État ne suive pas le tribunal administratif : il y aurait alors deux listes élues, l'une à la suite de l'élection partielle, l'autre en vertu de la décision du Conseil d'État. Il en résulterait une situation contradictoire, ridicule, et, naturellement, illégale. »*

Une inversion, quatre annulations

Le tribunal administratif de Paris a inversé les résultats des élections municipales à NOISY-LE-GRAND (Seine-Saint-Denis). Les chiffres *proclamés, les 6 et 13 mars dernier*, avaient été les suivants :

Premier tour : inscr., 21 676 ; vot., 15 158 ; suffr. expr., 14 828. Union de la gauche (Mme Goutmann, P.C.), 6 370 voix ; union de l'opposition (Mme Richard, R.P.R.), 5 689 ; action locale (M. Cuq), 2 769.

Second tour : inscr., 21 624 ; vot., 16 324 ; suffr. expr., 15 144. Union de la gauche, 7 647 voix ; union de l'opposition, 7 497.

Le tribunal a annulé, d'autre part, le résultat des élections à AULNAY-SOUS-BOIS (Seine-Saint-Denis), où les chiffres proclamés avaient été les suivants :

Premier tour : inscr., 41 248 ; vot., 26 511 ; suffr. expr., 25 694. Union de la gauche (M. Thomas, P.C.), 12 563 voix ; union de l'opposition (M. Abrioux, R.P.R.), 12 130 ; Lutte ouvrière, 625 ; parti communiste internationaliste, 376.

Second tour : inscr., 41 248 ; vot., 28 589 ; suffr. expr., 27 874. Union de la gauche, 14 088 voix ; union de l'opposition, 13 786.

Il en est de même :

— à LA QUEUE-EN-BRIE (Val-de-Marne), où les résultats proclamés avaient été les suivants :

Premier tour : inscr., 5 489 ; vot., 4 439 ; suffr. expr., 4 357. Union de la gauche (M. Roméo, P.C.), 1 681 voix ; union de l'opposition (M. Fontanille, R.P.R.), 1 541 ; action locale, 708 ; écologistes, 427.

Second tour : inscr., 5 489 ; vot., 4 700 ; suffr. expr., 4 552. Union de la gauche, 2 349 voix ; union de l'opposition, 2 203.

A VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (Val-de-Marne), où les résultats proclamés avaient été les suivants :

Premier tour : inscr., 16 746 ; vot., 12 163 ; suffr. expr., 11 873. Union de la gauche (M. Gaudon, P.C.), 5 024 voix ; divers droite (M. Faisse), 3 182 ; divers droite (M. Fairweather, R.P.R.), 2 839 ; écol., 819 ; P.C.I., 9.

Second tour : inscr., 16 747 ; vot., 13 036 ; suffr. expr., 12 675. Union de la gauche, 6 381 voix ; union de l'opposition (M. Faisse), 6 294.

A ANTONY (Hauts-de-Seine), où les chiffres proclamés avaient été les suivants :

Premier tour : inscr., 37 217 ; vot., 26 545 ; suffr. expr., 25 976. Union de l'opposition (M. Devedjian, R.P.R.), 12 179 voix ; union de la gauche (M. Aubry, P.C.), 11 376 ; écol. (M. Prévert), 2 431.

Second tour : inscr., 37 217 ; vot., 28 916 ; suffr. expr., 28 315. Union de la gauche, 14 367 voix ; union de l'opposition, 13 948.

Le paisible printemps de Dreux

De notre envoyé spécial

Dreux. — Un coup partout et la balle au milieu : c'est ainsi que le commissaire du gouvernement a présenté la décision du tribunal administratif d'Orléans d'annuler, pour quelques erreurs d'émargement, les résultats des élections municipales de Dreux où la liste du maire sortant, Mme Françoise Gaspard (P.S.), l'avait emporté de huit voix seulement (*le Monde* du 15 juin).

Des coups, il y en eut beaucoup durant la campagne de mars. Les passions se déchaînèrent dans cette paisible commune de Beauce, et, sur les plateaux, les immigrés — *environ 20 % de la population* — assistèrent silencieux au « débat » centré sur eux. Les arguments volèrent tellement bas que Dreux en eut presque honte et, au lendemain du deuxième tour, voulut oublier le psychodrame. Des immigrés, il n'en fut plus question, pas même au sein du conseil municipal, où siégeaient désormais deux membres du Front national (extrême droite).

La démission de Mme Gaspard de son mandat de maire intervient pour beaucoup dans cet apaisement. La personnalité de son successeur, M. Marcel Piquet (P.S.), explique aussi le paisible printemps de Dreux. Deux maires, deux styles : elle, intellectuelle passionnée, énarque brillante, était animée avant tout par une volonté de réduire les *inégalités ; lui, chef* d'entreprise pragmatique, autodidacte, dont c'est la première élection, veut être avant tout un *« rassembleur »*.

M. Piquet accepte de reconsidérer la question des subventions qui n'étaient pas versées à l'école privée ; il décore, *« les mamans »*, le jour de la Fête des mères, un rite auquel Mme Gaspard n'avait pas voulu sacrifier ; il introduit un climat plus détendu — *« plus courtois »*, disent ses adversaires politiques — au conseil municipal. *« Il est plus cool que moi »*, reconnaît en souriant Mme Gaspard, qui ajoute crûment : *« Moi, ces mecs-là, ça me donne de l'urticaire ! »*

M. Piquet est aujourd'hui peu favorable à interjeter appel de la décision du tribunal administratif devant le Conseil d'État, ce qui allongerait d'autant la nouvelle campagne électorale. Mme Gaspard, elle, discute pied à pied, en juriste, la valeur de ces huit voix de majorité conquises de haute lutte. Aucune décision pourtant n'a été prise au sein du parti socialiste et chez ses alliés sur l'opportunité d'un tel recours.

A droite, le R.P.R. M. Fontanille s'en remet, pour la composition de sa liste, aux instances nationales de son parti, hostile à toute alliance avec le Front national, alors même qu'il avait fait campagne en mars avec les amis de M. Jean-Marie Le Pen — et cela contre l'avis des responsables locaux de l'U.D.F.

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a indiqué, mercredi 15 juin, qu'au niveau national un accord de principe pour une liste commune R.P.R.-U.D.F. est intervenu. Cet accord, a-t-il précisé, exclut la participation de représentants du Front national.

M. Stirbois, secrétaire général du Front national (12,6 % des voix aux élections cantonales en 1982), parle, comme si de rien n'était, de l'union nécessaire de toute l'opposition.

N. B.

M. PLISSONNIER (P.C.F.) : une campagne contre le pouvoir actuel

M. Gaston Plissonnier, membre du secrétariat du comité central du parti communiste, a déclaré *« inadmissibles »*, mercredi 15 juin, au cours d'un déjeuner de presse, les annulations ou inversions de scrutin prononcées à l'encontre de municipalités communistes.

Selon M. Plissonnier, les attendus des jugements des tribunaux administratifs *« reconnaissent qu'il n'y a pas fraude »*, et *« on n'a jamais annulé des élections »* pour des motifs tels que *« l'envoi d'une lettre du maire aux électeurs ou le nombre insuffisant d'assesseurs dans certains bureaux »*. Les inversions de résultats à Villepinte et à Limeil-Brévannes signifient, a dit M. Plissonnier, que *« les électeurs ne comptent plus »*. *« C'est un viol du suffrage universel »*, a-t-il ajouté.

« Les partis de droite ont mis en place un véritable pool, un organisme ayant pour tâche de s'attaquer à certaines de nos municipalités », a déclaré M. Plissonnier. Cela fait partie, a-t-il dit, d'une *« campagne contre le pouvoir actuel »*, campagne à laquelle les juges peuvent être *« sensibles »*, comme d'autres fonctionnaires tels que les policiers.

● *Annulation des élections municipales à Bastia.* — Le tribunal administratif de Bastia a annulé, jeudi 16 juin, les résultats des élections municipales de la Préfecture de Haute-Corse, dont le maire est M. Jean Zucharelli, député M.R.G. D'après le commissaire du gouvernement, un tiers du corps électoral n'avait pas reçu le matériel de vote.

AMÉRIQUES

Chili

APRÈS L'ARRESTATION DE M. RODOLFO SEGUEL

Les syndicats décident une grève générale le 17 juin

De notre envoyé spécial

Santiago. – La réplique des syndicats chiliens à la détention de M. Rodolfo Seguel, président de la Confédération des travailleurs du cuivre et du Commandement national des travaillieurs (C.N.T.), n'a pas tardé. Les cinq organisations qui composent le C.N.T. ont décrété une grève de vingt-quatre heures le vendredi 17 juin. La Confédération des travailleurs du cuivre, l'Union démocratique des travailleurs, le Front unitaire des travailleurs, la Confédération des employés du secteur privé et la Coordination nationale syndicale, qui regroupent la quasi-totalité des syndicats chiliens, veulent de cette manière lancer un « avertissement » au gouvernement.

D'autre part, les travailleurs de la mine d'El Salvador, située à 800 kilomètres au nord de la capitale, ont décidé de cesser le travail dès jeudi, à partir de 8 heures : ils protestent ainsi contre le licenciement de vingt-trois ouvriers. Ces décisions sont illégales : ceux qui en prennent l'initiative s'exposent à de sévères peines de prison.

Il y a tout lieu de penser que plusieurs organisations syndicales et professionnelles qui ne font pas partie du C.N.T., mais qui se sont associées à la journée nationale de protestation, décideront également un arrêt de travail vendredi. Le président de la Confédération des camionneurs, M. Adolfo Quinteros, interrogé sur l'attitude qu'adopterait son syndicat au cas où le Commandement national des travailleurs appellerait à la grève, nous a déclaré : *« Les transports ont été pratiquement paralysés durant la journée de mardi sans que nous ayons demandé à nos adhérents de se mettre en grève. Face à la nouvelle mesure de répression qui frappe un dirigeant syndical, nous ne pouvons que nous associer à la décision qui sera prise par les responsables du C.N.T. »*

Le gouvernement du général Pinochet devrait donc affronter, le 17 juin, un mouvement de grande ampleur.

La rapidité avec laquelle a réagi le Commandement national des travailleurs montre que ce processus unitaire engagé à partir du 11 mai se poursuit. Le succès de la deuxième journée nationale de protestation, qui, à la différence de la première, a touché l'ensemble du pays, a évidemment renforcé l'unité des forces sociales contre le régime militaire.

Une évolution semblable est en train de se produire au sein des partis d'opposition. Selon M. Gabriel Valdes, président du parti démocrate-chrétien, *« l'heure est venue pour les formations politiques d'entrer en scène »*. La constitution d'un « comité politique » regroupant toute l'opposition, y compris le parti communiste, est à l'étude. Certes, de nombreux obstacles subsistent, mais on sent chez les dirigeants politiques la volonté de se mettre d'accord sans plus tarder sur une alternative démocratique concrète.

Tandis que le front contre la dictature se consolide, les divisions au sein du gouvernement s'accentuent. Selon les avocats de M. Seguel, le général Pinochet aurait décidé dans un premier temps d'exiler le président de la Confédération des travailleurs du cuivre, comme il l'avait fait en décembre dernier pour le leader de la Coordination nationale syndicale, M. Manuel Bustos. Il serait finalement revenu sur sa décision en raison des pressions exercées par plusieurs membres de son cabinet.

Le refus catégorique du général Pinochet d'accepter l'ouverture modérée que réclament ceux qui ne l'ont pas encore tout à fait abandonné l'isole chaque jour davantage. Après l'échec du « mouvement civico-militaire » qui devait regrouper le dernier carré de fidèles, et devant l'étroite marge de manœuvre dont il dispose au plan économique, le chef de l'Etat en est réduit à brandir l'épouvantail communiste. Il est vrai que la bourgeoisie chilienne a gardé un très mauvais souvenir du gouvernement d'unité populaire. Il est vrai aussi que les actes de pillage qui ont eu lieu mardi dans certains quartiers de la capitale et sur lesquels la presse s'étend à loisir ne sont pas faits pour la rassurer. Mais force est de constater que l'intense propagande faite à la télévision contre le parti communiste n'a pas empêché cette même bourgeoisie de manifester le 14 juin, de façon massive et bruyante, sa volonté de changement.

JACQUES DESPRÉS.

LE MINISTÈRE FRANÇAIS DES RELATIONS EXTÉRIEURES RELÈVE « LA VITALITÉ ET LA PROFONDEUR DES ASPIRATIONS AUX LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES »

« L'ampleur du mouvement » qui s'est manifesté mardi au Chili, lors de la Journée nationale de protestation, *« témoigne de la vitalité et de la profondeur des aspirations aux libertés démocratiques »* dans ce pays, a-t-on indiqué mercredi au ministère des relations extérieures. De même source, on a réaffirmé *« la condamnation que la France porte contre tout acte de répression »*. Le ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson, avait dénoncé le 18 mai, devant l'Assemblée nationale, la répression qui avait suivi au Chili après une première journée de protestation organisée le 11 mai par les syndicats chiliens, M. Cheysson avait alors déclaré que le général Augusto Pinochet, chef de l'Etat chilien, représentait *« une malédiction pour son peuple »*. Le gouvernement chilien avait immédiatement « déploré » ces déclarations, qui constituaient, selon lui, une *« intervention inacceptable »* dans les affaires intérieures chiliennes.

ASIE

Cambodge

Le prince Sihanouk restera à la tête de la coalition antivietnamienne

Le prince Sihanouk, qui se trouve en France depuis une semaine, n'a pas l'intention de démissionner *« pour le moment »* de son poste de président de la coalition du Kampuchéa démocratique (1). Au début de juin, il avait, dans un télégramme envoyé à M. Khieu Samphan, ministre des affaires étrangères et chef officiel des Khmers rouges, offert de donner sa démission. Il entendait ainsi tirer les conclusions des protestations khmères rouges qui avaient accueilli son interview au *Monde* le 31 mai dernier, dans laquelle il avait proposé, pour tenter de trouver une solution politique à la crise cambodgienne, un rassemblement national comprenant les quatre composantes kmères, les trois membres de la coalition et les représentants du régime provietnamien de M. Heng Samrin.

Mardi 14 juin en effet, le prince a reçu un télégramme de conciliation de M. Khieu Samphan qui semble mettre, du moins temporairement, une sourdine aux divergences qui secouent la coalition. Par ce coup de semonce, le prince a voulu à la fois se placer pour le cas où la coalition échouerait et faire la preuve qu'il demeure indispensable. Cette démonstration est destinée à ses partenaires, mais aussi à ceux qui le soutiennent, la Chine et les pays de l'ASEAN (2).

Le prince n'est toutefois pas très optimiste, puisqu'il considère que les chances de parvenir à un accord qui préserve *l'indépendance du Cambodge* sont très faibles. Mais il n'entend pas perdre la « tribune » que lui offre sa position, d'autant qu'il a l'impression que la Chine mise de plus en plus sur lui. Enfin, il ne veut pas laisser la place aux partisans de M. Son Sann, qui lui sont, pense-t-il, hostiles. Et il rappelle que ce sont ceux qui, en 1970, l'ont renversé pour proclamer la République qui sont largement responsables de la situation actuelle, car, à l'époque, il n'y avait que quelques centaines de Khmers rouges. Il vient toutefois d'envoyer son fils aîné, Ranarith, en mission de conciliation auprès de M. Son Sann, qui, après tout, est encore son premier ministre.

PATRICE de BEER.

(1) Qui regroupe, outre les sihanoukistes, les nationalistes du F.N.L.P.K. de M. Son Sann et les Khmers rouges.

(2) Association des nations d'Asie du Sud-Est, Indonésie, Malaisie, Philippines, *Singapour et Thaïlande.*

Afghanistan

REPRISE A GENÈVE DES NÉGOCIATIONS « INDIRECTES » ENTRE PAKISTANAIS ET AFGHANS

Les négociations « indirectes » entre le Pakistan et le régime de Kaboul organisées sous l'égide des Nations unies à Genève pour tenter de parvenir à un règlement politique du problème afghan devaient reprendre ce jeudi 16 juin. Le médiateur, M. Diego Cordovez, rencontrera séparément les ministres des affaires étrangères afghan, M. Mohammed Dost, et pakistanais, M. Sahabzada Yaqub Khan.

A l'issue des conversations d'avril, M. Cordovez avait estimé que les deux parties étaient d'accord à 95 % ; *il a déclaré* la semaine dernière qu'il avait *« le sentiment que l'idée d'un accord global gagne du terrain »*. Mais il a aussi craint que la tension internationale n'affecte le climat de ces négociations, contestées par l'ensemble des mouvements de résistance. – *(A.P., U.P.I., Reuter.)*

Les réfugiés afghans et la loi islamique

M. Georges Marchais justifia un jour l'intervention soviétique en Afghanistan par l'existence dans ce pays du *« droit de cuissage »*, ce qui parut douteux, car il ne s'agit pas là d'une coutume musulmane. *En revanche, la loi islamique* prévoit, sous certaines conditions, la mort par lapidation de l'adultère. Les réfugiés afghans ne l'ont pas oublié au milieu de leurs malheurs. Il est vrai que l'intégrisme d'Etat de leur terre d'accueil, le Pakistan, est là pour, le cas échéant, leur rafraîchir la mémoire...

Au camp de Souat, à 300 kilomètres au nord-ouest d'*Islamabad*, un couple de réfugiés formait avec un policier du cru ce qu'il est convenu d'appeler un « ménage à trois ». A l'instigation des « sages » de la tribu de l'épouse volage, celle-ci ainsi que son mari trop complaisant et son amant qui cherchait à s'enfuir ont été lapidés en présence de plusieurs milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, ont rapporté, mercredi 15 juin, les *journaux pakistanais*.

La juste sympathie qu'inspire la lutte du peuple afghan et la compassion suscitée par le sort des déracinés ne peuvent faire oublier qu'une partie des résistants d'Afghanistan sont tout autant partisans du départ des Soviétiques que de l'application *stricto sensu* du droit musulman. Où est le temps où le *chah Amanoullah (1919-1929)* pouvait se faire tout à la fois le champion de l'indépendance afghane et celui de l'aggiornamento de l'Islam ?...

J.-P. P.-H.

PROCHE-ORIENT

LA « GUERRE OUBLIÉE » AU KURDISTAN IRANIEN

Les combats revêtent un caractère de plus en plus sanglant

Téhéran *(A.F.P.)*. – Les combats opposant les autonomistes kurdes aux forces gouvernementales iraniennes, – une *« guerre oubliée »* – sont marqués depuis quelques semaines par une importante offensive de Téhéran. Cependant, il est difficile depuis la capitale iranienne d'avoir une idée précise de la situation sur le terrain, en raison du laconisme des communiqués officiels et de l'interdiction qui est faite aux journalistes de se rendre dans ces régions.

Toutefois, les autorités de Téhéran ont annoncé dernièrement la prise de contrôle de la route de Piranchar-Mahabad, parallèle à la frontière avec l'Irak, celle d'une centaine de villages, et la conquête de *points stratégiques sur plus de* 200 kilomètres de la frontière entre Marivan, au Kurdistan, et Sardasht, en Azerbaïdjan occidental. Les forces gouvernementales se heurtent à une résistance qui, semble-t-il, préfère éviter le contact là où les forces iraniennes sont les plus fortes pour porter ses attaques dans d'autres secteurs.

Il y a environ un mois, les membres du Parti démocratique du Kurdistan iranien (P.D.K.I.) de M. Abdel Rahman Ghassemlou et du Komaleh ont attaqué la centrale électrique de Mahabad, tuant plusieurs employés, selon une source informée iranienne.

Le 22 mai, un chef militaire important, M. Mohamad Bouroudjerdi, le numéro deux des Gardiens de la révolution à l'état-major de la région, était déchiqueté par une mine avec trois de ses camarades, selon un communiqué des Pasdaran. Le 6 juin, le corps découpé à la hache de Ghader Abdollahpour, chef adjoint du Bureau d'éducation de Mahabad, capturé à l'automne dernier, était découvert dans un village proche de cette ville. Nombreux sont également les corps de combattants iraniens rapatriés à la morgue de Téhéran, la tête tranchée. De leur côté; les dirigeants des opposants kurdes accusent depuis l'étranger les forces iraniennes de tuer des civils, des femmes et des vieillards.

Il reste cependant impossible d'établir des bilans de ces combats sans merci. Il y a une dizaine de jours, les autonomistes kurdes ont attaqué trois jours durant des bases de la région de Sardasht. Ils ont été repoussés après avoir eu une vingtaine de tués et blessés, selon les informations officielles.

La perméabilité des frontières constitue le facteur-clé permettant l'approvisionnement des autonomistes. Certains d'entre eux reçoivent un soutien incontestable de l'Irak.

Quant à l'aide apportée par d'autres pays aux rebelles, notamment par les super-puissances, il reste pratiquement impossible d'en prouver l'existence.

Liban

Beyrouth dénonce le blocus par les Israéliens d'un village du Sud

Le village de Deir-Quanoun, au Sud-Liban, est isolé depuis six jours du monde extérieur par l'armée israélienne, à la suite de l'attentat qui a coûté la vie, le 10 juin, à trois soldats israéliens et en a blessé grièvement un quatrième. Depuis vendredi matin, des convois du C.I.C.R. et des contingents de la FINUL, chargée du contrôle de ce secteur, ont tenté de s'y rendre, mais en vain. A l'entré du village, situé à 3 kilomètres à l'est de Tyr, des soldats israéliens ont établi un barrage de barbelés.

Selon les habitants d'un village limitrophe, aucun camion de ravitaillement n'a pu pénétrer depuis vendredi dans l'agglomération, où un couvre-feu total a été imposé. Les quelque deux mille habitants, des paysans pour la plupart, ne peuvent sortir qu'une heure par jour pour se ravitailler. En outre, le système d'alimentation en eau et en électricité a été coupé par les Israéliens. Les arrestations, dont on ignore exactement le nombre – deux cents, selon les habitants, une dizaine selon les Israéliens, – sont opérées à la fois par les militaires israéliens et les miliciens du commandant libanais dissident Saad Haddad. D'autre part, la radio libanaise a confirmé que les forces israéliennes avaient abattu les oliveraies du village et refoulé un camion-citerne apportant de l'eau pour la population.

L'opération de Deir-Quanoun a suscité une vive émotion à Beyrouth où le président Amine Gemayel et le premier ministre Chafic El Wazzan multiplient les efforts pour assurer la levée du blocus. Le chef de la communauté chiite, le cheikh Mohamed Mehdi Chamseddine, a pour sa part vigoureusement dénoncé *« les atteintes israéliennes aux droits de l'homme à Deir-Quanoun »*.

A Tel-Aviv, un porte-parole militaire israélien a confirmé que l'armée avait bloqué les entrées du village depuis plusieurs jours, mais a démenti qu'un couvre-feu était en vigueur dans l'agglomération et que les habitants manquaient de vivres.

Le président de la République libanaise, M. Amine Gemayel, a exprimé jeudi sa satisfaction à la suite de l'approbation mardi par le Parlement libanais de l'accord libano-israélien du 17 mai dernier. Dans une allocution prononcée lors de la séance hebdomadaire du conseil des ministres, M. Gemayel a affirmé que *« le gouvernement libanais tiendra sûrement compte des objections soulevées par les députés concernant l'accord »*. – *(A.F.P., Reuter, A.P.)*

DOUZE TUÉS A TRIPOLI

Beyrouth *(A.F.P.)*. – Douze personnes ont été tuées et huit autres blessées jeudi matin 16 juin au cours d'un incident armé à l'entrée nord de la ville de Tripoli (chef-lieu du Liban-Nord), a annoncé la radio libanaise officielle.

Selon la radio, des éléments armés non identifiés circulant à bord d'une voiture privée ont ouvert le feu sur les passants, tuant douze personnes et faisant huit blessés.

Israël

La Knesset repousse deux motions de l'opposition demandant l'ouverture d'une enquête sur la guerre du Liban

De notre correspondant

Jérusalem. – M. Menahem Begin, dont les interventions publiques sont actuellement fort rares, est sorti quelque peu de sa réserve pour aller le 15 juin devant la Knesset repousser l'initiative prise par l'opposition qui demandait la création d'une commission d'enquête sur la conduite du gouvernement durant la guerre au Liban – la motion du parti travailliste a été aisément rejetée par la majorité (56 voix contre 50) (*le Monde* du 15 juin). Mais l'allocution du premier ministre a été brève et prononcée sur le mode mineur, comme l'ont fait remarquer jeudi les principaux éditorialistes de la presse israélienne. M. Begin n'avait rien du combattant acharné qui d'ordinaire n'est jamais autant dans son élément que lorsqu'il s'agit de livrer une contre-attaque. Son discours n'aura certainement pas rassuré ceux qui, au sein de la majorité, s'inquiètent de voir leur chef n'être plus depuis des mois à la hauteur de sa réputation d'autorité et continuer de se montrer relativement *« passif »*.

Le premier ministre a manifestement évité d'envenimer la polémique sur le *« mauvais fonctionnement »* du gouvernement, notamment lors des premiers mois de la guerre. Il s'est gardé de répondre à la question que l'on se pose maintenant de plus en plus en Israël : pourquoi l'armée a-t-elle largement dépassé les objectifs initialement déclarés par le gouvernement en allant jusqu'à Beyrouth, alors que la limite de *« 45 kilomètres »* avait été annoncée et alors que l'on ne devait pas affronter l'armée syrienne ? M. Begin s'est contenté de répondre que l'opération Paix pour la Galilée avait atteint son but, puisque les localités du nord d'Israël n'étaient plus menacées comme auparavant par les commandos palestiniens. Il a affirmé qu'une nouvelle enquête après celle faite sur les circonstances du massacre de Sabra et Chatila était sans objet. Il a déclaré que *« le pays avait certainement autre chose à faire maintenant »*. Selon lui, de nouvelles investigations ne pourraient que porter atteinte au *« moral »* de la nation et faire encore le jeu des *« ennemis d'Israël »*.

Estimant sans doute avoir suffisamment contribué à aggraver l'embarras du gouvernement en relançant depuis une semaine le débat sur les décisions gouvernementales au début de la guerre, M. Shimon Pérès s'est contenté d'une critique assez modérée. Il n'en a pas moins cependant indiqué que des membres du gouvernement avaient, comme le vice-premier ministre, M. Simha Erlich, reconnu que le cabinet n'avait pas toujours été informé au moment où il l'aurait dû des initiatives prises par les dirigeants de l'armée. Le parti centriste d'opposition Shinui présentait lui aussi une motion pour *réclamer la création* d'une commission d'enquête. Deux jours plus tôt, le leader de cette petite formation, M. Amnon Rubinstein, avait révélé qu'il possédait des *« preuves »* selon lesquelles la décision d'attaquer l'armée syrienne avait été prise avant même le début des opérations, alors que le gouvernement avait annoncé au cours des premiers jours de la guerre qu'il n'était pas question de s'en prendre aux positions syriennes si aucune attaque n'était lancée depuis celles-ci.

FRANCIS CORNU.

A TRAVERS LE MONDE

Argentine

• *PLUS D'UN MILLION DE* SALARIÉS du secteur public ont cessé le travail mercredi 15 juin pour soutenir leurs revendications salariales. La grève a été suivie par près de 90 % des syndiqués, les autorités minimisant pour leur part l'importance du mouvement. – *(A.F.P.)*.

Chine

• Mgr MICHEL FU TIESHAN, évêque de Pékin et l'un des responsables de l'Église catholique chinoise indépendante de Rome, a, dans le *Quotidien du peuple* du 13 juin, implicitement mis en cause le Vatican, en dénonçant *« les forces religieuses réactionnaires étrangères »* qui, de connivence avec *« les forces réactionnaires de l'intérieur du pays »*, se livrent à des *« activités de sabotage contre-révolutionnaires »*. Il a demandé aux catholiques chinois de contrer fermement *« les infiltrations venues de l'extérieur »*. Rappelons que le Vatican continue à entretenir des relations diplomatiques avec Taiwan. – *(A.F.P., Reuter.)*

Gabon

• VISITE DU GÉNÉRAL LACAZE. – Au cours d'une tournée africaine (Gabon, Zaïre et Centrafrique), le général Jeannou Lacaze, chef d'état-major de l'armée, a été reçu, mercredi 15 juin, par le président Bongo à Libreville. Le général Lacaze sera également reçu par le maréchal Mobutu à Kinshasa et par le général Kolingba à Bangui avant de regagner Paris le 19 juin. – *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

• M. BERNARD WEATHERHILL, député conservateur et speaker-ajoint (vice-président) de la Chambre des Communes, a été élu, mercredi 15 juin, aux fonctions de speaker, poste dans lequel il remplace M. George Thomas, travailliste, qui ne se représentait pas. D'origine sociale modeste, très populaire parmi ses collègues, M. Weatherhill siège au Parlement depuis 1964. Mme Thatcher avait envisagé pour cette fonction la candidature de son ancien ministre des affaires étrangères, M. Francis Pym, mais ce dernier n'a pas souhaité briguer ce poste où il aurait perdu sa liberté de critique. – *(A.F.P., Reuter.)*

• M. DAVID OWEN, qui avait été secrétaire au Foreign Office dans le dernier gouvernement travailliste, et avait participé à la création du parti social-démocrate en 1981, va succéder à M. Roy Jenkins à la tête de cette formation. Les députés du S.D.P. ont en effet pris cette décision mercredi 15 juin au cours de leur première réunion depuis les élections du 9 juin. M. Jenkins avait désigné M. Owen pour assurer sa successioin à la tête du parti, qu'il avait quittée lundi en raison du résultat trop décevnt enregistré par sa formation (*le Monde* du 15 juin). – *(A.P.)*

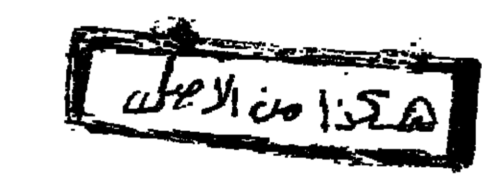
Kenya

• TROIS POLICIERS ONT ÉTÉ CONDAMNÉS A MORT mercredi 15 juin pour le meurtre d'un détenu, a annoncé la radio kenyane. Le juge s'est fondé sur le rapport d'un médecin selon lequel un habitant de la région frontalière avec la Somalie avait succombé le 29 septembre 1981 *aux blessures qui lui avaient été* infligées durant sa détention. – *(Reuter.)*

• LES VOYAGEURS en provenance d'Afrique du Sud ne sont plus, quelle que soit leur nationalité, autorisés à pénétrer au Kenya, ont annoncé, mercredi 15 juin, les services d'immigration. Selon les milieux diplomatiques, cette mesure n'est pas appliquée de façon systématique. Elle réplique à l'éxécution, en Afrique du Sud, de trois militants du Congrès national africain. – *(Reuter.)*

Zimbabwe

• UN FERMIER BLANC du Sud-Ouest, âgé de trente-neuf ans, a été tué par balle, mardi 14 juin, par des « dissidents » antigouvernementaux, a annoncé mercredi à Harare la Fédération des fermiers du Zimbabwe. Selon un porte-parole de cette organisation, qui représente les cinq mille agriculteurs blancs du Zimbabwe, Ian Brebner a été victime d'une embuscade tendue par huit hommes, dans sa propriété située près de Figtree, entre Bulawayo et la frontière entre le Zimbabwe et le Botswana. Il s'agit de la vingt-troisième victime parmi les fermiers ou les membres de leurs familles depuis dix-huit mois. – *(A.F.P.)*



La participation des communistes au gouvernement

Plusieurs occasions ont été données, ces derniers jours, aux dirigeants communistes de réaffirmer le caractère durable de l'engagement de leur parti dans la majorité et au gouvernement. Après MM. Fiterman, Juquin et Marchais la semaine dernière, MM. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle, et Gaston Plissonnier, membre du secrétariat du comité central du P.C.F., ont, au cours d'un déjeuner de presse, expliqué, chacun à sa manière, la façon dont leur parti cherche à se situer dans la conjoncture politique actuelle.

LA « FAÇON » RIGOUT

« Mon ami Jacques Delors »

M. Marcel Rigout est ministre, communiste, de la formation professionnelle. *Les ministres communistes,* explique-t-il, *« ne s'expriment pas de la même façon que le secrétaire général du parti ou le président du groupe de l'Assemblée nationale ».* On s'en était aperçu en écoutant les propos de M. Charles Fiterman, à la télévision, le 9 juin. Le déjeuner de presse organisé, mardi 14 juin, à l'occasion de la parution du livre de M. Rigout, *l'Autre Chance* (1), a confirmé *cette différence.*

Une différence qui, s'agissant du parti communiste, ne peut que surprendre. Or, M. Rigout va plus loin. Ce n'est pas seulement *la diversité des fonctions qui fait* que le discours tenu n'est pas le même. *« Dans le parti communiste,* dit-il, *il y a des sensibilités différentes, c'est clair. »* Le ministre admet que les communistes ont eux-mêmes contribué, dans le passé, à faire croire qu'ils pensaient tous de la même manière, mais *« le parti communiste de 1983 n'est pas celui de 1920, ni celui de 1956, ni celui de 1976 ».*

Remis de l'accident cardiaque qui avait nécessité son hospitalisation, *le 1er mai dernier,* M. Rigout se montre confiant, souriant, à l'aise dans son métier de ministre. Il n'est pas au gouvernement pour appliquer le programme du P.C.F., mais pour mettre en œuvre le *« compromis »* établi entre les socialistes et les communistes, le 23 juin 1981. Et, pour cela, il n'a besoin de personne. *« Je sais où je veux aller »,* dit-il. L'accord sur les objectifs n'interdit pas la discussion sur *les moyens.* Le plan de rigueur avait été examiné par le conseil des ministres, et dans cette instance, souligne M. Rigout, *« nous ne sommes ni des bâtards ni des muets ».*

Ce plan peut-il réussir ? M. Rigout se sent *« moyennement optimiste ».* Il ajoute aussitôt : *« On peut dépasser la moyenne si tout le monde s'y met, si personne ne traîne les pieds. Le président de la République a rendu un hommage mérité à la haute conscience nationale de la classe ouvrière. Je fais confiance à la classe ouvrière, mais il faut que nous fassions bien passer le message. »*

Ce message est simple : il faut « tenir », à la fois sur le front du chômage et sur celui de l'inflation. *« C'est là-dessus que les Français nous jugeront »,* estime M. Rigout, qui prédit que le rendez-vous de 1986 sera favorable à la gauche si elle tient le pari de faire, dans ces deux domaines, mieux que les pays comparables.

D'ici là, M. Rigout a la responsabilité d'assurer à huit cent mille jeunes de seize à vingt-cinq ans une véritable formation professionnelle. Pas de « stages-parking », c'est son mot d'ordre. Certes, il garantit la formation, *pas l'emploi, lequel dépend de la* croissance, mais il voudrait que dans les entreprises, notamment les nationalisées, *« la formation des jeunes soit vécue comme un investissement plutôt que comme une charge ».* Des rencontres régionales, puis une rencontre nationale, cet automne, devraient permettre aux divers partenaires de prendre conscience de leurs devoirs respectifs dans ce domaine.

C'est à l'automne, aussi, que sera examiné par le Parlement le projet de loi sur la formation continue, qui a fait grincer les dents du patronat. L'obligation de négocier un plan de formation dans chaque entreprise ? *« Mon ami Jacques Delors,* dit M. Rigout, *avait déjà voulu introduire cette obligation dans la loi de 1971, mais il n'avait pas réussi à l'obtenir du premier ministre d'alors. Il serait bien extraordinaire que la gauche, elle, n'impose pas cette disposition ! »*

« Mon ami Jacques Delors » ? Il s'agit bien du même auquel M. Georges Marchais avait conseillé, le 1er juin, de venir défendre son plan devant les travailleurs d'Ivry, plutôt que face à M. Reagan et à Mme Thatcher ? Décidemment, les ministres communistes *« ne s'expriment pas de la même façon »* que le secrétaire général de leur parti.

PATRICK JARREAU.

(1) *Éditions sociales, 190 pages,* 60 F.

LA « MÉTHODE » PLISSONNIER

« Nous ne sommes pas des contestataires »

M. Gaston Plissonnier aura soixante-dix ans le 11 juillet prochain. Membre du parti communiste depuis 1935, entré au comité central *en 1950, secrétaire administratif en* 1953, membre du secrétariat depuis 1956 et du bureau politique depuis 1964, M. Plissonnier est souvent considéré comme l'un des garants de l'orthodoxie de la politique communiste. Cette réputation ne lui déplaît pas. *« Je préfère cela qu'être considéré comme un liquidateur »,* a-t-il dit au cours d'un déjeuner auquel il avait convié la presse, mercredi 15 juin.

C'est M. Plissonnier qui était intervenu, en début de l'année, dans *l'Humanité-Dimanche,* pour expliquer aux militants que les réformes accomplies par la gauche, depuis 1981, représentaient une avancée sociale sans précédent depuis le Front populaire et la libération. Mercredi, il a rappelé que la participation des communistes au gouvernement en 1944-1947 n'était pas allée sans *« difficultés »* ni *« inconvénients ».* N'avaient-ils pas siégé dans un gouvernement dont le chef, Georges Bidault, avait promis d'augmenter les salaires de 15 % et *n'avait pas tenu sa promesse ?* N'avaient-ils pas dû subir la répression des émeutes du Constantinois, en 1945, et de celles de Madagascar, en 1947 ? Pourtant, le bilan de cette période n'avait pas été mauvais, *« bien au contraire »,* et les communistes, *« chassés »* du gouvernement, étaient prêts à y revenir en 1956.

Le P.C.F. se veut un parti de gouvernement depuis 1935, mais il lui faut apprendre à être, aujourd'hui, un parti au gouvernement. Interrogé sur les déclarations de M. Georges Séguy, membre du comité central, qui avait parlé de *« participation contestataire »* (*le Monde* du 8 juin), M. Plissonnier a mis les choses au point. *« Nous ne sommes pas les contestataires du gouvernement »,* a-t-il dit. Cela n'empêche pas les communistes de dire ce qu'ils pensent du plan de rigueur ou d'affirmer leur divergence sur la question du charbon.

« Homme de l'intérieur ». M. Plissonnier a affirmé qu'il n'était pas à l'aise face aux journalistes. *« J'ai le trac,* a-t-il dit, *plus que lorsque j'étais allé au vingt-cinquième congrès du parti soviétique, en 1976, pour exprimer nos divergences. »* Mais l'ami fidèle des Soviétiques et des communistes au pouvoir à l'Est a l'habitude des situations délicates. N'avait-il pas lu, devant le comité central du P.C.F., en octobre 1968, le rapport de Waldeck Rochet expliquant la condamnation de l'intervention soviétique à Prague ? N'avait-il pas demandé une minute de silence à la mémoire de Mao Zedong, à la fête de *l'Humanité,* de septembre 1976 ? *« Vous voyez,* a-t-il fait observer aux journalistes, *j'ai des contreparties à la réputation qu'on me fait. »*

LE R.P.R. ORGANISE SON PROPRE SERVICE D'ORDRE

M. Bernard Pons, secrétaire général du R.P.R., a décidé de doter le mouvement qu'il dirige de son propre *service de protection. Celui-ci* est placé sous l'autorité de M. Claude Dupont, chargé de mission au secrétariat général. Dans une circulaire du 29 avril aux secrétaires départementaux et aux chargés de mission régionaux du R.P.R., M. Pons leur demande de choisir, uniquement parmi les adhérents inscrits au mouvement, *« une liste de nos compagnons dont vous avez pu apprécier la respectabilité, le calme et le sérieux ».* On précise au R.P.R. que les membres de ce service de protection ne seront pas des *« permanents »* mais qu'ils ne pourront pas exercer d'autres fonctions de responsabilité à l'intérieur du mouvement. On indique aussi que les anciens responsables du SAC, actuellement dissous, ne seront pas admis. M. Pons rappelle que toutes les grandes formations *politiques possèdent leur propre service* d'ordre chargé d'organiser la sécurité de leurs membres et la bonne tenue de leurs réunions. Avant la dissolution du Service d'action civique, c'est à celui-ci que le R.P.R. faisait fréquemment appel pour ces tâches.

[M. Claude Dupont, né en 1932, est un ancien sous-lieutenant du 1er régiment étranger de parachutistes passé en 1961 dans les rangs de l'O.A.S. et condamné pour cela en 1963 par la Cour de sûreté de l'État, condamnation amnistiée depuis 1968.]

● ERRATUM. – Contrairement à ce qui a été écrit dans le compte rendu du colloque du Grand-Orient de France (*le Monde* du 15 juin), M. François Luchaire n'est pas ancien membre du bureau du M.R.G. mais ancien membre du Conseil constitutionnel, membre du bureau du M.R.G., dont il est d'ailleurs l'un des vice-présidents.

● *Selon un sondage « Ipsos-France-Soir »* réalisé après l'entretien télévisé du chef de l'État et publié dans le quotidien daté du 16 juin, la cote de popularité de M. François Mitterrand baisse à nouveau. Le pourcentage des *« très satisfaits »* ou *« satisfaits »* de l'action du président de la République est passé de 35 % à 32 % par rapport au mois de mai. Les avis négatifs en revanche déclinent d'un point (de 48 % à 47 %). La cote de M. Pierre Mauroy enregistre aussi un repli : les *opinions favorables ont diminué* en un mois de cinq points (32 % à 27 %) ; les jugements négatifs demeurent à 49 %.

Ce sondage mensuel, publié par *France-Soir, a été réalisé du 9 au* 13 juin auprès d'un échantillon de mille cent quarante-cinq Français en âge de voter.

● *La réception traditionnelle* offerte le *mercredi soir 15 juin,* à l'hôtel Matignon, par le premier ministre en l'honneur du Parlement a été marquée par l'absence de la plupart des parlementaires de l'opposition, notamment celle des présidents des groupes R.P.R. et U.D.F. de l'Assemblée nationale. En revanche, le président du Sénat, M. Alain Poher, avait répondu à l'invitation de M. Pierre Mauroy, ainsi notamment que MM. Etienne Dailly, vice-président du Sénat, Edgar Faure, sénateur du Doubs, Olivier Stirn, député U.D.F. du Calvados, Jean Brocard, député U.D.F. de Haute-Savoie, Alain Madelin, député U.D.F. d'Ille-et-Vilaine.

Au *cours de cette réception,* un long aparté a réuni MM. Pierre Mauroy, Georges Marchais, secrétaire général du P.C.F., et Lionel Jospin, premier secrétaire du P.S.

● *M. Jean Lecanuet,* président de l'U.D.F., dans une interview à l'hebdomadaire *Paris-Match* (daté du 24 juin) juge que si *« des invectives n'engendrent pas une guerre civile »,* la violence pourrait cependant naître de la *« déconfiture économique »* (...). *« François Mitterrand,* dit-il, *va s'efforcer de tenir jusqu'en 1986, mais le pourra-t-il ? Il peut y avoir une situation incontrôlable – ce que je ne souhaite pas, – mais que même un géant comme de Gaulle a dû surmonter en rendant la parole au pays. Si cela se produisait, ce serait à Mitterrand de regarder où est l'intérêt de la France. C'est sa responsabilité historique. Il l'a assez souhaité. »* M. Lecanuet note que *« les Français voudraient qu'on les consulte. Je suis évidemment de cet avis ».*

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 15 juin, au palais de l'Elysée sous la présidence de M. François Mitterrand. Le communiqué au terme des délibérations indique notamment :

● *PÉTROLE BRUT*

Sur proposition du ministre de l'industrie et de la recherche, le conseil des ministres a adopté neuf décrets qui, conformément à la loi du 30 mars 1928, *confèrent à différentes sociétés* des autorisations décennales d'importation et de raffinage de pétrole brut en vue de l'alimentation de leurs réseaux de distribution.

● CONSEILS COMMUNAUTAIRES

***Le ministre délégué* chargé des affaires européennes a rendu compte des travaux des conseils communautaires :**

1) Affaires étrangères (13 juin 1983).

Cette session était consacrée à la préparation du conseil européen qui se réunit les 16, 17 et 18 juin à Stuttgart.

2) *Questions économiques et financières* (13 juin 1983).

Cette session a permis d'enregistrer un accord sur la mise en application d'une première tranche du nouvel instrument communautaire. Cette décision permettra à la Communauté d'emprunter sur le marché international un montant de 1,5 milliard d'ECU, qui seront affectés au financement d'investissements dans le secteur des infrastructures, de l'énergie et en faveur des petites et moyennes entreprises.

3) Agriculture (14 juin 1983).

Le conseil a décidé le démantèlement total des 6,4 points de montants compensatoires monétaires négatifs français existant actuellement sur le vin. Ce démantèlement s'effectuera en deux étapes : 4,2 points au 11 juillet 1983 et 2,2 points au 16 décembre 1983. Ces résultats devraient contribuer à la restauration de la compétitivité des viticulteurs français par rapport à leurs partenaires européens.

● SITUATION INTERNATIONALE

La tenue à Addis-Abeba du sommet de l'Organisation de l'unité africaine permet à cette organisation de reprendre son cours normal et de jouer ainsi le rôle important qui lui revient dans le règlement des conflits en Afrique et dans l'expression des desseins des peuples de ce continent. La France rappelle l'importance qu'elle attache à ce remarquable effort de coopération régionale et se réjouit de cette heureuse issue.

● BIO-TECHNOLOGIES

Le ministre de l'industrie et de la recherche a présenté une communication sur les actions engagées pour développer les bio-technologies, particulièrement prometteuses dans les secteurs de la santé, de l'agro-industrie, de la chimie et de l'énergie, et pour lesquelles la France dispose d'atouts importants.

Les premiers résultats de l'exécution du « programme mobilisateur » mis en place en 1982 sont très encourageants. *Les organismes publics de recherche* (C.N.R.S., INSERM, INRA, Institut Pasteur notamment) ont consacré, en 1983, 890 millions de francs aux recherches en bio-technologie. Ces recherches ont été également encouragées dans le secteur industriel par des crédits publics, notamment en génie génétique, en agro-alimentaire et en médecine. La France a été choisie avec la Grande-Bretagne comme coresponsable du réseau international des recherches en bio-technologie dont la création a été décidée à la suite du sommet de Versailles.

Ces efforts, qui concernent un secteur essentiel pour la modernisation et le développement de notre économie, seront confirmés et accrus dans l'avenir :

– Inscription, dans le programme prioritaire d'exécution du IXe Plan consacré à l'innovation, de crédits incitatifs de l'État pour les bio-technologies ;

– Développement de la recherche de base dans les laboratoires des organismes de recherche ;

– Accélération du transfert des connaissances acquises vers les industries ;

– Inscription prioritaire des bio-technologies parmi les actions du Fonds industriel de modernisation ;

– Mise en place de banques de souches et de banques de données ;

– Élaboration, entre le ministère de l'industrie et de la recherche et le *ministère de l'éducation nationale, d'un* plan de formation de spécialistes, destiné aux chercheurs et aux ingénieurs ;

– Politique d'incitation visant, dans le cadre des contrats de plan État-régions, à mieux maîtriser et à développer ces technologies.

● FONCTION PUBLIQUE

Le secrétaire d'État chargé de la fonction publique et des réformes administratives a présenté une communication sur l'action menée en liaison avec le ministère des droits de la femme en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Le gouvernement poursuivra son action avec les objectifs suivants :

– *Réaliser de nouveaux progrès* dans la voie de la mixité des recrutements ;

– Poursuivre et contrôler l'action pour la promotion professionnelle des femmes et élargir leur accès aux postes de responsabilité ;

– Prendre mieux en compte la vie familiale des agents dans l'action sociale et la gestion des personnels ;

– Développer la consultation des personnels *sur ces thèmes, notamment* dans le cadre des organismes paritaires.

● *ENVIRONNEMENT*

Notre pays possède une nature exceptionnellement riche et diverse. La protéger contre les agressions de la société moderne constitue une responsabilité collective devant les générations futures. Assurer son accès à tous dans des conditions qui ne la dégradent pas est *une exigence démocratique.* L'État, les collectivités territoriales, le secteur associatif et tous les citoyens *sont responsables en commun* de cette double tâche.

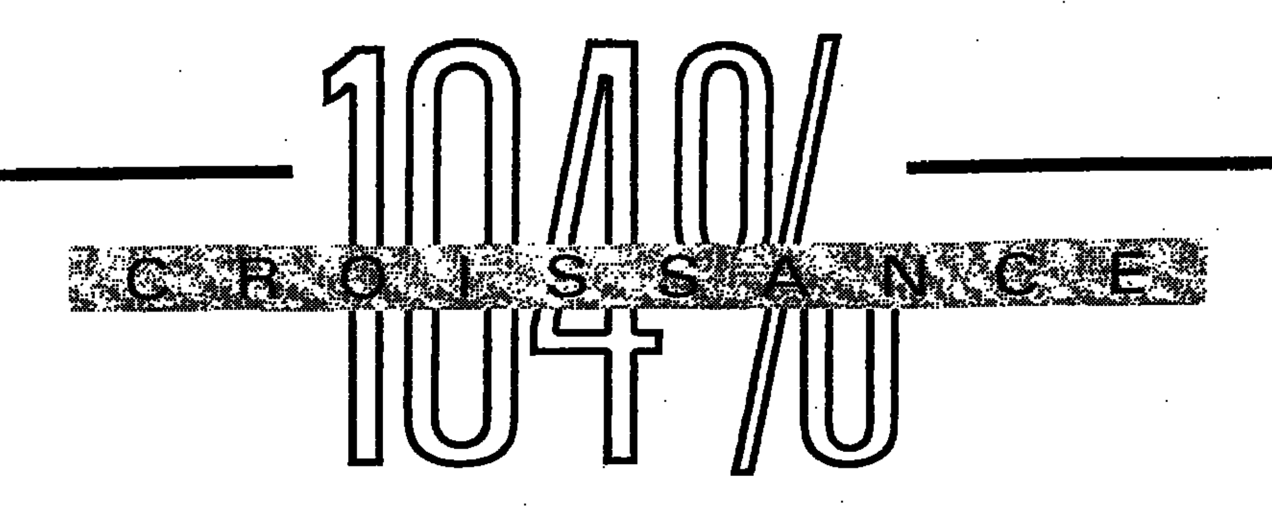
Le secrétaire d'État à l'environnement et à la qualité de la vie a présenté, dans cet esprit, les orientations de la politique du gouvernement en matière de protection et de gestion de la nature.

Cette politique tend à la constitution d'un réseau des territoires naturels d'intérêt national. Ce réseau comprendra les zones actuelles de protection à l'égard desquelles le gouvernement confirme sa responsabilité : parcs nationaux, conservatoire du littoral, réserves naturelles, sites classés. Il sera développé à partir des résultats des inventaires des espaces naturels conduits actuellement dans quinze régions et qui seront généralisés à l'ensemble du territoire en 1984.

Plus décentralisée, cette politique associera davantage l'État et les collectivités territoriales, notamment dans la gestion des parcs nationaux et de leur *zone périphérique. Dans le prolongement* de l'expérience acquise avec les parcs naturels régionaux, les régions pourront passer avec *l'État,* au titre du IXe Plan, des conventions en matière d'espaces naturels. Elles émettront des directives régionales d'aménagement dans le cadre des futures lois sur la montagne et le littoral. Les départements, en particulier par la politique des « périmètres sensibles », les communes, dans l'exercice de leurs nouvelles compétences en matière d'urbanisme, participeront plus directement à l'action entreprise.

Cette action ne vise pas seulement la protection de la nature, mais aussi le développement des activités humaines. Elle encouragera la promotion des activités économiques compatibles avec le milieu naturel et de formes de loisirs bien intégrées à celui-ci. S'articulant avec l'histoire culturelle et sociale locale, elle facilitera « la vie et le travail au pays ».

***Pour animer cette politique,* un conseil supérieur des parcs et de la gestion de la nature se substituera aux divers organismes consultatifs actuels.**

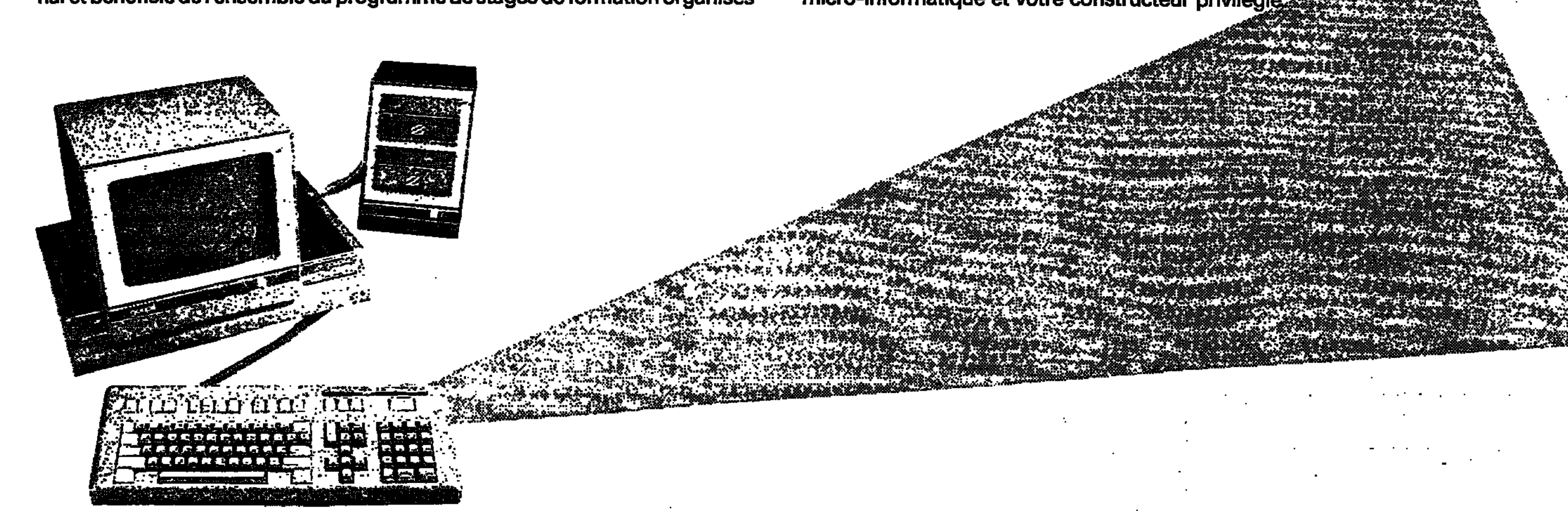


3e SOLUTION MAITRISER LE SERVICE CLIENT

En trois ans, SMT-GOUPIL a bâti son succès sur une parfaite maîtrise du service client. Un investissement et des efforts qui portent aujourd'hui leurs fruits. Pour ses grands clients, SMT-GOUPIL offre un service personnalisé d'aide à l'implantation des politiques micro. La société a d'ailleurs conçu l'ensemble de sa gamme de produits et son catalogue de logiciels dans cette perspective ; elle demeure en permanence à l'écoute du client et collabore avec les sociétés de service et de conseil en informatique les plus dynamiques pour proposer un service complet.

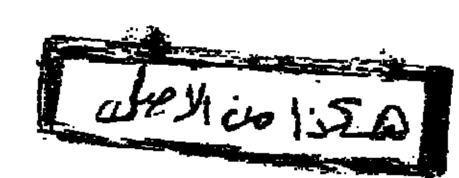
SMT-GOUPIL offre les services du premier réseau professionnel français de diffusion et d'assistance technique dans les domaines de la micro-informatique et de la télématique. Avec plus de 220 revendeurs locaux coordonnés par 19 distributeurs régionaux, ce réseau couvre l'ensemble du territoire national et bénéficie de l'ensemble du programme de stages de formation organisés par SMT. Dans le souci d'assurer la meilleure maintenance des matériels GOUPIL (en atelier ou sur site, dans des délais de 24 à 72 heures) et d'en définir précisément les conditions d'application, les distributeurs régionaux adhèrent à la charte GOUPIL-SERVICE par laquelle ils s'engagent à installer et/ou à maintenir tout système GOUPIL dans leur zone, qu'ils l'aient vendu ou non. Cette charte garantit à tout utilisateur une qualité de service et des tarifs de maintenance homogènes sur l'ensemble du territoire. Pour SMT, réussir sa croissance, c'est d'abord et avant tout écouter et satisfaire ses clients. 104 % en 1982. Mieux encore en 1983.

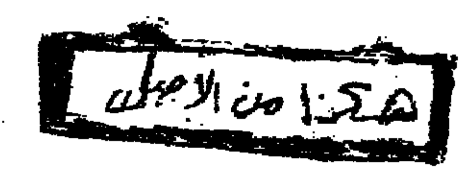
La Société a les atouts pour gagner. Innover, financer, maîtriser le service client. Trois solutions pour réussir une croissance et poursuivre sur les marchés internationaux. Trois clés du succès qui font de SMT un grand de la micro-informatique et votre constructeur privilégié.



SMT. LE CONSTRUCTEUR DU GOUPIL 3.

direction des ventes, administrations et grandes entreprises





L'hommage à Jean Moulin

Le gouvernement a décidé de rendre un hommage exceptionnel à Jean Moulin, premier président du Conseil national de la Résistance, pour le quarantième anniversaire de sa mort. Trois dates ont été retenues pour célébrer le souvenir de l'ancien préfet d'Eure-et-Loir, désigné par le général de Gaulle pour « fédérer » les mouvements clandestins de résistance.

Le 17 juin 1940, à Chartres, Jean Moulin refusait de signer un « protocole » proposé par l'armée allemande, *faisant porter sur des tirailleurs sénégalais la responsabilité d'un massacre de femmes et d'enfants à Saint-Georges-sur-Eure.* Brutalisé, il ne cède pas : *« Je ne peux pas être complice de cette monstrueuse machination. »*

Le 21 juin 1943, Jean Moulin, alors président du C.N.R., est arrêté à Caluire. Torturé, il refuse de parler. Déporté, il meurt – vraisemblablement – à Metz, le 8 juillet 1943, dans le train qui le conduit en Allemagne.

Le 19 décembre 1964, enfin, est la date de la translation des cendres de Jean Moulin au Panthéon.

Controverses

Pour être entré au Panthéon en 1964, Jean Moulin n'en continue pas moins d'alimenter la controverse. On en a eu la preuve en Sorbonne, le 9 juin, lors d'un colloque organisé à l'initiative de l'Institut d'histoire du temps présent (C.N.R.S.), organisme qui a absorbé, il y a deux ans, le Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale. Le moins que l'on puisse dire en effet, c'est que cette rencontre, destinée à retracer la genèse *du Conseil national de la Résistance* et à mieux cerner l'action de son président, ne s'est pas déroulée *dans un climat serein. Étant entendu* toutefois que jamais le patriotisme foncier de Moulin n'a été mis en cause.

Volontaire de la France libre, ancien du B.C.R.A., ex-secrétaire de Jean Moulin, M. Daniel Cordier a tout d'abord évoqué les circonstances dans lesquelles naquit le C.N.R. et le rôle joué par son président. Fondée sur des documents en*tièrement inédits, qui seront publiés* prochainement dans un ouvrage important, cette communication a bouleversé nombre de clichés. Car, à la surprise de beaucoup d'auditeurs, M. Cordier a notamment affirmé que l'idée de créer le Conseil national de la Résistance fut lancée par le Comité d'action socialiste, que Jean Moulin s'y rallia, et, surtout, qu'il s'opposa vigoureusement au Front national, c'est-à-dire à une trop forte représentation des communistes au sein du Conseil. Si cette thèse s'avérait *établie sur des documents irré*cusables – et tout porte à le croire, – celle de M. Henri Frenay, aux yeux de qui « Max » était un agent crypto-communiste, s'écroulerait évidemment. Convié à cette manifestation, l'ancien ministre du général de Gaulle n'a malheureusement pas pu s'y rendre, de sorte que ce point capital n'a pu être vraiment discuté.

En dépit de cette absence, le ton monta vite pourtant au cours de la « table ronde » qui, plus tard, réunit, sous la présidence de M. René Rémond, des historiens : Mme Claire Andrieu, M. Jean-Pierre Azéma, M. François Bédarida *(directeur de* l'Institut d'histoire du temps présent), M. René Hostache, M. Henri Noguères ; et des témoins : M. Claude Bourdet *(Combat)*, Eugène Claudius-Petit *(Franc-Tireur)*, M. Fernand Grenier (P.C.F.), M. Jean-Pierre Lévy *(Franc-Tireur)*, M. André Manuel (B.C.R.A.), M. Daniel Mayer (Comité d'action socialiste) et M. Christian Pineau *(Libération Nord)*. Ouvrant le feu, M. Noguères s'étonna en particulier que *M. Cordier ait présenté Jean Moulin* davantage sous les traits d'un administrateur que sous ceux d'un combattant. Ce reproche fut repris par M. Jean-Pierre Lévy et M. Claudius-Petit. Défendu avec nuance par M. Bourdet et avec chaleur par M. Daniel Mayer, M. Cordier, quant à lui, réagit vivement aux propos de M. Christian Pineau mettant en doute le caractère scientifique de son exposé. Catégorique, l'ancien ministre des affaires étrangères avaient, en effet, précédemment soutenu qu'il n'avait pu envoyer deux télégrammes à Londres puisque dans le premier cas il n'avait pas de radio et que dans le second il se trouvait en prison !

Parfois confus, ce débat a cependant permis de faire avancer notablement l'histoire, comme l'a souligné M. René Rémond. Pour conclure de manière tranchée, il faudra certes attendre que M. Cordier publie son livre et produise les nombreuses pièces inédites auxquelles il a eu accès, mais, au détour de la discussion, bien des points obscurs ont *été éclairés.* Au début de cette journée, personne ne s'attendait en tout cas que M. Fernand Grenier reconnaisse *pour la première fois publi*quement que les communistes étaient prêts à un compromis consistant à *faire du général Giraud le co*directeur de la résistance extérieure.

ÉRIC ROUSSEL.

• Signalons aussi deux rééditions : *Jean Moulin, l'unificateur*, d'Henri Michel (Hachette).

Premier Combat de Max (Jean Moulin). Editions de Minuit. Préface du général de Gaulle.

Les diverses manifestations

Le 40e anniversaire de la mort héroïque de Jean Moulin, premier président du Conseil national de la Résistance, prendra différentes formes :

17 juin : journée nationale

A Paris, à 18 h 30, le président de *la République* ravive *la* flamme à l'Arc de triomphe ; de 20 h 30 à 24 h, veillée au Panthéon.

En province, dans douze villes françaises (1) ayant hébergé Jean Moulin, cérémonies diverses avec réception à la préfecture ou à l'hôtel de ville.

Dans tous les établissements scolaires, conférences, expositions, lecture de textes relatifs à Jean Moulin.

Emission par l'Hôtel des monnaies d'une médaille commémorative.

19 juin : rassemblement à Lyon

Journée départementale de la Résistance, avec dépôts de gerbes devant les *quatre-vingt-deux stèles* élevées à la mémoire des morts de la Résistance ; à 11 h 30, rassemblement populaire place Bellecour, à Lyon, devant le Veilleur de pierre.

21 juin : exposition nationale à Metz

Inaugurée le jour anniversaire de l'arrestation de Jean Moulin, cette exposition – *organisée dans les sa*lons d'honneur de la gare de Metz – rassemblera des pièces-souvenirs sur l'ancien préfet ; projection d'un montage de diapositives réalisé par l'INA sur l'ancien président du Conseil national de la Résistance ; exposition philatélique (douze flammes d'oblitération).

19 décembre : remise des prix

Cérémonie à la Sorbonne de remise des prix aux lauréats du concours de la Résistance organisé en 1982 et 1983 dans les lycées et collèges.

(1) Béziers, Montpellier, Chambéry, Albertville, Châteaulin, Thonon, Amiens, Montargis, Rodez, Chartres, Salon-de-Provence et Nice.

L'APPEL DU 18 JUIN 1940 COMMÉMORÉ A L'ÉTOILE ET AU MONT-VALÉRIEN

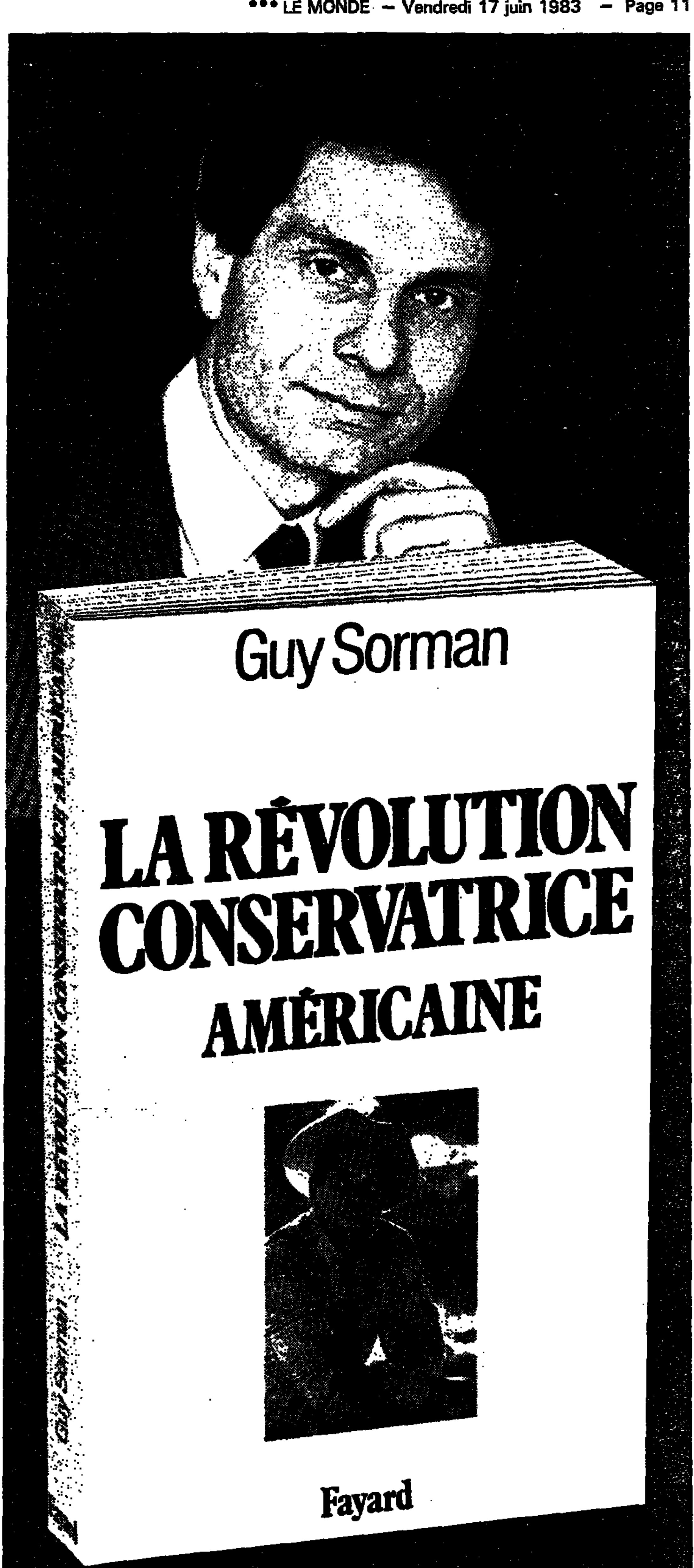
Comme chaque année depuis la libération, les Français sont conviés à commémorer l'appel du général de Gaulle lancé à la B.B.C. le 18 juin 1940. Le samedi 18 juin 1983, sont prévus deux rassemblements ......

A 18 heures, à l'Arc de *triomphe*, sous la présidence du secrétaire d'Etat aux anciens combattants, la *flamme sera ranimée* par l'Association des Français libres, l'Union nationale des associations des déportés, internés et familles de disparus, la Confédération nationale de la France combattante, l'Association nationale des familles de résistants et otages morts pour la France, l'Association nationale des médaillés de la résistance.

A 19 heures, en présence du président de la République, du *premier* ministre, des membres du gouvernement et des autorités civiles et militaires, ainsi que des représentants des milieux anciens combattants, se déroulera la cérémonie du Mont-Valérien, devant le mémorial de la France combattante (1).

Le général Saulnier déposera, au nom du président de la République, une gerbe sur la tombe du général de Gaulle à Colombey-les-Deux-Eglises.

(1) Un service gratuit d'autobus de la R.A.T.P. est organisé par l'ordre de la Libération. Il assurera le transport des invités munis de cartes, de la sortie droite du métro pont de Neuilly jusqu'au Mont-Valérien et retour.



Le Monde

société

Un entretien avec M. Robert Badinter

(Suite de la première page.)

– Le gouvernement n'a pas su combattre l'idéologie sécuritaire. Vous l'avez reconnu vous-même, et les événements récents vous donnent raison. Le meurtre de deux policiers, à Paris, a suscité des réactions qui prouvent qu'en matière de sécurité la passion l'emporte souvent sur la raison. Comment expliquez-vous ce phénomène ?

– Dans notre société, on a réduit ou éliminé les malheurs qui durant des siècles ont été les pôles de fixation de l'angoisse de mort. On ne redoute plus les épidémies, on ne meurt plus de faim – on mourait encore presque de faim et du chômage dans l'Europe des années 30. On a réduit même l'angoisse de la maladie par l'amélioration des soins, par la généralisation des services hospitaliers. On ne croit plus à la guerre ou alors on la conçoit tellement apocalyptique qu'elle échappe à notre imagination. Et les femmes ne meurent plus en couches... Bref, de toutes parts la peur a reculé. Reste la peur de l'autre, la peur du criminel. Je pense que cette peur-là a polarisé pour une grande part les facteurs d'anxiété et de tension dans notre société.

– Vous pensez qu'on peut faire reculer la peur ou est-ce une entreprise vouée à l'échec ?

– C'est difficile parce que la raison lutte avec des armes modestes contre la peur et l'angoisse. On le sait depuis très longtemps : l'exploitation de l'irrationnel est toujours plus facile que l'appel à la raison. Et de tous les sentiments qu'on peut exploiter en politique, le plus aisément exploitable, c'est la peur. L'histoire le montre, y compris celle de ce siècle. J'ajoute, en ce qui concerne le sentiment d'insécurité, que c'est un fonds de commerce inépuisable pour certains politiciens. On joue gagnant à jouer la carte de l'insécurité. C'est si facile ! Il suffit de crier : votre politique engendre l'insécurité. Et comme l'insécurité existe, la preuve de l'accusation paraît faite. On oublie simplement que l'insécurité existait hier en France, qu'elle existe aussi, et parfois plus encore, dans d'autres pays d'Europe occidentale, et qu'aux États-Unis elle atteint un niveau très supérieur au nôtre.

– Vous paraissez assez fataliste...

– Pas du tout. Volontariste et rationaliste, oui. En matière de criminalité, il ne faut jamais adopter une approche globale. Il faut toujours distinguer entre les attitudes, les comportements. Vous avez ceux qui ont choisi de s'établir dans le crime ou dans la grande délinquance organisée : à leur encontre il n'y a pas d'autre réaction possible pour la société qu'ils défient qu'une rigueur exemplaire.

» Puis vous avez le phénomène qui exaspère, qui est celui de la petite délinquance et de certains aspects de la moyenne délinquance. Ce phénomène-là, il est impossible d'arriver à le réduire si on ne lutte pas contre la délinquance à la source, par la prévention – une prévention à la fois multiple et diversifiée selon la ville ou le quartier : car la délinquance n'est pas la même à Bourges et à Marseille, à Laval et dans la banlieue de Paris. Donc, il faut une approche différente et une prévention adaptée au terrain. Il faut mettre en œuvre l'ensemble des moyens que peuvent réunir à la fois les municipalités, les services d'État, les associations concernés. C'est l'approche du rapport Bonnemaison (1) – que j'ai toujours soutenue, – c'est une approche très réaliste, pas du tout fataliste.

– Vous ne changerez pas de cap ?

– Jamais. Les textes inutilement répressifs, mais politiquement exploitables, je les refuserai toujours parce que ces textes impliquent le refus de la rédemption, du salut toujours possible, parce qu'ils méconnaissent l'inspiration même du message judéo-chrétien sans lequel notre civilisation serait spirituellement morte. Et puis, socialement, ces textes expriment une certaine conception des « couches dangereuses » de la population, c'est-à-dire les marginaux, les jeunes sans travail, les déviants et aussi certains immigrés, bref tous ceux qu'il faudrait, au regard de leur dangerosité supposée, surveiller et inévitablement punir plus que les autres. Ce pessimisme humain et cette ségrégation sociale, je les refuse également. Et je ne crois pas que la gauche puisse jamais s'en accommoder, sauf à y laisser son âme.

Un dévoiement

– Il existe un secrétariat d'État chargé de la sécurité publique, mais c'est au garde des sceaux qu'on reproche les meurtres de policiers ou l'augmentation de la délinquance. Il y a des jours où la solidarité gouvernementale doit vous paraître un peu pesante...

– Il est vrai qu'on assiste à un singulier déplacement de l'exigence de sécurité vers l'institution judiciaire. J'ai eu la curiosité de regarder les débats parlementaires du précédent septennat. Nous connaissions déjà une hausse constante de la délinquance alors que nous n'étions pas en temps de crise économique et de chômage, en particulier des jeunes, aussi aiguë qu'aujourd'hui, avec toutes ses conséquences sur l'accroissement de la délinquance. Mais à cette époque-là, on n'imputait pas à la justice l'obligation d'assurer la sécurité. C'est une nouveauté, pour l'essentiel due à « sécurité et liberté ». Pour la première fois, un ministre de la justice voulait apparaître comme le ministre de la sécurité ! Quelle confusion dangereuse ! Car aujourd'hui on reproche à la justice française de ne pas assurer la sécurité publique. C'est une absurdité – et un dévoiement.

» Soyons sérieux. Ce ne sont pas les magistrats, les greffiers ou les éducateurs qui vont assurer la sécurité dans la rue ou le métro, ou dans les banlieues où règnent le chômage et la solitude des jeunes. Alors on parle du laxisme de la justice. Quelle contre-vérité ! Pour qui la connaît bien, la justice française est une des plus sévères d'Europe. Je suis excédé des mensonges répandus à ce sujet.

– Vous êtes critiqué pour vos idées et pour votre politique, mais vous êtes aussi la cible d'attaques plus personnelles.

– Pierre Mendès France m'avait dit, dès l'été 1981 : « *La haine et le mensonge ne vous lâcheront pas.* » Il avait raison. Pourquoi ? A vous de le dire. A moi de persévérer.

– Les événements récents montrent qu'il existe un fossé entre la justice et la police, c'est vrai au niveau gouvernemental, mais aussi à la base. Comment expliquez-vous que ce fossé se creuse de plus en plus et comment pensez-vous qu'on puisse rapprocher les points de vue ?

– Il n'y a qu'une politique gouvernementale, et elle réunit aussi bien la justice que la police. Elle s'exprime en quatre mots : *la prévention.* C'est le rapport Bonnemaison, devenu la charte de notre action. *La dissuasion.* C'est le renforcement des effectifs de police et l'îlotage. *La sanction.* Toujours empreinte de fermeté à l'encontre du crime et de la grande délinquance organisée, elle doit répondre par la diversification des peines aux formes multiples de la petite délinquance. Enfin, *la réparation.* Nous avons pris en deux ans plus de mesures au profit des victimes qu'aucun de nos prédécesseurs.

» Vous parlez de fossé, d'incompréhension ? Pour ma part, je n'ai jamais connu la moindre difficulté lors de mes rencontres avec les syndicats de police. Pourquoi ? Parce que de mon côté, les choses sont simples. Déjà, lorsque j'enseignais à la faculté de droit, je disais à mes étudiants, parfois un peu surpris : « *La première défense des libertés, c'est la conscience des policiers républicains...* » Je n'ai pas changé d'avis en devenant ministre.

» Alors les rapports justice-police ? Ils relèvent d'une évidence. Les deux institutions ne peuvent agir l'une sans l'autre. Et l'intérêt national commande qu'elles œuvrent ensemble dans le respect réciproque de leurs missions. C'est pourquoi j'ai rappelé par circulaire aux parquets que toute agression, toute violence meurtrière exercée contre un policier dans l'exercice de ses fonctions doit appeler les réquisitions les plus sévères contre les auteurs de ces crimes. Et depuis que je suis ministre, aucune mesure de grâce, aucune libération conditionnelle n'est intervenue au profit de l'un d'entre eux.

» Rien de plus légitime d'ailleurs. La justice doit être attentive à la sûreté de ceux qui servent la loi. En revanche, la justice ne saurait accorder l'impunité aux quelques policiers qui, au mépris de leurs devoirs, s'abandonneraient à violer la loi qu'ils doivent servir. Il n'y a pas, il ne saurait y avoir, d'impunité au profit de quiconque dans un État de droit.

La responsabilité des surveillants grévistes

– Que pensez-vous de la grève des surveillants de prison, et plus généralement de la situation dans les prisons ?

– La situation pénale est très préoccupante : 38 000 détenus pour moins de 30 000 places. Ce retard est dû à des années d'imprévision. Dans les maisons d'arrêt, la situation est plus difficile encore : plus de 20 000 détenus en détention provisoire. Conséquences : dans des maisons d'arrêt, surtout en région parisienne et dans le Midi, un taux de surpopulation pénale de plus de 200 %. Concrètement, cela veut dire pour les personnels des charges accrues, et pour les prisonniers des conditions de détention aggravées.

» Je connais l'importance de la mission des personnels pénitentiaires dans le cadre du service public de la justice. Ils travaillent dans des conditions souvent difficiles et se sentent – à tort – rejetés par la société. J'ai eu à cœur de le faire savoir.

» Depuis deux ans, je n'ai cessé de me préoccuper de leur condition. Dans les budgets de 1982 et de 1983, j'ai obtenu pour eux des avantages importants qu'ils réclamaient vainement depuis des années. Dans le cadre de l'élaboration du budget pour 1984, j'ai formulé des demandes très précises pour répondre à certaines aspirations légitimes des surveillants, notamment en ce qui concerne les effectifs.

» Mais la situation actuelle commande-t-elle la grève déclenchée par certains personnels pénitentiaires ? Je ne le crois pas. J'observe qu'à l'instant où nous sommes les arbitrages budgétaires ne sont pas encore rendus, ce que ne peuvent manquer de savoir les responsables syndicaux. Aucune mesure susceptible d'intervenir en faveur des personnels pénitentiaires n'est encore arrêtée et ne saurait *a fortiori* être annoncée.

» Alors que veut dire cette grève ? En annonçant une grève des écrous, c'est le bon fonctionnement de la justice qu'on entrave. Si on devait aller jusqu'à interdire la correspondance et les parloirs, ce seraient les détenus que la grève sanctionnerait, au risque de provoquer une explosion carcérale aux conséquences imprévisibles.

» Ma position est donc claire : je continuerai à œuvrer pour que la condition des personnels pénitentiaires soit améliorée, comme je l'ai fait depuis deux ans. Mais si la grève devait se poursuivre, au risque d'incidents graves dans les prisons, ceux qui l'ont déclenchée dans les circonstances actuelles en porteraient la responsabilité devant le pays. »

Propos recueillis par
BERTRAND LE GENDRE.

(1) N.D.L.R. – Député (P.S.) de Seine-Saint-Denis, M. Gilbert Bonnemaison, a présidé la commission des maires sur la sécurité. Le rapport de cette commission est à l'origine de la nouvelle politique de prévention de la délinquance.

La sécurité à Paris

M. BONNEMAISON (P.S.) SE FÉLICITE DES PROJETS DE M. CHIRAC

Interrogé, mercredi 15 juin, à Schiltigheim (Bas-Rhin), où il assistait au congrès de la Fédération autonome des syndicats de police, M. Gilbert Bonnemaison, député (P.S.) de Seine-Saint-Denis, nous a déclaré qu'il se « *félicitait* » des « *intentions* » de M. Chirac en matière de sécurité à Paris. Dans un entretien publié dans *le Monde* du 15 juin, le maire de la capitale avait exprimé son intention de créer des « commissions de sécurité » dans chaque arrondissement. M. Bonnemaison estime que « *cela montre une fois de plus que les pistes d'action indiquées par la commission des maires sur la sécurité* [dont M.Bonnemaison était le président] *étaient justifiées* ».

Cette satisfaction exprimée, M. Bonnemaison n'en souligne pas moins les ambiguïtés des projets de M. Chirac. Si l'on s'en tient au décret du 8 juin, la création par les municipalités d'un comité de prévention ou de sécurité est facultatif. Le maire de Paris a donc toute latitude pour donner à ce comité la forme qu'il souhaite. En revanche, l'institution de comités départementaux est obligatoire. Paris constituant un département, la marge de manœuvre de M. Chirac serait beaucoup plus réduite. Aux termes du décret du 8 juin, en particulier, la présidence du conseil départemental est assurée par le commissaire de la République, c'est-à-dire à Paris, par le préfet de police. Les intentions de M. Chirac sont apparemment différentes puisque dans sa déclaration au *Monde*, il parle uniquement de « *collaboration* » avec le préfet de police lequel devrait seulement « *siéger à la commission centrale* » qui « coiffera » les commissions de sécurité d'arrondissement.

Si un terrain d'entente semble pouvoir être trouvé, les préoccupations de la Ville de Paris et de M. Bonnemaison ne sont pas exactement les mêmes. M. Chirac parle de commissions de *sécurité* et M. Bonnemaison de conseils de *prévention.* Même si M. Robert Pandraud, directeur de cabinet du maire de Paris, nous a déclaré que les commissions d'arrondissement qu'il est chargé d'implanter auront pour tâche « *la prévention et la sécurité* », la différence de vocabulaire est notable. Cependant, on prête au gouvernement l'intention de nommer M. Chirac membre du Conseil national de prévention de la délinquance, dont la création prochaine est prévue par le décret du 8 juin.

La « grève des écrous » des surveillants de prison

A l'appel de leurs principaux syndicats, les surveillants de prison ont commencé, jeudi 16 juin, une « grève des écrous » dont la durée dépendra, ont-ils fait savoir, de la « combativité » de la base. Les grévistes, qui réclament une augmentation des effectifs, ont décidé de s'opposer à l'entrée et à la sortie des détenus. Dans un communiqué commun, les syndicats F.O., C.G.T. et autonome affirment que leur « *mouvement revendicatif est strictement d'ordre corporatif* ».

Une semaine dans la vie d'un maton

Officiellement, il est « *surveillant pénitentiaire* ». Cela ne le gêne pas qu'on le désigne sous le nom de « maton ». « *C'est comme « flics » ou « flicards »*, dit-il, *pour les policiers : eux-mêmes l'emploient...* » Il aura bientôt trente ans et compte déjà plus de dix ans de service. Sur sa manche, un galon de premier surveillant. De son métier, il dit que « *s'il ne l'aimait pas, il est bien évident qu'il aurait choisi autre chose. Parce que passer vingt ou trente ans de sa vie dans une prison implique forcément un choix délibéré...* »

Les horaires sont sévères. Il explique ce qu'est le programme « normal » d'une semaine dans la vie d'un maton. « *Le lundi, je vais assumer, par exemple, un service continu de 13 heures à 19 heures. Le lendemain, mardi, même chose. Le mercredi, ce sera une journée pleine : commencée à 7 h 30, elle s'achèvera à 18 heures. Jeudi, une matinée, c'est-à-dire de 7 heures à 13 heures, et vendredi, on remettra ça pour une matinée identique, suivie d'une nuit, soit la prise de service à 19 heures et la fin du travail à 7 heures le lendemain matin...* » Après une nuit passée « dedans », il aura droit à un « repos de garde », soit vingt-quatre heures, qui s'ajoutent aux vingt-quatre heures de repos hebdomadaires.

« *Les gens pensent probablement qu'on se tourne les pouces, qu'on reste, comme dans les films de gangsters, assis au bout d'un long couloir bordé de cellules dans un bureau vitré ! Erreur...* » La journée du surveillant est suffisamment chargée pour ne lui laisser que peu de répit. D'autant moins de répit qu'un seul maton par étage, cela signifie un seul homme pour veiller sur cinquante cellules, soit quatre-vingts détenus en moyenne, mais parfois l'effectif peut atteindre cent vingt « taulards ».

7 heures du matin. C'est l'heure de l'« ouverture » : le surveillant fait l'appel, s'assurant que tout le monde est là, puis il procède, assisté par deux détenus – les « auxiliaires », – à la distribution du café. Pendant que les détenus boivent leur jus, on prépare les « extraits », la liste de ceux qui devront quitter leur cellule, qui pour se présenter chez le dentiste, qui pour aller à l'infirmerie, qui encore pour être conduit devant un juge d'instruction ou un tribunal, etc.

A 8 heures commence l'« envoi à la promenade » – que les détenus peuvent refuser, – qui s'achèvera à 10 h 30. Pendant la promenade, le surveillant procède à la fouille des cellules que le surveillant-chef juge bon d'inspecter. Commence alors la distribution des rations (beurre, confiture, biscuits, etc.) que l'administration délivre gratuitement à chacun de ses pensionnaires. Après quoi, c'est au tour du surveillant « cantinier » de faire sa tournée. Il distribue, de cellule en cellule, les commandes passées par les détenus, et dont le montant sera prélevé sur leur compte.

10 h 30. Retour de promenade. Deux fois par semaine, tout le monde à la douche, à raison de six à la fois, puisque le bloc des douches se limite à six cabines. « *Très délicat, les douches*, explique-t-il. *C'est là, souvent, que se règlent les comptes, tabassages ou pire, puisqu'on ramasse de temps en temps un détenu à demi – ou tout à fait – étripé sur le carrelage...* » A présent, il est 11 h 30. L'heure de la soupe. Les deux « auxiliaires » poussent le chariot et distribuent les gamelles, sous la surveillance du maton.

« On n'est pas des parias »

A 12 h 30, la soupe est finie, mais il faut encore distribuer l'eau chaude qui permettra à chacun de préparer son café soluble. Cela fait, on attend la relève de 13 heures. « *Vous voyez, on ne chôme pas...* » L'équipe de l'après-midi n'aura guère plus de temps libre : appel à 13 heures, deuxième promenade à 14 h 15, soupe du soir à 17 h 30, appel encore peu avant 19 heures, heure dite « de fermeture ».

« *La nuit, la prison vit différemment. Quatre surveillants en tout et pour tout pour une division complète, c'est-à-dire pour environ six cents détenus !* » Les matons n'aiment pas la nuit : « *C'est la nuit que se passent neuf fois sur dix les tentatives de suicide, les automutilations, les bagarres, les viols...* » Pour couper court à tout risque de mutinerie, les surveillants de nuit n'ont pas en poche l'unique clé qui commande toutes les serrures des cellules. Ce sont les deux « premiers surveillants » qui la détiennent jusqu'à la prise de service du matin. Pendant sa nuit de service, chaque maton a droit à quatre heures de « piquet », le repos allongé.

« *Nous faisons une tâche ingrate... On veut toujours faire de nous des répressifs, des garde-chiourme sans pitié, des brutes ! Il faut vivre cette ambiance, derrière ces barreaux, avec ces types qui ne sont pas tous, loin de là, des parias ni des hommes dangereux, mais le plus souvent des paumés, des pauvres mecs plutôt gentils, des faibles aussi...* » Des salaires, il dira seulement qu'« *ils ne sont pas vraiment insuffisants* », mais que les personnels de la pénitentiaire continueront à se battre, « *comme ils le font depuis maintenant dix-huit ans, pour obtenir la parité avec les traitements de la police* ».

La grève ? « *Cette action* insiste-t-il, *n'est pas, comme on l'entend dire partout, une action politique... A preuve, le dernier mouvement indéterminé remonte à 1974, donc sous un régime bien différent...* » Non, s'ils se battent, c'est pour qu'on améliore leurs conditions de vie, de travail. « *Parce qu'on n'est pas des parias, mais des hommes écrasés de responsabilités...* »

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

L'avocat de Klaus Barbie s'explique

« Mon client est présumé innocent »

Klaus Barbie n'a désormais qu'un seul avocat, Mᵉ Jacques Vergès, du barreau de Paris, que cette solitude n'effraie pas. Les deux avocats lyonnais de l'ancien chef de la police nazie à Lyon, de 1942 à 1944, se sont en effet retirés de la défense, mercredi 15 juin.

Le bâtonnier Alain de la Servette s'était désigné avec l'accord de son conseil de l'ordre pour défendre Barbie alors que celui-ci venait d'être amené en France *manu militari.* A son tour, le bâtonnier avait désigné pour l'assister Mᵉ Robert Boyer, par ailleurs jésuite. Cette défense collective n'aura pas duré deux mois.

Le bâtonnier de Lyon et Mᵉ Boyer se sont, de fait, inclinés devant la présence de Mᵉ Vergès. La toute récente déclaration de l'archevêque de Lyon, critiquant la participation d'un prêtre-avocat à la défense de Klaus Barbie, a aussi joué. Les deux avocats lyonnais en ont pris acte ainsi que de nombreuses réticences au sein du barreau de cette ville. Dès la prise de position de l'archevêque, le président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) avait indiqué : « *Je prends note avec satisfaction de cette prise de position de la hiérarchie catholique* (...) »

Plus profondément, le bâtonnier de Lyon et Mᵉ Vergès ne pouvaient s'accorder bien longtemps sur une stratégie judiciaire. Mᵉ de la Servette est un spécialiste du droit civil qui entendait plaider la mansuétude. Rien de tel chez Mᵉ Vergès, avocat de combat. « *Ce n'est pas pour choquer*, précise-t-il, *mais j'ai un client, et il est présumé innocent. Pour moi, il l'est jusqu'au jour où un procès équitable l'aura condamné.* »

Désigné comme l'un des avocats de Barbie par une lettre de l'inculpé du 27 avril, Mᵉ Vergès avait rendu visite à son client dès le 4 mai. Le 1ᵉʳ juin, il déposait une demande de mise en liberté, rejetée quelques jours plus tard. C'est promis : il fera du droit, rien que du droit. Son argumentation repose pour l'instant sur plusieurs points, notamment : la détention de Barbie à Lyon, depuis février 1983, résultat « *d'une extradition déguisée* » et l'absence en droit français d'une d'échelle de peines pour punir les crimes contre l'humanité. Pour Mᵉ Vergès, on ne « *peut pas admettre ces monstruosités juridiques dans un état de droit* ».

C'est ainsi que l'ancien avocat du F.L.N. algérien nous a affirmé : « *Ce procès ne peut pas être idéologique. C'est une bataille de principe au nom de la démocratie.* » Ne pas l'admettre revient, selon l'avocat parisien, à donner à Hitler une « *victoire posthume.* »

Mᵉ Vergès ne dédaigne pas la provocation. Cette affaire Barbie doit le combler d'aise, lui qui affectionne de lutter contre la justice et ses juges. Une longue habitude, qui remonte à la période des années 1957-1961 alors qu'il plaidait pour les militants algériens du F.L.N. Mᵉ Vergès sera suspendu en 1961 et condamné en compagnie de confrères. Cette période agitée et courageuse prendra fin, temporairement, lorsqu'il deviendra conseiller du ministre marocain des affaires africaines. Mais très vite, Mᵉ Vergès assure la liaison entre l'Algérie indépendante et des mouvements révolutionnaires africains à partir de la base d'Oujda.

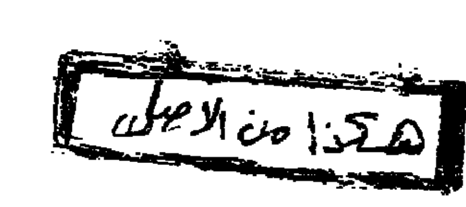
Part d'ombre

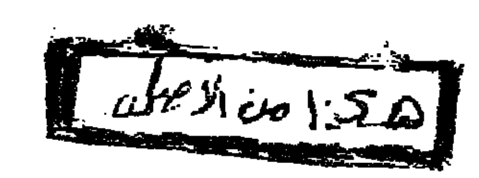
Après un passage au cabinet du ministre algérien des affaires étrangères, l'avocat dirige l'hebdomadaire *Révolution africaine* à Alger, puis la revue pro-chinoise *Révolution.* Inscrit alors au barreau d'Alger, Mᵉ Vergès défend « *les premiers fedayin arrêtés en Israël* ». Cette période s'achève en 1970.

A cette date, l'avocat disparaît complètement jusqu'en 1979. Lorsqu'on le questionne, Mᵉ Vergès sourit : « *Je suis passé de l'autre côté du miroir*, dit-il. *Mais encore ? Un séjour en Jordanie ? En Chine ? « Rien »* répond l'avocat. « *C'est ma part d'ombre.* » Depuis, réinscrit au barreau de Paris, Mᵉ Vergès a pris sous son aile Klaus Croissant, ancien défenseur de la Fraction armée rouge, défendu les immigrés, les « *amis de Carlos* », des militants d'ultra-gauche, plaidé aussi dans des dossiers moins politiques.

Du reste, Mᵉ Vergès ne se veut pas un avocat politique, ce qu'il est avant tout, mais « *un avocat libre qui aime passionnément son métier* ». Entre ses années de Résistance, de dix-sept à vingt ans, et son engagement d'aujourd'hui, il perçoit une « *profonde cohérence* ». Il a lutté contre le nazisme, il a plaidé, en prenant de grands risques, pour des militants algériens en combat contre « *l'occupant français* ». En 1983, Mᵉ Vergès défend Klaus Barbie « *pour la démocratie* »...

LAURENT GREILSAMER.





SCIENCES

EN DÉPIT D'UNE RÉCENTE RUPTURE DE VANNE

La centrale solaire Thémis a été inaugurée

Targasonne. – La centrale solaire Thémis a été inaugurée le 15 juin à Targasonne, tout près de Font-Romeu (Pyrénées-Orientales) et non loin du four solaire d'Odeillo, dans une région qui bénéficie de deux mille cent à deux mille huit cents heures d'ensoleillement par an.

Thémis a coûté 300 millions de francs, essais compris, dont 72 % ont été apportés par E.D.F., 22 % par l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (A.F.M.E.), 6 % par le département des Pyrénées-Orientales et la région Languedoc-Roussillon. Elle est la septième centrale solaire au monde.

La construction a rencontré de nombreuses difficultés et soulevé beaucoup de critiques. Le dernier d'une série d'incidents fut la rupture d'une vanne du circuit de sel fondu qui s'est produite le 8 juin dernier. Les centrales comme Thémis ne sont pas adaptées à la France ou à des pays tempérés, et il n'est d'ailleurs pas prévu d'en construire un second exemplaire ; mais sa réalisation a été l'occasion de mettre au point des technologies et des matériels nouveaux.

De notre envoyée spéciale

Le soleil, très voilé ce mercredi 15 juin, ne brille pratiquement pas, et *pourtant* le cadre de la chaudière, où se focalise la lumière réfléchie par une cinquantaine de panneaux de verre (des héliostats), éclate de lumière. La concentration des quelques rayons solaires qui frappent chacun des héliostats suffit à illuminer la chaudière. Le jour de son inauguration, le 15 juin, Thémis, la première centrale solaire française, fonctionne, en dépit de la récente rupture d'une vanne.

La centrale a été couplée pour la première fois au réseau E.D.F. le 17 mai dernier. Le 14 juin, elle a atteint 1,2 mégawatts. Dans un mois, on espère arriver au maximum de puissance, soit 2,5 mégawatts.

Un circuit de sel à 450 degrés dans la chaudière cède sa chaleur dans un échangeur à de l'eau surchauffée en vapeur, laquelle fait tourner une turbine. La chaleur stockée permet, en l'absence de soleil, quelques heures de fonctionnement à puissance maximale. Dans un circuit auxiliaire THEK (Thermo hélio électrique kilowatt), de l'huile atteint 300 ou 350 degrés grâce au foyer de onze miroirs paraboliques. Ce circuit sert à chauffer et à liquéfier le sel avant de lancer celui-ci dans son circuit propre. L'huile maintient le sel à plus de 200 degrés, de façon à éviter que celui-ci ne se solidifie dans son circuit.

Si Thémis n'est qu'un banc d'essai sans avenir, le circuit THEK pourrait avoir des débouchés en France ou dans les pays à climat analogue. En effet, la chaleur utilisée dans les procédés industriels *compte pour environ 25 % dans le* bilan énergétique français. Dans presque un cas sur deux, des températures inférieures à 300 degrés suffisent. Seraient donc intéressées par des circuits THEK, les industries alimentaires (séchage, cuisson, stérilisation, pasteurisation, etc.), les industries textiles (teinture, séchage), les matériaux de construction, les papiers et cartons, l'industrie pharmaceutique (séchage), les industries mécaniques (dégraissage des carrosseries avant la peinture), etc.

YVONNE REBEYROL.

PREMIÈRE MONDIALE AU CENTRE HYPERBARE DE LA MARINE A TOULON

Deux plongeurs ont travaillé par 610 mètres de fond

Toulon. – Un Breton de trente-trois ans, M. Patrick Raude, et un Alsacien de trente-six ans, M. Claude Ohrel, viennent d'effectuer, pour la première fois au monde, un séjour de travail d'une heure et demie à la profondeur fictive de 610 mètres (*soit sous une* pression de 611 atmosphères), dans un caisson en eau du centre hyperbare de la marine nationale à Toulon. Les deux plongeurs – l'un de la Comex, l'autre du Gismer (1) – ont successivement atteint cette « profondeur » dans la matinée du jeudi 16 juin, après avoir commencé leur compression en caisson le 30 mai. La « remontée » (ou décompression) doit commencer vendredi *17 juin pour s'achever le 9 juillet.* Les deux plongeurs auront ainsi passé quarante deux jours en caisson sous compression.

On sait que l'opération Janus-4 avait permis à des plongeurs du Gismer et de la Comex d'effectuer, en *1977, au large du Lavandou, un* travail effectif à la profondeur de 510 mètres, record qui demeure inégalé en eau libre.

Un mélange respiratoire sans azote

Les promoteurs de l'opération actuelle se défendent de sacrifier à une « recordite » mais on notera que la profondeur fictive de 680 mètres atteinte aux Etats-Unis l'a été en caisson sec et sans qu'un travail effectif ait pu être réalisé. Pour en finir avec ses notions discutables de record, MM. Patrick Raude et Claude Ohrel seront, d'autre part, les premiers plongeurs à avoir séjourné vingt jours à 450 mètres et, par paliers successifs, 520, 570 et 610 mètres. C'est aussi la première fois qu'a été mis en œuvre le système 1000 du Gismer, permettant de franchir les 500 mètres.

L'opération actuelle Entex 9 (entraînement-expérimentation) menée sur l'initiative de la Direction des recherches et études techniques (DRET) avait un but à la fois scien-

De notre envoyé spécial

tifique et opérationnel. Elle fait suite à une série de plongées expérimentales qui ont eu successivement lieu depuis 1979 dans les centres hyperbare de la Comex à Marseille et du Gismer à Toulon. Entex 8 avait permis en mars 1982 d'étudier les comportements des plongeurs travaillant à la profondeur fictive de *450 mètres pendant douze jours.* Outre la profondeur et la durée atteintes aujourd'hui, Entex 9 permet une expérimentation scientifique d'un intérêt capital : la suppression *de l'azote dans le mélange respiratoire*, composé uniquement, pour la première fois, d'hélium et d'oxygène. Des études antérieures avaient fait apparaître que l'introduction de l'azote dans le mélange a des effets favorables mais aussi des aspects négatifs.

Répondant à une question sur les limites *opérationnelles* des plongeurs, M. Delauze, directeur de la Comex, a fait entendre que l'utilisation de l'hydrogène actuellement à l'étude permettrait d'espérer le franchissement *de la fameuse* barrière des 700 mètres.

Il *reste que, pour enregistrer la* réussite complète de l'opération, il faudra attendre la fin de la « remontée » qui doit se terminer le 9 juillet.

JEAN RAMBAUD.

(1) Compagnie maritime d'expertise de Marseille et Groupe d'intervention sous la mer de la marine nationale à Toulon.

FAITS ET JUGEMENTS

● *Dans le procès intenté à l'Etat par la famille de Robert Boulin,* (*le Monde* du 13 mai), M. Stéphane Boittiaux, premier substitut, a demandé à la première chambre du tribunal de Paris de débouter les demandeurs. « *Il n'existe pas*, a-t-il dit *de responsabilité de l'Etat dans une décision judiciaire car il n'y a pas en ce domaine de faute détachable de la fonction.* »

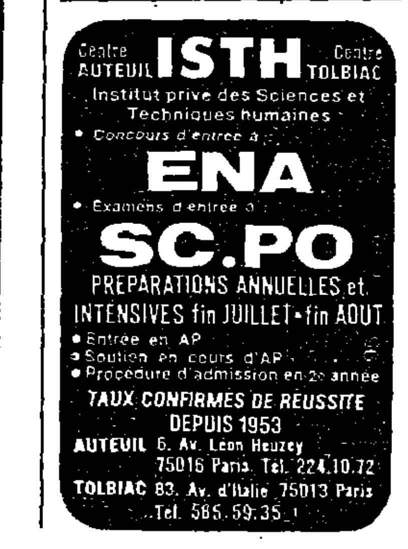
● *L'ancien directeur de la caisse d'épargne de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).* M. Robert Antoine-Jouaux, cinquante-trois ans, inculpé de complicité d'escroquerie et abus de confiance (*le Monde* du 6 février 1982), a été condamné, mercredi 15 juin, par le tribunal de *Versailles,* à dix-huit mois de prison avec sursis et 100 000 F d'amende. Le tribunal a cependant estimé que les manœuvres frauduleuses pour lesquelles il était également poursuivi n'étaient pas caractérisées et a prononcé la relaxe à ce sujet. La caisse d'épargne de Saint-Germain-en-Laye a obtenu 50 000 F de dommages et intérêts mais le Trésor public a été débouté.

● *Dans l'affaire des Irlandais de Vincennes*, M. Jean Libouban, avocat général, continue, à la demande de M. Pierre Arpaillange, procureur général de Paris, l'audition des membres de la gendarmerie susceptibles de se voir retirer la qualité d'officiers de police judiciaire ou dont l'habilitation pourrait être suspendue. Après avoir entendu, le 14 juin, le maréchal des logis chef Auguste Simonnet et les gendarmes Gérard Dufréchon et Robert Kiss, il a recueilli, le lendemain, les explications du gendarme Michel Lemmonier ainsi que celles du major José Windels. Il n'a pu entendre, comme prévu, le commandant Jean-Michel Beau, en raison de l'état de santé de celui-ci.

● *« La Vie française » condamnée.* La dix-septième chambre du tribunal de Paris a condamné, mardi 14 juin, M. Jean-Pierre Peyraud, directeur de l'hebdomadaire *la Vie française*, à 2 000 francs d'amende pour diffamation envers M. Harris Puisais, chargé de mission au cabinet du ministre des relations extérieures, qui obtient 10 000 francs de dommages et intérêts. Le journal avait publié le 25 octobre une « biographie » de M. Puisais présentant ce dernier comme un agent soviétique (*le Monde* du 19 mai).

● *L'ancien lieutenant S.S. Hans Barth*, condamné le 7 juin à la détention à vie par la chambre criminelle de Berlin-Est, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, a fait appel de cette décision.

● *Un professeur de français* accusé d'avoir divulgué à ses élèves un sujet du baccalauréat de français à Périgueux en juin 1982, M. Xavier Darcos, a été relaxé, mercredi 15 juin, par le tribunal de grande instance de cette ville. Membre de la commission académique de choix des sujets, M. Darcos avait été inculpé après une plainte contre X du recteur de l'académie de Bordeaux pour avoir fait travailler ses élèves peu avant l'examen sur un thème proche du premier sujet choisi par la commission dont il faisait partie (*Corresp.*).



ÉDUCATION

LES RÉSULTATS DU CONCOURS GÉNÉRAL

Plus de candidats, moins de récompenses

Plus de candidats que l'an dernier, moins de prix et d'accessits décernés : c'est la première constatation que suggèrent les résultats du concours général 1983. Les candidats étaient au nombre de 4 388, *c'est-à-dire 386 de plus qu'en 1982 ; ils se* sont partagés 176 prix et accessits contre 189 l'an dernier. L'éducation musicale reste un cas ; pour la quatrième année consécutive, aucun prix n'a été décerné en classe de première. Les sciences économiques et sociales posent elles aussi une question, en ces temps où l'économie et la compréhension de ses mécanismes revêtent l'importance que l'on sait : ni le premier ni le deuxième prix n'ont été attribués en classe de première, *ni le premier ni le troisième en terminale.* Comme il en est depuis 1923, année où les filles furent autorisées à participer au concours général, les garçons l'emportent au nombre des lauréats : 111 (127 en 1982) et 64 filles (62 l'an dernier). Ils conservent la suprématie dans les disciplines scientifiques ; les filles leur dament le pion en philosophie et en langues vivantes. Quant aux établissements dont *les candidats sont récompensés, il est à remarquer* que la palme revient au lycée Louis-le-Grand (13 fois cité). Mais c'est un lycée qui sélectionne rigoureusement ses élèves : de même d'ailleurs que le lycée international de Saint-Germain-en-Laye (4 fois cité). En revanche, le cas des lycées Estienne-d'Orves de Nice (4 fois cité) et du lycée La Martinière de Lyon *(4 fois cité), qui ne sont pas connus pour être les plus* « prestigieux », est plus remarquable.

Classes de première

● **Composition française** (premières A, B, S, E). – 1er prix : Jocelyn Benoist (première S, lycée Jean-Baptiste-Say, Paris) ; 2e prix : Yasmine Chami (première S, lycée Lyautey, Casablanca) ; 3e prix : non décerné.

● **Allemand** (premières A, B, S, E). – 1er prix : Susann Kirsch (première B, lycée international, Saint-Germain-en-Laye) ; 2e prix : Petra Hammje (première S, Llycée international, Saint-Germain-en-Laye) ; *3e prix : François Dillinger* (première S, lycée Jean-de-Pangé, Sarreguemines).

● **Anglais** (premières A, B, S, E). – 1er prix : non décerné ; 2e prix *ex æquo* : Muriel Zagha (première A, lycée Condorcet, Paris) ; Nathalie Boschat (première S, lycée Buffon, Paris).

● **Espagnol** (premières A, B, S, E). – 1er prix : Anne Ricordel (première S, lycée Chateaubriand, Rennes) ; 2e prix : Line Bruni (première S, lycée Bernard-Palissy, Agen) ; 3e prix : non décerné.

● **Arabe** (premières A, B, S, E). – 1er prix : non décerné ; 2e prix : non décerné ; 3e prix : Leïla Amine (première S, lycée Descartes, Rabat (Maroc).

● **Russe** (premières A, B, S, E). – 1er prix : non décerné ; 2e prix : Mathilde Maurel (première S, lycée Henri-IV, Paris) ; 3e prix : non décerné.

● **Portugais** (premières A, B, S, E). – *1er prix : Maria Amaral (première A,* lycée Condorcet, La Varenne, Val-de-Marne) ; 2e prix : Ana Afonso (première S, *lycée Camille-Jullian, Bordeaux*) ; 3e prix : Frédérique Colautti (première S, Lycée français de Belgique, Bruxelles).

● **Italien** (premières A, B, S, E). – 1er prix : non décerné ; 2e prix : Nathalie Fontaine (première A, lycée Jeanne-d'Arc, Clermont-Ferrand) ; 3e prix : non décerné.

● **Version latine** (premières A, B, S). – 1er prix : François Vinot (première A 2, *lycée Gay-Lussac, Chauny*) ; 2e prix : Jean-Marie Baillot d'Estivaux (première S1, lycée Louis-Legrand, Paris) ; 3e prix : non décerné.

● **Thème latin** (premières A, B, S). – 1er prix : non décerné ; 2e prix : Laurent Cedolin (première A, lycée Condorcet, La Varenne) ; 3e prix : William Marx (première S, lycée Thiers, Marseille).

● **Version grecque** (premières A, B, S). – *1er prix : non décerné* ; 2e prix : Michèle Taliercio (première A 2, lycée Cézanne, Aix-en-Provence) ; 3e prix : non décerné.

● **Histoire** (premières A, B, C). – 1er prix : Fabienne Rihard (première S 2, lycée André-Maurois, Deauville) ; 2e prix : Christel Péridon (première S, lycée Margueritte, Verdun) ; 3e prix *ex æquo* : Pierre Vérot (première A 1, lycée Jean-Moulin, Lyon) ; Nathalie Dabadie (première A, lycée Pierre-de-Fermat, Toulouse).

● **Géographie** (premières A, B, S). – *1er prix ex æquo : Christian Bonhomme* (première S, Lycée international de Saint-Germain-en-Laye) ; Michel Kahan (première S 3, *lycée Louis-Le Grand*, Paris) ; 3e prix : Christophe Doublet (première S, lycée Louis-Le Grand, Paris).

● **Education musicale** (premières A, B, S, E, F 8). – Aucun prix décerné.

● **Sciences économiques et sociales** (*première B*). – 1er prix : non décerné ; 2e prix : non décerné ; 3e prix : Pascal Trouilly (lycée Félix-Mayer, Creutzwald, Moselle).

● **Construction** (premières F 1, F 2, F 3). – 1er prix : Laurent Verclytte (première F 1, lycée Blaise-Pascal, Longuenesse, *Pas-de-Calais*) ; 2e prix : *Philippe Houzé* (première F 1, lycée Chaptal, Saint-Brieuc, Côtes-du-Nord) ; 3e prix : Norbert Galy-Faurou, première F 3, L.E.T. de Gourdan-Polignan (Haute-Garonne).

Classes terminales

● **Composition française** (terminales A, B, C, D, E). – 1er prix : Adrien Goetz, terminale C, lycée Malherbe, Caen ; 2e prix : Valérie Emonnet, terminale A 2, lycée Robert-Garnier, La Ferté-Bernard (Sarthe) ; 3e prix : non décerné.

● **Philosophie** (terminale A). – *1er prix : Isabelle Duperon, lycée Balzac*, Tours ; 2e prix : Bernadette Cucciniello, lycée Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand ; *3e prix : non décerné.*

● **Philosophie** (terminales B, C, D, E). – 1er prix : Roland Echinard, terminale C, lycée d'Etat polyvalent Saint-Charles, Marseille ; 2e prix : Emmanuel Kesler, terminale C, lycée Louis-Le-Grand, Paris ; 3e prix : non décerné.

● **Histoire** (terminales A, B, C, D). – 1er prix : Fabien *Leurent, terminale* C, lycée Carnot, Paris ; 2e prix : non décerné ; 3e prix *ex-æquo :* Pierre Dufort, *terminale A, lycée Lamartine*, Paris ; Christophe Bigot, terminale C, lycée Louis-le-Grand, Paris ; John Crowley, terminale C, lycée Albert-Ier, Monaco.

● **Géographie** (terminales A, B, C, D). – 1er prix : Eric Neri, terminale B, lycée Calmette, Nice ; 2e prix : non décerné.

● **Sciences naturelles** (terminales D). – 1er prix : non décerné ; 2e prix : Sabine Mast (lycée A.-Mézières, *Longwy-Haut*). *3e prix :* Claire André (lycée Longchamp - Marseille).

● **Mathématiques** (terminales C, E.). – 1er *ex-æquo ;* Alexis Bonnet (terminale C, lycée Thiers, Marseille) ; Thierry Bousch (terminale C, lycée Rotrou, Dreux) ; 3e prix : Paul Lescot (terminale C, lycée Louis-le-Grand, Paris).

● **Education musicale** (terminales, A, B, C, D, E, F 8). – 1er prix : Caroline *Lepeu (terminale* A, *lycée François-Ier*, Fontainebleau) ; 2e prix : Florence Bailly (terminale A, lycée Louis-Thuiller, *Amiens*) ; 3e prix : non décerné.

● **Sciences économiques et sociales** : (terminale B). – 1er prix : non décerné ; 2e prix : Olivier Ihl (lycée des Bourdonnières, Vertou, Loire-Atlantique) ; 3e prix : non décerné.

● **Construction mécanique** : (*terminale E*). – *1er prix : non décerné* ; 2e prix : Fabrice Dubuc (L.T.E.A.-de-Craponne, Salon-de-Provence) ; 3e prix : non décerné.

● **Économie générale ou économie et organisation de l'entreprise** : (terminales G1, G2, G3 1er prix : non décerné ; 2e prix : *ex æquo :* Céline Hassen (terminale G1 lycée Marcel-Pagnol, Marseille) ; Gisèle Ciccolini (terminale G1, lycée Parc-Impérial, Nice).

● ***Technologie construction mécanique*** : (terminale F 1). – 1er prix : Jérôme Barbat du Closel (lycée Raspail, Paris ; 2e prix : non décerné ; 3e prix : Frank Batardon (lycée technique Diderot, Paris).

● **Technologie** : électronique (terminale F 2). – 1er prix : Jean-Pierre Lebraud *(lycée technique* Diderot, Paris ; 2e prix : non décerné ; 3e prix *ex aequo* : Pierre Beney (lycée G.-Cabanis, *Brive*) ; *Jean-Claude Pauget* (lycée Jules-Ferry, Versailles).

● **Technologie** : électro-technique (terminale F 3). – 1er prix : Michel Gaillard (lycée Edouard-Branly, Lyon ; 2e prix : non décerné ; 3e prix : non décerné.

Technologie : génie civil (terminale F 4). – 1er prix : Claude Lorda (lycée d'enseignement technologique professionnel d'Anglet, Pyrénées-*Atlantiques*) : 2e *prix* : Bruno Delmon (lycée P.-Caraminot, Egletons, Corrèze) ; 3e prix : prix non décerné.

● **Technologie** : physique et électricité (terminale F 5). – 1er prix : non décerné ; 2e prix : Olivier Lapierre (École nationale de physique, chimie, biologie, Paris) ; 3e prix : non décerné.

● **Technologie** : chimie (terminale F 6). – 1er prix : Dominique Wolbert (L.E.T. Jean-Rostand, Strasbourg) ; 2e prix : Catherine Schmitt (E.N.C., Paris) ; 3e prix : Dominique Burget (L.E.T. Louis-Armand, Mulhouse).

● **Technologie** : sciences biologiques, option biochimie (terminale F 7). – *1er prix : non décerné ; 2e prix : Murielle* Moreau (E.N. de chimie, physique, biologie, Paris) ; 3e prix : Philippe Mallet (*lycée Le Castel, Dijon*).

● **Technologie** : sciences biologiques, option biologie (terminale F 7'). – 1er prix : non décerné ; 2e prix : Christine Rotival (lycée La Martinière-Duchère, Lyon) ; 3e prix : non décerné.

● **Technologie** : sciences médico-sociales (terminale F 8). – 1er prix : Sophie Monjauze (lycée La Martinière, annexe Bossuet, Lyon) ; 2e prix : non décerné ; 3e prix : non décerné.

● ***Technologie** : équipement technique du bâtiment* (terminale F 9). – 1er prix : non décerné ; 2e prix : Stéphane *Henry (lycée Gustave-Eiffel, Talange,* Moselle) ; 3e prix : non décerné.

● **Technologie** : microtechniques (terminale F 10). – *1er prix ex æquo :* Golfredo Corrado (lycée Diderot, Paris) ; Pascal Vincent (lycée Jean-Perrin, Saint-Ouen-l'Aumône, Val-d'Oise) ; 3e prix : Jean-Pierre Paris (lycée Charles-Poncet, Cluses, Haute-Savoie).

● **Technologie** : informatique (terminale H). – *1er prix : José Martinez* (lycée d'Etat mixte, Montpellier) ; 2e prix : Renato Vista (lycée L.-*Pergaud, Besançon*) ; *3e prix* : Norbert Montegu (L.E.T. La Martinière Terreaux, Lyon).

Concours commun

● **Dessin** (première et terminales). – 1er prix : Antonio Mendes Da Silva (première A, lycée François-Ier, Fontainebleau) ; 2e prix *ex æquo* : Pierre Larcher (première B, lycée Jean-Paul-Sartre, Bron, Rhône) ; Frédéric Saurel (terminale C, lycée Frédéric-Mistral, Avignon).

Admissions à l'agrégation

● **Hébreu** : Mme Battia Jeannette Nezri, née Mimoun.



RELIGION

DE SEATTLE A BETHLÉEM

Le pari des pèlerins de la paix

Fontainebleau. — 12 000 kilomètres pour la paix. Une marche à pied de Seattle à Bethléem, pendant vingt mois, voilà le pèlerinage insensé entrepris par dix-neuf croyants, hommes et femmes, venus de toutes les régions des Etats-Unis, de tous les milieux et de tous les âges : le plus jeune a vingt ans, le plus âgé soixante-huit.

Objectif : la paix dans le monde et le désarmement nucléaire, rien de moins ! Le groupe œcuménique, composé d'un musulman (iranien), de deux méthodistes, de deux presbytériens et de quatorze catholiques (dont trois prêtres et un moine), a quitté la base des sous-marins nucléaires Trident près de Seattle sur la côte ouest des Etats-Unis le vendredi saint (9 avril) 1982, pour arriver le 13 novembre, sept mois plus tard, dans la capitale fédérale, sur la côte est.

Tout au long du périple, les pacifistes ont expliqué le sens de leur action au moyen de conférences, de débats, de manifestations et de veillées de prière dans les églises, les installations militaires et les bâtiments publics. Leur arrivée à Washington a coïncidé fortuitement avec une des assemblées plénières de l'épiscopat américain, réuni pour discuter de sa lettre pastorale sur la dissuasion nucléaire. La marche a repris en avril de cette anné avec l'étape européenne (Irlande, Ecosse, Grande-Bretagne, France, Suisse, Italie, Grèce, Turquie), puis moyen-orientale (Syrie, Jordanie, Israël). Les pèlerins comptent atteindre Bethléem à Noël prochain.

Arrivés à Paris début juin, les marcheurs pour la paix ont repris la route lundi 6 juin pour Vézelay, Autun, Taizé et Mâcon, avant d'atteindre Genève à la fin du mois. Nous avons rencontré le groupe pendant son « jour de repos », à Fontainebleau. Bronzés, détendus, les Américains oublient momentanément leur fatigue pour exposer leur projet avec enthousiasme.

L'idée est venue d'un jésuite, le Père Jack Morris, qui voulait transformer une marche pour la paix — manifestation banale — en pèlerinage à Bethléem, lieu de naissance de Jésus, « *le Prince de la paix* ». Il en parle à un prêtre de ses amis, le Père George Zabelka, connu pour ses conférences sur la non-violence. Celui-ci est tout de suite acquis au projet et propose, malgré ses soixante-huit ans, de participer au pèlerinage.

Un silence coupable

C'est que George Zabelka à d'impérieuses raisons personnelles pour militer contre la bombe atomique. En août 1945, il se trouvait avec l'armée de l'air américaine sur l'île Tinian dans le Pacifique : il était l'aumônier militaire de l'escadron des pilotes qui ont lancé la bombe atomique sur Hiroshima et Nagasaki... Le souvenir de cet holocauste ne le quitte plus.

« *En 1945,* dit-il, *Tinian Island était le plus grand aérodrome militaire du monde. Vingt-quatre heures sur vingt-quatre, un avion décollait toutes les trois minutes. Beaucoup de ces appareils volaient vers le Japon dans l'intention non pas de tuer un enfant ou un civil, mais d'assassiner des centaines, des dizaines de milliers d'enfants et de civils. Et je n'ai rien dit.* »

Le Père Zabelka explique son silence — sans le justifier pour autant — par celui, tout aussi coupable, des responsables hiérarchiques de son Eglise. « *Autant que je sache,* rappelle-t-il, *aucun cardinal ou archevêque américain n'a dit quelque chose contre ces attaques aériennes massives. Le silence dans une telle circonstance signifie un consentement.* »

L'utilisation de la bombe atomique a été une escalade dans l'horreur qui a finalement ouvert les yeux de l'aumônier militaire. « *En un seul soir, soixante-quinze mille êtres humains ont été tués à Tokyo par des bombes incendiaires,* dit-il. *Des centaines de milliers ont été exterminés lors des attaques aériennes sur Dresde, Hambourg et Coventry. Lors du bombardement de Nagasaki, quarante-cinq mille personnes ont été tuées : or — fait nouveau, — pour cela une seule bombe avait suffi. Rester silencieux face au crime monstrueux de l'extermination massive des civils était une défaillance en tant que chrétien et prêtre.* »

Des idéalistes réalistes

Fort de son expérience personnelle, le Père Zabelka se consacre entièrement à la propagation de ses idées sur la non-violence et le désarmement. D'abord à l'intérieur de sa propre Eglise, puis dans le dialogue œcuménique. Il rêve d'un nouveau concile œcuménique où toutes les Eglises chrétiennes affirmeraient clairement que « *la guerre est absolument incompatible avec l'enseignement de Jésus et que les chrétiens ne sauraient participer à aucune guerre, pas même financièrement* ».

Les pacifistes américains sont sensibles aux reproches qu'on leur fait parfois d'être non seulement des idéalistes qui ne tiennent pas compte des menaces bien réelles d'une éventuelle agression soviétique, mais pis encore, des rêveurs dangereux facilement exploités par Moscou. « *Sur le fond,* répond le Père Kevin Lafey, moine carmélite, *nous nous considérons comme des réalistes justement parce que nous sommes idéalistes ! Devant les conséquences inacceptables parce qu'incontrôlables d'une guerre nucléaire, il n'y a qu'une seule réponse réaliste : le refus de la violence. Et cela est également vrai pour toutes les guerres. Si vous considérez les ravages, surtout dans le tiers-monde, provoqués par la course aux armements et les nombreuses guerres « classiques » qui ont éclaté depuis Hiroshima, on peut dire que le fameux « équilibre de la terreur » n'a pas produit une paix durable.* »

Pour ce qui est de la manipulation de leur mouvement par les communistes, le groupe fait remarquer que son message s'adresse aussi bien aux pays de l'Est qu'à ceux de l'Ouest, et plusieurs membres espèrent pouvoir faire un détour par la Tchécoslovaquie et l'Union soviétique. « *Nous savons que des mouvements pacifistes existent dans les pays communistes,* dit Janet Horman, qui est protestante, *et nous savons aussi que nous aurons des problèmes pour traverser un pays membre de l'OTAN comme la Turquie, ou un pays musulman comme la Syrie.* »

« *Nous demandons aux gens de faire un pari,* conclut le Père Lafey, *de miser sur la bonté et le bon sens de l'homme. Est-ce si déraisonnable ?* »

ALAIN WOODROW.

OFFICIERS MINISTÉRIELS ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vente sur lic. Pal. Just. Pontoise (95), pl. N.-Flamel, Jeudi 30 Juin, 14 h
en 2 LOTS à TAVERNY (95) 1) PROPRIÉTÉ - M. à P. 230.000 F
22, RUE DE PARIS. Cce 7 a 06 ca compr. REZ-DE-CH. : salon, office, s. à m., cuis., vestibule ; au 1er ét. : 2 ch., cab. toil., s. de bns et w.-c. ; au 2e ét. : 2 ch., cuis., débar., placard, jardin, buand., w.-c., eau, électr.
2) PARCELLES DE TERRE EN NATURE DE BOIS Cces 1 a 13 ca et 0 a 58 ca.
M. à P. 1.000 F.
Consign. pour ench. 25.000 F et 1.000 F (ch cert. Bque). Renseign.
Me BUISSON, avocat, 29, rue P.-Butin à Pontoise (95). T. 032-31-62. Me DESŒUVRE, avocat, 2, mail des Cerclades à Cergy-Pontoise (95). T. 038-72-28, et Me MALHERBE, avocat, 22, rue de la Coutellerie à Pontoise (95). T. 032-18-11.

Service des Domaines
Adjudication le
MARDI 28 JUIN 1983
à 10 heures à PERPIGNAN,
Hôtel du Département :
TERRAIN A BATIR : 630,90 m² - LIBRE
LOT N° 7 - Lotissement boulevard Côte-Vermeille, PERPIGNAN.
MISE A PRIX : 380.000 F
Cautionnement de 20.000 F par chèque barré certifié.
Renseignements et consultation du cahier des charges : Recette divisionnaire des Impôts, 24, avenue de la Côte-Vermeille, PERPIGNAN (tél. : 52-66-66, p. 402).

Pour être le premier informé de cette vente comme de nombreuses ventes d'immeubles et de matériels divers faites par le Domaine, abonnez-vous au « B.O.A.D. », *magazine illustré*, 65 francs les 22 numéros. Chèque bancaire à l'ordre du Trésor public à adresser au S.C.P., 17, rue Scribe, 75436 Paris Cedex 09 (tél. : 266-93-46, p. 204).

VENTE sur saisie au Palais de Justice à *Pontoise (95) — Pl. N. Flamel —* 30 JUIN à 14 heures
TERRAIN + PETIT PAV.
2 Pces Princ. — Cont. 387 m² à
PUISEUX-EN-FRANCE (95)
MISE A PRIX : 20.000 FRANCS
Consign. 25.000 F (ch. cert. Bque). Rens. à Pontoise (95), 29, rue P. Butin
Me BUISSON, av., t. 032-31-62

VENTE au Palais de Justice à PARIS le JEUDI 30 JUIN 1983 à 14 heures
UNE MAISON
sise à
MONTREUIL-SOUS-BOIS
(93) 9, rue Antoinette
MISE A PRIX : 40.000 FRANCS
S'adresser à Me Bernard de SARIAC, avocat 70, avenue Marceau, Paris ; tél. : 720-82-38 ; Me SAGETTE syndic, tél. : 329-94-52.

Vente sur lic. Pal. Just. Pontoise (95), pl. N.-Flamel, Jeudi 30 Juin, 14 h
en 2 LOTS à TAVERNY (95) 1) PROPRIÉTÉ - M. à P. 230.000 F
22, RUE DE PARIS. Cce 7 a 06 ca compr. REZ-DE-CH. : salon, office, s. à m., cuis., vestibule ; au 1er ét. : 2 ch., cab. toil., s. de bns et w.-c. ; au 2e ét. : 2 ch., cuis., débar., placard, jardin, buand., w.-c., eau, électr.
2) PARCELLES DE TERRE EN NATURE DE BOIS Cces 1 a 13 ca et 0 a 58 ca.
M. à P. 1.000 F.
Consign. pour ench. 25.000 F et 1.000 F (ch cert. Bque). Renseign.
Me BUISSON, avocat, 29, rue P.-Butin à Pontoise (95). T. 032-31-62. Me DESŒUVRE, avocat, 2, mail des Cerclades à Cergy-Pontoise (95). T. 038-72-28, et Me MALHERBE, avocat, 22, rue de la Coutellerie à Pontoise (95). T. 032-18-11.

VENTE SUR LICITATION, au Palais de Justice à PARIS
le LUNDI 4 JUILLET 1983, à 14 h. - EN SIX LOTS
UNE PROPRIÉTÉ DANS LE LOIRET
dite « Domaine de Flotin »
1°) CHATEAU de FLOTIN - Cne de NIBELLE
ainsi que les bâtiments annexes : garage, chapelle, maison de gardien, 3 étangs, bois taillis, desservis par allées forestières en étoile
CONTENANCE 55 HECTARES environ
LIBRE de LOCATION et D'OCCUPATION
MISE A PRIX : 700.000 F
2°) PRÉ avec Tennis, 2 HA. 16 A. 70 CA. - Commune de NIBELLE
Mise à Prix : 15.000 F
3°) 4 PARCELLES de TERRE labourable, 12 HA. 67 A. 69 CA. d'un SEUL TENANT - Lieudit Flotin - Mise à Prix : 100.000 F
4°) UNE PARCELLE de terre labourable - Commune de BOISCOMMUN 1 HA. 56 A. 89 CA. - Mise à Prix : 8.000 F
5°) TAILLIS, Friches, étang - LIBRES - Commune de BOISCOMMUN lieudit « l'Étang Cocard » - 2 HA. 87 A. 73 CA. - Mise à Prix 25.000 F
6°) *CHAMPS de maïs 1 HA. 24 A. 20 CA. - Commune de BOISCOMMUN* lieudit « Les Sables » - Mise à Prix : 8.000 F
S'adresser à Mes Michel LAMOTTE et Jacqueline BEAUX-LAMOTTE, avocats à PARIS (7e), 100, rue Saint-Dominique, tél. 555-71-44 - Me Patrick GAULTIER, avocat à PARIS (17e), 22, avenue de la Grande-Armée, tél. 380-11-50 - Me Bernard PEIGNOT, avocat à SURESNES (92), 56, rue du Val-d'Or, tél. 288-90-51 - Me René MICHEL, administrateur judiciaire, 206, rue de Rivoli, PARIS (1er), tél. 260.51-60

VENTE au Palais de Justice à Paris le JEUDI 30 JUIN à 14 heures
IMMEUBLE à USAGE COMMERCIAL ET d'HABITATION à ANGOULÊME (Charente)
22, rue de la Corderie — LIBRE
MISE A PRIX : 200.000 FRANCS POUVANT ÊTRE BAISSÉE
Me Yves TOURAILLE avocat à Paris 9e, 48, rue de Clichy (874-45-85). Me Alain PERNOT syndic à Paris, 144, rue de Rivoli ; Visites : tél : Me FONTAINE huissier de Justice à Angoulême (45) 92-02-94.

Vente Palais Justice PARIS Jeudi 30 JUIN 1983, 14 h
MAISON - 28, passage du Mt-Cenis, PARIS (18e) de 3 étages.
M. à P. 400.000 F - S'adresser Me W. DRIGUEZ
Avocat Paris (8e), 6, rue Saint-Philippe-du-Roule. Tél. 225-13-20.

Vente après liquidation de biens au Palais de Justice de PARIS
le Jeudi 30 Juin 1983 à 14 heures - En un seul lot
PAVILLON à GOURNAY-SUR-MARNE
(Seine-Saint-Denis)
comprenant : un rez-de-chaussée élevé sur vide sanitaire av. buand., bureau, garage pour 2 voitures, atelier, hall d'entrée ; un étage : comp. de dégt, cuisine, salle de séjour, 2 ch., s. de bains, w.-c., grenier au-dessus.
OCCUPÉ par le liquidé de biens.
Boulevard Guy-Mocquet, numéro 53
MISE A PRIX : 150.000 F
outre le service d'une rente viagère au profit de Mme Veuve PITEAU, née le 9 juin 1906.
S'adr. à Me LYONNET DU MOUTIER, avocat, 182, rue de Rivoli à PARIS (1er), Tél. 260-20-49 ; Me Bernard MEILLE, syndic, 79, rue du Temple à PARIS (3e) ; au Greffe des Criées du T.G.I. de PARIS où le cahier des charges est déposé, et sur les lieux pour visiter.

Vente après liquidation de biens au Palais de Justice de PARIS
le Jeudi 30 Juin 1983 à 14 heures - En un seul lot
I - En ce qui concerne les IMMEUBLES
ENSEMBLE INDUSTRIEL à LANGRES
situé dans la Zone Industrielle dite « des Franchises » comprenant UN BATIMENT PRINCIPAL divisé en ateliers, magasins, bureaux et locaux sociaux et service — un appentis attenant au bâtiment principal comprenant : hall d'essais, entrepôts et logement de gardien
OCCUPE
II - Le FONDS DE COMMERCE
de FABRICATION et VENTE DE CHARIOTS ÉLÉVATEURS
exploité dans l'ens. indus. comprenant la clientèle, le mobilier de bureau, l'outillage, machines-outils, petit et gros matériel.
MISE A PRIX : 2.000.000 F
pour 1.600.000 F à l'immeuble et 400.000 F au fonds de commerce.
S'adresser à Me J. LYONNET DU MOUTIER, avocat, 182, rue de Rivoli à PARIS (1er). Tél. : 260-20-49 - Me J.-M. GARNIER, syndic à PARIS (5e), 63, bd Saint-Germain - Me A. CHEVRIER, syndic, 16, rue de l'Abbé-de-l'Epée - Me A. SAGETTE, syndic, 6, rue de Savoie - Au Greffe du T.G.I. de PARIS où le cahier des charges est déposé, et sur les lieux pour visiter.

Vente sur saisie au Palais Justice de Pontoise (95) Pl. N.-Flamel, 30 juin, 14 h
BIENS ET DROITS IMMOBILIERS consistant en **PAVILLON ET GARAGE**
6 pces ppales - 20, rue Van-Gogh
A MAGNY-EN-VEXIN (95) - M. à P. : 100.000 F
Consign. 25.000 F (chèque cert. banque). Renseign. à Pontoise (95)
Me BUISSON, avocat. Tél. 032-31-62 29, rue Pierre-Butin.

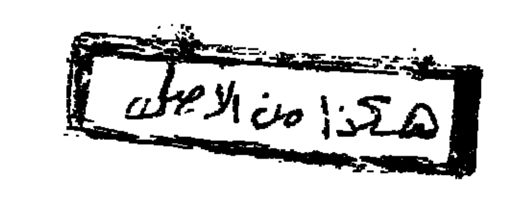
Vente sur licitation au Palais de Justice à PARIS
le LUNDI 27 JUIN 1983 à 14 heures
UN PAVILLON à PARIS (14e)
41, rue de Plaisance
100 m² surface habitable
composé de 6 pièces principales, cuisine, cabinet de toilette
LIBRE - Mise à Prix : 300.000 F
S'adresser à Me Serge QUELIN, avocat à PARIS (7e), 7, rue de l'Université. Tél. 261-12-45. A tous avocats près les tribunaux de Grande Instance de PARIS, BOBIGNY, CRÉTEIL et NANTERRE, et sur les lieux pour visiter.

Vente Palais Justice à PARIS. Jeudi 30 juin 1983 à 14 h. EN 4 LOTS
PARIS 17e
38 bis, av. de la Grande-Armée
2, r. BRUNEL et 1, r. VILLARET de JOYEUSE
1) APPART. 1er étage : ouvrant sur rue BRUNEL : 7 Pces principales. 2 CAVES : 1 chambre de bonne au 6e étage et 3 chambres de bonne au 7e étage et les parties communes correspondantes.
2) APPART. entresol à droite sur rue VILLARET-de-JOYEUSE : 5 Bureaux. 1 CAVE. 2 chambres de bonne au 6e étage Partie commune correspondante.
3) APPART. entresol à gauche, ouvrant sur la rue BRUNEL. 2 pièces communicantes ; 2 autres pièces s/rue BRUNEL. 1 CAVE. 1 chbre de bonne au 6e ét. 1 chbre de bonne au 7e ét. Part. comm. corr.
4) APPART. au 2e étage : 7 Pièces principales, ouvrant sur rue BRUNEL. 2 CAVES. 2 ch. de bonne au 6e ét. 2 ch. de bonne au 7e étage et les parties communes correspondantes.
M. A PX : 1) 300.000 FRS. 2) 300.000 FRS 3) 200.000 FRS. 4) 300.000 FRS
S'ad. : **Me DANET** Avocat à Paris-17e, 1, rue G. Berger.
Téléphone : 766-21-03 — Me LAUVAUX.
Avocat Neuilly-sur-Seine (92), 8, rue de l'Hôtel-de-Ville — Tél. : 745-14-65. A ts av. pr Trib. Gde Inst. PARIS, BOBIGNY, CRÉTEIL, NANTERRE. Greffe des criées et du Tribunal Grande Instance à Paris ou le cahier des charges est déposé. Et sur place pour visiter.

OFFICIERS MINISTÉRIELS

Vente sur saisie au Palais de Justice de Pontoise (95)
Pl. N. Flamel 30 juin à 14 heures
Commune de MONTSOULT (95)
Chemin départemental n° 9 dit de Mériel à Moussy-le-Neuf, compr.
BATIMENT D'HABITATION
compr. 2 GRANDES PIÈCES au rez-de-chaussée et au 1er étage, DOUZE PETITES CHAMBRES - UN CHALET EN BOIS de 3 pces ppales, UN AUTRE CHALET EN BOIS compr. au r.-de-ch. 2 pces, au 1er étage 1 chbre, un AUTRE CHALET EN BOIS de 3 pces ppales à us. rem. et 21 BOXES.
Terrain autour en partie boisée.
MISE A PRIX : 15.000 F
Consign. pour ench. 25.000 F (ch. cert. bque) - Renseig.
Me BUISSON, avocat, tél. 032-31-62 29, rue Pierre-Butin à Pontoise (95)





ENVIRONNEMENT

A L'ASSEMBLÉE DE STRASBOURG

Plus de rigueur pour le transport des déchets dangereux

De notre envoyé spécial

L'Assemblée européenne a demandé, récemment aux Etats membres de la C.E.E. d'*adopter une réglementation stricte sur le transport des déchets dangereux dans le Marché commun*. Le texte, voté à une très large majorité à Strasbourg, est beaucoup plus contraignant que le projet élaboré par la Commission européenne, sur lequel les ministres de l'environnement des Dix doivent se prononcer le 16 juin à Luxembourg.

Il demande que le transport de déchets toxiques (2 millions de tonnes en moyenne par an franchissent les frontières nationales) relève d'un règlement communautaire et non pas d'une simple directive dont l'application serait laissée à la discrétion des gouvernements. Ils souhaitent *une autorisation préalable de* tous les pays concernés, alors que Bruxelles ne parle que d'aviser les *autorités de l'État où les déchets seront* stockés ou traités.

L'Assemblée demande aussi aux Dix d'établir des itinéraires obligatoires comportant notamment des points de passage aux frontières désignées à l'avance. S'agissant des sanctions, le texte précise que le producteur doit être tenu pour le principal responsable, et qu'il doit s'assurer des conditions de dépôt ou de l'élimination finale des déchets. – M. S.

SPORTS

VOILE

MARC PAJOT VAINQUEUR MALGRÉ TOUT

Consolation pour Marc Pajot : le « skipper » du catamaran *Elf-Aquitaine*, qui avait démâté quelques heures après le départ de la Transat en double Lorient-les Bermudes-Lorient, s'est vu, malgré cela, attribuer le titre officieux de champion du monde de la course au large, qui vient s'ajouter à son palmarès olympique.

Créé par Michel Etevenon, président de l'Association fédérale internationale des promoteurs et organisateurs de courses au large (AFICOPO), ce trophée, doté de 500 000 F, récompense le navigateur le plus « performant » sur une période de quatre ans. Marc Pajot ne pouvait être dépassé au classement par points que si le Canadien Mike Birch terminait dans les trois premiers ; or celui-ci est arrivé à Lorient en cinquième position.

D'un sport à l'autre

CANOË-KAYAK. – *Nouveaux succès français, le 15 juin, pour la deuxième journée des championnats du monde de canoë-kayak à Merano (Italie) : les médailles d'or sont revenues aux équipes nationales composées de Zok, Ponchon, Rouveure, en canoë monoplace, et de Madore, Lieupart, Bernard, Rigaut, Thiel et Bichat en canoë biplace ; la médaille de bronze a été attribuée à l'équipe Frossard, Mortin, Dauge, en kayak monoplace ; enfin la médaille d'argent a été gagnée par l'équipe féminine Jouve, Amiot, Menetrey, en kayak monoplace.*

FOOTBALL. – *La sélection olympique française de football a battu, poour le dernier match de sa tournée en Chine, l'équipe de la province de Liaoning, le 15 juin à Dalian, sur le score de 2-0 (buts de Joël Henry et Jean-Marc Ferratge).*

∴

L'ancien international Lucien Leduc, âgé de soixante-quatre ans, entraîneur de l'A.S. Monaco jusqu'en 1979, aura la responsabilité technique du Paris-Saint-Germain la saison prochaine en remplacement de Georges Peyroche.



RÉGIONS

Ile-de-France

POINT DE VUE

Réussir l'Expo

Par MICHEL GIRAUD (*)

LE président de la République a proposé la candidature de la France pour organiser une Exposition universelle en 1989. Cette candidature est aujourd'hui *acceptée* par le Bureau international des expositions. La région Ile-de-France et la Ville de Paris sont prêtes à approuver une telle décision, mais leur souci de voir réussir cette ambitieuse entreprise les conduit à l'assortir de deux préalables.

● Le premier est d'ordre économique et financier. L'Exposition, telle *qu'elle est aujourd'hui prévue, coûte* cher : 15 à 20 milliards de francs si l'on s'en tient au seul coût d'aménagement *des sites ; près du double en* ajoutant les équipements nécessaires, notamment dans le domaine des transports et de l'hébergement. L'économie nationale est-elle en mesure de supporter cette charge ? Est-il *légitime de concentrer tant* d'efforts sur cette manifestation limitée à la fois dans l'espace et dans le *temps, alors que, dès aujourd'hui,* toutes les régions de France souffrent de la pénurie croissante des *crédits de l'État pour réaliser les* équipements indispensables ?

Ces questions sont aujourd'hui totalement négligées : retenu depuis un an, le site de Bercy-Javel est *a priori* particulièrement coûteux et aucune étude d'implantation alternative n'a été engagée. De surcroît, le projet de loi qu'examine aujourd'hui le Sénat ne comporte aucune disposition financière et n'est pas même co-signé par le ministre de l'écono*mie et des finances.*

● Le second préalable porte sur les conditions de vie et d'environnement des habitants de l'Ile-de-France pendant l'Exposition universelle. Les choix actuels les ignorent. Sait-on que, dans Paris, l'Exposition représentera cinq à six fois – et pendant six mois – l'affluence du Salon de *l'automobile ou de la Foire de Paris ?* Sait-on qu'un accroissement de 3 % à 4 % de la circulation automobile y provoque la paralysie du trafic. Et que dire des perturbations que créeront pendant quatre ans des chantiers gigantesques ?

Dans ce contexte, la ville et la région avancent deux propositions.

● La première proposition porte sur le site : avant de fixer un choix définitif, il est urgent d'entreprendre des études alternatives. Quatre raisons me conduisent à proposer, en accord avec le maire de Paris, d'intégrer le site de Marne-la-Vallée dans la réflexion :

– Comme à Montréal ou à Osaka, ce site offrirait des espaces sous maîtrise publique, vastes et peu construits, dont l'aménagement serait bien moins coûteux ;

– Les efforts passés de la région et de l'Etat, notamment dans le domaine des transports (R.E.R. – liaisons autoroutières), permettraient d'y implanter l'Exposition dans de bonnes conditions ;

– Ce choix s'incrirait dans les options de l'aménagement régional. Il serait certainement décisif pour le succès de la difficile politique de rééquilibrage à l'est, d'autant plus qu'une partie des réalisations de *l'Exposition pourrait être avantageusement réutilisée à l'issue de celle-ci* (équipements universitaires, par *exemple)* ;

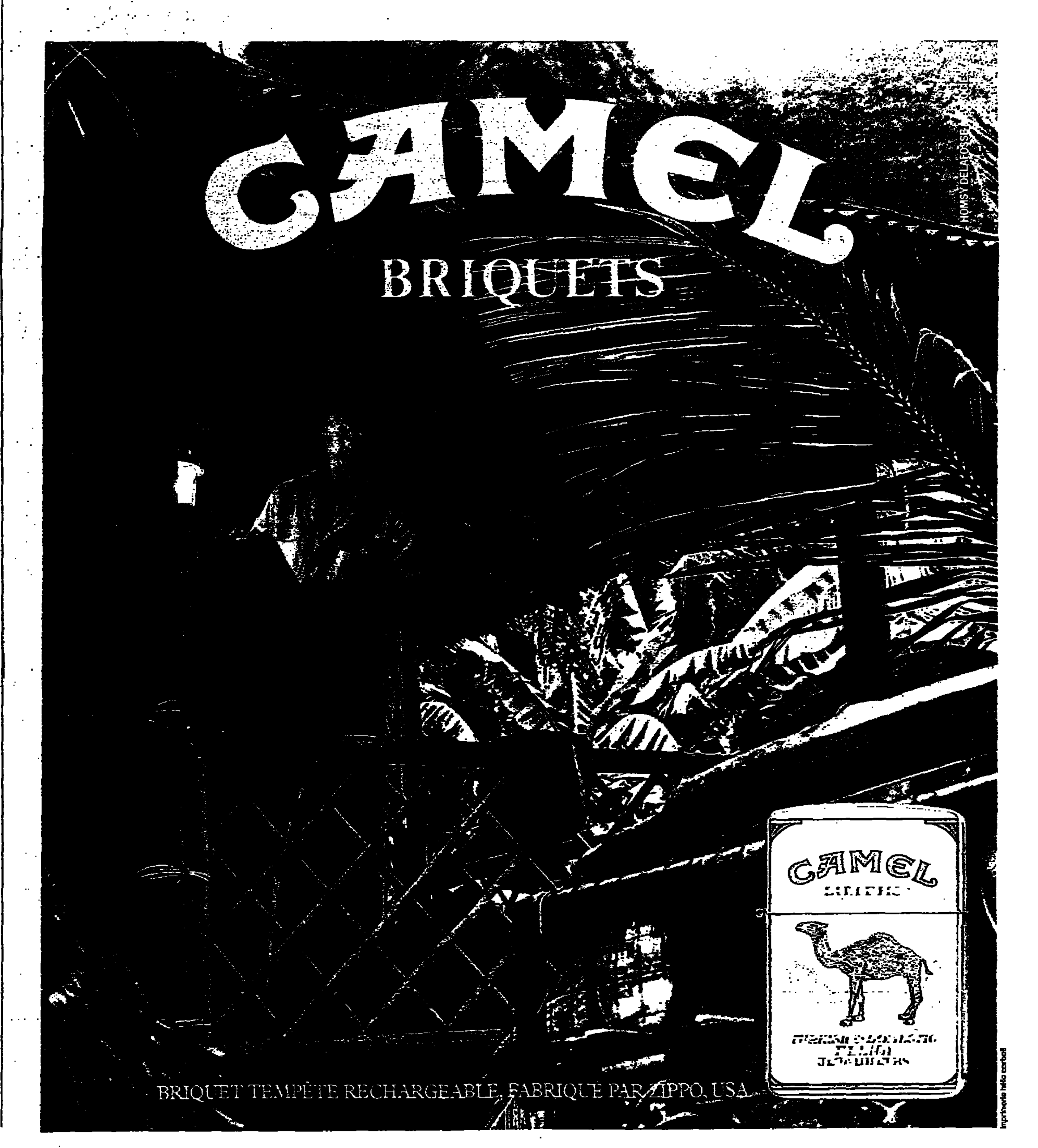
– Les habitants de l'Ile-de-France ne souffriraient pas de la *congestion de Paris, mais bénéficie*raient, en revanche, des équipements de loisirs que ces sites permettraient *d'associer à l'Exposition, en particu*lier en faveur des jeunes.

● La seconde proposition porte sur le financement de l'Exposition. Celui-ci exige une loi de programmation spécifique, pour en définir à la fois les enjeux et les modalités. C'est une garantie pour la nation, qui doit connaître l'ampleur de l'effort qu'on lui demande. C'est aussi une garantie pour la Ville de Paris et pour la région, qui ne peuvent accepter de *signer un chèque en blanc.*

Aussi, dans un souci de concertation, le maire de Paris et moi-même venons de *proposer au commissaire* général de l'Exposition, M. Gilbert Trigano, d'entreprendre avec l'Etat une réflexion commune sur les différents choix possibles, leurs conséquences financières et les principes de leur prise en charge. Il faut souhaiter que cette réflexion débouche rapidement car, si 1989 peut paraître bien lointain, les cinq années à venir seront fort courtes pour faire de l'Exposition le même succès que voici cent ans.

(*) Président R.P.R. du conseil régional d'Ile-de-France.

● *Greenpeace contre les boues jaunes en baie de Seine.* – Des militants du mouvement écologiste *Greenpeace*, venus à bord de leur navire *Sirius*, ont occupé, le 15 juin, une barge chargée de boues jaunes (déchets chimiques de phosphogypses), retardant ainsi leur déversement en baie de Seine. Le *Sirius* était escorté par une dizaine de chalutiers du Havre, de Trouville et de Honfleur, venus appuyer l'action des écologistes, dont le mot d'ordre était : « *Oui au poisson, non au poison.* » Il n'y a pas eu d'incident avec les autorités maritimes.

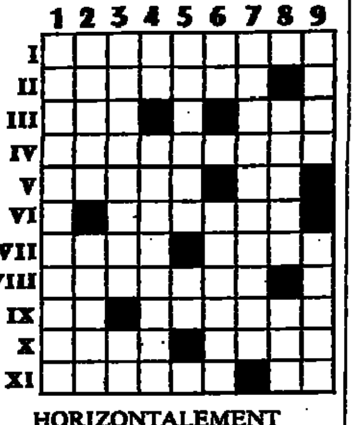


INFORMATIONS « SERVICES »

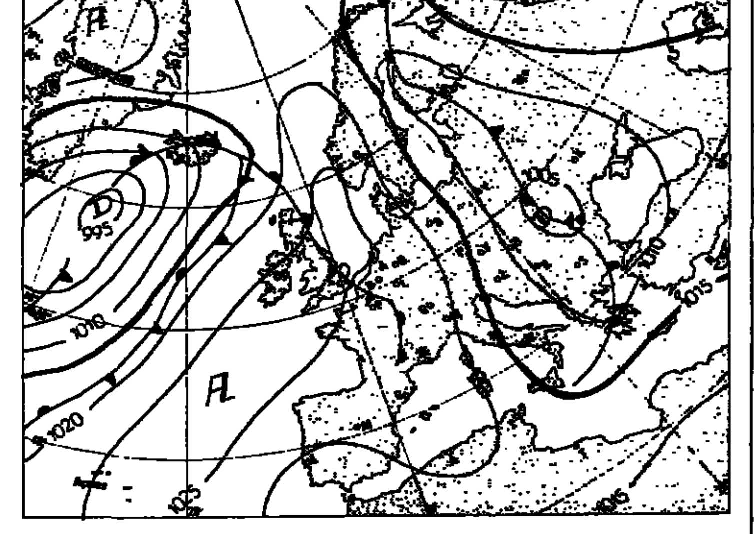
MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 16.6.83 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 17.6.83 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 17 JUIN A 0 HEURE (G.M.T.)



Évolution probable du temps en France entre le jeudi 16 juin à 0 heure et le vendredi 17 juin à minuit.

Une cellule de hautes pressions est en train de se reformer sur la Manche et le sud des îles britanniques, ce qui aura pour effet de protéger la France d'éventuelles menaces de perturbations océaniques circulant au niveau de l'Écosse.

Vendredi, des nuages passagers le matin sur le Nord-Ouest se désagrégeront assez rapidement en cours de journée, laissant la place à de belles éclaircies.

Sur toutes les autres régions, matinée peu nuageuse avec seulement par place des bancs de brume ou de brouillard.

Au lever du jour, les températures seront dans l'ensemble comprises entre 8 et 10°C. Elles atteindront encore 15°C sur les bords de la Méditerranée.

L'après-midi, beau temps généralement bien ensoleillé en toutes régions, quelques nuages passagers déborderont sur le Jura et le nord des Alpes. Partout ailleurs, ciel clair, vent de nord plutôt faible.

Les températures, un peu basses pour la saison, seront en général voisines de 20°C, elles pourront très localement atteindre 25°C sur l'Aquitaine et 30°C près de la Méditerranée.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 16 juin, à 8 heures, de 1 032,1 millibars, soit 774,1 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 15 juin ; le second le minimum dans la nuit du 15 au 16 juin) :

Ajaccio, 25 et 14 degrés ; Biarritz, 21 et 11 ; Bordeaux, 23 et 10 ; Bourges, 20 et 8 ; Brest, 17 et 9 ; Caen, 15 et 7 ; Cherbourg, 13 et 8 ; Clermont-Ferrand, 19 et 7 ; Dijon, 19 et 7 ; Grenoble, 19 et 9 ; Lille, 16 et 8 ; Lyon, 20 et 9 ; Marseille-Marignane, 24 et 15 ; Nancy, 16 et 5 ; Nantes, 21 et 10 ; Nice-Côte d'Azur, 26 et 18 ; Paris-Le Bourget, 18 et 6 ; Pau, 23 et 10 ; Perpignan, 26 et 16 ; Rennes, 18 et 7 ; Strasbourg, 19 et 8 ; Tours, 21 et 7 ; Toulouse, 24 et 9 ; Pointe-à-Pitre 31 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 26 et 13 degrés ; Amsterdam, 15 et 8 ; Athènes, 25 et 19 ; Berlin, 18 et 9 ; Bonn, 17 et 8 ; Bruxelles, 16 et 6 ; Le Caire, 39 et 26 ; îles Canaries, 34 et 27 ; Copenhague, 18 et 9 ; Dakar, 28 et 22 ; Djerba, 24 et 17 ; Genève, 20 et 7 ; Jérusalem, 31 et 19 ; Lisbonne, 38 et 22 ; Londres, 17 et 8 ; Luxembourg, 15 et 4 ; Madrid, 34 et 16 ; Moscou, 23 et 13 ; Nairobi, 24 et 12 ; New-York, 33 et 22 ; Palma-de-Majorque, 26 et 12 ; Rome, 26 et 17 ; Stockholm, 20 et 11 ; Tozeur, 32 et 20 ; Tunis, 28 et 18.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

LA MAISON

De bons tons

Les tissus, revêtements muraux et papiers peints sont les éléments essentiels de la décoration. Ceux qu'il est, aussi, le plus facile de renouveler.

Les nouveautés, dans ce domaine, ont été exposées au salon Paritex qui s'est tenu, fin mai, à Paris. La plupart des collections inédites présentées au cours de ce salon professionnel seront commercialisés à partir du mois de septembre. La couleur est le dénominateur commun des tissus et papiers peints. A Paritex, quatre harmonies de coloris ont été définies comme base de la nouvelle décoration : les tons pastel, les grisés, les profonds et les toniques.

Pour les tissus imprimés, les stylistes ont adopté des couleurs fraîches et tendres pour des décors fleuris : les brassées d'hortensias roses de Monique Martin (Taco) ou les paysages d'eau et de fleurs de Jacqueline Régnier (Clairdécor). Même douceur pastel pour les fleurs et les rayures de la ligne « Côte d'Azur » de Fardis, associant tissus et papiers peints. Dans la collection « Le carton à dessin », de Lutèce, les tissus et papiers sont imprimés de motifs floraux identiques, dans des coloris de sorbets.

Dans la gamme de tous les tons clairs de gris et beige, regroupés sous le nom de « tendres grisés », Jacques Pagnat a créé pour Marignan un tissu où figurent des animaux stylisés, inspirés par des masques africains. Un léger dessin de fougères est imprimé, en deux tons de vert grisé, sur un revêtement textile mural monté sur mousse (Lesura).

La palette des coloris dits « profonds » va du rose terre cuite au rouge fresque, avec aussi un bleu gitane et des bleu marine, bordeaux et vert bronze. Dans des tonalités sombres, un velours imprimé de la collection « Casaque » de Romanex est de style victorien, à ramages fleuris très denses. En couleurs claires mais assourdies, les anémones d'Anne de Solages évoquent les années 30 (Taco).

A côté des tons doux qui composent la majorité des harmonies des nouveaux tissus et papiers peints, quelques couleurs toniques (jaune soleil, rose indien, turquoise ou vert pomme) apportent une note de gaieté dynamique. Marguerite Rispal a traité en couleurs vives les petits motifs modernes imprimés sur les tissus « Vacances » de Urgé. Dans le nouvel album qu'elle a composé pour les papiers peints Essef, Zofia Rostad a choisi des tons chauds pour ses dessins géométriques : losanges en bandes verticales, diagonales tricolores, rayures discontinues.

Dans la collection des papiers imprimés à la main de Nobilis, des fruits éclatent — en coloris francs et mats — sur un fond en vinyle noir brillant. Les tissus suédois Boras associent à un graphisme puissant en noir et blanc (jeux de carrés allant du petit damier aux lignes éclatées) des touches vives de bleu turquoise ou de rose.

JANY AUJAME.

VIVRE A PARIS

LES FÊTES DU PONT-NEUF. — Les fêtes du Pont-Neuf, organisées sur l'initiative de la municipalité parisienne, se dérouleront les samedi 18 et dimanche 19 juin, de 13 heures à 23 heures.

Pendant ces deux jours, le Pont-Neuf retrouvera son ambiance d'antan. Concerts, spectacles non stop, théâtre de rue, mimes, clowns et funambules se donneront rendez-vous pour animer cette fête populaire. Une foire artisanale, ouverte sur toute la longueur du pont, remplacera, cette année, la foire à la brocante. Le samedi soir, des feux d'artifice français, italiens et japonais, seront tirés à partir du pont, vers 23 heures.

A l'occasion de cette fête, les itinéraires des lignes d'autobus qui empruntent habituellement ce pont seront modifiés : la ligne 24 (direction Maisons-Alfort), et la ligne 27 (porte de Vitry) seront déviées par quai du Louvre, quai de la Mégisserie, pont au Change, boulevard du Palais, puis pour le 24 : *quai du Marché-Neuf, pour le* 27 : pont Saint-Michel. La ligne 27 (terminus Pont-Neuf - Quai-des- Orfèvres) sera reportée à Saint- Michel - Saint-Germain.

Enfin pour les lignes 58 et 70 : direction Hôtel-de-Ville, déviation par les boulevards Saint-Germain, Saint-Michel, pont Saint-Michel, boulevard du Palais, pont au Change, quai de Gesvres ; direction Vanves et place du Docteur-Hayem, déviation par l'avenue Victoria, place du Châtelet, pont au Change, boulevard du Palais, pont Saint-Michel, quai des Grands-Augustins, quai de Conti.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3473

1 2 3 4 5 6 7 8 9

HORIZONTALEMENT

I. Donnent toute leur mesure lorsqu'elles sont menées de main de maître. — II. Voyage non organisé, mais qui en fait beaucoup voir. — III. Succomba devant un génie militaire. Sa grève est toujours suivie dans un climat paisible. — IV. Sont bonnes à mettre au clou. — V. Affranchit donc avec un timbre. Ville morte. — VI. Supérieur à la licence. — VII. Fait plaisir à entendre et fait souvent mal à regarder. Suivre des yeux. — VIII. Auxquels on ne peut même pas reprocher une mauvaise action. — IX. L'envers d'un jeu de piste. Atteins donc le sommet. — X. On y monte avec la ferme intention de descendre. Héros de roman. — XI. Peut encore se refaire en misant sur la couleur. La suite est généralement royale.

VERTICALEMENT

1. On peut lui faire une fleur, mais ça n'est pas une fleur de la faire. — 2. Musicologue autrichien. Bruit parfois inquiétant. — 3. Un homme qui s'élève à la force du poignet. Négation. — 4. Etiquettes auxquelles on attache du prix. Bras droit avec lequel on peut jurer de tout. — 5. Ne manque pas d'entraînement lors de certaines courses. Symbole chimique. — 6. Parole de Marseillais. Imbue ou a bu. — 7. Une manière terre à terre de changer les hommes. — 8. Faire passer un certain fluide. Liquide allemand qui finit dans le Dollart. — 9. Se font parfois tirer l'oreille pour se remuer. Champ de « blé ».

Solution du problème n° 3472

Horizontalement

I. Teuf-teuf. — II. Sariette. — III. Erablière. — IV. Safi. — V. Able. Nuls. — VI. Miette. Lô. — VII. Os. Ou. Vol. — VIII. Icarie. — IX. Doublures. — X. Etrier. Ut. — XI. Sea. Sente.

Verticalement

1. Sésamoïdes. — 2. Tarabiscote. — 3. Erafle. Aura. — 4. Urbi et orbi. — 5. Fil. Tuiles. — 6. Teigne. Eure. — 7. Été. — 8. Utrillo. Eut. — 9. Fée. Soliste.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 16 juin :

DES DÉCRETS

● Fixant les modalités d'attribution de l'indemnité prévue par l'article 12 de la loi du 3 décembre 1982 relative au règlement de certaines situations résultant des événements d'Afrique du Nord, de la guerre d'Indochine ou de la Seconde Guerre mondiale ;

● Relatif à la cotisation professionnelle destinée aux formations initiales dans les métiers du bâtiment et des travaux publics.

UN ARRÊTÉ

● Portant attribution de la qualité d'officier de police judiciaire à des militaires de la gendarmerie.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 18 JUIN

« Le théâtre de l'Opéra raconté aux jeunes », 13 h 15, vestibule (Caisse nationale des monuments historiques).

« Hôtels de l'île Saint-Louis », 15 heures, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« Hôtels du Marais », 21 heures, métro Saint-Paul (Lutèce-Visites).

CONFÉRENCE

17 h 30, 12, rue Cortot, J. Cathelin : « L'œuvre et la personne de Maurice Utrillo en son temps, à travers les artistes qui l'ont entouré » (Centre culturel de Montmartre).

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER, TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE JUIN DES SIGNES DU ZODIAQUE

TIRAGE N° 38 DU 15 JUIN 1983

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER F
1	9 791	gémeaux	10 000
		autres signes	1 000
	0 231	cancer	15 000
		autres signes	1 500
	6 231	poissons	15 000
		autres signes	1 500
2	2	tous signes	100
	6 402	bélier	10 100
		autres signes	1 100
	8 372	verseau	10 100
		autres signes	1 100
	9 332	scorpion	15 100
		autres signes	1 500
	38 562	balance	150 100
		autres signes	15 100
3	225	tous signes	400
	18 363	lion	150 000
		autres signes	15 000
4	64	tous signes	200
	8 894	lion	10 000
		autres signes	1 000
	1 664	taureau	15 000
		autres signes	1 500
	6 236	bélier	15 000
		autres signes	1 500
	09 364	taureau	4 000 000
		autres signes	150 000
5	65	tous signes	200
	5 015	taureau	10 000
		autres signes	1 000
	7 885	scorpion	10 000
		autres signes	1 000
	2 815	lion	15 000
		autres signes	1 500
	9 295	verseau	15 000
		autres signes	1 500
	36 855	sagittaire	150 200
		autres signes	15 200
	39 075	poissons	150 000
		autres signes	15 000
6	66	tous signes	200
	3 636	capricorne	10 000
		autres signes	1 000

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES à PAYER F
6	8 306	poissons	10 000
		autres signes	1 000
	5 496	vierge	15 000
		autres signes	1 500
7	97	tous signes	200
	417	tous signes	400
	25 987	gémeaux	150 200
		autres signes	15 200
8	1 528	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	5 536	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	14 228	verseau	150 000
		autres signes	15 000
	23 368	bélier	150 000
		autres signes	15 000
9	9	tous signes	100
	079	tous signes	300
	570	tous signes	500
	929	tous signes	500
	5 399	sagittaire	10 100
		autres signes	1 100
	0 729	balance	15 100
		autres signes	1 600
	27 879	taureau	150 100
		autres signes	15 100
	34 929	capricorne	150 500
		autres signes	15 500
0	520	tous signes	400
	4 080	balance	10 000
		autres signes	1 000
	5 210	capricorne	15 000
		autres signes	1 500
	6 740	sagittaire	15 000
		autres signes	1 500
	9 880	gémeaux	15 000
		autres signes	1 500
	07 500	cancer	150 000
		autres signes	15 000
	30 380	scorpion	150 000
		autres signes	15 000
	34 340	vierge	150 000
		autres signes	15 000

PROCHAINS TIRAGES LE 22 JUIN 1983
TRANCHE DES ROSES à MALAKOFF (Hauts-de-Seine)
L'ARLEQUIN à GREOUX-les-BAINS (Alpes de Haute-Provence)

LOTO — TIRAGE N° 24 : 10 17 20 21 30 34 — NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE 43

PROCHAIN TIRAGE LE 22 JUIN 1983 VALIDATION JUSQU'AU 21 JUIN APRÈS-MIDI

CARNET

Naissances

— Evelyne ZYSMAN et Joao Carlos CAVAL CANTI DA SILVEIRA sont heureux d'annoncer la naissance de

Sarah,

le 11 juin 1983.
38, rue Bernardo-Gressler,
Ijui (Brésil).

Fiançailles

— M. et Mme Claude FOUSSIER,
Mme Lillian SANCHEZ,
M. Gabriel de VILLADA,
sont heureux de faire part des fiançailles de leurs enfants

Catherine et Eduardo.

8, avenue Raphaël, 75016 Paris.

Mariages

— Constance NORA
et
Jean MALYE
ont le plaisir de faire part de leur mariage, qui a été célébré dans l'intimité le 1er juin 1983.

Décès

— Mme Nelly Barret,
Ses enfants Danielle, Philippe et Elisabeth,
ont la grande douleur de faire part de la disparition de leur époux et père,

Gervais BARRET,
ancien conseiller général
de La Rivière (Saint-Louis),
maire adjoint de Saint-Louis,

survenue le 8 juin 1983 à l'Hermitage, Saint-Gilles-les-Bains,
97434 la Réunion.

— Mme Charles Dard,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles DARD,
substitut
du procureur général de Paris,

survenu le 14 juin 1983 à Paris.

Le service religieux sera célébré en l'église Saint-Nicolas, place d'Armes, à Saint-Maur, le vendredi 17 juin 1983, à 9 h 30.

L'inhumation aura lieu à Saint-Léger-du-Ventoux (Vaucluse).

— Mme Micheline Dulman
Ses enfants et petits-enfants,
Ses sœurs et beau-frère,
Ses neveux et nièces,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Léon DULMAN,
survenu à Paris, le 14 juin 1983, à l'âge de soixante-six ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 17 juin.

On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux-parisien, à 14 h 15.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.

Remerciements

— Le Mans.
Mme Christian Catabelle,
Ses enfants et toute la famille,
très touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Christian CATABELLE,

prient de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs vifs remerciements.

— Mme Yves-Marie FROIDEVAUX
Et ses enfants,
intensément touchés par les nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à la suite du rappel à Dieu de leur époux et père, remercient de tout cœur.

Communications diverses

— Le Centre culturel « Les Fontaines » organise une session sur le thème « Chrétiens dans les violences », du 9 au 12 juillet, avec Olivier de Dinechin, Yves de Kergaradec, Philippe Laurent et Denis Mangenest. Renseignements : Les Fontaines, B.P. 205, 60500 Chantilly.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ÉTAT.

— Université de Paris-I, vendredi 17 juin, à 15 heures, amphithéâtre Richelieu, M. André Franqueville : « Une Afrique entre le village et la ville : les migrations dans le sud du Cameroun ».

— Université Toulouse-II, vendredi *17 juin, à 14 h 30, salle du Château,* M. Henri Ayala : « Introduction à l'étude du « Dialogue » au dix-septième siècle de 1575 à 1692 ».

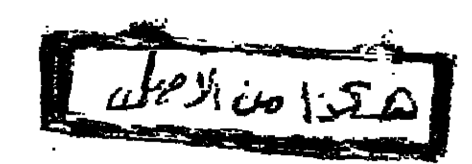
— Université Paris-IV (Sorbonne), samedi 18 juin, à 14 heures, amphithéâtre Quinet, Mlle Hedwige Rouillard : « La péricope de Balaam (nombre 22-24) ; la prose et les « oracles » ».

— Université Paris-III (Sorbonne nouvelle), lundi 20 juin, à 14 heures, salle Brunot, Mme Andrée Girolami-Boulinier : « Contribution à la recherche d'un niveau actuel de langage, lecture, orthographe, chez les enfants adolescents et adultes de langue française ».

— Université Paris-III (Sorbonne nouvelle), lundi 20 juin, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Stéphane Michaud : « La Muse et Madone : visages de la femme Rédemptrice en France et en Allemagne de Novalis à Baudelaire ».

— Université Paris-III (Sorbonne nouvelle), lundi 20 juin, à 14 heures, salle Gréard, Mme Clémentine Faik : « Analyse formelle et anthroponymique du Kasala ; genre poétique Liba (Zaïre) ».

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.



Le Monde LIVRES

L'ART ÉPISTOLAIRE

La magie des mots

LA vie, cette marâtre..., semble dire Jude Stéfan, dans l'éblouissant petit recueil qu'il intitule Lettres tombales. *On nous y montre, une fois de plus, que la vraie littérature transfigure l'infortune, et qu'elle donne aux aveux les plus cruels un charme étrange. Dans la lettre qu'il écrit* « à un jeune homme », *après le suicide de leur ami commun, Stéfan nous offre une vision noire, désespérée, de l'existence, mais les accusations qu'il porte contre le mauvais sort qui l'a fait naître se retournent mystérieusement contre elles-mêmes, et deviennent, par la magie des mots, une sorte d'éloge, volé à l'ingratitude des jours.*

« Le monde, *écrit notamment Stéfan,* s'est jugé lui-même depuis tous ces siècles. Les enfants, les adultes, les politiciens, sont haïssables ; le corps, un enfer, comme vous savez. Cependant, il faut tenir contre la vie – les autres disent la mort, – sans s'en vanter ni plaindre... » *Et l'auteur conclura sa lettre ainsi :* « Ce n'était pas la peine que vous me rencontriez, parce que j'étais une mauvaise exception ; ce n'était pas la peine de vous poser toutes nos questions, car elles s'évanouiront en fumée. Il faut seulement patienter entre les deux trains du destin, celui qui nous précède en nous jetant hors des cuisses maternelles, et celui qui nous attend. Mais c'était peut-être la peine un soir de nous être enivrés, cet ami, vous et moi... Ce qui vaut encore la peine, c'est un vrai, court, partagé plaisir. »

Stéfan nous le confirme : la vie ne saurait être louée sans être dénigrée, de même que l'amour des autres ne saurait se passer de misanthropie. Dans ses Lettres tombales, *il s'adresse à des ombres familières ou étrangères : les sœurs qui visitent ses rêveries, le Christ, Rimbaud, une ancienne préceptrice, les poètes, le lecteur... Stéfan leur fait des aveux :* « Voilà ce qu'est devenu le very nice Jude... », *mais, ici, la partie qui se joue entre l'aveu et le secret n'est jamais terminée, car on écrit sur l'« inconnu » qu'on est pour soi-même.*

L'écriture de Stéfan est magique, parce qu'elle nous entraîne dans cet espace lointain, mais très intime, où quelqu'un dévisage ses fantômes, et leur parle à voix basse, de l'« effarement » qu'il éprouve devant la beauté comme devant la mort.

FRANÇOIS BOTT.

★ LETTRES TOMBALES, de Jude Stéfan. Éditions Le temps qu'il fait. 1, rue Lenôtre, 16100 Cognac. 80 pages, 35 francs.

Le désespoir et le salut de Jude Stéfan

« *JUDE STÉFAN, né en 1936 à Pont-Audemer (Eure), a déjà publié des recueils de nouvelles :* Vie de mon frère, la Crevaison, *ainsi que des poèmes :* Cyprès, Libères, Idylles, *suivi de* Cippes. »

Cette biographie laconique, reprise au dos des ses livres dans la collection « Le chemin », chez Gallimard, Jude Stéfan l'estime suffisante. Regard fiévreux, pâle et mal rasé, avec son costume blanc et un foulard de soie, il ressemble à un saint du Greco tombé, bizarrement, sur le Lido de Venise, au début du siècle. Dans ses *Lettres tombales,* publiées à Cognac par les éditions Le temps qu'il fait, il a pourtant glissé les bribes poignantes d'un autoportrait : « *J'ai maintenant plus de quarante ans, des névralgies parfois, la mâchoire inférieure endolorie, un bras indispos, ce sera la vieillesse goutteuse, la fin dans la terreur paralysée ? Non, je ne me serai pas aimé ; je pense parfois à Gilgamesh, à quelques autres, qui ont cherché.* »

En parlant, il se livre au détour d'une anecdote ou d'un souvenir et révèle l'ampleur secrète de son entreprise littéraire, presque ignorée : « *J'ai eu une existence nulle, comme la plupart des hommes. A partir de mon troisième livre, j'ai vu surgir et vivre mon double, un autre moi-même, fabuleux. Ensuite, dans mes poèmes et mes nouvelles, il a fini par être plus réel que moi. Je l'ai doté de trois sœurs, d'un grand-père, Stéfanovitch, d'une patrie lointaine, la Slavie ou la Carniole. Quand on ment, disait Stendhal, il faut être précis. J'ai nommé des villes, Smyrne, Trieste, Constantinople, multiplié ses amis, Sabas, Aber, Lézin. Des gens qui me connaissent, après m'avoir lu, disent que ce personnage c'est moi tout craché...* »



Dessin de Bérénice CLEEVE

Dans « les Noms », une nouvelle de *la Crevaison,* Stéfan décrit un match de football comme une épopée du signifiant, avec les patronymes féeriques des joueurs : Ithurbide, Abbegglen, Gudmundsson, Urtizberea, etc. Quelle valeur attache-t-il aux noms ?

L'amour des noms

« *Mon père,* dit-il, *était sportif et recevait tous les illustrés. A douze ou treize ans, je les ai retrouvés au grenier et j'ai passé des heures à les feuilleter. Les noms des footballeurs et des cyclistes, tous de consonances étrangères, m'ont fasciné. Je leur dois ma découverte du pouvoir des mots et des sons. Ce qui reste des gens, c'est leur nom. On se souvient d'eux en les prononçant. « Jude Stéfan ? » L'explication de mon pseudonyme est simple. Jude vient de* Jude l'Obscur, *le roman de Thomas Hardy, une très belle histoire d'amour et de solitude. J'ai aussi été saisi par Stephen Deladus, de Joyce, qui m'a inspiré le nom de Stéfan. Et c'est presque l'anagramme de mon vrai nom.* »

Agrégé de lettres, il enseigne le français et le latin-grec de la seconde à la philo, au lycée de Bernay, et rentre chaque soir à Orbec. Le climat normand, humide et doux, lui convient. Il aime la proximité de la mer. Il essaie, vainement, de faire sentir aux élèves les beautés de Catulle, de *Mme de Sévigné* ou de Flaubert. La province, pour lui, l'hiver surtout, est le pays des fantômes, un enfer, le lieu où il peut écrire et lire, en boulimique. Sa mythologie, peuplée de femmes et de fleurs, aventureuse et précise, construite dans une parenthèse du temps, baroque ou maniériste, lui a valu d'être comparé aux « petits maîtres », comme le charmant Toulet ou l'auteur des *Amours de Théophile,* Marc de Papillon de Lasphrise. Il a d'autres admirations :

« *Mon baroquisme vient de Sponde, Scève, Chassignet et Louise Labbé, des poètes qui ont cultivé le thème de la mort, la recherche de la pureté et le souci de la métrique. Mais le « coup de foudre » poétique, je l'ai reçu il y a une vingtaine d'années, à la lecture d'un poème de Cavafy,* les Cierges, *admirablement traduit par Etiemble, pour les anthologies Mazenod. D'autres étrangers, qui ont souffert dans l'isolement et l'angoisse, dessinent une constellation qui me guide, sur fond de malheur. Il y a Gottfried Benn dont certaines pages m'ont fait revoir le décor de mon enfance, celui de l'hôpital dirigé par mon père, un logement de fonction, l'hospice de vieillards, la morgue... Il y a Fernando Pessoa, dont les « hétéronymes », tous dotés d'une biographie et d'une œuvre, m'ont évidemment fasciné. Il y a André Ady, que j'ai lu dans les traductions d'Armand Robin. Il y a enfin Trakl, obsédé par la présence de sa sœur et par les forêts. Ils sont, pour moi, les points névralgiques de la poésie moderne, usés par la douleur de vivre et une soif d'amour trop absolue. Il y a d'autres immenses travailleurs de la langue, que je place loin devant Char, cet encombrant dispensateur de messages : Michaux, Reverdy et Ponge.* »

« J'écris pour sortir de moi-même »

Jude Stéfan continue à composer des nouvelles. Son prochain recueil, *les Accidents,* va paraître dans « Le chemin ». Mais il a dû confier son volume de poèmes, *Suites slaves,* à un éditeur de Marseille (1).

« *Gallimard voudrait m'enterrer vivant, aux côtés de Perros et de Salabreuil... Les écrivains « rares », « hermétiques », on leur conseille de rester entre eux, de ne pas trop se montrer. J'ai mis dix ans à composer les* Suites slaves. *Mes lectures, des tableaux et des films y ont laissé des traces qu'un esprit cultivé devrait reconnaître. Quant aux nouvelles des* Accidents, *elles forment un cycle où j'ai développé une trentaine de situations-clés qu'on repère chez les grands nouvellistes, Sade, Maupassant, D.H. Lawrence, Faulkner, Kafka et Tchekhov. Accidents, agonies, rencontres, déshabillages érotiques, agressions, les moments cruciaux que j'ai décrits vérifient la définition de la nouvelle par Lukacs :* « Ce que l'existence comporte de problématique et de fondamental. »

» *J'ai écrit par désespoir, même si cet aveu, après Blanchot et Bataille, n'a plus le même poids de ferveur et fera sourire. J'écris aussi, faute de mieux, pour sortir de moi-même, avec violence. C'est une forme de salut, inscrite dans l'instant, sans souci de l'avenir. Mes livres, ensuite ? On verra bien. Perros préférait les cafés de Douarnenez, ses copains, sa moto, ses enfants aux habitués du Pont-Royal. Un jour, on m'a demandé si j'aimerais revivre. J'ai dit non, sauf, peut-être, pour refaire une partie de football, le dimanche après-midi. J'avais vingt ans et, avec mes camarades, j'ai vécu sur le stade quelques moments de vrai bonheur.* »

RAPHAËL SORIN.

(1) Éditions Ryôan-ji (138, boulevard Chave, 13005 Marseille).

UN POÈME INÉDIT

Emma l'humus

sous la pluie novembreuse nous errâmes
elle, lui, moi
à travers les tombes nous marchâmes
cherchant un lieu d'amour sans corps
nos vêtements jetés sur les épaules
avant de nous étendre elle et moi
tout debout côte à côte nous étions
désunis, gauches, trépassés
dans les feuilles nous nous vautrâmes
bague au doigt

mai 83

(Poème écrit pour l'exposition de photographies de Morhor, galerie Le Bleu du ciel, à Vézelay.)

Jean Paulhan et le secret du langage

UNE fausse correspondance et de vraies lettres composent pour l'essentiel ce *Traité du ravissement,* de Jean Paulhan, jusque-là inédit. Mais que le destinataire soit fictif, comme ce M. de Hohenhau dont le nom évoque de métaphysiques hauteurs, ou réel, comme l'écrivain communiste Jean-Richard Bloch (interpellé en 1931-1932 avec une amicale véhémence pour ses références sans rigueur au mythe du pouvoir des mots), on assiste en vérité au même processus de dédoublement : écrivant à l'autre, c'est avec lui-même que Jean Paulhan dialogue, dans sa poursuite incessante et scrupuleuse du secret du langage et de l'être. Quête et enquête d'une vie : *la Pensée à l'état brut,* conférence prononcée en 1966 (deux ans avant sa mort), constitue comme le résumé de cet itinéraire intellectuel.

Parmi tous les langages, celui du critique paraît à Paulhan le mieux disposé à révéler et trahir ses procédures internes : « *Car à la fois la critique doit, comme en tout autre genre, jouer le secret à sa façon, mais encore, en tant qu'elle est description ou peinture de ces autres genres, tant bien que mal le représenter.* » Ainsi, ce qui devrait nous être donné à la fin, c'est « *le secret des écrivains* » obtenu « *par le décryptement du langage littéraire* », concernant « *quelque loi touchant aux rapports du langage et de la pensée* » et valant « *pour toute littérature, comme pour toute conversation* ».

Or, étudiant et démontant les divers systèmes critiques et linguistiques à l'œuvre depuis le XIXe siècle, l'essayiste en vient à constater la « trivalence » ou la « triplicité » du langage, ce qu'Yvon Belaval nommera en 1966 « *un piège à trois dimensions* ». Soit par exemple la *maison :* selon le contexte et l'opinion, on entendra le *mot* maison, la *chose* maison ou l'*idée* maison. Pourtant, ces sens contradictoires n'empêchent pas le langage d'accomplir son office de signification et de communication, car « *la loi même de tout sens* » serait que « *les contraires (ne) font qu'un* », tant dans l'œuvre d'art que dans l'expression courante.

SERGE KOSTER.

(Lire la suite page 20.)

le feuilleton

CORRESPONDANCE ET ŒUVRES COMPLÈTES DE MALLARMÉ

Lettre suit

« LETTRE suit », annonçaient les télégrammes d'antan. Aucun événement personnel ou collectif ne restait sans trace écrite, chez les humbles comme chez les glorieux. Pas d'amour sans liasse de billets doux à relire sur ses vieux jours ; pas de mort à la guerre sans au moins une carte datée gaiement du front. C'est bien joli, tous les zinzins électroniques dont s'enorgueillit la communication (puisque tel est le nouveau nom, hideux, de l'échange), mais que restera-t-il de nos accidents, réduits à des boîtes noires calcinées ? *Quid* de nos peines de cœur sur répondeurs, aussitôt gommées, de nos actualités en surimpression ? Que deviennent nos vies dans l'instant même, dès lors qu'on n'en fait pas des phrases noir sur blanc ?

Plus la mémoire dispose de prothèses, plus l'oubli règne, et, prélude à l'oubli, un regard bovin de téléspectateur sur le défilement de notre propre présent. Des abonnés absents : voilà ce que l'information et l'archive mécanisées font de nous. Tout passéisme banni, qui mesurera ce que l'histoire et la connaissance intime des êtres, de nous-mêmes, ont perdu avec le déclin du courrier ? Installez le téléphone à Croisset, permettez à Louise Collet d'y laisser des messages geignards, au lieu de lettres, et c'est la correspondance de Flaubert, ce monument, qui disparaît !

par Bertrand Poirot-Delpech

Par chance pour lui et pour nous, Mallarmé n'avait pas le téléphone. Des centaines de missives nous sont parvenues. Ces morceaux de vie intacts font l'objet d'une recension exhaustive chez Gallimard, sous la responsabilité de Lloyd James Austin. Coup sur coup, viennent de paraître le tome VII, qui va de juillet 1894 à décembre 1895, et le tome VIII, couvrant l'année 1896.

TOUT, dans ces pages, ne vole pas sur les cimes d'où le poète semble ne jamais descendre. Nous sommes, le plus souvent, au ras des réalités les moins éthérées. Une preuve de plus que les créateurs réservent le meilleur d'eux-mêmes pour ce qui paraîtra à coup sûr, et forme objet d'art.

Les obligations mondaines dominent : condoléances, félicitations variées, interventions en tous genres. Mallarmé prend très au sérieux sa fonction de notable des lettres. Il intrigue pour obtenir des subsides publics à Verlaine, un monument à Baudelaire. Il salue le mariage de Gide et la mort de Chabrier. Tout cela sans beaucoup se fouler. La formule de politesse pleut, y compris au reçu des livres de confrères. Les remerciements immédiats avec promesse, évitant tout jugement, de lire bientôt l'ouvrage sont d'une commodité digne d'exemple...

On a raison de n'omettre aucun de ces billets passe-partout. Ils restituent le grain du quotidien, et les textes vraiment sentis ou bien venus en prennent d'autant plus de relief. Ainsi d'un mot à Valéry sur le fonctionnement de son esprit vu à travers *l'Introduction à la méthode de Léonard de Vinci.* Ainsi cette définition de *Paludes,* de Gide : « *Ce discret, terrible, badinage à fleur d'âme.* » Sur Rimbaud, ce mot irréfragable : « *Il s'est opéré, vivant, de la poésie.* »

LES soucis matériels ne sont pas tous de pure forme. Une lettre d'août 1894 montre que Mallarmé a eu l'idée du domaine public payant et de la Caisse des lettres un demi-siècle avant leur réalisation. Une enquête du *Gaulois* au cours du même été atteste que les questionnaires débiles du genre « Que pense Jankélévitch de la minijupe ? » ne datent pas d'aujourd'hui. On demandait déjà à un poète réputé abscons, il y a près d'un siècle, s'il préférait la jupe ou le pantalon pour les femmes allant à bicyclette ! La réponse indique qu'un auteur apparaît en entier dans ses moindres propos ; elle est, sous son humour, d'une contorsion toute mallarméenne : « *Si leur mobile est celui absolu de montrer des jambes, je préfère que ce soit d'une jupe relevée, vestige féminin, pas du garçonnier pantalon, que l'éblouissement fonde, me renverse, et me darde...* »

(Lire la suite page 20.)

la vie littéraire

Levi-Strauss et la « petite » histoire

Claude Levi-Strauss a fait un « tabac » pour la conférence qu'il a donnée sur le thème « Ethnologie et histoire », jeudi 2 juin, au grand amphithéâtre de la Sorbonne. Mille trois cents pesonnes ont asssisté à cette manifestation, organisée par la cinquième « conférence Marc-Bloch » de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, mais qui correspondait aussi aux adieux à l'enseignement du grand ethnologue, après cinquante ans de bons et loyaux services.

Levi-Strauss a exporté les ethnologues a étendre le champ de leurs investigations, en ne s'intéressant plus seulement aux petites sociétés archaïques, mais aussi aux *« sociétés plus volumineuses et plus complexes »*. Pour cela, il a appelé ses confrères à se rapprocher de l'histoire. Toutefois, il n'a pas hésité à étonner ses auditeurs — réunis par une institution qui est le fief de la « nouvelle histoire » — en affirmant son intérêt pour l'histoire *« la plus traditionaliste et qu'on dit parfois périmée : ensevelie dans les chroniques dynastiques, les traités généalogiques, les mémoires et autres récits consacrés aux affaires des grandes familles »*. *« Car, entre l'histoire événementielle et la nouvelle histoire,* a-t-il conclu — *l'une consignant au jour le jour les actes des grands personnages, l'autre attentive aux lentes transformations de nature démographique, économique et idéologique, qui ont leur origine dans les couches profondes de la société, — la distance n'apparaît plus si grande quand on compare les savantes combinaisons matrimoniales conçues par Blanche de Castille et celle que, jusqu'au plein dix-neuvième siècle, des familles paysannes continuaient à échafauder. »*

La revue « Langages » et l'étude des manuscrits

« C'est un acte illicite et immoral que de publier ne fût-ce qu'une ligne d'un écrivain qu'il n'a pas lui-même destinée au grand public. » Cette citation de Heinrich Heine, aussitôt contrebalancée par une phrase de Francis Ponge vantant *« les brouillons acharnés »* où se trouve plus de poésie que dans les textes polis et achevés, ouvre non sans quelque bravade un numéro de *Langages* (n° 69, mars 1983, Larousse, 125 p., 42 F) tout entier consacré à des questions de manuscriptologie. Almuth Grésillon et Jean-Louis Lebrave soulignent dans leur introduction que l'étude des avant-textes (ainsi qu'on désigne, à la suite de J. Bellemin-Noël, les brouillons, notes préparatoires, états successifs d'un texte) est une discipline encore *« toute jeune, toute fragile »*, mais qui suscite un intérêt grandissant. Elle a reçu en France une impulsion décisive grâce aux publications de Louis Hay et au laboratoire qu'il anime au C.N.R.S., l'Institut des textes et manuscrits modernes (dont l'existence, paradoxalement, vient d'être révélée au public à la faveur d'un faux, celui des carnets de Hitler, qu'il s'offrait à authentifier).

Nombre de chercheurs appliquent des méthodes nouvelles à l'étude des manuscrits, notamment ceux de Heine, de Zola, de Proust, de Flaubert, de Valéry. Ces travaux savants s'inscrivent dans un courant spécifique de la critique contemporaine, appelé « critique génétique ». La déjà riche bibliographie fournie à la fin de ce numéro de *Langages*, qui met l'accent sur une « linguistique de la production » (avec des articles de B. Cerquiglini, de P. Delcambre, de J. Fourquet, de D. Maingueneau, de J. Anis, d'A. Nicolas, de M. Arrivé et des deux maîtres d'œuvre de l'ensemble), indique la vitalité de recherches encore mal connues hors du cercle des spécialistes et qui opèrent dans des directions aussi diverses que l'analyse textuelle, la psychanalyse, la socio-critique ou la critique des idéologies.

MICHEL CONTAT.

« La Fleur rouge », de Garchine

Bref et terrible récit sur la folie, *la Fleur rouge*, de l'écrivain russe Vsevolod Garchine (1855-1888), est réédité par Michel Ohl aux éditions Schéol (65, rue du Palais-Gallien, 33000 Bordeaux). Cette nouvelle, dédiée à Tourgueniev, date de 1883. Garchine, d'origine noble, s'était enrôlé en 1877, quand éclata la guerre avec la Turquie, pour connaître et partager les souffrances du peuple. Il en revint brisé. Il écrivit alors : *« Dans les livres, au lieu de lettres, je vois des rangées d'hommes couchés par terre ; ma plume me semble une arme faisant des blessures noires au papier. »*

Atteint de troubles mentaux qui le conduiront à se suicider en se jetant dans une cage d'escalier (Tchekhov : *« J'ai vu l'escalier : il est sombre et sale. »*), Vsevolod Garchine a restitué en une trentaine de pages le délire d'un homme fasciné par *« l'éclat insolite des pétales rouges »* d'une espèce particulière de pavot dans laquelle s'incarnait, diaboliquement à ses yeux, tout le mal du monde. Il ne consentira à mourir qu'après les avoir arrachés. *« En le mettant sur la civière,* écrit Garchine, *on essaya de lui desserrer la main et d'enlever la fleur rouge ; mais sa main s'était raidie, et il emporta son trophée dans la tombe. »*

ROLAND JACCARD.

Malika et le rendez-vous avec la mer

L'immigration se raconte mal. Des chiffres et de la misère. La réalité des individus, leur vie quotidienne, leurs rêves et espoirs, leurs rires et émotions, tout cela est souvent occulté parce que c'est un univers insaisissable. Une équipe d'enseignants et un photographe ont rencontré au collège Albert-Camus, dans un quartier nord de Marseille, Malika, un personnage attachant. Sa vie n'est pas un roman, mais une chronique simple faite d'anecdotes, de répétitions, de questions sans réponse, de phrases inachevées comme celle-ci : *« J'aime mon pays parce que... »*

Sa parole, on l'entend à travers ces pages, recueillie et restituée fidèlement. Malika, qui va au collège, fait aussi le ménage à la maison et la cuisine, elle rêve d'abattre le mur dressé devant sa fenêtre, rêve de voir s'installer un jardin ou passer une route longue et infinie. Sur le mur du collège elle découvre un matin un message de haine : *« Maghrébins, retournez chez vous ; la France ne sera jamais votre pays. »* Pour tout commentaire, elle dit : *« C'est pas tous les Français qui sont racistes. »* Elle raconte les coutumes et contradictions. Elle ne parle pas de racines mais du pays indéfinissable. Elle nous parle de la fugue de Yasmina et dit : *« C'est normal, ses parents sont arriérés »*, de l'ironie de Malek, de l'attachement quasi obsessionnel de Farid à la ville de Marseille.

La voix de Malika, son rire, son inquiétude, l'étroitesse physique de sa vie et ses immenses plages pour l'espoir et le rêve nous sont transmis avec ses propres mots, avec son accent de jeune Maghrébine-Marseillaise. C'est émouvant, sobre et surtout sans haine ni rancune. On a envie que sa parole soit entendue.

TAHAR BEN JELLOUN.

★ **J'AI RENDEZ-VOUS AVEC LA MER, texte adapté par Christian Delestaing et Maryse Etienne ; photos de Renaud Arrighi ; préface d'Anne Roche ; Ed. Alinéa (5, rue Félibre-Gaut ; 13 100 Aix-en-Provence) ; 100 pages ; 47 F.**

vient de paraître

ROMANS

CLÉMENT LÉPIDIS : *l'Or du Guadalquivir.* — Roman d'une passion pour l'Andalousie, celle d'Antonio Gomez Berrocal, roman méditerranéen, tant par son inspiration que par sa structure, qui le rattachent à une très ancienne tradition d'errances ulyssiennes ou quichottesques, à la recherche des autres et de soi-même. (Seuil, 183 pages, 65 F.)

HENRI POLLES : *Sophie de Tréguier.* — Une réédition révisée, mais où Sophie de Tréguier est restée l'héroïne fraiche et candide d'un roman que les Bretons ont aimé depuis sa parution et auquel ils sont fidèles, malgré sa disparition des librairies depuis cinquante ans. (Julliard « L'âge d'homme », 241 pages, 65 F.)

HISTOIRE

EDMOND MICHELET : *Rue de la Liberté, Dachau, 1943-1945.* — La réédition de ce livre, tiré par Edmond Michelet de ses notes de Dachau, un des documents les plus sobres et les plus honnêtes sur la vie d'un résistant français dans un camp de concentration. (Seuil, 249 pages, 69 F.)

LEN DEIGHTON : *le Temps des aigles.* — La vérité sur la bataille d'Angleterre, « dernière bataille romantique » du monde, par un écrivain, d'ordinaire romancier, qui sait faire revivre intensément chaque péripétie du combat et présenter dans leur intimité les hommes qui y participèrent. (Flammarion, 335 pages, 95 F.)

POÉSIE

GEORGES BRASSENS : *la Mauvaise Réputation.* — La réédition de poèmes et de chansons parus pour la première fois en 1954, au début de sa carrière. Avec une introduction de René Fallet et des illustrations de Blachon. (Denoël, 192 p., 120 F.)

PHILOSOPHIE

MICHEL CLOUSCARD : *la Bête sauvage.* — L'auteur reprend l'image hégélienne de « la Bête sauvage » et, s'appuyant sur l'idée selon laquelle lorsque la société civile n'est plus qu'un marché le conditionnement capitaliste devient tout-puissant, analyse la métamorphose économique et spirituelle de la société française. Par l'auteur du *Capitalisme de la séduction.* (Editions sociales, 242 pages, 80 F.)

JEAN GRANIER : *le Désir du moi.* — Comment fonder une anthropologie philosophique centrée sur l'énigme du moi. (PUF, 237 pages, 145 F.)

PSYCHANALYSE

SERGE LEBOVICI : *le Nourrisson, la Mère et le Psychanalyste.* — Une recherche psychanalytique rigoureuse sur les interactions précoces entre le bébé et sa mère. (Ed. Paidos/Le Centurion, 376 pages, 146 F).

SCIENCES HUMAINES

ALEX MUCHELLI : *l'Analyse phénoménologique et structurale en sciences humaines.* — L'arsenal méthodologique des sciences humaines présenté par un psychologue. (Puf, 324 pages, 195 F).

en bref

● **LE CENTRE INTERNATIONAL DE SÉMIOTIQUE ET DE LINGUISTIQUE D'URBINO organise plusieurs congrès au mois de juillet. Parmi ceux-ci : *Les femmes et les signes, Nouvelles directions de la recherche sémantique, Babel, Rhétorique du corps* (renseignements : Piazza des Rinascimento, Urbino, Italie 61029).**

● **LE GROUPE D'ÉTUDES SARTRIENNES, créé en 1979, organise deux journées de travail sur Sartre les 18 et 19 juin à l'Ecole normale supérieure, 45, rue d'Ulm, Paris-5e, avec des communications de Josette Pacaly, Howard Davies, Michel Murat, Rosa Caubet (samedi, 9 h-13 h, « Questions de dramaturgie »); Traugott König, Michel Sicard, Geneviève Idt, François George (15 h-19 h, « Constantes dans l'écriture »); Nicholas Hewitt, Henri Meschonnic; Robert Misrahi (dimanche, 10 h-13 h, « La question juive »); Jeannette Colombel, Pierre Verstraeten, Elisabeth Bowman, Sandro Briosi (15 h-19 h, « La morale »). Renseignements : 580-38-23.**

● **LA SOCIÉTÉ DE LITTÉRATURE DU NORD et l'Imprimerie nationale ont réalisé une anthologie de poèmes sur le Nord et le Pas-de-Calais : *Je parle d'un pays de vent...* (240 p., 36 F). Cette anthologie regroupe cent trente et un poèmes de soixante-six auteurs dont Hugo, Verlaine, Aragon et Marceline Desbordes-Valmore.**

● **LE CENTRE CULTUREL INTERNATIONAL DE CERISY-LA-SALLE organisera un colloque sur l'œuvre d'André Suarès (joint à un colloque Valery Larbaud), du 3 au 9 septembre. Seront réunis, autour d'Yves-Alain Favre, professeur à l'université de Pau, de fervents suariens : J.-M. Barnaud, P. Besnier, M. Drouin, C. Liger. Les communications seront suivies d'une « table ronde », avec M. Decaudin, F.-X. Jaujard, Y. Leroux. (Renseignements : C.C.I.C., 27, rue de Boulainvilliers, 75016 Paris.)**

● **LES ACTES DU COLLOQUE SUR LE « CHANGEMENT SOCIAL EN FRANCE ET EN EUROPE », organisé par la revue *C.F.D.T. aujourd'hui* les 14 et 15 octobre 1982, ont été réunis en un volume aux éditions Syros (216 pages, 69 F).**

● **LE CERCLE INTERNATIONAL DE RECHERCHE PHILOSOPHIQUE organise, du 4 au 10 septembre, un symposium international sur le thème « La postmodernité en art et en philosophie », au centre culturel international de Cerisy-la-Salle.**

● **LE CENTRE DE RECHERCHES INTERNATIONALES DES ARTS PLASTIQUES ET DE L'ÉCRIT vient de se créer sous la présidence de Philippe Audoin, avec l'appui de nombreux artisans du livre parmi lesquels Robert Blanchet, pressier d'art, Frank Bordas, imprimeur-lithographe, François Di Dio, fondateur du Soleil Noir, etc. Cette association se propose de promouvoir les livres d'artistes, dus à l'étroite collaboration des créateurs et des artisans des métiers graphiques (11, rue Feyatier, 75018 Paris. Tél. : 606.17.70).**

● **LA REVUE SUD a créé — avec le concours de la Société marseillaise de crédit pour le développement culturel régional — un prix de poésie dit prix Jean-Malrieu. Les manuscrits, entre 20 et 60 pages dactylographiées, devront être adressés avant le 15 juillet à Sud-Rédaction Administration, 62, rue Sainte, 13001 Marseille. Un prix de 5 000 F récompensera le lauréat et son manuscrit sera publié dans la revue.**

en poche

Louis Guilloux et « la Maison du peuple »

La Maison du peuple est le premier texte publié par Louis Guilloux, en 1927 (il avait vingt-huit ans). C'est une chronique autobiographique où Guilloux évoque son enfance, à Saint-Brieuc, et le combat toujours recommencé de son père, cordonnier, pour créer, avec une poignée de camarades, une section socialiste. La vie familiale, dans l'univers restreint de trois mansardes et d'une minuscule échoppe, et l'action politique se mêlent, tant la seconde se nourrit de la misère de la première et apparaît comme la seule façon d'en desserrer l'étau. Mais l'espoir ne prend pas, chez Guilloux, l'accent du prophétisme. C'est simplement la description la plus contenue possible d'une vie quotidienne qui ne peut se payer le luxe de l'emphase. Les gestes, les mots, sont réduits à leur densité maximum. *« Salut ! » « Salut ! » Les voix se mêlaient. On fumait. La pluie continuait de tomber dehors. Je craignais que mon père ne me renvoyât, mais il m'oubliait et je restais dans mon coin sans bouger. »*

Même dénuement essentiel dans la remarquable nouvelle, *Compagnons*, de 1931, qui raconte comment meurt d'épuisement un ouvrier plâtrier, assisté de deux camarades de chantier.

Ce qui frappe dans ces deux textes qui parlent de la souffrance des hommes au travail, c'est la douceur du ton et la joie paisible qui les éclaire. Lorsqu'il sent qu'il va mourir, Jean Kernevel verse *« des larmes de bonheur »*. *« Une paix lui venait, un grand sentiment de tendresse. »* Et lorsque le père de Guilloux part à pied rejoindre son régiment pour aller à la guerre de 1914, à la dernière page de *la Maison du peuple*, il éprouve, en longeant la mer, un sentiment d'apaisement : *« Il faisait doux comme à l'automne, mais les buées traînant au ras de la lande annonçaient que midi serait chaud. »* Face à la dureté du quotidien, le plus grand malheur peut avoir une saveur de délivrance.

F. G.

★ LA MAISON DU PEUPLE suivi de COMPAGNONS, de Louis Guilloux, préface d'Albert Camus. Grasset, « Les cahiers rouges », 216 p., 32 F.

société

Il n'y a plus de jeunes filles...

● *Trois livres qui en disent long sur le changement des mœurs.*

LA « jeune fille » n'a-t-elle été qu'un accident de l'histoire, une simple parenthèse dans l'évolution des mœurs occidentales, ouverte au seizième siècle et fermée au vingtième ? Telle est la question, pas tellement saugrenue, que pose le livre de quatre historiens aixois (trois femmes et un homme), au titre peu académique : *De la pucelle à la minette.* Le terme de « jeune fille » désigne en effet, traditionnellement, l'état qui sépare la puberté du mariage et qui se caractérise par deux soucis majeurs : la préservation de la virginité et la préparation de l'« établissement » conjugal. Pucelage et mariage font l'horizon de la jeune fille.

Or voici que l'un et l'autre sont en train de perdre leur importance : la *virginité,* du fait des progrès de la contraception ; le mariage, en raison de l'affaiblissement du rôle économique de cette institution. Ainsi s'évanouit sous nos yeux un personnage social qui, pendant plus de quatre siècles, a mobilisé les familles, les éducateurs, les moralistes, les confesseurs et les poètes, et qui a enflammé l'imagination des hommes.

Un personnage fascinant, mais encombrant. L'âge classique semble avoir eu une certaine difficulté à *définir* la conduite à tenir avec *« ces animaux-là »,* qui n'étaient plus vraiment des enfants, pas tout à fait des objets, mais pas encore des personnes. Faisant partie du patrimoine familial, les filles doivent se soumettre aux intérêts des alliances matrimoniales. Mais leur obstination à mener une vie sentimentale donne à leur comportement un aspect imprévisible et déconcertant. Aussi tout est fait pour limiter les dégâts et éviter que les choses sérieuses ne soient compromises par les caprices du cœur.

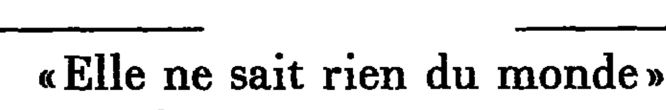
En fait, la situation de la jeune fille n'a cessé de se dégrader. Le siècle des Lumières, en combattant l'influence de l'Eglise, a œuvré davantage pour la libération des hommes que pour celle des femmes. Si pour Fénelon la femme doit se consacrer à Dieu, pour Rousseau, elle est au service de l'homme. Son rôle est de l'aimer, de le soutenir. C'est en faisant le bonheur de son mari qu'elle trouvera le sien. Au dix-neuvième siècle, la dépendance économique, sociale et juridique des femmes s'accroît. Le code civil de Napoléon consacre leur infériorité. Leur éducation reste centrée sur la morale, la religion, les arts d'agrément, la broderie, le maintien. Mais le grand problème reste l'apprentissage de la pudeur – vertu cardinale de la jeune fille – c'est-à-dire, en fait, le mépris – pour ne pas dire l'horreur – du corps. Séparée des garçons – dans des couvents ou des pensionnats, – menant une existence sévèrement contrôlée, les jeunes filles doivent vivre dans l'ignorance complète de ce qui sera pourtant leur fonction ultérieure : la sexualité et la procréation.

A la fin du dix-neuvième siècle, l'émancipation sociale des femmes passe par leur accès progressif à des *professions conciliables* avec l'image de dévouement, de générosité propre à la mythologie de la jeune fille : l'éducation, la santé, l'action sociale. Le rôle de la jeune fille n'est-il pas d'apaiser les souffrances des hommes, de les consoler dans le malheur – et aussi de préserver ses liens avec l'univers de l'enfance ?

Puis, peu à peu, les différences entre les sexes s'estompent et, de nos jours, filles et garçons se confondent dans une uniformité de vêtements, de manières, de langage, de mœurs. Ils forment ensemble la catégorie nouvelle des « jeunes », exaltée par la société de consommation. Victoire enfin du sexe faible après des siècles de domination ? Peut-être. Et, pourtant, ce livre qui décrit la longue marche des filles opprimées vers la libération se termine sur une note d'inquiétude. Le statut de la jeune fille était contraignant, mais clair. Il comportait des règles strictes, par rapport auxquelles il était facile de se repérer, même si c'était pour les combattre ou les enfreindre. La liberté actuelle donne le vertige. Devenues autonomes, les filles d'aujourd'hui connaissent l'anxiété des pionnières. *« Elles se cherchent,* constatent nos auteurs, *comme tous les adolescents, mais elles cherchent en plus au fond d'elles-mêmes les signes d'une féminité qui n'est plus définie. »*

L'enseignement du piano dans les lycées de filles. Appareil à deux fins permettant à l'élève de cumuler l'étude de la cuisine et de la musique.

(De la pucelle à la minette.)



Les déçues du gauchisme

Cette interrogation inquiète, on la retrouve curieusement à travers les témoignages de féministes réunies dans *C'est terrible, quand on y pense.* Les cinq femmes qui s'y expriment ont milité, naguère, dans des groupuscules gauchistes divers. Or que constatent-elles ? Que les « politiciens » gauchistes sont aussi « machistes » que les autres, que les *femmes ont bien du mal à se faire* entendre dans ces organisations, qu'elles ont le choix entre se consacrer aux basses besognes « pratiques », vivre dans l'ombre des héros (mâles) de la révolution, ou accepter, en jouant les vedettes, de cautionner un système inégalitaire et donc de trahir leurs sœurs...

Ces mésaventures – dans un milieu qui devrait pourtant être débarrassé des préjugés bourgeois – illustrent les difficultés rencontrées par les femmes pour se faire admettre à part entière dans des secteurs d'activité où la lutte pour le pouvoir est particulièrement chaude. Le statut des femmes est un enjeu profondément politique.

La longue pression de l'Église pour avoir la haute main sur l'éducation des filles, puis le combat des laïques au XIXe siècle pour lui arracher cet avantage stratégique, l'indiquent clairement : par les femmes se transmettent une idéologie, des valeurs morales, une conception des rapports hiérarchiques. Gouverner l'esprit des filles, c'est influencer en profondeur l'ordre social. D'où la violence des réactions que rencontrent leurs vélléités d'indépendance.

Le temps des concubins

Les féministes soutiennent volontiers que les vrais combats se mènent dans la vie personnelle et non dans les organisations politiques. Que les femmes commençent par faire la révolution dans leur ménage et les hommes comprendront !...

Eh bien ! s'il est une révolution – *silencieuse et spectaculaire – que* les femmes ont d'ores et déjà accomplie, c'est *celle qui a consisté à saper* le mariage. En 1981, 400000 couples (soit plus d'un jeune ménage sur dix) n'étaient pas mariés et plus de 100000 enfants sont nés de mères non mariées. Ce mouvement de fond est très bien décrit dans le savoureux petit livre de Sabine Salvon-Demersay, *Concubin concubine,* qui est, en fait, le portrait d'une génération gentiment farfelue, heureuse de jeter les tabous par-dessus les moulins, pressée de vivre à condition de ne pas trop s'engager. Se mettre en couple, c'est avoir tout tout de suite, mais sans hypothéquer l'avenir. On est ensemble parce que ça fait plaisir. On peut se quitter si on le désire.

D'un côté on se dépêche (d'avoir *une vie sexuelle*) ; de l'autre on attend (pour « s'installer » définitivement, avoir des enfants). On peut faire sans souci du lendemain l'expérience du plaisir.

Cette délicieuse incertitude plaît aux filles. C'est déjà la griserie de la vie, sans la grisaille conjugale. Mais, avec le temps, les points de vue se modifient. Ce sont alors les femmes qui se font plus pressantes pour passer devant M. le maire. Avec l'âge – et la crainte de laisser passer la possibilité d'avoir des enfants, – le provisoire devient plus pesant pour les femmes que pour les hommes. Cette conquête du féminisme pourrait n'être qu'un nouveau piège pour les femmes.

La généralisation du concubinage aboutira-t-elle à la disparition complète du mariage ? Sabine Chalvon-Demersay n'en est pas sûre. D'abord parce que le concubinage, pour la génération des pionniers, était perçu comme un acte militant, une provocation antibourgeoise. S'il devient la norme, il perd son impact symbolique, et donc une partie de son attrait. Ensuite parce que le mariage est un événement dans la vie d'un couple. C'est un point de départ, à la fois une rupture avec le passé et une fondation. Les hommes ont besoin de fêtes, de cérémonies, de manifestations mémorables qui jalonnent l'existence.

Il est plus facile de se débarrasser du pucelage que du mariage...

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

★ **DE LA PUCELLE A LA MINETTE. LES JEUNES FILLES DE L'AGE CLASSIQUE A NOS *JOURS,* par Yvonne Knibiehler, Marcel Bernos, Elisabeth Ravoux-Rallo, Eliane Richard. Temps actuels. Collection *« La passion de l'histoire »,* 253 pages. 85 F.**

★ **C'EST TERRIBLE, QUAND *ON Y PENSE, par Marie-Claire* Boons, Tessa Brisac, Annick Kerhervé, Marie-Jo Roussel, Eliane Viennot. Galilée, 308 pages. 76 F.**

★ **CONCUBIN CONCUBINE, par Sabine Chalvon-Demersay. Le Seuil, 194 pages. 59 F.**

« Elle ne sait rien du monde »

HONORÉ DE BALZAC

« La femme est une propriété que l'on acquiert par contrat. Elle est immobilière car la possession vaut titre. »

JULIA DAUDET

« Je le crois sincèrement, et je l'ai dit souvent, la science est inutile aux femmes, à moins qu'elles ne soient par exception disposées à des carrières masculines, et c'est toujours dommage. »

GUSTAVE FLAUBERT

« La femme est un produit de l'homme ; elle est le résultat de la civilisation, une œuvre factice. »

VICTOR HUGO

« Le dix-huitième a proclamé le droit de l'homme ; le dix-neuvième proclamera le droit de la femme. »

GEORGE SAND

« La femme étant sous la tutelle et dans la dépendance de *l'homme dans le mariage, il est absolument impossible qu'elle présente* des garanties d'indépendance politique. »

STENDHAL

« *Par* l'actuelle éducation des jeunes filles, qui est le fruit du hasard et du plus sot orgueil, nous laissons oisives chez elles les facultés *les plus brillantes et les plus riches en bonheur pour elles-mêmes* et pour nous.

» C'est ainsi que, sous un vain prétexte de décence, l'on n'apprend rien aux jeunes filles qui puisse les guider dans les circonstances qu'elles rencontreront dans la vie (...). Je soutiens qu'on doit parler de l'amour à des jeunes filles bien élevées. »

EMILE ZOLA

« Le père et la mère élèvent leur fille comme si elle devait vivre dans une contrée vague, qu'ils ne connaissent pas bien eux-mêmes, la contrée de l'innocence et de l'honnêteté. Alors, ce sont des soins extraordinaires. On calfeutre les portes et les fenêtres, pour que le dehors n'entre pas (...).

» Lorsque l'enfant grandit, elle a des maîtresses qui lui apprennent des choses expurgées, prodigieusement plates. On déforme pour elle la langue et la nature. C'est une éducation et une instruction bonnes pour une poupée de carton, qui doit passer sa vie au fond d'une boîte, dans le tiroir d'une commode (...).

» Le pis est que, au milieu de ces sévérités, on lui permet les romances. Elle chante au piano des choses où il y a des petits oiseaux et des gondoliers. *Sa* bêtise s'attendrit, ses ignorances nagent dans le bleu des amours idéales. Elle ne sait rien du monde, et ce qu'on l'autorise à en rêver est d'une sentimentalité fausse, à gâter la cervelle la plus solide (...).

» Le mari vient. C'est un employé à dix-huit cents francs, ou un *jeune gaillard de province qui va s'établir horloger* ou papetier. Le mariage est pour elle un viol, dont elle sort écœurée et stupéfaite. »

★ **Citations extraites de *La femme au dix-neuvième siècle.* Textes réunis par Nicole Priollaud. Ed. Liana Levi. Sylvie Messinger. Collection « Les reporters de l'histoire » nº 2, 250 p., 96 F.**

L'ART ÉPISTOLAIRE

Le premier manuscrit des « Lettres portugaises »

On ne possédait aucun manuscrit des *Lettres portugaises* : enfin, en voici un. On en doit la découverte et l'édition critique à Thérèse et Jean-Pierre Lassalle, de l'université de Toulouse (1). Beau manuscrit, d'une calligraphie élégante et ornée, œuvre probable d'un copiste professionnel. S'il était autographe, on tiendrait le fil de l'identification. Et la tenace attribution à Guilleragues serait du coup ruinée. N'en demandons pas trop. Thérèse et Jean-Pierre Lassalle se rangent, quoique partiellement, à cette attribution, avec une légitime prudence car seuls des iconoclastes extra-universitaires peuvent se permettre de passer outre à ce genre de tabous.

Rappelons brièvement la mystérieuse histoire de ces lettres « écrites par une religieuse à un gentilhomme français » et qui, plus tard, seront souvent publiées sous le titre plus explicite : *Lettres de la religieuse portugaise*. Dès leur apparition en 1669, elles furent un best-seller de l'époque.

Pendant un demi-siècle, personne de notable ne parut même songer à douter de l'authenticité des lettres, non plus que de la personne du destinataire. Ce n'est qu'au siècle suivant que l'on commença de soupçonner la possible fiction dans ce chef-d'œuvre si parfaitement composé, qui avait la singularité d'être à une seule voix, ou plutôt un seul cri : celui de la passion extrême. Chef-d'œuvre de la littérature *française*, certes, dont on s'efforça d'identifier l'auteur. Des divers noms avancés, celui de Guilleragues était le plus incroyable, aussi on ne s'y arrêta pas : il suffisait de l'avoir connu, et surtout de l'avoir lu, hélas ! Plus tard, Rousseau allait affirmer que, pour avoir écrit les *Portugaises*, il fallait avoir reçu « *ce génie qui consume et dévore* » : donc, ne pas être une femme. Mais tout homme qu'il fût, le génie, dévorant ou non, était bien la chose du monde la plus étrangère à Guilleragues, aimable arriviste gascon qui aimait se frotter aux écrivains — sans que malheureusement aucun déteignit sur lui. Cependant, d'un siècle à l'autre et de Stendhal à Rilke, la foi dans l'authenticité continuait de l'emporter, et l'on considérait que *l*'auteur, dont *on* cherchait la piste dans les couvents portugais, était cette religieuse qui se nomme Mariana. Notre littérature n'y aurait pas nécessairement perdu : c'est que le français était devenu la première langue du Portugal, et qu'un Portugais, fût-il au féminin, avait pu l'écrire aussi superbement.

Un amateur peu doué

Il y a peu d'années que deux universitaires distingués, auteurs de deux ouvrages qui ne le sont pas moins, pensèrent avoir établi la paternité de Guilleragues de façon définitive (2). Il est légitime que, ayant attaché leur nom au savant rajeunissement de cette vieille hypothèse farfelue, ils la soutiennent avec la dernière énergie. Mais on s'étonne de trouver dans la chronologie (anonyme) de la grande *Histoire de la France*, dirigée par Georges Duby, cette mention péremptoire : « Guilleragues, *Lettres portugaises* ». C'est ainsi qu'une opinion, comme telle toujours respectable, peut devenir une « vérité historique ».

L'attribution des *Lettres* à Guilleragues repose principalement sur la « parenté » — si évidente aux yeux des parrains — entre ce chef-d'œuvre et les petits divertissements littéraires d'un amateur peu doué dont Pierre Clarac écrit avec indulgence : « *Tout cela est de peu de portée et de mince agrément.* » Voilà pour la critique « interne ». Quant à la critique « externe », elle apporte comme preuve de la paternité de Guilleragues, la présence de son nom dans le libellé d'un « privilège » collectif (qui ne figurera sur aucune édition). Nous avions déjà fait remarquer que, dans l'état de la librairie et de la bureaucratie au dix-septième siècle, un tel privilège n'avait pas tout à fait le crédit de notre *Bibliographie de la France*. Il est vrai que celle-ci apporterait la preuve « décisive » que les *Lettres portugaises* sont de Guilleragues : pour la raison que nous les trouvons dans les « œuvres » de Guilleragues *publiées par MM. Deloffre et Rougeot*. Mais voilà que, par une impertinente rencontre, J.-P. Lassalle vient de prendre en flagrant délit de mensonge plusieurs privilèges de l'époque : celui qui y est nommé comme étant l'auteur n'est justement pas le véritable auteur.

Le manuscrit qu'on vient de découvrir n'a pas servi pour l'édition originale, ni pour les suivantes. Mais il a ceci de commun avec celle de 1682 qu'aux cinq lettres authentiques il ajoute les sept considérées jusqu'ici comme apocryphes. Avec cette différence capitale qu'elles précèdent les « cinq » au lieu de leur faire suite. Thérèse et J.-P. Lassalle en tirent argument pour soutenir, par une étude approfondie, la thèse de l'authenticité de ces sept lettres. Le manuscrit rétablirait l'intégralité de l'œuvre et reconstituerait la chronologie de l'histoire. Pourtant, dans ces postiches passées en tête et devenues la grande moitié d'un unique ouvrage, que retrouvons-nous des cinq lettres sans égales, sinon, peut-être, un effort pour leur ressembler ?

Seules, les « cinq » réduites à elles-mêmes ont cette intensité et cette densité de passion qui saisit le lecteur, j'allais dire le spectateur : ce sont les cinq actes d'une tragédie amoureuse. Depuis trois siècles qu'elle a reçu tant d'applaudissements et fait pleurer bien des yeux sensibles, on est encore à réclamer l'auteur.

Quoi qu'il en soit, le manuscrit, son étude, les commentaires, relancent la recherche et le débat : l'énigme demeure, mais un peu plus excitante encore.

YVES FLORENNE.

(1) W. Leiner, Universität Tübingen, Wilhelmstrasse 50/7400 Tübingen 1/R.F.A., 50 F.

(2) *Valentins et autres œuvres de Guilleragues*, F. Deloffre, Garnier 1960 ; *Guilleragues...* F. Deloffre et J. Rougeot, Genève, Droz, et Paris-Minard, 1972.

Écrire d'amour

Marcel Proust décelait dans le téléphone une invention mortifère. A-t-elle tué la correspondance amoureuse ? Nombre de contemporains s'en plaignent. Le message affectif appelle un échange mystérieux dont l'espace et les marges de la lettre peuvent seuls préserver les silences et les vibrations. L'attestent fort bien les cinq « romans d'amour par lettres » réunis dans un ouvrage qui nous projette vers ces dix-septième et dix-huitième siècles où l'écriture du désir avait la forme raffinée, retenue et intense de la culture classique.

Nul besoin de revenir sur les fameuses *Lettres de la religieuse portugaise*, sinon pour relever l'attribution que les responsables du livre continuent d'en faire au médiocre littérateur Guilleragues.

Une « conversation entre absents »

Le grand intérêt de cette nouvelle édition, brillamment érudite, est de nous donner à lire de moins célèbres et tout aussi fascinants cris du cœur. « Fragments d'un discours amoureux » qui traverse les âges occidentaux, ils révèlent ce goût des amants, imaginaires ou véridiques, de dire leur amour. Loin de nuire à la passion, son expression paraît en multiplier la puissance et la volupté. Batterie des mots, battements du cœur. Mieux encore : l'aveu combat la précarité d'un sentiment supposé fugace et perpétue l'émotion.

Cette « conversation entre absents », selon l'heureuse formule de La Bruyère, accorde la part belle aux femmes, dont la réputation d'inconstance trouve à se démentir et la sensibilité singulière à s'épanouir. Avec ses *Lettres d'une Péruvienne* (1747), Mme de Grafigny fournit un convaincant spécimen du roman épistolaire et sentimental, aux résonances inépuisables. La conduite de l'amant infidèle, lointain et silencieux arrache à Zilia tantôt des gémissements : « *Tu ignores ce que je souffre; tu ne sais même pas si j'existe, si je t'aime* » ; tantôt des vues pénétrantes sur les rapports des sexes dans des conditions où « *l'autorité est entièrement du côté des hommes (...), responsables de tous les désordres de la société* ». Constat analogue de souffrance par incompréhension, indélicatesse ou insuffisance masculines dans les *Lettres galantes de Madame* ****, écrites par Anne Ferrand (1691) : « *Mais comment m'auriez-vous fait voir une violente passion, si vous ne l'avez jamais sentie ? On n'abuse point une maîtresse éclairée, et si j'ai quelquefois paru satisfaite de vous, c'est que je voyais bien que ce qu'il aurait fallu pour remplir mes désirs passait la portée de vos sentiments, ou le pouvoir de mes charmes.* »

La séduction que ces paroles exercent vient de leur accent et de leur justesse, comme dans ce beau paradoxe émis par l'héroïne d'Anne Ferrand : « *Il y a déjà longtemps que cette maladie me tient, et je l'ai depuis que je vous aime, c'est-à-dire depuis que j'ai de la raison.* » Merveilleux savoir du langage du cœur !

S. K.

★ LETTRES PORTUGAISES, LETTRES D'UNE PÉRUVIENNE ET AUTRES ROMANS D'AMOUR PAR LETTRES. Éditions GF/Flammarion. Présentation par Isabelle Landy-Houillon et Bernard Bray. 403 p. 24 F.

Jean Paulhan et le secret du langage

(Suite de la page 17.)

Paulhan établit, entre cette leçon d'un langage trivalent et les divers états du ravissement esthétique, une analogie générale, qui consiste en l'unité des différences (monde et esprit, mots et choses, faits et idées). Cette analogie, il lui apparaît possible de la démontrer et de la proclamer opérante non seulement pour le langage, mais aussi pour la réalité. Pourtant, dans le moment même où Paulhan brandit cette clé, il ne cesse de lui venir un doute sur le sort qu'elle subit aussitôt que dite. En effet, ce secret de l'écrivain, ce secret de l'homme « *est tel qu'il ne puisse venir au jour... qu'à la condition de subir une déformation* ».

Jean Paulhan a parfois crié victoire : « *Mais nous, conduits (...) vers la confusion et l'unité, n'est-ce pas la clé et l'origine même de la langue universelle que nous avons découvertes dans la vertu qui fait de tout mot le signe aussi bien d'une pensée, d'une chose et d'un mot !* » Voilà la vaste écriture chiffrée du monde en son pouvoir ! Mais ce sont l'extase et la déception de l'indicible qui s'imposent en fin de parcours.

Il y a tout à la fois du Wittgenstein, du James et du Borges dans Paulhan l'épistolier, admirable détective d'un « roman » qui aurait pour protagonistes le langage, la conscience et le silence.

SERGE KOSTER.

★ TRAITÉ DU RAVISSEMENT, de Jean Paulhan, Éditions Périple, 255 p., 120 F.

Un colloque sur les correspondances d'écrivains

Un colloque international sur les correspondances inédites s'est tenu jeudi 9 et vendredi 10 juin, à Paris, avec des juristes, des chercheurs et des biographes, réunis à l'initiative de Claude Goyard, professeur à l'université Paris-II.

Soucieux de faire le point sur les questions juridiques des correspondances privées — aussi bien en droit français qu'en droit comparé — les participants se sont aussi attachés à exposer des cas particuliers : les correspondances de Mistral, les papiers de Montherlant, qui, publiés par Pierre Sipriot lui valurent un procès qu'il gagna, la correspondance de Napoléon, les correspondances de Chardonne et de Morand et l'intérêt qu'elles ont présenté pour leur biographe, Ginette Guitard-Auviste.

En droit français, la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire ne mentionne pas expressément les lettres missives parmi les œuvres protégées, mais, a indiqué Marie-Angèle Perot-Morel, directeur de recherche au C.N.R.S. de Grenoble : « *Une jurisprudence ancienne pose le principe de leur protection au titre du droit d'auteur, dès lors qu'elles font preuve de l'originalité requise pour toute création littéraire.* »

Les lettres sont la propriété de leur auteur, et, après sa mort, des personnes « *gardiennes* » du droit moral. Si les intentions de l'auteur sont claires, le contrôle judiciaire s'exerce en cas d'« *abus notoire* » (article 20 de la loi de 1957). Si la volonté de l'auteur n'est pas évidente — ce qui a été jugé pour Montherlant, — l'article 20 ne peut être mis en œuvre.

En définitive, comme le faisait remarquer Claude Colombet, professeur de droit à Paris-Sud : « *Le droit au secret des lettres missives est un droit jurisprudentiel et ses contours ne sont pas nettement dessinés.* » Selon lui, « *le droit au secret est susceptible de s'atténuer en présence de correspondances d'écrivains lorsque, avec l'écoulement du temps, aucun préjudice n'est plus à craindre et que doit l'emporter le droit à la critique historique* ». Le véritable débat est, en effet, dans cette imbrication du juridique, de l'éthique et de l'intérêt du patrimoine culturel.

Jo. S.

★ Signalons deux récentes publications : *les Lettres de Max Jacob à René Rimbert* (Ed. Rougerie, 125 pages, 45 F), et le tome XVII de la *Correspondance* de George Sand (avril 1862-juillet 1863). Textes réunis, classés et annotés par Georges Lubin. (Ed. Garnier, 852 pages).

le feuilleton

Lettre suit

(Suite de la page 17.)

On ne peut oublier (une plaisante réédition de Ramsay l'a rappelé en 1978) que Mallarmé s'était amusé, de septembre à décembre 1894, à rédiger tout seul, sous plusieurs pseudonymes, huit numéros d'un magazine, *la Dernière Mode*. L'auteur, hanté par l'écriture d'un livre absolu contenant tous les autres et la totalité du monde, ne dédaignait pas de jouer au journaliste futile. Il faudra attendre le Roland Barthes de *Système de la mode* et de *Mythologies* pour retrouver le regard d'un très grand esprit sur ce qui paraît mériter le moins ce regard.

En 1896, Mallarmé se laisse davantage envahir par les obligations mondaines. De sa maison de Valvins, près de Fontainebleau, il multiplie les politesses et les interventions, veille à la sépulture de Laforgue, après celle de Villiers de L'Isle-Adam. On est toujours étonné qu'un poète tellement subtil et hirsute quand il compose se montre dans la vie si posé, rangé, en un mot : bourgeois.

Les *Œuvres complètes* confirment ce mélange. On pensait que l'établissement des textes de Mallarmé ne posait pas de problèmes majeurs : il semble qu'il n'en soit rien. L'édition de 1945 due à Henri Mondor et G. Jean-Aubry serait passablement fautive, compte tenu de ce que Mallarmé, dans son souci célèbre de la perfection, n'a cessé de corriger ses textes. D'où l'édition critique, ou plus exactement historique, entreprise chez Flammarion par Carl Barbier, professeur à Edimbourg, et, depuis son décès, par un de ses élèves, Gordon C. Millan, professeur à Glasgow, grand connaisseur, notamment, de Pierre Louÿs et de Paul Valéry.

Le premier volume publié ce printemps contient l'intégralité des *Poésies*, avec l'accumulation des retouches, si possible datées. Deux autres tomes sont à paraître, l'un réunissant les écrits en prose, l'autre les pièces de circonstance.

Ce genre d'ouvrage, qu'il faut remercier la Caisse des lettres d'aider à voir le jour, ne s'adresse pas qu'aux érudits.

Prenez un des poèmes de Mallarmé les plus célèbres, que voici :

La Nuit approbatrice allume les onyx
De ses ongles au pur Crime, lampadophore,
Du Soir aboli par le vespéral Phœnix
De qui la cendre n'a de cinéraire amphore

Sur des consoles, en le noir Salon : nul ptyx,
Insolite vaisseau d'inanité sonore,
Car le Maître est allé puiser de l'eau du Styx
Avec tous ses objets dont le Rêve s'honore.

Et selon la croisée au Nord vacante, un or
Néfaste incite pour son beau cadre une rixe
Faite d'un dieu que croit emporter une nixe

En l'obscurcissement de la glace, décor
De l'absence, sinon que sur la glace encor
De scintillations le septuor se fixe.

J'ai souvenir d'un professeur que ce texte rendait fou de verve commentatrice. Il pouvait y passer le trimestre. Il y voyait des mobiliers effarants, des soirs d'hiver, le cosmos en transe. Nous marchions... Les conditions et les intentions dans lesquelles le poème a été composé sont à la fois dégrisantes, et plus excitantes encore. Les notes en bas de page nous enseignent qu'à la demande de son ami Cazalis Mallarmé a écrit son sonnet uniquement comme prétexte à une eau-forte « *pleine de rêve et de vide* ». Il avoue ne pas savoir le sens du mot « ptyx », choisi pour la rime — « *Un piano ?* », hasardera Leconte de Lisle, — ni la signification de tout le sonnet : « *Le sens, s'il en a un (mais je me consolerais du contraire grâce à la dose de poésie qu'il renferme, ce me semble), est évoqué par un mirage interne des mots eux-mêmes. En se laissant aller à le murmurer plusieurs fois, on éprouve une sensation assez cabalistique...* » Le sonnet sera refusé. Trop « bizarre », trop éloigné des « goûts du populaire », que Mallarmé s'honorait de fuir !

La preuve est faite qu'un appareil critique peut passionner les simples amateurs. Les en juger indignes équivaudrait à proscrire des expositions les esquisses et, plus généralement, tout ce qui, dans la peinture moderne, nous parle de l'œuvre en train de se faire. Le lecteur occasionnel est aussi compétent que le visiteur de musée pour apprécier ce qui se joue à l'intersection du créateur et de l'œuvre, et qui préfigure ce qui se passe entre l'œuvre et sa réception par le public.

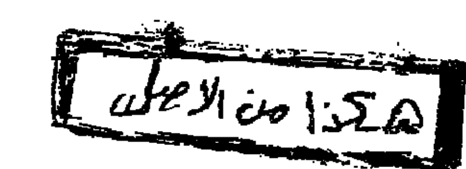
L'idéal du produit fini et du design dérobant au regard l'effort de l'homme ou de la machine n'a de sens que dans le négatif rigoureux de l'art qu'on appelle le commerce.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ CORRESPONDANCE DE MALLARMÉ, tome VII, Gallimard, 366 p., 155 F.

★ CORRESPONDANCE DE MALLARMÉ, tome VIII, Gallimard, 378 p, 150 F.

★ ŒUVRES COMPLÈTES DE MALLARMÉ, tome I : Poésies, Flammarion, 796 p., 170 F.



au fil des lectures

Essais

UN PSYCHIATRE VIENNOIS OBSTINÉ

Theodor Meynert avait été un des professeurs de Freud à la faculté de médecine de Vienne. Arthur Schnitzler a décrit dans *Jugend in Wien* (Jeunesse à Vienne), « *ce vieux médecin aliéniste, connu du monde entier, reprenant inlassablement la lutte – mille fois reconnue sans issue – contre les idées délirantes, et cela avec un acharnement implacable, comme si les lois de la nature devaient enfin, pour une fois, s'incliner devant l'énergie d'une volonté humaine* ».

Né à Vienne en 1833 et décédé en 1892, deux ans après la publication de *l'Amentia*, son ouvrage le plus célèbre, Theodor Meynert apparaît aujourd'hui comme un diplodocus de la psychiatrie. En traduisant son œuvre clinique, Christine Lévy-Friesacher attire l'attention sur les sources médicales, positivistes et matérialistes, dont s'est nourrie la pensée de Freud.

A l'opposé de Charcot, Meynert cherchait dans les lésions cérébrales l'explication de la folie. Peut-être subsiste-t-il des traces de son influence dans le souci qu'a souvent manifesté Freud de rattacher la psychologie à la biologie.

ROLAND JACCARD.

★ L'AMENTIA, de Theodor Meynert. Texte traduit et présenté par C. Lévy-Friesacher. P.U.F., 166 p., 85 F.

LES MIRAGES DU PROGRÈS

Le peintre et écrivain genevois Rodolphe Töpffer (1799-1846), dont les histoires bruissantes de folie enthousiasmèrent Wolfgang Goethe, abandonnait volontiers plume et pinceau pour de longues excursions pédestres dans les Alpes. La nature le consolait de la « *fureur de produire* » de ses contemporains.

Du progrès dans les rapports avec le petit-bourgeois et avec les maîtres d'école, qu'il écrivit en 1835, se voulait une réplique cinglante aux fanatiques du progrès qui, au nom de l'expéditif et de l'économique, entendaient nier l'intelligence, l'imagination et le rêve.

Pour mieux résister à la fièvre qui travaille la littérature, la politique et l'industrie de son temps, l'auteur de *la Bibliothèque de mon oncle* (1), se réfugie derrière ses complices de toujours, les livres, et attend que les mirages se dissipent.

Ce marcheur impénitent ne pardonnait pas au progrès de « *fatiguer les herbes* » dans lesquelles il aimait s'allonger.

PIERRE DRACHLINE.

★ DU PROGRÈS DANS LES RAPPORTS AVEC LE PETIT-BOURGEOIS, de Rodolphe Töpffer, éditions Le temps qu'il fait, 1, rue Lenôtre, 16100 Cognac, 50 pages, 27 F.

(1) Éditions de l'Aire.

Poésie

UN SOMPTUEUX PALAIS BAROQUE

Nos grands-mères nommaient « catalogne » ce que nos filles nomment un patchwork : grand dessus de lit de tapisserie, fait de bribes, pièces et morceaux de tissus retrouvés ci et là. Savamment organisé, ce beau désordre du passé retrouvait un présent coloré.

C'est ce que propose Michel Butor avec *Exprès* : collage, collection, composition de textes poétiques d'hier et de naguère, très divers dans ce qui les suscita, et dont la reprise dans une disposition inattendue (sept fois sept poèmes) fait penser à quelque fil d'Ariane qui, depuis des années, aurait guidé le poète vers cet *Exprès*, à travers le dédale des œuvres de circonstance. L'essentiel, dans ces pages de patchwork, est le scintillement des mots et le chatoiement des phrases ; un somptueux palais baroque à la gloire de notre langue :

Dans les îles d'Isabelle, les naufragés
reprennent leur souffle perdu, les paumes des rochers s'entrouvent pour leur convalescence, les algues les massent, les marées les baignent, les plumes les parent, les serpents les charment et les oiseaux les pilotent.

Derrière la beauté des mots, l'émotion des vies : animales surtout. Les bestiaires, vifs ou figés, fascinent le poète.

Un beau livre d'images pour une bibliothèque poétique.

JACQUES CELLARD.

★ EXPRÈS (ENVOIS 2), de Michel Butor, Gallimard éd., 174 p., 79 F.

DES TYPES EN OR

Plusieurs poètes et prosateurs satiriques, qui ont pris le sobriquet de Types en Or, forment une étonnante et joyeuse pléiade, dans la Belgique wallonne. Partagés entre Bruxelles, Charleroi et La Louvière, ils gravitent autour de la revue *Phantomas*. Agés aujourd'hui de cinquante ans en moyenne, ils ont pris, dirait-on, leurs leçons auprès de trois sources particulières : le dada-surréalisme, variante Benjamin Péret, l'absurde généralisé et la grosse bourde chère à Alfred Jarry, avec l'accent du coin.

Quatre livres publiés, ces temps derniers, dans la collection « Phantomas » donnent une parfaite image de ce qui lie ou sépare ces écrivains. Paul Bourgoignie, dans *la Brouette aux longs-courts*, accumule les jeux de mots terrorisants et sait se faire intraitable, pour fustiger ce monde.

Pierre Puttemans, auteur d' *Un pays de vergers*, a de l'amertume une conception plus intellectuelle. Volontiers gris et démonstratif, il met une sorte de logique imperturbable à démonter le moindre ressort de nos habitudes. Il faut le lire avec attention : au tournant de chaque syllabe, on trouve de la dynamite. Mais il lui arrive de montrer quelque impatience : alors, il démantèle le langage et substitue à un français trop parfait une manière de néerlando-valaque.

Les frères Marcel et Gabriel Piqueray, qui publient *Au-delà des gestes*, se sont fait deux spécialités : le court récit élégant qui doit passer pour un poème en prose, genre Aloysius Bertrand mis au goût et au dégoût du jour, et le poème en style télégraphique. Il y a chez les Piqueray un humour corrosif du meilleur effet.

Sans tapage ni défis ostensibles, François Jacqmin, auteur des *Saisons*, est le grand poète du groupe. Son scepticisme souriant sait émouvoir au lieu de bousculer. S'il prend les simulacres humains pour ce qu'ils sont, il sait leur donner une rare vertu élégiaque. Il est un enchanteur de l'absurde et, gagerait-on, un descendant à la fois de Supervielle et de Ponge : du premier il a hérité l'humour des choses interplanétaires, et du second une philosophie de l'objet pensant. Cela est tout aussi tonique que rêveur.

Pour la première fois dans
[l'histoire du monde, il fait
[plus beau qu'ailleurs.
Les enfants défient toutes
[les lois de la gaieté.
Ils sentent que l'absolu a
[des vibrations de toupie.
...
On pénètre le secret de
[l'espèce.
Puis, on est ce secret.
On devient enfin sa propre
[origine.

ALAIN BOSQUET.

● Tous ces volumes dans la collection « Phantomas ». Ils sont diffusés en France par Argon, 43, rue Hallé, Paris-14e.

romans policiers

Violence et dérision

● Avec *Quand la ville dort, Rien dans les manches* et *Donnant donnant*, repris en « Carré noir », William R. Burnett a écrit une trilogie urbaine où le crime, l'argent et la politique mènent conjointement le bal. Dans *Donnant donnant*, qui s'ouvre sur le meurtre de l'avocat Hobart, Burnett campe deux personnages qui portent sa marque : Liona Vance, fille trop belle qui « servira » de suspect, et Roy Hargis, le policier chargé de l'enquête, froid et méprisant, dit « le bourreau ». Rues sombres, boîtes de nuit, taudis, comparses louches décrits vite, le décor est planté, l'ambiance garantie, mais, comme dans les meilleurs romans noirs, l'intrigue criminelle n'empêche pas qu'un destin ironique tombe sur le dos des protagonistes. Imprévu, un amour fou fera du flic à la coule une figure inoubliable. (*Donnant donnant*, de William R. Burnett, « Carré noir », 280 p.)

● Comme *Nada* de Manchette et *le Feu dans le sang* de Cana/Villete, *Section rouge de l'espoir* de Demouzon, paru en 1979, échappait aux clichés des polars inspirés par le gauchisme et les groupuscules terroristes. « J'ai lu » le republie dans sa série policière. Dorgères, le « Che » français, Evelyne, la prof marxiste, Picard, le paumé facho, ou Desmarets, le policier qui travaille sur ordinateur, sont à peine des caricatures. La cavale de la « section » et la traque policière, menées à un train d'enfer, s'achèvent sur un « goût amer de violence et de dérision ». Demouzon, qui vient de publier chez Flammarion la troisième aventure d'Augustin Lorenzaccio, *Paquebot*, ne manque ni de punch ni de verdeur. (*Section rouge de l'espoir*, de Demouzon, « J'ai lu », 189 p.)

● Jean-Claude Lamy, après Gaston Leroux et Rouletabille, s'amuse avec Maurice Leblanc et Arsène Lupin. Pour explorer le « mythe mystificateur » du gentleman au monocle, il a relu ses aventures et établi la liste de ses identités successives, de Bernard d'Andrésy au docteur Vernes. Gambadant entre les exploits du cambrioleur de charme, Jean-Claude Lamy croise la biographie de son inventeur, explore l'époque de leur rencontre et mélange les images et les citations. Qui est Lupin ? Au terme de ces divagations plaisantes, « lamentable fantoche » ou « gentleman sans importance », il garde son allure de turlupin et de roublard qui fascine plus que les héros tout d'une pièce. Lupin, c'est ce que Lamy cherche à nous faire croire, est taillé dans l'étoffe chatoyante de nos rêves, subtil et insaisissable. (*Arsène Lupin, gentleman de la nuit*, Grasset, 251 p., 65 F.)

● *La Nuit des dupes*, le premier roman de Thomas Palmer que l'on compare à du Chandler, fait plutôt penser aux *Guerriers de l'enfer* de Robert Stone, une des meilleures fables sur la violence américaine aujourd'hui. Si une tonne de cocaïne volée aux trafiquants colombiens sert de prétexte à cette course poursuite qui, de Miami aux marais des Everglades, entraîne un couple au fond de l'horreur, la démence mise au jour par Palmer a une valeur d'avertissement et, en multipliant les détails, les objets et les actes, remet sur le tapis l'éternelle question, déjà posée par Conrad et par Melville : la sauvagerie va-t-elle revenir et dévorer nos lois, nos villes, toute la planète ? (*La Nuit des dupes*, de Thomas Palmer, traduit de l'américain par Françoise et Guy Casaril, Calmann-Lévy, 395 p., 89 F.)

R. S.

Paris, capitale de la littérature latino-américaine

Paris devient la capitale de la littérature latino-américaine. L'Institut international de littérature latino-américaine tient, en effet, jusqu'au vendredi 17 juin, son vingt-deuxième congrès à l'UNESCO avec une série de débats, notamment sur « Le baroque et le problème de l'identité culturelle en Amérique latine », par Severo Sarduy, ainsi que des séances sur l'Argentine, le Pérou, le Chili, l'Amérique centrale, l'Uruguay, le Mexique, et sur le Cubain Alejo Carpentier.

De nombreux poètes, écrivains, critiques, émigrés ou non, se sont réunis à cette occasion à Paris. Citons : le Péruvien Mario Vargas Llosa, le Paraguayen Augusto Roa Bastos, le Chilien Antonio Skarmeta, les Argentins Juan Gelman, Osvaldo Soriano, Juan José Saer, Hector Bianciotti, l'Uruguayen Mario Benedetti, etc.

Cette manifestation sera suivie, du 17 au 19 juin, par le premier colloque international de littérature chilienne. Il sera organisé par l'Institut des hautes études de l'Amérique latine (28, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris).

Vargas Llosa, peintre de la «fin du monde»

• *L'aventure fascinante d'un « Christ » du Brésil.*

ALEJO CARPENTIER nous avait habitués à ces personnages historiques étranges, vrais et pourtant si délirants qu'ils semblaient surgir directement du domaine de l'imaginaire. Mario Vargas Llosa, l'un des écrivains les plus doués de l'Amérique latine, auteur de deux chefs-d'œuvre : *la Ville et les Chiens* et *la Maison verte* (1), reprend-il le flambeau ? L'avenir le dira, mais déjà l'aventure racontée dans *la Guerre de la fin du monde* se révèle aussi fascinante que celle du roi Christophe magnifiée par Carpentier dans *le Royaume de ce monde* (2).

Le protagoniste montre son insolite stature dès la première page. C'est un grand homme maigre à la peau foncée, aux cheveux de jais et aux yeux de braise, qui, dans ses sandales de berger et sa bure violette, apparaît à l'improviste dans les villages oubliés du sertao brésilien. Aux délaissés qui les habitent, l'homme prêche la fin des temps, parle du ciel et de l'enfer, de l'âme qu'il faut sauver sur terre en relevant les ruines des chapelles et en entretenant les cimetières. Celui qu'on surnomme le Conseiller appartient à l'histoire du Brésil. Il s'appelle en fait Antonio Vicente Mendez Maciel et mena son combat dans le dernier tiers du dix-neuvième siècle.

Ce prophète des gueux, Mario Vargas Llosa l'imagine suivi à la trace par un autre personnage, appartenant à un courant idéologique opposé, mais qui a lui aussi le culte aveugle de « sa » vérité. Galileo Gall est un Écossais, phrénologue, ancien communard, condamné à mort à Paris et en Espagne pour ses actions d'agitateur. Il écrit des articles pour un journal libertaire de Lyon : *l'Étincelle de la révolte.* Quand un naufrage le jette sur les côtes de Bahia, en 1894, il y a à peine six ans que le Brésil a aboli l'esclavage et cinq ans que l'armée a destitué l'empereur Pedro II et proclamé la République. *« Fasciné par son mélange de races et de cultures, par son effervescence sociale et politique »*, Galileo Gall décide de rester. Et le destin l'amène à suivre et à commenter l'ascension et la chute du plus fanatique des fous de Dieu que le sertao ait connu de mémoire d'homme.

Au Brésil, la République vient de prendre des mesures qui sont autant de sacrilèges pour le croyant : séparation de l'Église et de l'État, liberté des cultes, instauration du mariage civil. Antonio le Conseiller y voit, lui, l'intervention du Diable : l'État veut connaître la religion de chacun afin d'identifier les catholiques quand commenceront les persécutions. La carte statistique et le recensement également décidés sont des manœuvres pour détecter les affranchis et rétablir l'esclavage dans les plantations. Quant à l'impôt désormais obligatoire pour tous, ceux qui le percevront se montreront plus voraces que les vautours et les bandits. Le jour où il arrache et brûle les affiches apposées par les municipalités devant les foules perplexes, le Conseiller le proclame : l'Antéchrist est venu sur terre et il s'appelle la République.

Dans ce Nord-Est brésilien où la violence, la faim, l'injustice, le mal, règnent sous toutes leurs formes, la folle croisade commence. D'abord avec quelques disciples. Mais bientôt c'est une horde hagarde de prosélytes fascinés par la parole de ce nouveau Christ qui s'avance sur les pistes du désert, parmi les cactus et les pierres, sous un ciel de plomb.

Tous sont les survivants de la grande sécheresse qui a décimé les villages et répandu les épidémies. Certains sont des illuminés, comme le Ravi, un orphelin que le Conseiller a soumis à l'épreuve du cilice ; ou comme Maria Quadrado, la fille de vingt ans qui a traîné une croix de bois durant trois mois à travers sables et marécages et a été violée quatre fois ; mais il y a aussi des péons indiens, des nègres fugitifs, des prostituées, des infirmes et des hystériques ; et des bandits comme Joao Grande, le bel esclave assassin de sa bienfaitrice, ou Joao Satan qui coupe les testicules de ses victimes et les leur enfonce dans la bouche. Aux uns et aux autres, le Conseiller rappelle que la République est le premier des signes avant-coureurs des fléaux qui vont précéder la résurrection des morts et le Jugement Dernier. S'ils souhaitent l'éternité, *ils doivent se préparer aux combats* qui feront rage quand les démons envahiront comme une tache de feu le sertao.

Une volonté politique

Après avoir traversé ravins, plateaux, montagnes et brousse, le Conseiller annonce que le moment est venu de se fixer et de construire un temple qui serait, à la fin du monde, ce qu'avait été en son début l'Arche de Noé. Le lieu est une fazenda en ruines, du nom de Canudos, un ancien domaine d'élevage abandonné depuis la grande sécheresse de 1877 par son propriétaire, le baron Canabrava. A Canudos, on s'entasse dans des cahutes de terre et de paille, des abris de chiffon et de bois qui se multiplient au fur et à mesure que des groupes de tanneurs, de colporteurs, de guérisseurs, d'accoucheuses, de vagabonds, de malades, venus des quatre points cardinaux, arrivent avec l'espoir de trouver pardon, refuge, santé, félicité. Dans la nuit, on les entend applaudir la Vierge et le Bon Jésus, huer l'Antéchrist, répéter les commandements et les interdictions de la religion, quand ils n'écoutent pas le Conseiller prédire le retour du Grand Roi purificateur, Dom Sebastiao (un souverain portugais disparu en Afrique au quinzième siècle), qui leur sourira du haut de sa monture parée d'or et de diamants, avant de retourner avec son armée de sauveurs au fond de la mer.

La plupart sont armés jusqu'aux dents, car c'est à Canudos qu'ils vont mener « la guerre de la fin du monde ». Contre les gendarmes d'abord qui, à la demande de l'ancien propriétaire, voudront les déloger. Un affrontement étrange où l'on va au combat comme des pénitents en procession, chantant et priant derrière une croix et une bannière monumentales, mais où l'on sort brusquement les fusils, tuant et dispersant les forces de l'ordre stupéfaites. A l'armée aussi on infligera de cuisantes défaites. Jusqu'au jour où la République, grandement ébranlée par la présence de ce phalanstère mystique, décide de l'exterminer. Le 30 septembre 1897, Canudos est rasé. Aucun de ses trente mille parias ne survivra au génocide.

Les épisodes dramatiques ou cocasses, pleins de rebondissements spectaculaires et de hasards miraculeux, se succèdent à un rythme hallucinant au long des cinq cents pages de ce livre dense. On ne peut s'empêcher de songer aux histoires de cape et d'épée d'Alexandre Dumas, aux *Misérables* de Victor Hugo, aux grands feuilletons romanesques auxquels indiscutablement *la Guerre de la fin du monde* se rattache. *Pourtant, il y a ici*, perceptible même en dehors des séquences plus particulièrement consacrées aux commentaires doctrinaux, une nette volonté politique. Avec l'aventure du Conseiller et de ses vengeurs en guenilles, Mario Vargas Llosa entend montrer les graves turpitudes historiques que peuvent engendrer le fanatisme et la foi intransigeante, et avec les interprétations et considérations de Galileo Gall, les turpitudes que suscitent les utopies ou les doctrines révolutionnaires au programme archaïque. Mais l'auteur nous semble aller plus loin encore : rendre actuelle en quelque sorte une histoire ancienne pour suggérer que le salut de l'homme du tiers-monde n'est pas dans les idéologies rigides, qui ne font qu'imposer aux nouvelles sociétés les plus graves contresens, autant à ceux qui les défendent qu'à ceux qui les combattent.

Voilà, dans une très belle traduction d'Albert Bensoussan, et supérieur à tous les best-sellers historiques de ces dernières années, un merveilleux livre pour l'été.

CLAUDE COUFFON.

★ LA GUERRE DE LA FIN DU MONDE, de Mario Vargas Llosa. Traduit de l'espagnol par Albert Bensoussan. Gallimard, coll. « Du monde entier », 564 pages, 120 francs.

(1) Traduits par Bernard Lesfargues, Gallimard.

(2) Traduit par René L.F. Durand, Gallimard.

José Lezama Lima ou le triomphe d'Orphée

• *Cubain de naissance, chinois d'esprit, étrusque de racine.*

TOUT commence avec l'éternelle fumée bleue d'un cigare bagué d'or. Nous sommes dans le « Sanctuaire de Delphes », c'est-à-dire au nº 162 de la rue Trocadero, à La Havane. Imaginez un homme d'une infinie lenteur, qui a fait de la sieste un art, écrivant : *« Sous les tropiques, tout dépend du style de la sieste. »* Puis il ajoute érotiquement ascétique : *« Tous les jours à la sieste, comme exercice d'ascèse, pensez à la mort. Cela renforce votre sensualisme, cela le rend plus véritable. »*

Songez que, dans cette maison de type colonial, il y avait tout le savoir du monde, c'est-à-dire, pêle-mêle, les mythologies, la scolastique, les théogonies, les querelles théologiennes, les poétiques, et un sens aigu de la volupté : ce fut l'antre de José Lezama Lima. Il naquit en cet endroit en 1910, il y mourut en 1976. Personne ne connaissait autant que lui ni aussi bien la « vastitude » de l'univers et les rêves les plus divers des hommes de tous les temps. Cubain de lieu, il était chinois d'esprit et étrusque de racine. Il conversait avec Mallarmé aussi bien qu'avec Homère ou Gongora. Il argumentait avec Thomas d'Aquin et Francis Bacon. Il édifiait une œuvre insolite, dirigeant l'une des revues les plus ouvertes, et livrant au public un roman qui n'est comparable à aucun autre : *Paradiso* (1) ; des poèmes qui ne sont d'aucune obédience : *Dador* (2) ; et des essais critiques qui ressemblent à la création du monde, et que l'on publie en français sous le titre : *Introduction aux vases orphiques.* C'est un écrivain d'exception. De son logis, il a rameuté l'histoire de l'humanité, ses sites, ses cultures, sa grandeur et ses divorces. Lui, l'isolé, il savait tout, à la manière de Borges l'aveugle qui a tout *vu*...

Tant de rêveries merveilleusement paresseuses

José Lezama Lima est d'abord un poète. La lecture de l'*Introduction aux vases orphiques* le démontre. Qui voudrait chercher ici une théorie du poétique en serait pour ses frais, mais y gagnerait un enchantement certain. *« La poésie ne résiste pas à l'écriture »*, c'est un mot de notre auteur dans cet ouvrage. Cela veut dire que la poésie s'incarne dans le poème. Et toujours l'image surgit, à la fois énigme et discours, rupture et assurance du continu. L'image ! *« L'image comme un absolu, l'image qui se sait image, l'image comme la dernière des histoires possibles. »* Il faudra quelque jour — et le plus tôt sera le mieux — reconnaître en Lezama Lima l'auteur de la *« dernière des histoires possibles »* : celle, tellement rompue en facettes fabuleusement baroques, qu'est *Paradiso*, mais également celle qui tente de s'ordonner dans un gongorisme tropical au travers des strophes de *Dador*, avec cette *« musique sans sommeil »* qui à chaque tourne de page déchire la sieste bienheureuse, mais aussi l'illumine et la rend illimitée. Les « vases orphiques » que José Lezama Lima avait dans l'esprit et que ce volume ne fait — modestie très mallarméenne — qu'« introduire », font paraître Ulysse aux Enfers lorsqu'il dialogue avec Héraclès.

Lezama Lima, depuis son mirador serein de la rue Trocadero, examinait les empires et les légendes, recomposait l'ombre des fantômes, analysait une citation erronée de Valéry, s'interrogeait sur l'improbable rencontre de la luminosité de Gongora et de la « nuit obscure » explorée par Jean de la Croix. De tant de rêveries merveilleuses (et merveilleusement « paresseuses ») lui était venue l'idée du *« relativisme ou pessimisme de toute lecture d'un cycle culturel »*. Mais, loin de déplorer l'image tremblée que nous pouvons prendre du drame des Atrides, des fourmis qui construisirent les pyramides ou des mariages hors castes qui aboutirent à l'œuvre de Marcel Proust, Lima, l'homme des images et l'inconditionnel de l'écrit, conclut : *« Il est aigu et déchirant que le pessimisme de cette lecture impossible commence par la poésie. »*

Un poète difficile mais pas obscur

Il faut ajouter que, si la lecture de l'*Introduction aux vases orphiques* est une lecture difficile, José Lezama Lima n'en est pas pour autant un poète obscur. Dans un entretien avec Armando Alavarez Bravo (3), et en d'autres endroits, Lezama Lima fait allusion aux poètes-jongleurs de notre Moyen Age, indiquant ainsi que la transparence et l'hermétisme ne sont pas des notions opposées mais des « pratiques » *complémentaires.* Voilà l'art poétique de Lezama Lima, cet écrivain à la fois solaire et nocturne qui, alors que Fidel Castro voulait le charger de la culture, affirmait qu'*« un système poétique du monde peut remplacer la religion »*. Et même, ajoutait-il : *« Il se constitue en religion. Telle fut la splendeur de ce* quia absurdum *du catholicisme des premiers siècles... »*

Dans un livre d'intime complicité, *le Tour du jour en quatre-vingts mondes*, Julio Cortazar (4) songe à un club de lecteurs de Lezama Lima. Je pense qu'une telle société secrète existe bel et bien. Qu'elle s'est constituée par les effets d'une séduction proliférante (tropicalement végétale) à mesure que les textes de Lezama Lima voyaient le jour (et précisément en langue française).

José Lezama Lima, c'est le jeu de tous les mythes, l'océan des images. Bref ! la culture devenue, enfin ! un rêve...

HUBERT JUIN.

★ INTRODUCTION AUX VASES ORPHIQUES, de José Lezama Lima, traduit de l'espagnol par Albert Bensoussan. Collection « Barocco », Flammarion, 315 pages, 90 francs.

(1) *Paradiso*, traduit de l'espagnol par Didier Coste. Éditions du Seuil, 1971.

(2) *Dador*, traduit du cubain par Gérard de Cortanze. Flammarion, 1980.

(3) Voir la revue *Dirty* (nº 8/9, 20, rue Joseph-Delon, 92160 Antony). Ce numéro de *Dirty* contient un dossier consacré à Lezama Lima. On consultera également le numéro spécial de la revue *Oracl* (4, rue de la Trinité, à Poitiers), qui vient d'être consacré à notre auteur.

(4) *Le Tour du jour en quatre-vingts mondes.* Gallimard, 1980.

Une poésie foisonnante

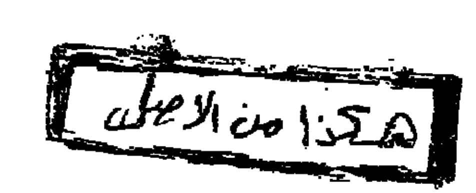
CONTINENT immense où tout est rupture, le domaine latino-américain est d'une variété et d'une complexité redoutables. Quelques figures dominent la scène poétique : Cesar Vallejo, Jorge Luis Borges, Octavio Paz, Vicente Huidobro. De biais, inclassable, il y a Pablo Neruda. Puis on trouve José Lezama Lima, Carlos Drummond de Andrade et Alberto Girri. Suivent les plus jeunes, qui *sont contemporains des événements* tragiques qui labourèrent et labourent encore cette partie du monde : Ernesto Cardenal, Roberto Etchavarren, Roque Dalton, Antonio Cisneros et des dizaines d'autres. Bref ! ici, les voix vivent, se bousculent, partent du Pérou, du Chili, de l'Argentine, se retrouvent et s'unissent dans un lieu mythique, puis à nouveau se séparent. Le discours poétique qui s'élabore en Amérique du Sud et en Amérique centrale est d'une telle vivacité, il est en proie à de tels mouvements, qu'il est impossible d'en dresser, fût-ce passagèrement, le panorama.

Avec *Une anthologie de la poésie latino-américaine contemporaine*, Gérard de Cortanze évite ce piège. Il n'établit pas un cadastre ; il donne à lire et à entendre : c'est la bonne méthode. On lui devait *America libre* (Seghers, 1976), qui était l'ébauche de l'anthologie qu'il nous présente aujourd'hui. Traducteur, Gérard de Cortanze n'uniformise nullement des voix qui ne sont pas comparables les unes aux autres : il a le talent et la modestie de s'effacer. Ainsi, le « joycisme » de Joaquim de Sousa Andrade voisine avec le lyrisme coléreux de Cesar Vallejo et la rigueur miroitante de Severo Sarduy. Ce n'est pas un livre d'initiation ; c'est un grand livre, où la poésie latino-américaine se contemple — et se reflète.

H. J.

★ UNE ANTHOLOGIE DE LA POÉSIE LATINO-AMÉRICAINE CONTEMPORAINE, par Gérard de Cortanze, collection « Transitions », Publisud édit., 431 p., 94 F.





lettres étrangères

Les poèmes passionnés de Jean de la Croix

NÉ à Fontiveros, dans la province d'Avila, en 1542, Juan de Yepes fut ordonné *prêtre à Salamanque en 1567*. Sa rencontre avec Thérèse de Jésus et leur totale communion de pensée l'amenèrent à fonder à Duruelo, en octobre 1568, le premier couvent de carmes déchaussés, qui fit sienne la discipline ascétique — pauvreté, pénitence, prière — prônée par la religieuse dans l'Espagne matérialiste de Philippe II. Cette volonté de retour strict à la règle primitive de l'ordre indisposa les carmes, qui enlevèrent Juan de Yepes et le séquestrèrent *dans leur couvent de Tolède en décembre 1577*.

Ce fut dans cette *« nuit mystique de la geôle tolédane où*, selon les mots de Pierre Emmanuel, *le saint du Carmel* [était] *comme emmuré »*, que Jean de Yepes, devenu Jean de la Croix, rêva et cisela la plupart des strophes sensuelles et passionnées de son *Cantique spirituel*, dont il existe deux versions. Ayant réussi, huit mois plus tard, à s'évader, il se réfugia chez des religieuses réformées de Tolède, puis, réhabilité, il fut finalement nommé prieur au Calvario, en Andalousie. Il y composa *Nuit obscure*, que beaucoup considèrent comme son chef-d'œuvre tant s'y concentre en force suggestive la lumineuse affirmation de la foi.

Prieur du carmel de Grenade, Jean de la Croix, en même temps qu'il rédigeait *ses traités doctrinaux*, *retrouvait* une plume lyrique pour chanter l'extase mystique dans *Flamme d'amour vive*. Mais déjà des supérieurs acharnés à sa perte préparaient sa disgrâce. En 1591, il était démis de toutes ses charges et contraint de se retirer comme simple religieux au monastère de la Penuela, proche de Jaen. *Miné* par *les* pénitences, celui qui passait ses nuits en oraisons, allongé, les bras en croix, sous les marronniers, mourut la même année, gravement malade, à Ubeda, dans la nuit du 13 au 14 décembre. *Il avait quarante-neuf ans.*

L'œuvre poétique de Jean de la Croix ne dépasse pas le millier de vers. *« Saint Jean de la Croix est le grand poète le plus bref de la langue espagnole, peut-être de la littérature universelle »*, a dit Jorge Guillen, dont l'Espagne vient de célébrer le quatre-vingt-dixième anniversaire. *« Oui, mais quel artiste ! »*, s'écrie encore Pierre Emmanuel, qui affirme judicieusement : *« La lecture de Jean de la Croix est la meilleure préparation à la compréhension des autres grands mystiques, chrétiens ou non ; c'est une expérience de l'Être, après laquelle nous nous apercevons que les dimensions de notre esprit ont changé. »*

Avec une préface de Pierre Emmanuel et une postface de Jorge Guillen, Bernard Sesé réunit et traduit aujourd'hui l'intégralité des *Poèmes* de Jean de la Croix. Du R.P. Cyprien (en 1641) à nos contemporains Rolland-Simon ou Pierre Darmangeat, beaucoup de traducteurs se sont intéressés au carme poète. Les traductions de Bernard Sesé sont dépouillées, scrupuleusement fidèles à *l'original et, ce faisant, réussissent* pleinement à capter l'intensité et la pureté magique de ces textes inspirés.

L'ingénieux montage bilingue dû à l'illustrateur François Chapuis ajoute à notre plaisir. Oui, vraiment, un très beau livre ! Un ravissement pour l'œil et pour l'esprit !

C.C.

★ **POÉSIES COMPLÈTES, de Jean de la Croix, édition bilingue, nouvelle traduction intégrale et avant-propos de Bernard Sesé. Les Cahiers Obsidiane, 144 pages (58, rue des Abbesses, 75018 Paris).**

Ian McEwan et le virus de l'hémoglobine

UN pied innocent, un récit qui baigne dans une torpeur oppressante, un dénouement horrible : c'est *Un bonheur de rencontre*, le second roman de l'Anglais Ian McEwan publié en France. Le précédent, *le Jardin de ciment* (récemment réédité dans la collection « Points-Virgule » au Seuil), décrivait l'univers d'enfants confrontés à la mort. Ce n'était pas très gai, mais le lecteur en sortait à peu près indemne. Avec *Un bonheur de rencontre*, il est difficile de ne pas être marqué par la violence sauvage qui explose dans les dernières pages.

Certes, McEwan n'a pas le monopole du genre : on peut même constater que le virus de l'hémoglobine frappe de plus en plus d'écrivains de la génération des trente-cinq-quarante ans. Citons par exemple le japonais Ryu Murakami avec un roman comme *La guerre commence au-delà de la mer* (1) ou le Suédois Per Gunnar Evander qui décrit méticuleusement dans *Uppkomlingarna* (2) les tortures qu'infligent un groupe de jeunes garçons à un homme qu'ils désignent comme étant leur père. Si ce type d'agressivité n'apparaît guère comme un des éléments *novateurs du roman contemporain*, plus significatif en revanche est le fait que les personnages intériorisent cette violence.

Le récit de McEwan *s'ouvre* pourtant sur une scène bien paisible : un couple de tourtereaux se prélasse dans une chambre d'hôtel. Ils sont jeunes, ils sont beaux, ils s'aiment. Mais ils s'ennuient un peu. Des promenades dans les ruelles d'une ville quelque peu *inquiétante (l'auteur* refuse de donner son nom, cependant on reconnaît Venise), une rencontre avec un couple singulier, *vont progressivement* remettre en cause cette quiétude. Les paisibles touristes sont appelés à devenir une proie.

Entre rêve et cauchemar

Visiblement, McEwan (au contraire du lecteur !) est très à l'aise dans ce genre de situation *où le sentiment d'oppression* reste diffus. Une citation de Pavese, placée en exergue de ce récit, semble déjà une mise en garde : *« Le voyage est une agression. Il vous contraint à faire confiance à des inconnus (...) »* Seulement, les frontières que fait traverser McEwan à ses personnages *ne sont* pas du ressort des nations : elles sont ces pointillés qui séparent parfois le rêve de la réalité. Ou encore le *rêve* du cauchemar.

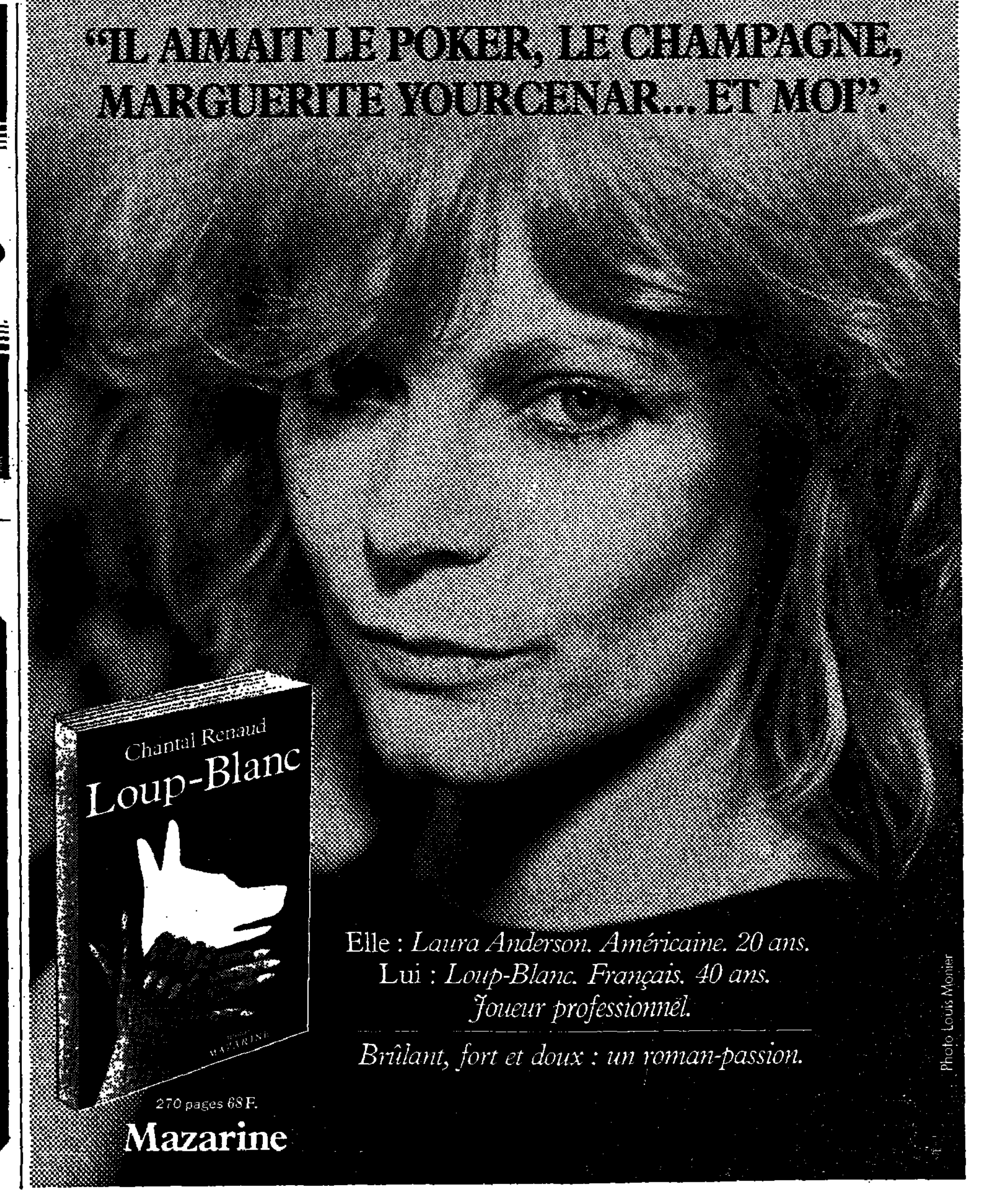
BERNARD GÉNIÈS.

★ **UN BONHEUR DE RENCONTRE, d'Ian McEwan. Traduit de l'anglais par Jean-Pierre Carasso. Éd. du Seuil, 192 p. 59 F.**

● **Les éditions Veyrier (collection Off) ont également publié un recueil de nouvelles de McEwan intitulé *Premier amour, derniers rites*.**

(1) Ed. Laffont.

(2) Roman non traduit en français. Ed. Bonnier, Stockholm.



LE DÉBAT SUR LE PRIX DU LIVRE

LE RAPPORT DU MINISTÈRE ET CELUI DE M. PINGAUD

« Ni dérive ni dérapage »

Voici les conclusions des deux rapports demandés par M. Jack Lang : celui de M. Bernard Pingaud, intitulé *le Livre à son prix*, texte écrit dans un style alerte, qui devrait être publié prochainement, et celui du ministère, gros document, nourri d'annexes et regroupant les bilans du Syndicat national de l'édition (S.N.E.), de la Fédération française des syndicats de libraires (F.F.S.L.) et de l'Union syndicale des libraires de France (U.S.L.F.).

● *L'indice de prix du livre* de 1982 est plutôt favorable à la loi, même s'il atteint 12,3 % pour les ouvrages non scolaires. Compte tenu, en effet, de la suppression du « discount » correspondant à une « hausse mécanique » de deux à trois points, la hausse « réelle » est de 10 %, comparable aux 9,7 % de l'indice général des prix en 1982. En période de « liberté » des prix instaurée par l'arrêté Monory, les indices avaient été, en 1980, de 16,5 % pour le livre contre 13,5 % pour l'indice général et, en 1981, de 16,7 % contre 14 %.

En ce qui concerne les nouveautés, l'Observatoire des prix (1) mis en place par le ministère de la culture, se basant sur le prix moyen à la page de trois cents nouveautés parues en 1982 chez sept gros éditeurs, a relevé une hausse de 9,2 %. Au total, le rapport du ministère considère qu'il n'y a eu *« ni dérive ni dérapage »* et que *« l'évolution reste satisfaisante »*.

● *La production éditoriale* pour 1982 marque une « nette reprise », si l'on en croit les pourcentages publiés par le Syndicat national de l'édition, dont les premiers résultats de l'enquête annuelle s'appuient sur un échantillon de deux cent quatre-vingt-quinze maisons ayant répondu aux enquêtes des deux années précédentes (les résultats définitifs seront connus à la fin du premier semestre). Cet échantillon, portant sur 83 % du chiffre d'affaires et 81,9 % de la production en titres paraît toutefois significatif. Après avoir connu une baisse en 1980 et 1981, la production marque en 1982 une progression de + 1,9 % en titres (– 0,1 % pour les nouveautés) et de + 4,3 % en nombre d'exemplaires (+ 1,9 % pour les nouveautés). *« L'état d'esprit créé par la loi a joué positivement en faveur des ouvrages de fond »*, estime le ministère, qui souligne la progression des titres en littérature (+ 1,7 %), sciences humaines (+ 4,2 %), livres scientifiques et techniques (+ 11,4 %), livres pour la jeunesse (+ 4,4 %).

Les encyclopédies et les dictionnaires traditionnels (mais les encyclopédies thématiques ou par fascicules font un bond) connaissent un *« déclin réel »* (– 16,5 % en titres et – 20,5 % en exemplaires), que le ministère attribue à une *« saturation progressive du marché »*. Il semble bien, en fait, que la disparition du « discount » et des prix d'appel, largement pratiqués sur ce type d'ouvrages, ait incité les lecteurs à modérer leur production en 1982.

Dans l'ensemble, le chiffre d'affaires de l'édition a progressé de 12,3 % par rapport à 1981.

● *Les achats de livres en 1982* ont progressé de 9,7 %, indique l'enquête annuelle de la Sofres qui porte sur un échantillon de dix mille personnes de plus de quinze ans. Cette progression est plus marquée pour les « poche » (+ 10 %) que pour les autres ouvrages (+ 8 %). Les dépenses consacrées au « roman classique » ont augmenté de 41 %. Ce qui indique que les acheteurs n'ont pas été rebutés par la suppression des rabais.

En revanche, si la consommation globale s'est accrue de 9 %, avec une part importante pour la catégorie sociale « Service-ouvriers spécialisés » (+ 33 %), celle des cadres et des professions libérales a diminué de 1 %. C'est dans cette dernière catégorie que se recrutent les acheteurs des grandes surfaces spécialisées comme la FNAC. Plus sensible que d'autres au « discount », elle montrerait une « bouderie » temporaire.

● *Le « réveil des librairies »* paraît se confirmer. Les enquêtes de la Sofres, de l'Observatoire des prix, de l'Association pour la formation des libraires et papetiers (Asfodelp), observent un « rééquilibrage » au profit des librairies et des maisons de la presse, qui ont récupéré 5,6 % de l'augmentation du marché. La baisse des ventes en volume enregistrée par la FNAC et les magasins populaires ne représente que *« 0,9 % du marché en 1981 »*. La progression des ventes par les clubs *est inférieure à l'augmentation* globale du marché. Les hyper et supermarchés ont connu une très forte progression de leurs ventes de « poche ».

● *Les rapports entre éditeurs et libraires* ne se sont guère améliorés. Dans la note de présentation de son rapport, le ministère rappelle que *« la loi a conféré aux éditeurs un privilège exceptionnel en leur confiant, et à eux seuls, la responsabilité de fixer le prix de vente au public des livres qu'ils éditent. La contrepartie logique de ce privilège est la concertation avec leurs partenaires, en vue du partage des coûts et des revenus »*. Ce n'est pas, apparemment, toujours le cas. Des éditeurs ont profité de leur « privilège » pour rogner la marge des libraires. *« De même, les remises qualitatives, que la loi voulait voir prédominantes, sont souvent détournées de leur signification en étant subordonnées à un certain niveau de chiffre d'affaires. »*

Autre point de friction : le service des commandes à l'unité, que la loi a imposé dans l'intérêt du public. Des libraires dénoncent des pratiques « pénalisantes » de la part de certains éditeurs-distributeurs, qui se plaignent, à leur tour, d'un alourdissement sensible de leurs charges d'exploitation provoqué par la multiplication des commandes.

En conclusion, le ministère de la culture estime *« qu'il faut renforcer la concertation à la fois dans l'interprofession du livre et dans ses rapports avec les pouvoirs publics »*. C'est pourquoi M. Jack Lang invite les organisations professionnelles *« à se retrouver auprès de lui, dès le mois de juin, pour une première « table ronde » sur l'ensemble des problèmes qui demeurent conflictuels »*.

B.A.

(1) Sont associés à ses travaux, des représentants des syndicats professionnels, des organisations de consommateurs et des pouvoirs publics.

Les adversaires de la loi : FNAC et grandes surfaces

Les trois plus gros vendeurs de livres en France, la FNAC, les magasins Carrefour et les centres Leclerc, ont toujours été hostiles au prix unique du livre, eux dont la réputation a été assurée par la pratique des rabais. Les deux premiers toutefois se sont conformés à cette loi – pas plus de 5% de rabais – tout en la contestant, et, pour ce qui concerne la FNAC, en menant de multiples enquêtes visant à en mesurer les effets. Les centres Leclerc en revanche, bientôt suivis par d'autres hypermarchés, dont Rallye et Euromarché, ont décidé d'ignorer la loi, s'exposant à des procédures judiciaires qui sont en cours.

Dans son *Livre blanc du livre ou le dossier noir de la loi Lang*, qu'elle vient de remettre au ministre de la culture, la FNAC relève ces détournements de la loi, que ses enquêteurs ont constatés en de multiples endroits. En janvier 1983 par exemple, un livre d'Henri Troyat, marqué 85 F, était vendu 70,71 F à Euromarché Auteuil. La FNAC s'inquiète de ces *« dérapages »* ainsi que de la constitution de *« marchés parallèles »*, *« même s'ils sont encore marginaux »* – remises professionnelles et aux comités d'entreprise. Elle constate le développement des clubs *« dont on ne peut pas dire qu'ils soient culturels et qu'ils assurent la promotion des livres difficiles »*.

L'autre dérapage, selon elle, est celui des prix, en particulier pour les nouveautés. On assiste donc à un transfert d'achat sur les éditions de poche. Mais là encore, les prix augmentent subrepticement par une « valse des étoiles » sur certains titres, le volume simple devenant soudain double, le double triple, etc.

La FNAC, qui se dit soucieuse de donner une image complète des effets de la loi et *« non pas seulement d'apporter de l'eau à son moulin »*, a aussi enquêté auprès des libraires et des éditeurs. Elle a interrogé cinquante libraires de province, dix parisiens et six hypermarchés. Trente-huit se sont déclarés tout à fait favorables à la loi, faisant valoir en premier lieu une augmentation de leur chiffre d'affaires, *« augmentation indéniable et supérieure à l'inflation »*. Les libraires expliquent qu'ils ont *« retrouvé la vente des best-sellers, des dictionnaires et des Quid »*. *« La loi est inflationniste pour la FNAC mais pas pour nous »*, commente l'un deux. Mais plusieurs se plaignent *« du monopole ainsi donné aux éditeurs »* et du *« sentiment d'être désormais des salariés de l'édition »*.

Les éditeurs, eux, tiennent, aux yeux de la FNAC, un *« double langage »*. Ils refusent de se prononcer clairement pour ou contre la loi, sauf certains petits, qui sont contre. Les plus gros restent neutres ou se disent globalement favorables. *« Les éditeurs ont payé l'application de la loi Lang, souvent, par une baisse de leur chiffre d'affaires »*, a commenté M. Jean-Manuel Bourgois, président du Syndicat national de l'édition. *« Plus sensible dans certains secteurs, celui de la bande dessinée, du livre d'art ou du livre technique, cette baisse est associée à la perte de clientèle des grandes surfaces et surtout des FNAC »*, a-t-il ajouté.

« La perte des FNAC en 1982 a été de 38 % en volume de ventes, indique M. Patrice Allain-Dupré, responsable de la communication. *Pas en chiffre d'affaires bien sûr, puisque, grâce à l'augmentation de nos marges, nous continuons à gagner de l'argent. Mais ce n'est pas cela qui nous importe, c'est de gagner des lecteurs. »* 75 % des lecteurs de la FNAC ont moins de trente-cinq ans et se recrutent dans les couches sociales qui lisent le plus.

Rester libraire

Quoi qu'il en soit, la FNAC marque sa volonté de *« rester un libraire, assurant le choix et le service »*. Une FNAC vient d'être ouverte à Nice, une va s'ouvrir à Lyon, puis, au cours des deux prochaines années, à Rouen, Dijon, Nantes et Bordeaux. La FNAC n'est pas inquiète pour son avenir, car elle se veut *« non seulement la librairie de Gutenberg mais celle de Mac Luhan »*. Elle continue évidemment de souhaiter la modification de la loi, à laquelle elle reproche par dessus tout *« de ne jouer que sur les prix sans rien faire d'autre pour le livre »*. *« On pouvait très bien imaginer un système combinant le prix conseillé avec un dispositif comparable à celui du cinéma – avances sur recettes, et, pour certains libraires, un statut comparable à celui du circuit art et essai »*, conclut M. Allain-Dupré.

Chez Leclerc, on ne cache pas que le souci principal n'est pas la défense du livre, mais celle d'un principe. M. Michel Leclerc, le secrétaire général – fils du fondateur, M. Edouard Leclerc – se montre enthousiaste et passionné pour ce combat idéologique et juridique sur le prix du livre et violemment hostile à « cette loi Royer du livre ». Les centres Leclerc continuent de pratiquer des rabais de 20 % et plus, faisant comme si la loi n'existait pas. Ils la jugent incompatible avec la juridiction européenne qui interdit les entraves à la concurrence. Ils ont déposé un recours contre elle devant le Conseil d'Etat.

Divers libraires leur ont intenté, devant les tribunaux civils, des procès pour concurrence déloyale. Tous – une dizaine – ont été perdus par les centres Leclerc en première instance. En appel, en revanche, ils ont gagné les quatre qui ont eu lieu.

Si le directeur de Carrefour, M. Denis Desforêts, partage avec M. Leclerc la peur de l'extension du prix imposé à d'autres secteurs de la vie économique, il défend, lui, son point de vue avec une grande placidité. Il ne veut pas enfreindre cette loi *« dirigiste »*, qu'il désapprouve, mais *« s'inquiète »* de ses conséquences pour le marché du livre. Il estime que ce marché s'est développé – le taux de lecture des Français a augmenté dans les dix dernières années – parce que les hypermarchés et les FNAC ont favorisé l'accès au livre d'un nouveau type de lecteurs, ceux qui n'entrent pas dans les librairies.

JOSYANE SAVIGNEAU.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE			
341 F	554 F	767 F	980 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE			
601 F	1 074 F	1 547 F	2 020 F
ÉTRANGER (par messageries)			
I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
381 F	634 F	887 F	1 140 F
II. – SUISSE, TUNISIE			
454 F	779 F	1 105 F	1 430 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérant :
André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde

culture

Nouvelles municipalités et action culturelle

A Nantes, la maison de la culture présente son dernier spectacle, « Anne de Bretagne », avant de s'apprêter à fermer ses portes. A Saint-Etienne, les responsables des Rencontres cinématographiques se battent pour que la manifestation survive et ne soit pas dénaturée.

A Nantes comme à Brest, les maisons de la culture que les municipalités récemment passées à l'opposition entendent supprimer commençaient à apporter la preuve de leur dynamisme. Plus anciennes, les Rencontres de Saint-Etienne constituent une magistrale réussite. Seul festival de cinéma à réaliser des recettes sur les entrées, elles touchent un public de plus en plus divers. Elles ont su se développer et veiller à la qualité d'une programmation abondante.

Enfin, le licenciement de Max Serveau, directeur de la Maison de la culture de Saint-Etienne, relève du gâchis général. Dans les menaces qui pèsent sur ces institutions, c'est le plus souvent la raison politique qui guide les décisions municipales. Et l'on n'est pas loin de la mauvaise foi. – Cl. D.

NANTES RENONCE A SA MAISON DE LA CULTURE

Le conseil municipal de Nantes a dénoncé le 13 juin la convention qui liait la ville à la maison de la culture. Cette décision intervient après une réduction du tiers du budget de l'établissement créé en 1982. Vingt-sept personnes sont ainsi licenciées.

Inadaptations de la structure et poids financier trop importants ont été invoqués pour la fin de la collaboration entre la ville et la maison de la culture. A celle-ci il a notamment été reproché d'être une *« cathédrale »* à la programmation *« contestable »* et *« élitiste »* dans un secteur d'activité *« restreint »*.

[La décision du conseil municipal n'est pas une surprise puisque la commission culturelle s'était prononcée pour la fin de l'expérience *(le Monde* daté 5-6 juin).]

A SAINT-ÉTIENNE

Les Rencontres cinématographiques sont menacées

Que va-t-il advenir des Rencontres cinématographiques internationales de Saint-Etienne ? Le différend qui oppose la nouvelle municipalité stéphanoise au comité d'organisation ne va-t-il pas compromettre la sixième édition du « Cannes stéphanois » lancé, rappelons-le, en 1979 ? Ou alors ne va-t-on pas s'orienter vers deux manifestations parallèles, l'une d'obédience municipale dont la programmation pourrait *être confiée à un* Parisien, l'autre gérée par le conseil d'administration actuel ?

L'équipe organisatrice, dont Alain Renaud, professeur de philosophie, est la locomotive, la participation de la Société des réalisateurs de films, celle du Syndicat français des artistes sont contestées. Et on peut sans doute penser que, si la municipalité de M. François Dubanchet (U.D.F.-C.D.S.) n'obtient pas un droit de regard plus conséquent sur les choix et les orientations du conseil d'administration, elle pourrait être *tentée de lui couper les vivres...*

A l'Assemblée nationale, l'affaire a été évoquée. M. Paul Chomat (P.C., Loire) a attiré l'attention sur la *« tentative de mise au pas de la vie culturelle et associative »*, et sur *« les menaces qui pèsent sur les Rencontres »*. M. Labarrère, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement, lui a affirmé en retour : *« Le gouvernement est tout à fait résolu à soutenir les projets culturels élaborés par les collectivités locales qui présentent un intérêt national* (...), *Mais le maintien de l'aide technique et financière du ministère de la culture est subordonné à la garantie de l'autonomie de programmation et d'action des équipes professionnelles car l'épanouissement de la création artistique et sa diffusion dans la population ne seront pas possibles dans une atmosphère de revanche, de contrôle, de normalisation, mais suppose le respect de la liberté. »*

Ces observations s'appliquent aussi au cas de M. Max Serveau, directeur de la Maison de la culture de Saint-Etienne depuis deux ans et dont M. Dubanchet vient de signer la lettre de licenciement (*le Monde du 8 juin*). *Licenciement*, rappelle l'intéressé, pour le motif suivant : *« Erreurs de gestion et opposition aux orientations culturelles de la nouvelle municipalité. »* Ce qu'il réfute, bien sûr.

Cela dit, à Saint-Etienne, la décision du maire ne surprend qu'à demi. On peut sans doute discuter le bien-fondé des raisons invoquées. Mais on ne saurait s'étonner que le maire de Saint-Etienne manifeste peu d'enthousiasme à conserver à son service et à la tête de la plus importante structure culturelle municipale un homme qui, lors de la campagne pour les élections de mars 1983 avait pris ouvertement position en faveur du candidat communiste à la mairie, M. Joseph Sanguedolce. M. Sanguedolce l'avait fait venir à la direction de la Maison de la culture deux ans plus tôt.

PHILIPPE MEHNERT.

VARIÉTÉS

Les cirques Jean Richard déposent leur bilan

La société Chapiteaux Spectacles S.A. qui gère les cirques Jean Richard et Pinder et accuse un passif de dix millions de francs a annoncé son dépôt de bilan avant la fin de la semaine auprès du tribunal de commerce de Senlis.

Chapiteaux Spectacles S.A., dont la famille du comédien Jean Richard détient 40 % des actions, explique la détérioration de sa situation par l'augmentation permanente des frais – notamment du transport et des charges sociales – et la stagnation, sinon la baisse des recettes. Les cirques Jean Richard et Pinder, d'une capacité respective de 2 200 et 3 500 places, ont actuellement un taux moyen de fréquentation de 35 %, tournent onze mois dans l'année et emploient 250 personnes.

Pour tenter de sauver les deux derniers grands chapiteaux français, le personnel de la société Chapiteaux Spectacles S.A. propose, avec l'assentiment personnel de Jean Richard et de son fils Jean-Pierre, mais sans leur collaboration directe, la création d'une coopérative ouvrière de production dont le statut permettrait d'obtenir quelques avantages fiscaux et financiers, ce qui n'exclurait pas, d'autre part, une réduction importante des dépenses (affichage et frais de transport).

Parcours d'un rêve

C'est en 1957 que Jean Richard a commencé à concrétiser un rêve qu'il caressait depuis longtemps : en collaboration d'abord avec le maître-écuyer Alexis Gruss, il prend la direction d'un cirque et entre dans la cage aux lions. En 1969, fort de cent-dix véhicules, d'une importante ménagerie itinérante et d'un spectacle renouant avec la tradition, le cirque Jean-Richard entreprend sa première grande tournée. En 1972, le comédien rachète le cirque Pinder, qui fut pendant des années en France le « géant des cirques ». En 1974 il se rend acquéreur du chapiteau Galaxie, monté Porte de Pantin et qui devient le nouvel Hippodrome de Paris. Sous ce chapiteau de cinq mille trois cents places, il présente une « pantomime » à grand spectacle : *Ben-Hur.*

En 1975, Jean Richard monte un quatrième cirque, le Nouveau Cirque de Jean Richard, chapiteau spécialement conçu pour visiter les petites villes. Trois ans après, la société Chapiteaux Spectacles Jean Richard S.A. dépose son bilan. Après une restructuration et l'arrêt définif du dernier-né des chapiteaux, il est créé une nouvelle société d'exploitation, Chapiteaux Spectacle S.A. qui relance sur la route les cirques Jean Richard et Pinder-Jean Richard.

Mais le cinéma, la télévision, la multiplication des centres d'intérêt ont fait perdre au cirque la plus grande partie de son public. Progressivement, Amar, Rancy, Fanni ont disparu. Seuls survivent aujourd'hui le cirque à l'ancienne des Gruss, devenu cirque national subventionné, l'école nationale du cirque d'Annie Fratellinni et quelques petits chapiteaux.

Rappelons que les autres entreprises de Jean Richard – le zoo d'Ermenonville et la mer des Sables sont régies par des sociétés différentes.

THÉATRE

« LA DÉBUTANTE », d'après Schnitzler, à l'Aquarium

Un papa hors de prix

Le Théâtre de l'Aquarium présente *la Débutante*, une adaptation d'une nouvelle d'Arthur Schnitzler, *Mademoiselle Else.*

Écrivain autrichien né en 1862, Schnitzler était médecin ; plusieurs de ses pièces et de ses récits sont « ravitaillés » par les acquisitions de Freud.

Mademoiselle Else est une jeune fille de dix-neuf ans, invitée par sa *tante à venir passer quelques jours* dans un palace, en montagne. Elle nous raconte ses impressions : la nouvelle de Schnitzler (écrite en 1924) est un monologue, c'est Else qui parle.

Elle nous indique les messieurs « envisageables » côtoyés dans le hall, le parc : il y a son cousin Paul, pas mal, mais qui file une « love affair » avec une jeune femme mariée, il y a un Italien superbe, qui la fait penser à un faune.

« Je suis sensuelle », nous dit franchement Mademoiselle Else, qui nous raconte les quelques situations scabreuses qu'elles a connues, provoquées, et quelques rêves aussi.

Mais arrive une lettre de sa mère, qui lui demande, afin de sauver son père menacé de la prison, d'obtenir d'un certain M. von Dorsday, vicomte, riche marchand de tableaux, qui séjourne dans le palace, trente mille florins.

Von Dorsday accepte de « banquer », à la condition qu'Else se montrera nue devant lui, pendant quinze minutes. Il la regardera, sans plus.

« Il veut me voir nue ? Il y en a d'autres qui le voudraient. Je suis belle toute nue », dit Else, qui se révélerait volontiers à son cousin Paul, ou au faune romain, ou à tels autres beaux messieurs qui l'ont un peu provoquée. Mais le marchand de tableaux, quelle malchance, ne lui plaît pas.

D'une manière assez systématique, comme si sa nouvelle était un bon exercice de psychanalyse appliquée, Schnitzler entrelace les informations et les réflexions sur la maman d'Else, non aimante, qui veut « négocier » sa fille, sur son papa, *qu'elle aime et qu'elle n'aime pas,* qui va peut-être se suicider, et ce sera Else la fautive, sur son oncle qui s'est suicidé à quinze ans, et sur cette proposition, en échange de la liberté de son papa, de se montrer nue à un homme âgé qui ne lui dit rien « physiquement », alors qu'il semble, d'après son monologue, qu'Else, un jour dans l'autre, ne pense guère à autre chose qu'à partager les caresses au besoin violentes d'un homme, de plusieurs hommes, qui ne se contenteront pas de la regarder nue. *« J'aurai cent amants, ou mille tant qu'à faire »*, dit-elle.

Else choisira de se montrer nue, après le dîner, dans le grand salon, à tous les hommes de l'hôtel à la fois, puis de se tuer aussitôt après. La plus belle page de la nouvelle, la seule vraiment originale, est une rêverie d'Else : elle imagine son enterrement. Pour éviter une dépense à son intéressée de mère, pour titiller *un peu son insensible de père*, elle décommandera son corbillard, et elle ira au cimetière à pied, défunte mais « crâne », et très séduisante, en tête du cortège. Elle marchera si vite que personne ne pourra la suivre. Elle coupera à travers champs, dans les myosotis, les violettes. Des *officiers de marine feront la haie : « Bonjour, messieurs, ouvrez la grille, je suis la morte, inutile de me baiser la main pour autant »...*

L'un des acteurs les plus fins, les plus singuliers, de la compagnie de l'Aquarium, Didier Bezace, a mis en scène *Mademoiselle Else.* Il fait noir, c'est la nuit, Else erre, en méditant, sur une longue pelouse – de l'herbe véritable, bien verte. Didier Bezace observe l'alliance de poésie discrète, de vérité simple, de mystère profane, qui sont comme la marque du Théâtre de l'Aquarium. Roland Amstutz tient le rôle du marchand de tableaux amateur d'académies féminines, et Bezace a confié le rôle de Mademoiselle Else à une jeune actrice, Hélène Lapiower, qui dispose sans conteste d'une « présence ».

MICHEL COURNOT.

★ L'Aquarium à la Cartoucherie de Vincennes, 20 h. 30.

MUSIQUE

« TROIS CONTES », d'Ohana à l'Espace Cardin

Un univers enivrant

Créés en 1978 au Festival d'Avignon, les Trois Contes de l'honorable fleur *ont mis quelque temps à venir jusqu'à Paris, à l'Espace Cardin, mais on peut leur prédire une belle carrière avec une « honorable fleur » aussi suave et vénéneuse que Yumi Nara, et dans une mise en scène aussi précieuse, de Patrick Fleury.*

Le Japon n'a sans doute été qu'un prétexte pour Maurice Ohana et sa librettiste Odile Marcel, un espace poétique ouvert par quelques percussions sèches et quelques notes de « shamisen » (en réalité cordes pincées ou frappées du piano), avant de voguer dans les mondes merveilleux où cette jeune femme lunaire soumet l'Ogre des légendes, mange les jeunes gens, exile le Vent d'est qui l'a poursuivie de ses hommages et se livre au Vent d'ouest, « doux et puissant maître des jardins », incarne enfin la pluie remontée au ciel pour mille an, parce que les singes ont couvert la terre de monstres (humains).

Des fleurs magiques éclosent à chaque pas dans le petit orchestre (l'Ensemble Ars Nova, excellemment dirigé par Philippe Nahon) aux couleurs extatiques, aux dessins fuyants, déraillants, aux percussions sensuelles, où se mire cette voix en longues lianes de vocalises inépuisablement renouvelées par cette dangereuse enchanteresse, sœur de Schéhérazade et des mystérieuses sarrazines.

Autour d'elle s'ébattent et se brûlent, dans de légères structures de décors schématiques, l'Ogre, les Vents (et les dieux), les singes, dont elle peuple ses rêves pour les prendre en ses rets, mimes muets aux danses étranges et rares (inventées par chacun de ces extraordinaires personnages) dans des costumes géométriques blancs et noirs qui rappellent un peu ceux du Pizzi de Semiramis. *Et le spectateur s'enivre de cet univers chimérique des songes et des symboles qui libère son imagination en un « vol d'esprit ».*

Le contraste est rude et saugrenu avec Frankenstein II *de Heinz Karl Gruber, grand gaillard rubicond et barbu à la Peter Ustinov ; il entoure des poèmes « écrits pour les petits enfants » par H. C. Artmann (où apparaissent Dracula, John Wayne, Robinson Crusoé et Superman) d'une musique très 1925 (Brecht-Weill,* Histoire du Soldat, *voire Marlène Dietrich), habile et narquoise, mais bien passagère.*

Amusante mise en scène de Patrick Fleury : Lieuwe Visser en pyjama se débat, sur le lit de fer de son enfance, avec ses fantasmes qui apparaissent en « multivision » dans les fenêtres, l'armoire à glace, la salle de bains, la télévision. Malgré des efforts désespérés du sympathique chanteur hollandais, on ne comprend rien à ses « comptines perverses et sanguinolentes », d'ailleurs sans queue ni tête.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Prochaines représentations les 16 et 18 juin (20 h 30) à l'Espace Cardin ; coproduction Centre France-lyrique, Théâtre musical d'Angers et Espace Pierre-Cardin. Reprise par le T.M.P.-Châtelet pendant la saison 1984-1985.

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

HARPE. – *Premiers prix :* Sylvie Perret, Kayo Ishimaru, Serika Nakano, Ingrid Procureur, Annie Glattauer, Isabelle Moretti, Sabine Chefson, Marie-Pierre Daboval. *Deuxièmes prix :* Catherine le Bris, Véronique le Moine, Dominique Lesprit.

CLAVECIN. – *Deuxièmes prix :* Hélène Dufour, Sophie Busnengo, Frédéric Michel.

BASSON. – *Premiers prix :* Paul Riveaux, Alain Deleurence, Stéphane Tanguy, Frédéric Baron, Christian Caillieret. *Deuxièmes prix :* Jean-Jacques Decreux, Pascal Thirot, Nicolas Duhamel, Gilles Portelette.

HAUTBOIS – *Premiers prix :* Jean Picard, Alain Hervé, Denis Roussel. *Deuxièmes prix :* Pierre Carette, Pascal Zamora.

« CAVALIER SEUL » à Marseille

L'Orient bavard d'Audiberti

Marcel Maréchal présente à Marseille, au Théâtre de la Criée. ***Cavalier seul*** **d'Audiberti, spectacle qui vient de tourner en Amérique latine, en même temps que** ***les Trois mousquetaires.***

Marcel Maréchal aime les auteurs de paroles abondantes, de paroles *riches qui roulent dans leurs* sonorités des histoires de terre et de chair, des fables aux racines païennes, pleines de fées, d'événements fantastiques. A la parole poétique rien n'est impossible.

Pour toutes ces raisons, Marcel Maréchal aime d'amour Audiberti, dont il a mis en scène plusieurs pièces (*la Hoberaute, la Poupée* entre autres). Il aime particulièrement *Cavalier seul*, qu'il a monté quatre fois en vingt ans. De la dernière version, *en 1974, au TEP, il a gardé le* dispositif scénique : un simple plancher avec, en guise de rideau de fonds, une toile de Byzantios, aux couleurs brunes et ravinées. Elle symbolise les paysages que rencontre sur sa route le chevalier Mirtus, parti de son Languedoc natal pour les croisades, pour un Orient de légende.

De Byzance à Jérusalem, lui, l'homme de l'Ouest, défricheur, colonisateur, frôle des mœurs de plaisir, *dont il profite mais qu'il refuse* et pense réformer. Il aime des femmes qui se ressemblent – soumises ou dévorantes. Il rencontre l'homme à la couronne d'épines – Daniel Berlioux, étrange, *inquiétant* à la frontière du mystique et du cynique, homme à la sagesse rude, gêneur qui va être empalé. Mirtus pourrait prendre sa place, mais à l'aventure suprême, il préfère son existence bien balisée de soldat.

Précédemment, Bernard Ballet a été Mirtus. A présent, c'est François Dunoyer, nerveux, fringant, gardant jusque dans ses reniements une naïveté adolescente, le charme des enfants gâtés qui se prennent au *sérieux et parlent de « grandes* choses ». Il n'a pas trop l'occasion de faire évoluer un rôle qui reste de bout en bout le contrepoint stable de variations sur une quête floue. Variations verbales trop souvent verbeuses – Marcel Maréchal disait : *« Audiberti mange les mots en même temps qu'il les crée, on ne peut pas jouer au sérieux. »*

Sa mise en scène accuse le caractère fantoche des personnages qui jalonnent la route de Mirtus – comme les étapes d'une initiation ratée. Ils font des pantins de carton, plus linéaires encore que la BD la moins sophistiquée. Les costumes, il faut l'avouer, sont vraiment laids : *trop dans le style déguisements bricolés.* Marcel Maréchal, comme avant, joue le père de Mirtus, puis le jouisseur décadent Theopompe III, enfin un calife subtilement pervers. Il est candidement malicieux, malicieusement gourmand. Naturellement il est très bien. Mais il lui est arrivé d'être grandiose – notamment dans le *Bada* de Jean Vauthier, un autre de ses auteurs favoris, dont il met en scène la saison prochaine une adaptation du *Roi Lear.*

Monter quatre fois une pièce, c'est peut-être trop. Sans doute celle-ci ne colle-t-elle plus à notre temps où les rêves d'Orient ne peuvent plus être si dorés. Restent les foisonnements de langage qui, malgré tout, déversent l'enchantement des contes païens.

COLETTE GODARD.

ROCK

ROD STEWART AU PALAIS DES SPORTS

Rod Stewart, superstar anglo-américaine, fabricant de tubes et dandy hollywoodien, a prouvé une fois de plus, lundi 13 juin, au Palais des sports et mercredi 15 juin à l'Espace Balard, que durant ses concerts il demeurait une bête de scène à l'énergie inépuisable, un chanteur de soul toujours aussi sincère et généreux, plein d'une folie réconfortante.

Souple comme un félin, courant constamment, sur le plateau, bondissant, virevoltant, allant chercher le public, jouant avec lui un jeu direct, sachant le transformer en un immense chœur, l'ancien chanteur des Faces fait donner le meilleur d'eux-mêmes à ses musiciens (un clavier, trois guitaristes, un saxophone hurleur et des percussions), et de sa voix rugueuse, un peu écorchée, chante quelques-uns de ses plus beaux titres.

Rod Stewart, qui, malgré son exil californien, a conservé son terrible accent anglais, prend du plaisir et en donne par gerbes flamboyantes. – C.F.

SPECTACLES

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

POLYPHONIX 5 - Bastille (357-42-14), 18 heures.
MAURICE BAQUET - Espace Gaîté (327-13-54), 20 h 30.
DARLING DARLING - Dejazet (887-97-34), 21 heures.

Les salles subventionnées et municipales

OPÉRA (742-57-50), 19 h 30 : Luisa Miller.
COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), 20 h 30 : le Médecin volant/Amphitryon.
CHAILLOT (727-81-15), Grand Foyer : 18 h 30 : Aldebert le botaniste ; Concert : 20 h 30 : musique vivante non-stop percussions.
ODÉON (325-70-32), relâche.
PETIT ODÉON (325-70-32), 18 h 30 : Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu.
TEP (797-96-06), relâche.
Petit TEP, 20 h 30 : Musique, mécanisme et autres diableries.
BEAUBOURG (277-12-33) (mar.). – Débats : 18 h 30 : Fanzines et compagnie : l'autre presse ; à 19 h : soirée latino-américaine ; Cinéma-vidéo : 13 h : Pickle Family Circus ; à 16 h : introduction à la musique contemporaine n° 3 : « Répétition et différence » ; 19 h : Possum living ; 15 h : Bonjour Monsieur Manet ; 18 h : Hollis Frampton : collections du N.N.A.M.
THÉATRE DE LA VILLE (274-22-77), 20 h 30 : Ballet du grand théâtre de Genève.
CARRÉ SILVIA MONFORT (531-28-34), 21 h : les Oiseaux.

Les autres salles

ANTOINE (208-77-71), 20 h 30 : Coup de soleil.
ARTISTIC ATHEVAINS (355-27-10), 20 h 30 : le Deuil éclatant du bonheur ; Prélude à K. Mansfield.
ATELIER (606-49-24), 21 h : le Neveu de Rameau.
ATHÉNÉE (742-67-27), 20 h : Kean.
CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod Zod Zod...iaque.
CARTOUCHERIE, Théâtre du Soleil (374-24-08), 18 h 30 : La Nuit des Rois ; – Epée de bois (808-39-74), 20 h 30 : Patience... patience dans l'azur. – Aquarium (374-99-61), 20 h 30 : la Débutante.
CENTRE CULTUREL DU MARAIS (272-73-52), 20 h 30 : Roman Rock à l'heure du thé.
CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPETRIERE (508-09-46), 20 h 30 : 261-69-14), 21 h : Un canapé-lit.
CITÉ INTERNATIONALE (589-38-69), Galerie 20 h 30 : Dialogue de l'arbre. – Resserre 20 h 30 : la Musica. – Grand Théâtre 20 h 30 : Roméo et Juliette.
COMÉDIE CAUMARTIN (742-43-41), 21 heures : Reviens dormir à l'Élysée.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (720-08-24), 20 h 45 : Pauvre France.
COMÉDIE DE PARIS (282-00-11), 20 h 30 : Si Guitry m'était chanté.
DAUNOU (261-69-14), 21 heures : Un canapé-lit.
DÉCHARGEURS (236-00-02), 20 h 30 : Mourir à Colone.
ÉDOUARD-VII (742-57-49), 21 h : Joyeuses Pâques.
ELDORADO (208-45-42), 20 h 30 : Théâtre de Bouvard.
ESCALIER D'OR (523-15-10), 20 h 30 : Abraham et Samuel ; 22 h : la Sonate de Belzebuth.
ESPACE-MARAIS (271-10-19), 20 h 30 : le Mariage de Figaro.
FONTAINE (874-74-40) 20 h 30 : S. Joly.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18), 20 h 30 : Des jours et des nuits.
GALERIE 55 (326-63-51), 21 h : Play it again, Sam.
HUCHETTE (326-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Théâtre d'ombres ; 22 h 30 : les Atours de Nell.
JARDIN D'HIVER (255-74-40) 21 h : Transat.
LA BRUYÈRE (874-76-99), 21 h : Mort accidentelle d'un anarchiste.
LUCERNAIRE (544-57-34) I. 18 h 30 : Stella Memoria ; 20 h 30 : les Mystères du Confessionnal ; 22 h : Jeu même. – II. 20 h 30 : Milosz. – Petite salle 22 h 15 : Permis de séjour.
MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : l'Amour-fou.
MARAIS (278-50-27), 20 h 30 : le Plaisir berlinois.
MARIGNY, salle Gabriel (225-20-74), 21 h : la Surprise.
MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.
MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h, dim. 15 h : R. Devos. – Petit Montparnasse 21 h 15 : l'Astronome.
PALAIS DES GLACES (607-49-93), 21 h : Opéra-Louffe.
PLAISANCE (320-00-06), 20 h 30 : Le Musée noir de Valia Angel.
POCHE (548-92-97), 21 h : Vera Baxter.
POTINIÈRE (261-44-16), 20 h 45 : Il signor Fagotto.
SAINT-GEORGES (878-63-47), 20 h 45 : Six heures au plus tard.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (723-35-10), 20 h 45 : le Fauteuil à bascule.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
281-26-20 +
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 16 juin

TAI THÉATRE D'ESSAI (278-10-79), II. 20 h 30 : Huis clos ; 22 h : Fin de partie.
TEMPLIERS (272-94-56), 20 h 30 : Robinson Crusoé.
THÉATRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h, Nous on fait où on nous dit de faire.
THÉATRE DU LYS (327-88-61), 20 h 30 : Le Monte-Plats.
THEATRE NOIR (346-91-93), 20 h 30 : l'Ivrogne dans la brousse. – II. 20 h 30 : A petit feu de chagrin.
THÉATRE 13 (588-16-30), 20 h 30 h : le Piège de Méduse.
THEATRE 18 (226-47-47), 20 h : Vous avez dit bizarre : Aller simple.
THÉATRE PRÉSENT (203-02-55), 20 h 30 : l'Opéra de quat'sous.
THÉATRE DU RELAIS (358-13-37), 20 h 30 : Hedi.
THÉATRE DU ROND-POINT (256-70-80). – Petite salle 20 h 30 : Joséphine, la cantatrice.
THÉATRE DU TOURTOUR (887-82-48), 21 h : J. Charby : Pour de rire.
TRISTAN - BERNARD (522-08-40), 21 h 30 : les Dix Petits Nègres.
UNION (770-90-94), 20 h 30 : Vol au-dessus d'un nid de coucou (en anglais).

Les cafés-théâtres

ATHLETIC (624-03-83), 21 h : Un caniche sur la banquise.
AU BEC FIN (296-29-35), 19 h : Gertrude morte cet après-midi ; 20 h 30 : Tohu-Bahut ; 22 h : le Président.
BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : Touchez pas au frichti.
BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres. – II. 20 h 15 : les Caïds ; 21 h 30 : Qui a tué Betty Grandt ? ; 22 h 30 : Version originale.
CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I. 20 h 15 + sam. 23 h 30 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : L'amour, c'est comme un bateau blanc. – II. 20 h 15 : Les blaireaux sont fatigués ; 22 h : Y'a encore une bombe dans le berceau du gamin. – III. 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux.
L'ÉCUME (542-71-16) 20 h 30 : J.-P. Reginal ; 22 h : Histoire de diablesses.
LE FANAL (233-91-17) 20 h : Attendons la fanfare ; 21 h 15 : l'Amant.
LA GAGEURE (367-62-45) 20 h 30 : Ce n'est pas si grave une femme ; 22 h : Paroles d'hommes.
LES LUCIOLES (526-51-64) 19 h 45 : Oy, Moïsheley, mon fils ; 21 h 15 : Une chanson, c'est quoi déjà ; 22 h 15 : M. Chevalier.
PATACHON (606-90-20) 20 h 30 : Un sifflet dans la tête ; 22 h : D. Loury ; 23 h : F. Fanel, N. Poli : Hommage à É. Piaf.
LE PETIT CASINO (278-36-50) 21 h : Guide des convenances 1919 ; 22 h 30 : J'viens pour l'annonce.
POINT-VIRGULE (278-67-03) 20 h 15 : Tranches de vie ; 21 h 30 : Casanova babies ; 22 h 30 : l'Argent de Dieu.
SENTIER DES HALLES (236-37-27) 20 h 15 : On est pas des pigeons ; 22 h : Vous descendez à la prochaine.
SPLENDID SAINT-MARTIN (208-21-93) 22 h : M. Sergent.
LE TINTAMARRE (887-33-82) 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Apocalypse Na ; la Timbale.
THÉATRE DE DIX HEURES (606-07-48) 20 h 30 : Globble up stories ; 21 h 30 : Les huîtres ont des bérets ; 22 h 30 : Romeliette et Julot.
VIEILLE GRILLE (707-60-93) 20 h 30 : M. Musseau.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : François, j'ai mal à mes sous.

Les comédies musicales

BOUFFES-PARISIENS (296-60-24), 21 h : Phi-Phi.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h 45, dim. 16 h : le Cirque imaginaire.
CASINO DE PARIS (285-00-39) 20 h 30 : Drôles de femmes.
CENTRE MANDAPA (589-01-60), 20 h 45 : Peru Inka.
MARIGNY (256-04-41), 21 h : Thierry Le Luron.
MOGADOR (285-45-30), 20 h 30 : Dancin'.
OLYMPIA (742-25-49), 20 h 30 : R. Bahri, J.-P. Rapsat, R. Bohringer.
TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (260-44-41), 21 h 30 : H. Molina, W. Rios, C. Perez.

La danse

PALAIS DES CONGRÈS (758-13-03), 20 h 30 : le Lac des cygnes.
TH. DU ROND-POINT (256-70-80), Grande salle, 20 h 30 : Ballet-Théâtre Joseph Russillo.

Les concerts

LUCERNAIRE, 19 h 45 : M. Yatomaru, C. Sornicle (Bach, Doppler, Bartok) ; 21 h : N. Hansen (Mozart, Haydn, Schubert).
ESPACE-GAITÉ, 22 h : A. Krenski (Gurdjieff, Hartmann, Scriabine).
ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE, 21 h : Chorale Josquin des Prés, chœur et orchestre Varenne, dir. : M. Courcier (Brahms, Schubert).
THÉATRE CONSTANCE, 20 h 45 : N. Belton, C. Molinaro, M. Lusinchi, P. Lambert.
ÉGLISE SAINT-GERMAIN-L'AUXERROIS, 20 h 45 : Ensemble Aerosa, E. Szolollosi, Ensemble de flûtes à bec C. Pinchart (Couperin, Corelli, Bach).
ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 20 h 30 : B. Verlet (Couperin).
ESPACE CARDIN, 20 h 30 : Orchestre philharmonique des pays de la Loire, dir. : M. Soustrot (Ohana).
THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES, 20 h : Orchestre de Paris, dir. : D. Barenboïm (Mozart).
CENTRE CULTUREL CANADIEN, 20 h 30 : H. Bowkun (Bach, Chopin, Rachmaninov...).

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHÈRE (249-74-30), 20 h 30 : OVO.
CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : M. Saury.
CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h 30 : Groupe Carma.
DÉPOT-VENTE (637-31-87), 21 h 30 : N. Holloway, Big Band R. Guérin.
DUNOIS (584-72-00) 20 h 30 : T. Honsinger, K. Duck, M. Vatcher.
FORUM (297-53-39), 21 h : Humair, Texier, Jeanneau ; E. Le Lann.
MEMPHIS MELODY (329-60-73) : M. Anconina.
NEW MORNING (523-51-41), 20 h : Betina.
PALACE (246-10-87), 19 h 30 : Kajagoogoo.
PALAIS DES SPORTS (828-40-90), 21 h : Al Jarreau.
PETIT JOURNAL (326-28-59), 21 h 30 : Joe Turner.
PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : Steckar Tubapack.
RADIO-FRANCE, Auditorium 104 (524-15-16), 18 h 30 : Grand Orchestre Lumière, L. Cugny.
SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : Cl. Luter.
TH. DE PARIS (280-09-30), 21 h : G. Arvanitas.

Festivals

XXe FESTIVAL DU MARAIS
(887-74-31)

HOTEL DE BÉTHUNE - SULLY 21 h 30 : Othello.
CENTRE CULTUREL DE WALLONIE-BRUXELLES, 20 h 45 : Vingt minutes d'entracte.
CARREAU DU TEMPLE 21 h 30 : Vitrines.
TH. ESSAION I, 18 h 30 : Un mari à la porte ; 20 h 30 : Le nô de Saint-Denis ; 21 h 45 : Sally Mara ; II : 21 h 15 : Bertrand strip-stease.
PLACE DU MARCHÉ-SAINTE-CATHERINE, 19 h 30 : Du sang sur les Charentaises.
CAVE GOTHIQUE DE L'HOTEL DE BEAUVAIS, 20 h 30 : la Craponte ; à 22 h : les Mots qui penchent.

VIIe SOIRÉES DE SAINT-AIGNAN
(354-96-60)

Hôtel de Saint-Aignan, 21 h : A. Delle-Vigne (Mozart, Beethoven, Ravel).

PRINTEMPS DE LA JEUNE CRÉATION
(Quartier des halles)
(547-50-85)

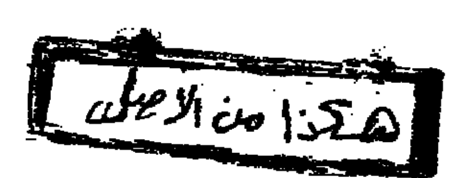
THÉATRE : Th. de l'Epicerie, 20 h 30 : Café-Théâtre.
DANSE : Espace de l'Horloge, 18 h 30 et 20 h 30 : Cie Signans, Gwall V., Catala-Lemosof, Rubens Dance Guillaumes, Boa productions-M. Lelièvre-Frédéric, M.O.T.U.S. Danse, Ramdam.
MUSIQUE : Crypte Sainte-Agnès, 20 h 30 : G. et Ch. Andranian.
Galerie des Lombards, 20 h 30 : Samarkand Djinn concept.

FOIRE SAINT-GERMAIN

Salle des Fêtes de la Mairie, 20 h 45 : Comme dit monsieur ; 18 h 30 : M. Hacquard, L. Tsan.

En région parisienne

CHATENAY-MALABRY, Église Sainte-Bathilde, 20 h 30 : J. Estournet, E. Balmas, G. Causse, A. Meunier, K. Atanassov (Spohr, Colderidge, Taylor...).
MONTREUIL, TEM (858-65-33), I. : 21 h, Dim. : les Soldats.
NANTERRE, Th. par le Bas (775-91-64), 20 h : les Cenci.
SAINT-DENIS, Festival (243-00-59). Th. Gérard-Philipe, 20 h 30 : R. Bruson (Verdi, Tosti, Donizetti).
VERSAILLES, XXe Festival (950-36-22), Chapelle de l'Hôpital, 21 h : Ensemble vocal G. George (Josquin des Prés, Gesualdo, Brahms).
VINCENNES, Th. Daniel-Sorano (374-73-74), 21 h : Il flotte dans l'air des milliers de pardessus.



SPECTACLES

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h, Symphonie humaine, de C.-L. Bragaglia; Cannes 83 – Perspectives du cinéma français: 19 h, l'Amour fugitif, de P. Ortega; 21 h, Casting, de A. Joffe.

BEAUBOURG (278-35-57)

Cannes 83 – Quinzaine des réalisateurs : 15 h, Another Time, Another Place, de M. Radford; 17 h, la Rose des vents, de P. Guzman; 19 h, Panorama du cinéma indien : Avaiyyar, de K. Subbu.

Les exclusivités

AMÉRIQUE TEENAGERS (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Fauvette, 13e (331-60-74).

AMÉRIQUE INTERDITE (A., v.f.) (**) : Rio Opéra, 2e (742-82-54).

ANNA (Port., v.o.) : République cinéma, 11e (805-51-33).

L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (Aust., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : Gaumont Berlitz, 2e (742-60-33) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

L'ARGENT (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

ATOMIC CAFÉ (A., v.o.) : Épée de bois, 5e (337-57-47) ; Studio St-Séverin, 5e (354-50-91) ; Cinoches, 6e (633-10-82).

LES AVENTURES DE PANDA (Jap., v.f.) : Templiers, 3e (272-94-56).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

LES AVENTURIERS DU BOUT DU MONDE (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

LA BALANCE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert, 14e (321-41-01).

BERLIN HARLEM (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

BLADE RUNNER (A., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

BRISBY ET LE SECRET DU NIMH (A., v.f.) : Cinoches St-Germain, 6e (H. sp.) (633-10-82).

CARBONE 14, LE FILM (v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86).

C'EST FACILE, ÇA PEUT RAPPORTER VINGT ANS (Fr.) : Paramount Opéra, 2e (742-56-31) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

CHICANOS STORY (A., v.o.) : Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LE CHOIX DE SOPHIE (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Champs-Élysées, 8e (359-12-15). – V.f. : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 9e (246-66-44) ; Murats, 16e (651-99-75).

COUP DE FOUDRE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

DANS LA VILLE BLANCHE (Suis.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (326-58-00).

DE MAO A MOZART (A., v.o.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).

DAR L'INVINCIBLE (A., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (233-67-06).

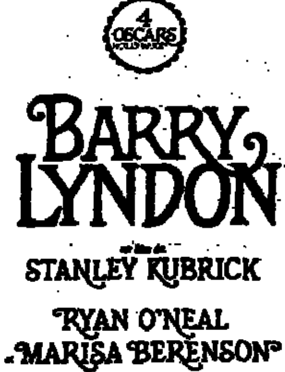
DARK CRYSTAL (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

DIALOGUE DE ROME (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Victor Hugo, 16e (727-49-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES





LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82). – V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

DIVA (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (297-53-74) ; Panthéon, 5e (354-15-04) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

ÉDUCATION ANGLAISE (Fr.) (**) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

E.T. L'EXTRA-TERRESTRE (A., v.o.-v.f.) (**) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

L'ÉVENTREUR DE NEW-YORK (A., v.f.) (**) : Arcades, 2e (233-54-58).

FAITS DIVERS (Fr.) : Saint-André des Arts, 6e (326-48-18) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Olympic Balzac, 8e (561-10-60).

LA FEMME DU CHEF DE GARE (All., v.o.) : 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81).

LES FILMS NOUVEAUX

LE BATARD, film français de Bertrand Van Effenterre, Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 2e (325-59-83) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 6e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

LA BÊTE NOIRE, film français de Patrick Chaput : Forum, 1e (297-53-74) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; George V, 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Images, 18e (522-47-94).

LA DERELITTA, film français de Jean-Pierre Igoux : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LES FESSES A L'AIR, film américain d'Andrew Bergman, v.o. : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-45) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Images, 18e (522-47-94).

NEWSFRONT, film australien de Phillip Noyce, Saint-André-des-Arts, 5e (326-48-18).

LES PLANQUÉS DU RÉGIMENT, film français de Michel Caputo : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Français, 9e (770-33-88) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Saint-Charles-Convention, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; 3 Secrétan, 19e (241-77-99).

LE ROI DES SINGES, film chinois de Wan Lai Ming, v.f. : Forum, 1er (297-53-74) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Marais, 4e (278-47-86) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; 3 Secrétan, 19e (241-77-99).

ROLLING STONES, film américain de Hal Ashby, v.o. : Kinopanorama, 15e (70 mm. - dolby) (306-50-50) ; Forum, 1er (297-53-74) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Wepler, 18e (522-46-01).

NOUS ÉTIONS TOUS DES NOMS D'ARBRES, film français d'Armand Gatti : Le Marais, 4e (278-47-86).

LES TRAQUÉS DE L'AN 2000 (**), film américain de Briand Trenchard Smith, v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Boulevards, 8e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 13e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

UNE JEUNESSE, film français de Moshe Mizrahi : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City-Triomphe, 8e (562-45-76) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34).





FURYO (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (359-04-67) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06). – V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Pathé Wépler, 18e (522-46-01).

GALJIN (Bré., v.o.) : Denfert (H. sp.), 14e (321-41-01) ; Châtelet Victoria (H. sp.), 1er (508-94-14).

GANDHI (Brit., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Cluny Palace, 5e (354-07-76) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

HALTEROFLIC (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99).

L'HISTOIRE DE PIERRA (Franco-Ital., v.o.) (*) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Biarritz, 8e (729-69-23) ; Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

L'HOMME BLESSÉ (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Olympic, 14e (542-67-42).

J'AI ÉPOUSÉ UNE OMBRE (Fr.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

JE SAIS QUE TU SAIS (It., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Convention, 15e (828-20-64).

LE JEUNE MARIÉ (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA LUNE DANS LE CANIVEAU (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (327-84-50).

MAYA L'ABEILLE (Autr., v.f.) : St-Ambroise, 11e (700-89-16).

LE MONDE SELON GARP (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).

MORTELLE RANDONNÉE (Fr.) : Biarritz, 2e (723-69-23).

LA MORT DE MARIO RICCI (It., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LE MUR (Franco-Turc, v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Montparnasse, 6e (544-14-27) ; U.G.C. Opéra, 9e (261-50-32).

OFFICIER ET GENTLEMAN (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

LA PALOMBIÈRE (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Studio de la Harpe, 5e (634-25-52) ; Colisées, 8e (359-29-46) ; P.L.M. St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Murats, 16e (651-99-75) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

PAULINE A LA PLAGE (Fr.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83).

PIÈGE MORTEL (A., v.o.) : Paramount Mercury, 8e (562-75-90). – V.f. : U.G.C. Opéra, 9e (261-50-32).

QUARANTE-HUIT HEURES (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

SAMANKA, ILE DES PASSIONS (Fr.) (**) : Arcades, 2e (233-54-58) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Boulevard, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00).

THE VERDICT (A., v.o.) : Cinoches, 6e, (633-10-82). – V.f. Lumière, 9e (246-49-07).

TIR GROUPÉ (Fr.) : Paris Loisirs Bowling, 18e (606-64-98).

TOOTSIE (A., v.o.) : Cluny Écoles, 5e (354-20-12) ; Biarritz, 8e (723-69-23). – V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LA TRAVIATA (It., v.o.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

LA ULTIMA CENA (Cub., v.o.) : H. sp. Denfert, 14e (321-41-01).

LA VALSE DES PANTINS (A., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). – V.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

LE VENT (Mal., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).

VICTOR, VICTORIA (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17).

LA VIE EST UN ROMAN (Fr.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

ZIG ZAG STORY (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

ZOMBIE (A., v.f.) (**) : Hollywood Boulevards, 9e (770-10-41) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

Les grandes reprises

ABSENCE DE MALICE (A., v.o.) : André Bazin, 13e (337-54-79).

ALERTEZ LES BÉBÉS (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Studio de l'Étoile, 17e (380-42-05).

L'ARGENT DE LA VIEILLE (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).



LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

BARRY LINDON (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Cluny Palace, 5e (354-07-06) ; Bonaparte, 6e (325-47-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 10e (636-10-96).

BEN HUR (A., v.o.) (70 mm) : Escurial Panorama, 13e (707-28-04).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36).

CABARET (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

LES CINQUANTE-CINQ JOURS DE PÉKIN (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

LE CHINOIS (A., v.f. : Arcades, 2e (233-54-58).

COMÉDIE ÉROTIQUE D'UNE NUIT D'ÉTÉ (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.), (**) : Champo, 5e (354-51-60).

LES DAMNÉS (It., v.f.) (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

DÉLIVRANCE (A., v.f.), (*) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LES DIABLES (A., v.o.), (**) : Danton, 6e (329-42-62).

LES 12 SALOPARDS (A., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69).

DRIVER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount City, 8e (562-45-76).

EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.), (**) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23) ; CF/Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Murat, 16e (651-99-75).

LES ENSORCELÉS (It., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (325-47-46).

ERASERHEAD (A., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LES FAUCONS DE LA NUIT (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

GEORGIA (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

GLISSEMENTS PROGRESSIFS DU PLAISIR (H. sp.) (Fr.) (**) : Denfert, 14e (321-41-01).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

L'HOMME A LA PEAU DE SERPENT (H. sp.) (A., v.o.) : Châtelet, 1er (508-94-14).

LES HOMMES PRÉFÈRENT LES BLONDES (A., v.o.) : Action Écoles, 5e (325-72-07) ; Action Lafayette, 9e (878-80-50).

LA HONTE DE LA JUNGLE (Ang.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (It., v.f.) : Trois Haussmann, 9e (770-47-55).

L'ILE SUR LE TOIT DU MONDE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

JE SUIS TIMIDE MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Champs-Élysées, 8e (720-76-23) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

JÉSUS DE NAZARETH (It., v.f.) : (1re et 2e parties), Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LE LAURÉAT (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-25).

LENNY (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

MAD MAX I (A., v.o.), (**) : Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (A., v.o.) : Cluny Écoles, 5e (354-20-12).

MOURIR A TRENTE ANS (Fr) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

MON ONCLE D'AMÉRIQUE (Fr.) : Forum Orient Express, 12e (233-63-65) ; Élysées Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

NEW YORK NEW YORK (version intégrale) : Calypso, 17e (380-30-11).

NINOTCHKA (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46) ; Mac Mahon, 17e (380-24-81).

LA NUIT DE L'IGUANE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-47-46).

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).

LA PARADE DE PRINTEMPS (A., v.o.) : Action Lafayette, 9e (878-80-50).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) Cinoches, 6e (633-10-82).

LE PIGEON (It., v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

PINOCCHIO (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LE POLICEMAN (A.), (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Images, 18e (522-47-94).

POUR UNE POIGNEE DE DOLLARS (A., v.o.) : UGC Danton 6e (329-42-62) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64).

LES QUATRE DE L'AVE MARIA (It., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

LE RÈGNE DE NAPLES (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

RIZ AMER (It., v.o.) : Acacias, 17e (764-97-83) ; Olympic Halles, 4e (278-34-15) ; Studio Logos, 5e (354-26-42) ; Olympic Petite salle, 14e (542-67-42).

LES VALSEUSES (Fr.), (**) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

VOYAGE AU CENTRE DE LA TERRE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (707-28-04).

WOODSTOCK (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (527-77-55).

Les festivals

FESTIVAL MARX BROTHERS (v.o.) : Action-Écoles, 5e (325-72-07) : Monkey business.

LES GRANDS SUCCÈS D'H. BOGART (v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (354-47-62) : High Sierra.

CINÉMA SOVIÉTIQUE (v.o.) : Cosmos, 6e (544-28-80) 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 : Oblomov.

MARILYN MONROE (v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) : 16 h 15, 20 h 05 : Sept ans de réflexion ; 18 h 20, 22 h 05 : la Rivière sans retour.

WIM WENDERS (v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : l'Angoisse du gardien de but au moment du penalty.

ANNE WIAZEMSKY, DE BALTHAZAR A L'ENFANT SECRET, Studio 43, 9e (770-63-40) 18 h : Au hasard Balthazar ; 20 h : la Chinoise ; 22 h : Vent d'Est.

LES GRANDES REPRISES DE L'ESCURIAL (v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04) 14 h : la Grande Illusion ; 16 h : Une chambre en ville ; 18 h : Un tramway nommé Désir ; 20 h : Zorba le Grec ; 22 h 30 : les Misfits.

CLINT EASTWOOD (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) Quand les aigles attaquent.

PROMOTION DU CINÉMA (v.o.) : Studio 28, 18e (606-36-07) : Shakespeare.

COMMUNICATION

LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES AUDIOVISUELLES

Nouveaux médias cherchent financiers

Les nouveaux médias sont-ils une chance pour l'industrie des programmes comme l'affirmait le titre du colloque qui a réuni quelque quatre cents personnes les 15 et 16 juin, à Paris (1) ? Aucun des intervenants — parmi lesquels trois ministres, MM. Fillioud, Mexandreau et Lang — n'a semblé en douter, même si peu de réponses précises ont été données aux principales questions en suspens sur la façon dont se développera la « révolution audiovisuelle ».

Le cadre juridique défini, par la loi sur la communication audiovisuelle n'a pas encore un an et demeure incomplet. M. Georges Fillioud a indiqué, à cet égard, que les textes d'application qui concernent le plan câble paraîtront sous formes de « dispositions transitoires ». Le ministre délégué à la culture a évoqué l'adoption prochaine par le gouvernement d'un projet de loi sur les droits d'auteur et des artistes interprètes qui devrait réformer les dispositions de la loi de 1957 rendu obsolète par les nouvelles technologies. M. Jack Lang a, d'autre part, annoncé la création d'une Agence pour la culture par les nouvelles technologies (OCTET) qu'animera M. Daniel Populus.

Un Institut de financement du cinéma et des industries culturelles devrait être mis en place, pour favoriser l'accès de ce secteur aux prêts participatifs ou aux prêts à court terme. Ce dernier point, ainsi que le projet de création d'un fonds de soutien, est, peut-être, l'essentiel. Car si tous, officiels, industriels et gens de spectacles s'accordent pour attribuer aux activités de communication un rôle croissant, il est une catégorie que l'on a encore peu entendu : les financiers.

Supposons qu'en 1990 l'ensemble des pays européens disposent, outre leurs chaînes classiques, d'une télévision par satellite et de réseaux câblés ; supposons que les produits cinématographiques représentent un *tiers de la programmation comme* c'est le cas aujourd'hui ; les besoins en films des réseaux européens représenteront alors cinq cent mille heures. Même si ce chiffre, extrait d'un rapport européen (1), n'est *qu'une évaluation, il a de quoi laisser* rêveur si l'on songe que la production cinématographique européenne ne dépasse pas actuellement les mille heures par an.

Devant un tel défi économique et culturel, il n'est pas étonnant que toute la réflexion sur les nouveaux médias se concentre aujourd'hui autour d'une seule question : comment bâtir rapidement une industrie de programmmes ? Conscient de l'enjeu, le ministre de la culture, M. Jack Lang, a rappelé la trilogie volontariste du gouvernement : développement des réseaux, dynamisation de l'industrie de programmes, renforcement de la *création vivante.* Mais l'énoncé d'une politique, même volontariste, ne fait pas un marché. A l'exception de quelques dossiers en voie de réalisation ou d'étude (nouvelles images, dessins animés, jeux *vidéo), les choses n'ont guère évo*lué : où sont les investissements ? Où sont les productions destinées à la quatrième chaîne ou câble ?

L'ensemble des partenaires publics ou privés semblent pris dans la même contradiction : comment investir aujourd'hui sur un marché qui ne sera rentable que dans cinq ou six ans, lorsque le nombre d'abonnés au câble et à la quatrième chaîne sera suffisant pour dégager des recettes importantes et justifier l'intérêt des publicitaires ? On se tourne tout naturellement vers les banques et les établissements financiers. Mais le dialogue n'est pas aisé. Le ministre de la culture se plaint de l'inadaptation du secteur bancaire français à ces industries à haut risque que sont les programmes audiovisuels. Les responsables financiers présents au colloque (B.N.P., Worms, Indo-Suez, *Caisse des dépôts) répondent qu'ils* ne sont pas des mécènes et qu'ils ne sauraient s'engager sans connaître les règles du jeu.

Quelles sont ces fameuses règles du jeu qui concentrent aujourd'hui toutes les incertitudes et justifient un attentisme généralisé ? Tout *d'abord, le cadre légal.* Les décrets de la loi sur la communication audiovisuelle sont loin d'être tous publiés et leur caractère « transitoire », réaffirmé par M. Georges Fillioud, secrétaire d'État chargé des techniques de *la communication, ne favorise* guère des stratégies d'investissements à long terme. Deuxième facteur d'incertitude, et non des moindres, le calendrier. Les retards successifs de la quatrième chaîne de télévision ont *largement démobilisé les producteurs*, qui n'osent plus croire au lancement de Canal plus, annoncé pour mai 1984. La direction générale des télécommunications, elle-même, semble moins sûre, depuis quelques *semaines, du rythme de câblage de* la France. Comment investir dans les prorammes, lorsqu'on hésite entre cinq cent mille et deux millions d'abonnés pour 1988 ?

1 % de la filière électronique

Autre sujet d'interrogation, le partage des rôles entre l'initiative privée *et la puissance publique. Traumatisé* par des années de monopole, le secteur privé voit encore partout l'intervention de l'État. Quant aux pouvoirs publics, ils hésitent visiblement entre un libéralisme affiché et la volonté *d'intervenir directement pour mobili*ser les énergies. Les questions ne manquent pas : quels seront la nature juridique et le cahier des charges de la quatrième chaîne ? Quelle sera la politique de la Haute Autorité de la *communication audiovisuelle* vis-à-vis des autorisations de programmes ? Les P.T.T. se réserveront-ils l'exploitation des services interactifs (télépaiement, relevé automatique, téléalarme etc.) qui constituent à terme la part la plus rentable des réseaux câblés ? De la même façon, l'intervention de la mission de M. Bernard Schreiner dans la distribution de deux mille heures de programmes ou le monopole de la société de commercialisation sur les droits dérivés des émissions de télévision, apparaissent, pour les partenaires privés, comme des interventions abusives de l'État. A toutes ces incertitudes, s'ajoutent celles qui pèsent sur la santé financière du secteur public. M. Georges Fillioud a plaidé pour qu'un fonds de 300 millions de francs soit affecté à la création audiovisuelle dès l'année prochaine (*le Monde* du 7 mai), mais on connaît les contraintes de la préparation du budget. Pourtant, le développement de l'industrie des programmes a été retenu comme l'un des objectifs du IXe Plan. Comment ? Essentiellement, semble-t-il, par la mise en place d'un fonds de soutien à la création audiovisuelle proposé *par le ministère de la culture.* Un dispositif du même type a réussi à sauver le cinéma français et à en faire aujourd'hui de deuxième producteur et exportateur mondial. Le ministère de la culture souhaite qu'une taxe *progressive sur les recettes des ré*seaux (quatrième chaîne et câble) finance directement la création française originale (fiction, dessin animés, documentaires).

Mais les recettes de la quatrième chaîne et du câble ne sont pas encore des réalités. Si l'on ne veut pas pénaliser le démarrage des futurs réseaux par une taxe supplémentaire, il faudra bien que l'État alimente lui-même ce fonds de soutien. Là encore, tout est affaire d'arbitrage. S'il veut donner un contenu à sa politique audiovisuelle, l'État doit aller plus loin que de simples discours. On a consacré 140 milliards sur cinq ans au développement de la filière électronique. Le centième suffirait sans doute à répondre aux défis de l'industrie des programmes.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

(1) « La télévision en Europe : rapport intérimaire de la Commission au Parlement européen », 30 mai 1983. Cette manifestation a été organisée par le Groupement des industriels électroniques, la Société des ingénieurs et scientifiques de France, l'International institut of communication et l'Institut national de la communication audiovisuelle en collaboration avec la mission télédistribution dirigée par M. Bernard Schreiner.

SONDAGES D'OPINION ET PUBLICITÉ

IPSOS et Publicis fondent une filiale commune pour la création de banques de données

La société IPSOS (études et sondages) et la S.G.I.P., filiale informatique de Publicis, ont décidé la *création d'une société commune* « en participation » à parts égales de 50 %. Sa vocation est de permettre une diversification dans des activités jugées prometteuses, particulièrement dans le domaine des banques de données.

L'un des premiers projets annoncés vise à rassembler l'ensemble des sondages d'opinion que publie régulièrement la presse au fil des jours sur tous les sujets. Le suivi et l'analyse des enquêtes d'opinion deviennent, en effet, de plus en plus difficiles en raison de leur multiplication. Quelque cinq cents sondages seraient réalisés à présent chaque année ; et, à eux seuls, les « baromètres » auraient triplé depuis mai 1981 ! Réunies dans un seul fonds, ces données permettraient facilement des compilations ou comparaisons sur une longue période.

Cette banque, intitulée « club de l'opinion », serait, en outre, enrichie des résultats détaillés des scrutins politiques. L'abonnement serait compris entre 600 francs et *800 francs par mois pour un nombre* d'interrogations plafonné afin d'éviter qu'elle ne soit « pillée » par les utilisateurs.

Un autre projet s'adresserait, lui, *aux milieux professionnels de la pu*blicité. Son principe repose sur un regroupement des tests réalisés auprès des consommateurs sur différents produits, avec les données décrivant par le menu le mode des campagnes publicitaires ayant servi à les promouvoir afin d'en tirer des *enseignements sur l'évolution et la* « sensibilité » des marchés.

La filiale d'IPSOS et Publicis serait elle-même le « serveur » de ces banques, dont la mise en route est annoncée pour la fin de l'année, dès que l'implantation des Minitel par les P.T.T. aura commencé en région parisienne (1).

A ce titre, les projets annoncés ont une double signification. L'arrivée, parmi d'autres, de ces nouveaux intervenants sur le marché du traitement de l'information automatisée — activité encore largement déficitaire aujourd'hui — semble indiquer que le plan télématique des pouvoirs publics, qui offrira les débouchés d'une grande clientèle potentielle, commence à « prendre ». Mais en commercialisant à grande échelle, avec des perspectives de rentabilité, des données dont ils n'assurent pas la production, ou en partie seulement, les promoteurs de ces banques risquent de poser avec plus d'acuité que jusqu'à présent le problème juridiquement *non résolu de l'exploita*tion informatique de données publiques.

E.R.

(1) Terminaux permettant l'interrogation des banques de données de l'« annuaire électronique » en voie de constitution en France.

Les radios locales de Radio-France

RÉACTIONS DIVERGENTES AU DÉPART DE M. MARCHAND

Les questions soulevées par la décentralisation de Radio-France et le départ forcé de celui qui en était le principal responsable, M. René Marchand (*le Monde* du 16 juin), suscitent des réactions au sein de la société.

Si la C.F.D.T. considère comme *« un élément positif »* le départ du directeur du développement qu'elle demandait depuis deux ans, le syndicat général des journalistes F.O. s'inquiète davantage de la nomination de M. Didier Béraud, son successeur intérimaire, qu'elle présente comme *« le conseiller C.F.D.T. du président de Radio-France »* pour la décentralisation.

Les responsables des quatorze radios décentralisées ont envoyé à M. Jean-Noël Jeanneney. P.-D.G. de Radio-France, une lettre dans laquelle ils demandent des précisions sur les changements de politique envisagés par le président, ainsi que sur l'*« articulation hiérarchique de la nouvelle structure avec les stations »*. Rendant hommage au *« rôle déterminant »* joué par M. Marchand et *« constatant que la réussite, peut déboucher sur un licenciement »*, ils concluent en *« s'interrogeant sur leur avenir dans l'entreprise »*.

Jeudi 16 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Téléfilm : Il faut marier Julie.
De G. Laporte, réal. M. Marino.
Vieille fille cherche mari, faux prétendant s'abstenir... Les efforts de Dominique Laffin (Julie) et Pierre Clémenti (Claude), le montage serré, les scènes bien filmées, ne peuvent rien contre un scénario soporifique.

22 h 5 Lettres d'un bout du monde : Un voyage en Grèce.
Réal. : J.-E. Jeannesson.
Un tour de plateau de plusieurs personnalités grecques contemporaines : les armateurs Nomikos et Livanos, Ayolas, un commerçant d'œuvre d'art, Tsaroukis, un peintre. Dernier volet d'une série de qualité.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 L'histoire en question : Mourir à Guernica.
La petite ville de Guernica est bombardée par l'aviation franquiste le 26 avril 1937. L'un des plus grands massacres de la guerre civile espagnole raconté par Alain Decaux.

21 h 55 Magazine : Les enfants du rock.
Mode musique, musique mode, avec Bauhaus, Echo and the Bunnymen, Indeex, Mari Wilson, Orange Juice, Ultravox, Animal Nightlife, Supertramp.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 40 Film : Le Chevalier de Maupin.
Film italien de M. Bolognini (1965), avec C. Spaak, R. Hossein, T. Milian, O. Piccolo, A. Alvarez (Redif.).
Au XVIIIe siècle, pour échapper aux soudards de l'armée austro-hongroise, une jeune aristocrate se déguise en abbé. Prise pour un homme, elle est enrôlée de force comme soldat et s'éprend d'un capitaine auquel elle n'ose pas révéler la vérité. Inspiré d'un roman de Théophile Gautier. Libertinage et ambiguïté sexuelle permanente par l'utilisation du travesti. Raffinement et préciosité de la couleur.

22 h 5 Journal.

22 h 25 Vous avez dit Alsacien.
Émission de J.P. Aron.
C'est autour de la question linguistique : quelle langue parle-t-on en Alsace que s'organise un tour d'horizon politique (l'Alsace est-elle inéluctablement conservatrice ?), religieux (catholiques, protestants, juifs), artistique (art gothique flamboyant). Des bons documents d'archives commentés avec un certain humour.

23 h 23 Une minute pour une image.
D'Agnès Varda.

23 h 25 Prélude à la nuit.
« Sonate pour violon et piano, Gipsy, andante et tzigane », de E. Dohnanyi par E. Friedman (violon) et Laurent Petitgirard (piano).

FRANCE-CULTURE

20 h, Nouveau répertoire dramatique : « Lady M », de D. Lemahieu, suivi d'un entretien avec l'auteur ; « L'Imbroglio », de R. Pinget.

22 h 30, Nuits magnétiques : la septième face du dé ; à 23 h 5, Raymond Roussel.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (donné le 12 août 1982) Fantaisie en ut mineur, « Ricercare » de Bach, « Sonate en trio en ré mineur », de Janitsch, « Trois préludes chorals », de Kirnberger, « Fantaisie », de Liszt, avec D. Chorzempa, orgue.

22 h, Cycle acousmatique : Bayle, Petit.

23 h, Fréquence de nuit, made in U.S.A. : La 52e rue, « Swing street » ; œuvres de Gillespie, Goodman, Waller Hawkins, Parker, Basie...

Vendredi 17 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 35 Vision plus.
12 h H.F. 12 (info).
12 h 30 Atout cœur.
13 h Journal.
13 h 50 Portes ouvertes.
Les réalisations des P.T.T. en faveur des handicapés.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Le village dans les nuages.
18 h 50 Histoire d'en rire.
19 h 5 Météorologie.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Les uns pour les autres.
20 h Journal (et à 22 h 45).
20 h 35 Variétés : Formule 1, de M. et G. Carpentier.
Avec Serge Lama, Marie-José Nat, Michel Duchaussoy et, les ballets d'Arthur Plaesschaert.
21 h 40 Télédramexpress : Il pleut, il pleut Rosière...
De M. O'Glor et R. Sangla, avec S. Amidou, A. Blancard, H. Meliani...
Ouhari Djémila aime Claude, un jeune Antillais, ce qui n'est pas du goût du frère de celle-ci. Une parabole chantée et dansée sur le racisme.
22 h 50 Les Grandes expositions : Manet.
De J. Plessis.
La peinture sensuelle et « scandaleuse » d'un des plus grands peintre du dix-neuvième siècle, exposée au Grand Palais : un déjeuner sur l'herbe...
23 h 20 Journal et cinq jours en Bourse.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.
12 h Journal (et à 12 h 45).
12 h 10 Jeu : L'Académie des neuf.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Série : Les amours des années folles.
14 h 5 Aujourd'hui la vie.
L'amour du cinéma.
15 h 5 Téléfilm : Les personnes déplacées.
De H. Foote, réal. G. Jordan.
Une ferme de Georgie à la fin des années 40.
16 h 5 Reprise : L'histoire en question.
Mourir à Guernica (dif. le 16 juin).
17 h 20 Itinéraires.
Musique-mémoire du Chili :Los Jaivas.
17 h 45 *Récré A 2.*
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 40 Le théâtre de Bouvard.
20 h Journal.
20 h 35 Série : *Par ordre du roy.*
De P. Dumayet, réal. M. Mitrani. Avec C. Jarret, M. Vlady, J.-P. Darras...
2e épisode, Madame Tiquet : Une dame de la haute société du dix-huitième siècle, victime d'un mari soupçonneux et vénal, se trouve obligée de passer dans les bras d'un horrible valet pour aller retrouver son amant. Décors et costumes bien reconstitués, il manque seulement un rythme soutenu.
21 h 35 Apostrophes :
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème : Sagas, sont invités : H. Coulonge (A l'approche d'un soir du monde), *D. Decoin* (Babe Ozouf), *A. Dugrand et A. Vallaeys* (les Barcelonnettes), *B. Simiot* (ces Messieurs de Saint-Malo) *et J.-C. Carrière pour* (la Pierre et le Sabre), *de E. Yoshikawa.*
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle les années 70) : **Comment ça va ?**
Film français de J.-L. Godard et A.-M. Miéville (1975).
Habitant en province, le fils d'un syndicaliste parisien de la presse reçoit une lettre de son père lui racontant ses démêlés avec une jeune gauchiste au cours d'un reportage vidéo sur le journal communiste où il travaille. Mise en cause des méthodes de fabrication et de circulation de l'information. Des conversations qui ressemblent à des discours, selon l'inspiration pédagogique de Godard à cette époque.

TROISIÈME CHAINE : FR 3 :

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Fédération Léo-Lagrange.
19 h 10 Journal.
19 h 15 Emissions régionales.
19 h 50 Dessin animé : Vagabul.
20 h Les jeux.
20 h 30 D'accord, pas d'accord. (I.N.C.).
20 h 35 Vendredi : Les communautés juives face à la violence.
Magazine d'information de A. Campana.
Un reportage de C. Mottier et D. Pasche pour la télévision suisse romande, sur les attentats antisémites de la rue des Rosiers à Paris, d'Anvers en Belgique. Les réactions de la communauté juive pratiquante.
21 h 35 Journal.
21 h 55 Magazine de la photo : Flash 3.
De J. Bardin, P.Dhostel et J. Eguer.
Revue de presse ; la Foire de Bièvres ; portrait de Roger Corbeau ; flash pratique : contrôle du matériel.
22 h 38 Une minute pour une image. D'Agnès Varda.
L'album imaginaire de Georges Fevre par un journaliste.
22 h 40 Prélude à la nuit.
« Sonate pour cor et piano, op. 28 », de F. Danzi, par A. Cazalet (cor) et M. Lévinas (piano).

FRANCE-CULTURE

7 h 2 Matinales : l'Égypte, porte de l'Orient ; l'orientalisme : le carrefour insulindien.
8 h Les chemins de la connaissance : quelques négations du hasard ; à 8 h 32, Élisée Reclus, un géographe libertaire.
8 h 50 Echec au hasard.
9 h 7 Matinée des arts du spectacle.
10 h 45 Le texte et la marge : l'Amateur d'absolu, de L.-A. Prat.
11 h 2 Io la musica son, voyage à travers les compositions musicales de femmes (et à 13 h 30 et 16 h).
12 h 5 Agora.
12 h 45 Panorama.
14 h, Sons.
14 h 5, Un livre, des voix : « le Chien-loup », de J. Ferniot.
14 h 45 Les après-midi de France- Culture : les inconnus de l'histoire (J.-B. Bossu).
18 h 30 Feuilleton : Le grand livre des aventures de Bretagne.
19 h Actualités magazine.
19 h 30 Les grandes avenues de la science moderne : Sophia Antipolis.
20 h Dialogues, L'Association France-États-Unis et France-Culture : conjoncture mondiale, risques et espoirs, avec H. Kissinger, et R. Aron.
21 h 30 Black and blue : jazz retrouvé.
22 h 30 Nuits magnétiques : la septième face du dé ; Raymond Roussel.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Musiques du matin : œuvres de Stravinsky, Monteverdi...
7 h 5, Concert : concerto pour piano de Chopin.
7 h 45, Le journal de musique.
8 h 10, Concert : œuvres de Schubert, Janacek, par le Quatuor Talich.
9 h 5, Musiciens d'aujourd'hui : naissance de l'opéra russe : œuvres de Fédor, Rimsky-Korsakov.
12 h, Actualité lyrique.
12 h 35, Jazz s'il vous plaît.
13 h, Avis de recherche : Charpentier.
13 h 30, Jeunes solistes : œuvres de Haydn, Milhaud, Skalkottas, sol. A. Halim, violon, L. Lovano, alto.
14 h, Equivalences : Bach, Fauré.
14 h 30, Les enfants d'Orphée.
15 h, Pologne bien tempérée : œuvres de Kilar, Szymanowski, Moniuszko, Rozycki...
17 h 5, Les intégrales de la musique de chambre de Mendelssohn.
18 h, Jazz.
18 h 30, Studio-concert (en direct du Studio 106) : œuvres de Marais, Rameau, sol. M. Muller, viole de gambe, A. Parker-Zylberajch, clavecin.
19 h 35, L'imprévu.
20 h 30, Concert : (en direct de la salle Pleyel) : « Parsifal » (extraits) de Wagner, « Ein deutsches Requiem » de Brahms par le Nouvel orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, dir. U. Segal, sol. F. Robinson, soprano, B. Luxon, basse.
22 h 30 Fréquence de nuit : le complot (drame musical instantané) : œuvres de Hendrix, Monk, Davies, C. Berberian, Ives...

● *M. André Harris* a été nommé le 15 juin 1983 directeur général adjoint, délégué à la fonction de directeur général, de la Société de commercialisation des œuvres et documents audiovisuels. Cette société, créé, par la loi du 29 juillet 1982, vient de recevoir le nom de France media international.

[Né le 13 juillet 1933 à Nevers dans la Nièvre, M. André Harris a été chef du service diplomatique à Europe n° 1 de 1960 à 1963, puis responsable du service politique du « Journal télévisé » de 1963 à 1968. Exclu de l'O.R.T.F. en 1968, il produit notamment avec M. Alain de Sedouy *le Chagrin et la Pitié* et *Français si vous saviez*.

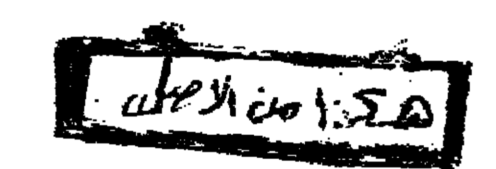
Directeur délégué chargé des programmes à TF 1 de septembre 1981 à novembre 1982, il avait perdu toute attribution ou responsabilité précise après l'arrivée du nouveau président de la chaîne, M. Michel May.]

TRIBUNES ET DÉBATS

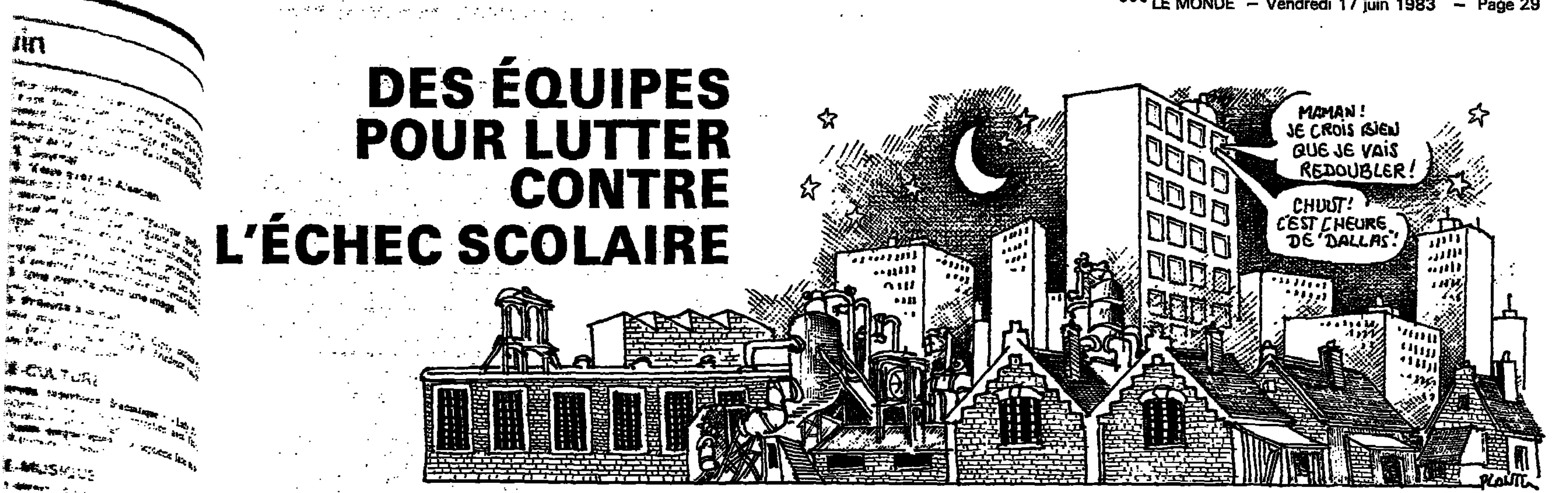
JEUDI 16 JUIN

— *M. Jacques Brunhes*, député (P.C.F.) des Hauts-de-Seine, est l'invité du « Grand Débat » de Radio-92, à 19 h 15 (92,8 MHz, Nanterre).

— *Mgr Jean-Marie Lustiger*, archevêque de Paris, est invité au journal « Soir 3 », à 22 h 5 sur FR 3.



DES ÉQUIPES POUR LUTTER CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE



La « dynamique » des zones d'éducation prioritaires

La création de zones d'éducation prioritaires (ZEP) fut l'une des premières décisions, dès l'été 1981, du nouveau ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary. Il s'agissait de compenser les inégalités face à l'école par un renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé (1). Cette volonté de *« donner plus à ceux qui ont le moins »* correspondait, dans son principe, à une revendication défendue depuis plusieurs années par le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.).

Dans chaque académie, une concertation entre les services rectoraux, les enseignants des premier et second degrés, les associations et tous les partenaires du système éducatif devait aboutir à la délimitation de zones particulièrement défavorisées au regard de certains critères sociaux, économiques et culturels (implantation géographique, composition des familles, présence d'enfants étrangers, retards scolaires, etc.). Après examen par les inspecteurs d'académie des projets élaborés localement, la liste des ZEP était arrêtée par le recteur. L'existence de projets pédagogiques concrets présentés par les enseignants conditionnait en effet l'affectation des crédits dégagés. Favoriser une étroite collaboration entre les équipes éducatives de tous les établissements compris dans la zone (maternelles, écoles élémentaires, collèges, lycées d'enseignement professionnel), améliorer le climat scolaire, rénover les pratiques pédagogiques, figuraient parmi les objectifs généraux retenus. Après une période de mise en place, c'est à la rentrée 1982 que l'action a pu entrer dans sa phase de concrétisation. Trois cent soixante-trois zones regroupant 8,7 % des élèves du premier degré, 10,6 % des collégiens et 8 % des élèves de lycée d'enseignement professionnel (LEP) ont été créées par les recteurs, en grande majorité en milieu urbain.

Le classement en ZEP comporte l'attribution de moyens spécifiques : deux mille huit cents postes, dont une moitié correspondent à des maintiens sur place malgré la baisse démographique (principalement dans les écoles), sont affectés à des réductions d'effectifs, des actions de soutien, des décharges d'horaires pour les tâches de coordination essentiellement. Des heures supplémentaires et des crédits de fonctionnement sont répartis par les rectorats, tandis que certaines collectivités publiques (départements, établissements publics régionaux, D.D.A.S.S., etc.) apportent leur contribution à des opérations d'aménagement de locaux ou de constitution de bibliothèques. Des associations familiales ou d'éducation populaire soutiennent aussi les ZEP de façon militante.

A la rentrée 1983, la quasi-totalité des zones prioritaires seront reconduites. Moins d'une dizaine seront supprimées faute d'avoir été soutenues par un projet, et les créations de zones nouvelles ne pourront être qu'exceptionnelles, annonce-t-on au ministère de l'éducation nationale. Dans les écoles élémentaires « prioritaires », les moyens devraient être reconduits, voire renforcés par le jeu de la baisse démographique, mais la situation risque d'être plus tendue dans les collèges où l'on enregistre une tendance inverse.

L'affectation prioritaire des personnes volontaires pour exercer dans les ZEP est préconisée. L'articulation des projets poursuivis dans les zones prioritaires avec l'entreprise de rénovation des collèges *n'est pas encore définitivement établie, mais* il apparaît que la majorité des « projets ZEP » ne contredisent pas les propositions du rapport Legrand sur les collèges. Les ZEP pourraient donc bien être un terrain, prioritaire à nouveau, pour les futures actions de rénovation.

(1) Dans 5 % des secteurs scolaires, près d'un élève de sixième sur quatre a un retard de deux ans ou plus, alors que le moyenne nationale est de 13,5 %.

« Pendant vingt-quatre ans, j'ai eu l'impression de remplir le tonneau des Danaïdes. Depuis cette année, j'ai le sentiment que la mayonnaise prend. » Que s'est-il passé dans les établissements scolaires de Hem, petite ville ouvrière de la banlieue de Roubaix (Nord), pour que l'on entende pareille réflexion dans une salle de professeurs ? Surtout dans une ville-dortoir où la montée du chômage, l'absence d'animation et la dégradation rapide de l'environnement se sont conjuguées pour empêtrer depuis quelques années la commune dans des problèmes graves de délinquance.

Dans ce contexte marqué par un important taux d'échec scolaire – 30 % des enfants nés en 1966 sont entrés au collège avec deux ans de retard avant de terminer leur scolarité au C.P.P.N. (1) – les enseignants, jeunes en général, souvent « parachutés » dans le Nord pour leur premier poste, réfléchissent depuis quelques années aux moyens de combattre les inégalités et les problèmes d'adaptation – 30 % des enfants de la zone ont des parents non francophones.

L'idée de former une zone d'éducation prioritaire (ZEP), alors que Hem ne figurait qu'en cinquante et unième position sur la liste établie par les responsables de l'académie de Lille, est née dans un climat de méfiance : *« A quoi bon être catalogué* « zone à problème » ? *N'est-ce pas une nouvelle invention du ministère pour augmenter les horaires des enseignants en douceur ? On n'a pas attendu un décret pour s'attaquer au problème de l'échec scolaire ! »* Tout s'est décidé un soir de janvier 1982, lorsque plus d'une centaine de personnes, enseignants, travailleurs sociaux, parents d'élèves, élus, se sont réunis à la salle des fêtes, à l'invitation du maire et de l'inspecteur départemental de l'éducation nationale. Quelques semaines plus tard, le principe d'une zone d'éducation prioritaire (ZEP) englobant les deux collèges de la ville, six des sept écoles élémentaires et quatre des sept maternelles, était accepté par le rectorat.

Si Hem a été choisi, explique Mme Annette Vilette, principal du collège Elsa-Triolet, c'est *« parce qu'un projet contre l'échec scolaire mûrissait depuis six ans parmi une équipe de jeunes professeurs très dynamiques »*. Un professeur du collège confirme : *« Nous nous sommes dit : à trente ans, il n'est pas possible de se bagarrer encore durant trente ans avec les élèves. Il faut chercher autre chose. »* Un épais dossier intitulé *« Pour que à Hem l'éducation soit une priorité »* regroupait les projets pédagogiques de chaque établissement et définissait les objectif globaux : assurer la continuité scolaire de deux à six ans, réduire les conséquences des inégalités sociales par un renforcement sélectif de l'action éducative envers les enfants en situation d'échec scolaire, favoriser la création d'équipes pédagogiques et les contacts entre elles à tous les niveaux, associer tous les partenaires (parents, associations, services sociaux) au travail pédagogique.

Des moyens plus que symboliques

Les moyens supplémentaires attribués aux établissements retenus pour figurer sur la ZEP ont été, à Hem, bien plus que symboliques. Dès la rentrée 1982, un renfort de postes a permis d'abaisser le taux d'encadrement à vingt élèves par enseignants dans les écoles élémentaires et à vingt-six dans les écoles maternelles. Deux maîtres bénéficient d'une demi-décharge de service pour assurer la coordination de l'ensemble. Les collèges ont été dotés de postes nouveaux ou complémentaires (documentaliste, conseiller d'éducation, section d'éducation spécialisée, etc.), sans compter les subventions du conseil général et de la municipalité. *« Nous avons été si bien dotés que nous risquons d'oublier ce qui se passe ailleurs »*, là où n'existait pas de projet pédagogique, s'inquiète même un professeur du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES).

Pourtant au collège Elsa-Triolet (six cents élèves), où les enseignants syndiqués – une trentaine sur cinquante – se partagent entre quatre organisations, la « dynamique ZEP », a bouleversé le paysage revendicatif : les cinquante heures supplémentaires ont été utilisées par 90 % des professeurs, soit pour des *« études dirigées »* permettant aux élèves de sixième d'être épaulés dans la rédaction de leurs devoirs, soit pour des dédoublements de classe. Une « cagnotte » d'heures rémunérées a d'autre part été mise à la disposition des enseignants pour des réunions diverses (liaison école primaire-sixième, contact avec l'assistante sociale, conseil de classe décentralisé dans les quartiers, etc.). D'une manière générale, les huit classes de sixième ont été réparties en deux unités pédagogiques hétérogènes de quatre classes chacune, celles qui ont besoin de soutien comptent vingt élèves au lieu de vingt-six et bénéficient de trois heures d'études dirigées. L'action porte aussi sur un renforcement du rôle du centre de documentation (une heure pour toutes les sixièmes), la multiplication des projets d'actions éducatives (P.A.E.) et des clubs regroupés dans un foyer socio-éducatif.

Mais pour M. Jean-François Inisan, professeur de français, syndiqué au SGEN-C.F.D.T., chargé de la coordination de la ZEP pour le collège Elsa-Triolet, c'est d'abord dans l'apprentissage concret d'un travail *d'équipe ouvert sur l'extérieur* que les enseignants de Hem ont progressé cette année : *« Nous n'avons plus le même regard sur les enfants, à présent*, assure-t-il. *Ainsi, lorsqu'un gosse perturbateur faisait une fugue auparavant, nous nous sentions presque soulagés – enfin, je vais pouvoir faire mon cours tranquille – et cela se terminait par une exclusion. Aujourd'hui, nous téléphonons à l'éducateur de quartier que nous rencontrons aux réunions ZEP. De même entre nous : si un jeune collègue a des problèmes dans sa classe, il ose maintenant faire appel aux autres membres de l'équipe. »*

Un autre regard sur les enfants

Cette approche globale des problèmes est favorisée par le fait que le projet ZEP concerne non pas des établissements pris individuellement mais l'ensemble d'une zone. Elle repose aussi sur une conviction exprimée par M. Bernard Dupisson, psychologue, responsable de l'*« équipe d'appui »* locale : *« L'échec scolaire n'a pas de cause unique et ne peut donc être vaincue par un remède unique. Il faut donc renoncer à une pédagogie de compensation et se résoudre sans fausse honte à l'empirisme et à la diversité des pratiques. »*

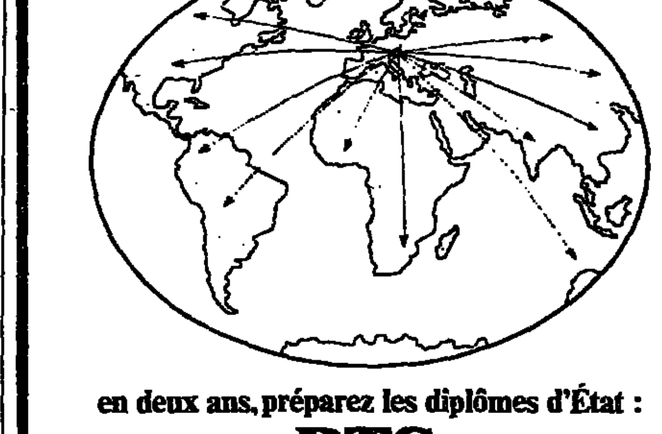
Cette action rénovatrice tous azimuts, ce souci de donner la priorité aux initiatives, cette méfiance des structures, on les retrouve dans un tout autre contexte à Beaumont-le-Roger (Eure), petite ville de deux mille huit cents habitants isolée au cœur de la campagne normande, où le déclin des activités agricoles n'a pas été compensé par des implantations industrielles suffisantes. Là, ce ne sont ni l'immigration ni les cités-dortoirs qui gonflent les chiffres de l'échec scolaire mais ce que Mme Edith Gribouval, institutrice de C.P.P.N. chargée à temps plein de la coordination de la ZEP, appelle une *« désertification affective et culturelle »*.

Le paysage riant, les villas à colombages cachent en effet la réalité d'une zone sinistrée sur le plan scolaire : 53 % des élèves de quatrième ne sont pas admis en cinquième, 21,43 % des élèves de sixième ont déjà deux ans de retard. L'alcoolisme, le chômage, et plus généralement l'absence d'une vie sociale et familiale équilibrée, figurent au banc des accusés. Comme à Hem, la création d'une zone d'éducation prioritaire a été ressentie par les enseignants comme une occasion de concrétiser des réflexions déjà engagées mais aussi de combattre un mal intensément ressenti : l'isolement. La zone retenue, qui correspond au canton de Beaumont-le-Roger, couvre en effet, outre le collège Croix-Maître-Renault trois écoles maternelles et treize écoles élémentaires, dont la plupart, implantées dans des villages, ne comportent qu'une ou deux classes.

PHILIPPE BERNARD.

(Lire la suite page 31.)

(1) Classes préprofessionnelles de niveau.



POINT DE VUE

Une situation insupportable

par HENRI LONGEOT *

L'ÉVOLUTION des emplois, des qualifications et le développement d'une industrie moderne et compétitive sont deux objectifs prioritaires de la nation.

Objectifs liés entre eux, car une politique industrielle efficace implique nécessairement l'utilisation d'un personnel compétent et adapté aux besoins des entreprises en mutation.

De plus, c'est par la création d'emplois nouveaux nécessités par ce développement de l'industrie que l'on peut espérer réduire maintenant et supprimer à terme le chômage des jeunes. Mais ne faut-il pas alors prévoir dès l'école une formation permettant les adaptations nécessaires aux différents types d'emplois nouveaux ?

Plusieurs études ont montré que les besoins en personnel peu ou pas qualifié (manœuvre, O.S., ...) iront en diminuant, notamment par le développement des automatismes et de l'informatique industrielle, mais que, *par contre, les besoins en personnel* qualifié ou hautement qualifié seront de plus en plus grands.

Déjà maintenant les offres d'emplois en direction des titulaires d'un brevet de technicien supérieur (B.T.S.), d'un diplôme universitaire de technologie (D.U.T.), ou d'un diplôme d'ingénieur dans les secteurs des études et recherches de la production, de l'exploitation ou de la maintenance industrielle dépassent largement les demandes.

Nul doute que l'on peut sans risque augmenter ces secteurs de formation et en créer de nouveaux. Notons que le ministère de l'éducation nationale a déjà travaillé dans ce sens en créant des B.T.S. en mécanique-automatisme, en maintenance, en informatique industrielle, en gestion — exploitation des centres informatiques... Il faudrait maintenant doubler le nombre de sections afin de mieux répondre à la demande, tout en offrant des débouchés particulièrement intéressants aux détenteurs du baccalauréat de technicien !

Mais cette aspiration vers une élévation du niveau des formations et vers une meilleure adaptation à l'emploi se situe dans une période où l'inadaptation de l'école aux élèves (ou des élèves à l'école) fait des ravages dans au moins un tiers de chaque classe d'âge.

Rappelons ici des chiffres maintenant bien connus : sur 900 000 élèves entrant en sixième : en octobre 1979, 872 000 élèves (enseignement public et privé) entraient en sixième de collège, 25 000 en C.P.P.N., C.P.A., C.E.P. ou S.E.S., les autres redoublaient leur CM 2 (1) (environ 90 000).

En octobre 1981, deux ans après, on trouve : 607 000 élèves en quatrième de collège ; 165 000 élèves en quatrième préparatoire à un C.A.P. ; 124 000 élèves en C.P.P.N. (un quart se retrouverait en lycée d'enseignement professionnel, un quart en C.P.A.) ; 62 000 élèves en C.P.A. Plus du tiers ne terminent pas le collège, et la plupart des 165 000 qui se trouvent en LEP y sont allés plus ou moins contraints et souvent dans une spécialité qu'ils n'ont pas choisie.

Cette situation est insupportable, *à la fois sur le plan humain et sur le* plan politique.

C'est au moment où l'appareil de production a besoin pour se développer et se moderniser d'un nombre de plus en plus important de techniciens qualifiés que la nation rejette au moins 200 000 jeunes par an sans formation et sans possibilités réelles d'être utiles.

La catastrophe du modèle unique

Cette contradiction doit être surmontée au plus vite.

Il est vital et urgent pour le pays et pour les jeunes de supprimer les filières ségrégatives et les impasses et d'élever le niveau général de formation de toute la population scolaire.

Encore faut-il éviter de tomber dans les mêmes erreurs que par le passé. La « réforme Fouchet », il y a vingt ans, a réuni dans un même établissement (le C.E.S.) tous les élèves du premier cycle, mais les filières ont été maintenues (type lycée, type collège, type de transition), ce qui a conduit à une nouvelle ségrégation.

M. Haby, lui, a voulu supprimer les filières et créer « le collège unique » : tous les élèves dans les mêmes classes avec des programmes et des méthodes identiques pour tous. Le « modèle culturel unique » fut générateur d'échecs et de refus de l'école. Ce fut une catastrophe. Les ségrégations, les rejets, se sont développés.

C'est pourquoi on (2) en est arrivé progressivement à penser qu'il fallait prendre en compte la *« diversité sociale et culturelle »* des jeunes.

Une formation basée sur des méthodes *« actives »* permet à tous les jeunes de développer leur personnalité dans des activités motivantes et qualifiantes, notamment à partir des formations artistiques et de l'éducation polytechnique (3).

Cette adaptation de la pédagogie, le rééquilibrage des activités, devraient permettre à presque tous les élèves d'atteindre la troisième et de faire alors des choix positifs : il s'agit de substituer à *« l'école de la sélection »* une *« pédagogie de la réussite »*.

Les orientations sélectives fondées uniquement sur le langage et les capacités précoces d'abstraction devraient disparaître : le rééquilibrage sera assuré par la présence d'activités nouvelles considérées comme essentielles, au même titre que les autres, pour la formation générale de tous les enfants.

A propos du développement des enseignements scientifiques et techniques, le ministre déclarait, le 2 février : *« La science et la technologie constituent la réalité de notre environnement quotidien. C'est aussi la réalité de l'environnement des élèves. Ce n'est pas encore la réalité du collège, qui a, notamment dans le domaine de la culture technique, élément majeur de la culture moderne, un retard très important, qui explique, au moins partiellement, des orientations trop souvent négatives vers les formations techniques même à des niveaux élevés du système éducatif. »*

Il faut maintenant insister sur l'importance des méthodes pédagogiques.

La pédagogie du « projet » qui est préconisée a déjà fait ses preuves dans de nombreuses formations, au niveau des B.T.S., des baccalauréats de technicien, mais aussi dans certains collèges où, à partir de réalisations collectives (en option technologie industrielle), les élèves se sont introduits dans un univers où la conception, la fabrication et l'utilisation d'ensembles techniques leur ont permis d'acquérir des comportements de personnes responsables, capables d'initiatives, ayant la volonté d'acquérir des connaissances nouvelles (en technologie, en physique, mais aussi en mathématiques et au niveau de l'expression écrite et orale), et de les utiliser avec efficacité pour atteindre l'objectif fixé au départ de l'action.

Nous avons souvent pu constater ce phénomène positif dans de nombreux endroits. Nul doute que l'introduction de la formation polytechnique et de la pédagogie du projet constituera un moteur pédagogique et psychologique puissant pour développer les connaissances et la créativité des élèves, les conduisant ainsi, normalement et sans échecs significatifs, à la troisième, où ils pourront choisir librement la voie qui leur conviendra (C.A.P. ou B.E.P. en LEP, ou bien *seconde de lycée*).

La suppression des impasses

Mais rien ne sera gagné, et on risque de retrouver de nouvelles ségrégations si on ne supprime pas toutes les impasses.

Il est nécessaire qu'à tous les niveaux de la formation, chaque élève puisse choisir entre sa sortie vers la vie active avec une qualification professionnelle reconnue et adaptée aux besoins de l'appareil de production (4) et son maintien dans le système scolaire afin d'atteindre (deux ou trois ans après) le niveau supérieur, et cela sans limitation.

C'est déjà le cas maintenant puisque : le titulaire d'un B.E.P. peut poursuivre ses études vers le baccalauréat ou le brevet de technicien (première d'adaptation) et que le titulaire d'un C.A.P. peut entrer en deuxième spéciale; le titulaire d'un baccalauréat de technicien peut préparer un B.T.S. ou entrer en classe préparatoire à une grande école; le titulaire d'un B.T.S. ou d'un D.U.T. peut accéder aux grandes écoles, au professorat de lycée, à l'agrégation.

Mais ces possibilités doivent être généralisées et développées pour qu'à la fin de chaque cycle il s'agisse vraiment d'un libre choix : l'élève peut vraiment continuer ses études ou se préparer à un emploi immédiat avec une qualification valable.

C'est cet ensemble de mesures cohérentes et complémentaires qui permettra de résoudre la contradiction que je soulevais au début de cet article, de « sauver » quelques centaines de milliers de jeunes gens sans formation et sans emploi, tout en offrant au pays un nombre plus important de techniciens, d'ingénieurs et de chercheurs qualifiés.

C'est ainsi que notre appareil de production et d'échanges pourra se moderniser et devenir plus compétitif.

(*) Ingénieur Arts et métiers. Inspecteur général honoraire de l'éducation nationale.

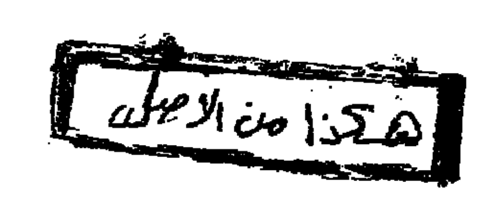
(1) C.P.P.N. : classe pré-professionnelle de niveau; C.P.A. : classe préparatoire à l'apprentissage; C.E.P. : certificat d'études professionnelles; S.E.S. : section d'éducation spécialisée; C.M. 2 : cours moyen 2e année.

(2) « On », c'est-à-dire les chercheurs, les participants à la mission Legrand et le ministre lui-même.

(3) M. Legrand précise l'une des raisons de ce choix : *« La réponse à des besoins psychologiques profonds des préadolescents et des adolescents qu'un enseignement essentiellement verbal, portant sur des concepts et des symboles, ne peut satisfaire. Les apprenants, comme les hommes en général, ont besoin d'agir sur la matière et sur les hommes pour en obtenir des effets utiles. »*

(4) *Des formations complémentaires* d'adaptation à l'emploi, à développer en liaison avec les entreprises et dans le cadre régional, sont actuellement à l'étude pour terminer et valoriser chaque cycle de formation professionnelle.





L'assistante sociale à l'écoute

Banlieue sud de Paris. Un collège entre un fort militaire et un bloc d'immeubles récents. Des bâtiments usés avant que d'être vieux. Trois femmes parlent de leur métier, elles sont assistantes sociales scolaires.

Florence a passé, il y a trois ans, un concours de la fonction publique, après ses études générales d'assistante sociale, pour travailler en milieu scolaire. Sans formation supplémentaire spécialisée, on lui a très vite confié la charge de deux collèges et d'un LEP (lycée d'enseignement professionnel). Son premier projet : une insertion réussie par une bonne connaissance du terrain. Mais tout de suite quelques problèmes administratifs ; elle explique combien il était important pour elle d'avoir un bureau à elle seule, réservé pour recevoir les élèves. Les assistantes sociales scolaires ne dépendent pas du ministère de l'éducation nationale. Elles font partie du personnel des D.D.A.S.S. (directions départementales de l'action sanitaire et sociale), et, dans le budget serré d'un collège, beaucoup de proviseurs ne les placent pas en situation prioritaire. Enfin, Florence a trouvé son lieu, une pièce vitrée où des rideaux protègent du regard extérieur les visiteurs de l'assistante sociale. Stratégiquement bien placé, dans un lieu de passage, à proximité de la salle des professeurs, ce bureau a rapidement été baptisée « l'aquarium » par les élèves, qui n'hésitent pas à en pousser la porte.

Spécialistes de l'écoute, techniciennes de la relation, catalyseurs et médiateurs, le discours des assistantes sociales scolaires sur leur profession est très souvent imprégné du vocabulaire de la psycho-sociologie. Remettre en communication des partenaires en situation de conflit : conflit ouvert entre une classe et ses professeurs, un élève et le milieu scolaire, un jeune et ses parents. *« Mais nous traitons toujours l'adolescent dans sa situation de scolarisé. C'est notre spécificité, même si nous travaillons en lien avec les assistantes sociales polyvalentes, ou du moins si nous leur donnons beaucoup de travail à faire au niveau des familles. »*

La profession a beaucoup évolué depuis sa création, à la libération. A cette époque, l'assistante sociale travaillait surtout avec le médecin scolaire. La priorité était la lutte contre la tuberculose. A partir de 1969 seulement, les assistantes sociales scolaires ont été déchargées du travail de la visite médicale, qui occupait le plus clair de leur temps Aujourd'hui, leur rôle de conseillère sociale et de spécialiste de la relation est vraiment reconnu.

Elles s'estiment partenaires obligées et à part entière de l'équipe éducative, mais restent très attachées à leur originalité. *« Nous sommes les rares adultes que rencontre l'adolescent à certains moments difficiles et conflictuels qui ne soient pas impliqués dans une relation affective, comme le sont les parents, ou dans une relation pédagogique sanctionnée, comme le sont les professeurs »*, explique une assistante chargée de formation permanente.

Le non-plaisir

Ces techniciennes de la relation, comme elles se nomment elles-mêmes, sont-elles en train de devenir des agents de régulation indispensables dans la vie de l'établissement scolaire, et d'intégration auprès des adolescents en crise avec leur entourage ? *« Je ne suis au collège ni pour faire de la morale ni pour materner*, répond Florence, *mais plutôt pour amener l'adolescent à se responsabiliser, à prendre son autonomie. Les élèves sont obligés d'être là, et beaucoup y sont contre leur volonté. Je dois les amener à une propre évaluation de leurs problèmes personnels. »* Et une de ses collègues ajoute : *« Nous faisons beaucoup de psychologie, comme M. Jourdain faisait de la prose. »*

Dans ce collège, les enseignants n'hésitent d'ailleurs pas à envoyer un élève chez l'assistante, en cas de baisse de niveau ou de chute brutale. En retour, souligne l'assistante sociale, *« les élèves savent qu'ils peuvent me faire confiance et que je ne raconterai pas aux professeurs ou aux parents les problèmes qu'ils m'ont confiés. »*

Le souci principal de l'assistante sociale scolaire reste l'échec scolaire. La passion se mêle à un sentiment d'impuissance dans cette réflexion de l'assistante-chef départementale : *« C'est affreux de se demander ce qu'on peut faire face à des gosses qui ratent tout »*, et sa collègue plus jeune explique : *« Beaucoup de jeunes sont élevés dans l'échec, la négation et le non-plaisir. Quand ils n'ont que ces images de référence, on connaît la fin du processus : la délinquance. »*

Très souvent au cours de l'entretien, elles évoqueront et associeront au problème de l'échec scolaire la délinquance, qui est au bout de cette pente douce et en est le point de non-retour. *« Et pourtant*, ajoutera leur troisième collègue, *nous sommes dans un département qui n'est pas des plus défavorisés. »*

Les grandes agglomérations et bien sûr la région parisienne sont des zones où les risques sont le plus élevés. Dans des collèges où les professeurs demandent leur mutation dès leur arrivée, l'assistante sociale scolaire recherche au contraire une action approfondie et durable : *« Normal ! notre métier, c'est de travailler sur les problèmes. »*

Dédramatiser

Quand l'échec est là, que l'adolescent décroche totalement, dérive, est en crise, se marginalise ou fugue, il est souvent trop tard. Les services sociaux sont de bons révélateurs de ces problèmes, *« mais à quoi sert notre profession si elle n'est que le constat et le point d'observation de la dégringolade des jeunes ? Je ne peux pas me contenter d'être un emplâtre ou un pansement qui, de toute façon, n'est pas d'une très grande utilité »*, constate Florence.

Le maître mot de son action auprès des élèves dont elle a la charge est la prévention. Certaines assistantes sociales scolaires n'hésitent pas à parler de « thérapie sociale ». Florence a choisi de réunir les élèves par petits groupes. *« Cela permet de dédramatiser, et l'échange qu'ils ont entre eux par rapport à un adulte qui sert de référent est plus important que dans un entretien individuel. »*

Elle réunit une fois par semaine des élèves volontaires en fonction de leur emploi du temps et par niveau (sixièmes et cinquièmes, quatrièmes et troisièmes). On aborde dans ces groupes les problèmes des adolescents. Les prétextes à la discussion sont très variés et même parfois peuvent paraître futiles. Mais les résultats apparaissent déjà très encourageants : l'an dernier, treize groupes sur quinze ont fonctionné jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Pour les classes où les situations d'échec sont vécues collectivement, Florence a généralisé avec l'accord de la direction de l'établissement un travail de groupe obligatoire par demi-classe pendant un trimestre scolaire. On y analyse le fonctionnement de la classe et ses conflits. *« Ensuite, les élèves sont de plain-pied avec leur réalité mais sans plus d'agressivité latente. »*

Cette assistante sociale scolaire insiste beaucoup sur son rôle d'animatrice sociale. Malheureusement, comme un grand nombre de ses collègues, l'ampleur des problèmes qu'elle a à traiter la dépasse souvent. C'est pour elle un des pièges de ce métier. Les assistantes sociales scolaires sont actuellement près de mille cinq cents en France, et dans beaucoup de départements leur petit nombre leur interdit d'avoir un travail approfondi. *« Nous sommes alors partout et nulle part*, d'autant constatent-elles *que l'évolution des postes créés n'a pas suivi l'augmentation de la population scolarisée. »*

JEAN DUMONTEIL.

La « dynamique » des zones d'éducation prioritaires

(Suite de la page 29.)

Pour sa première année de fonctionnement, la ZEP s'est fixé trois objectifs : améliorer la communication, diversifier les modes d'apprentissage de la lecture (36 % des élèves accumulent du retard dès le primaire) et créer un foyer intercommunal. Depuis la rentrée, Mme Edith Gribouval sillonne les routes du canton, animant des réunions instituteurs-professeurs, organisant des projections de films pédagogiques dans des écoles reculées, tissant patiemment un réseau de concertation et d'initiatives entre les partenaires jusqu'ici isolés. Mais les moyens complémentaires affectés à la zone – trois postes et 8 000 F pour l'année scolaire – sont loin d'avoir suffi à mobiliser le corps enseignant même si, comme l'affirme Mme Gribouval, surnommée « miss ZEP », *« l'essentiel n'était pas d'avoir des sous mais de motiver les collègues pour l'innovation pédagogique »*.

Au collège, la démarche a séduit les jeunes enseignants mais a parfois été jugée *« fumeuse »* par leurs collègues plus anciens. C'est surtout parmi les instituteurs que le « décloisonnement » a suscité le plus d'enthousiasme, tempéré il est vrai par l'annonce de quatre suppressions de postes à la rentrée 1983. Le thème de la lutte contre l'échec scolaire avait déjà rassemblé une centaine de personnes de tous horizons en juin 1982, et l'année scolaire qui s'achève a vu se multiplier les initiatives concrètes : des parents viennent lire des contes à la maternelle, les élèves du cycle moyen deuxième année (CM 2) visitent le collège et font connaissance avec leurs futurs professeurs, des clubs socio-éducatifs fonctionnent au collège, une bibliothèque enfantine et une maison des jeunes sont aménagées par des élèves avec l'aide des employés municipaux dans l'ancienne gendarmerie...

Face aux problèmes de violence auxquels il se trouve confronté seul (cet établissement de quatre cents élèves ne compte aucun conseiller d'éducation) M. Gérard Briavoine, principal du collège public, a choisi le mot d'ordre de « responsabilisation ». *« La création de la zone prioritaire m'a permis*, explique-t-il, *de réclamer certains changements sans apparaître novateur ; mais les freins sont nombreux : les enseignants ont encore trop souvent des pratiques individualistes, quant aux parents d'élèves, ils sont ici encore complètement étrangers à l'école. »*

Mais à Beaumont-le-Roger, c'est au début de la chaîne scolaire que les inquiétudes restent les plus vives. *« De plus en plus d'enfants de quatre ans éprouvent des difficultés de langage. Les mères ne jouent plus avec leurs bébés qui, dans notre petite ville, mènent une vie confinée, étriquée »*, s'alarme Mme Michelle Thébaut, directrice de la maternelle du centre. *« Il faudrait*, ajoute-t-elle, *pouvoir accueillir les « deux ans » en maternelle, afin de favoriser le plaisir de parler. Mais les moyens font cruellement défaut. » « Tout ce que nous a apporté la ZEP*, dit-elle, *c'est la liberté de rechercher nous-mêmes des remèdes. Nous avions donc fait appel à quelques parents bénévoles particulièrement compétents. »*

Dès lors, est-il possible de tirer un bilan concret de la première année du fonctionnement des ZEP ? Si à Beaumont-le-Roger on ne compte pas voir s'éteindre les voyants rouges de l'échec scolaire avant plusieurs années, les animateurs de la ZEP de Hem brandissent déjà des chiffres : en un an, le taux d'échec au cours préparatoire est passé de 22 % à moins de 10 %. Une épidémie de « sniffing » à la colle aurait été endiguée grâce à la concertation ; le conseil de discipline du collège Elsa-Triolet ne s'est pas réuni une seule fois cette année. L'image de marque de l'école publique se serait améliorée et les professeurs retrouveraient grâce à la ZEP le plaisir d'enseigner et seraient même moins nombreux à vouloir fuir le Nord. Les promoteurs de l'expérience de Hem ont même su attirer à eux, jusqu'à présent au moins, la sympathie de leurs opposants politiques. La municipalité (modérés-U.D.F.-R.P.R.), élue en mars dernier, proclame sa volonté de reconduire les subventions à la ZEP (24 000 F en 1983) votées par l'ancienne équipe d'union de la gauche.

Quant à l'avenir des actions entreprises, chacun, dans les établissements, semble souhaiter qu'il se décide à la base, uniquement en fonction des objectifs déterminés dans chaque zone. Ni imposés par l'administration, ni parrainés par les syndicats, les projets prioritaires ont mis les enseignants au pied du mur de l'échec scolaire. Ceux qui ont relevé le défi désirent rester maîtres de toutes leurs initiatives.

PHILIPPE BERNARD.

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	77,00	91,32
DEMANDES D'EMPLOI	22,80	27,04
IMMOBILIER	52,00	61,67
AUTOMOBILES	52,00	61,67
AGENDA	52,00	61,67
PROP. COMM. CAPITAUX	151,80	180,03

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.*	Le mm/lig. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,40	51,47
DEMANDES D'EMPLOI	13,00	15,42
IMMOBILIER	33,60	39,85
AUTOMOBILES	33,60	39,85
AGENDA	33,60	39,85

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.



emplois régionaux

1ère société industrielle française sur son marché, 800 personnes, en croissance continue depuis sa création, 75 % de son C.A. à l'export, nous souhaitons encore améliorer nos performances.
L'usine, située en Bourgogne est la 1ère en Europe ayant mis en place un atelier flexible et des technologies très avancées dans son domaine d'activité.
Afin d'optimiser les méthodes de conception et de réalisation de nouveaux produits nous créons le poste d'

ingénieur système

De formation ingénieur et informaticien de métier vous serez le maître d'œuvre de la conception et de la fabrication assistée par ordinateur et aurez vraiment la possibilité de vous exprimer et de vous réaliser dans votre métier. Rompu aux progiciels de CFAO type Euclide et Titus vous évoluerez dans un environnement Digital (VAX 780).
Si vous êtes cet ingénieur système, sachez que nous mettrons tout en œuvre pour répondre à vos aspirations, vous parler de nos systèmes de valeur et de votre avenir.
Si vous souhaitez nous rencontrer et visiter l'usine, soyez assez aimable de bien vouloir téléphoner ou écrire à notre Conseil chargé de cette recherche, sous référence 6438

nervet pont conseil
15, rue du Louvre - 75001 Paris - Téléphone (1) 233.09.27

OFFRES D'EMPLOIS

Editions BORDAS
recherchent
Cadre commercial

Ce poste conviendrait à un
JEUNE DIPLOME D'ECOLE DE COMMERCE
Ayant deux à trois ans d'expérience et qui, en plus du dynamisme indispensable au poste, posséderait des qualités d'analyse pour assurer :
- le suivi des campagnes de promotion
- le suivi et l'analyse des ventes
- les relations avec les centrales d'achat.

Déplacements Paris - Province de courte durée.
Une expérience de l'édition serait appréciée.
Adresser C.V., prétentions, photo *au Service du Personnel, 11, rue Gossin* 92543 MONTROUGE Cedex.

AUDIT
FIDEX DIRECTION INTERNATIONALE
KMG
recherche pour
PARIS et Grandes Villes de Province
Collaborateur *HF*
EXPERIMENTE
Niveau C.S. Révision,
Expérience 4-5 ans en audit externe et interne.
Chefs de mission
CONFIRMES
Dans les deux cas, anglais écrit et parlé indispensable, autres langues appréciées.
Déplacements en France à prévoir.
Répondre avec C.V. manuscrit et photo à Daniel ABEGG - Fidex KMG, 45-47, rue de Villiers, 92200 NEUILLY.

IMPORTANTE SOCIETE DE SERVICES
LEVALLOIS
recherche
assistant(e) de formation
— Expérience 3 ans minimum dans service ou organisme de formation.
— Formation économique supérieure (ESC, Sciences Eco, etc...).
— Connaissance méthodes et moyens pédagogiques
— Maitrise de la gestion administrative de stage.

Rémunération annuelle : 110.000 F.
Adresser *lettre manuscrite* + C.V.+ photo sous réf. 72039 à CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui trans.

Bureau d'études économiques collaborant avec comités d'entreprises rech. secrétaire administrative. B.T.S. Goût des responsabilités.
Écr. lettre motivée + C.V.
Ecr. s/nº 6.512 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

RECHERCHE
ADMINISTRATEUR
pour ensemble musical, candidature à déposer pour le 20 juin au plus tard. Direction de la Musique, M. Michel Fontès, Chef de la Direction générale, 53, rue Saint-Dominique, PARIS 7e. Tél. : 555.92.93.

OFFRES D'EMPLOIS

VILLE DE CORBEIL-ESSONNES recherche par voie de mutation ou par recrutement sur titre.
UN(E)
SOUS-BIBLIOTHECAIRE
titulaire du C.A.F.B. option discothèque.
ET
UN(E)
SOUS-BIBLIOTHECAIRE
titulaire du C.A.F.B. option lecture publique.
Env. candidatures au service du personnel
Mairie de CORBEIL-ESSONES. 91108.

ÉDITEUR SCOLAIRE
PARIS-6e
recherche
ADJOINT (E)
au Directeur des éditions
Poste à responsabilité :
Définition et études économiques de projets éditoriaux, mise au point des manuscrits.
Expérience enseignement indispensable.
Expérience édition souhait.
Adr. lettre manuscrite et C.V. sous nº T 41.035 M
REGIE PRESSE
85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
DE SERVICE
PARIS, QUARTIER BOURSE
recherche
COLLABORATRICE
Pour son service Recouvrement/Relances. Forte activité téléphonique. Base comptable souhaitée. Traitement informatique.
Ecrire avec photo + C.V.
nº 962 M RÉGIE PRESSE
85 bis r. Réaumur, 75002 PARIS.

VILLE DE LA BANLIEUE SUD (+ 40.000 habitants)
Cherche
ANIMATEUR (TRICE)
de 1re classe pour direction adjointe du Centre de loisirs municipal, coordination centres primaires et maternelles.
Le candidat sera recruté par mutation ou bien devra être titulaire des diplômes nécessaires pour passer le concours d'attaché, option animation (CAPASE-DEFA).
Ecr. s/nº 8.417 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

VILLE DE LA BANLIEUE SUD (+ 40.000 habitants).
Cherche
DIRECTEUR DE SERVICES
ADMINISTRATIFS
pour
le secteur affaires scolaires, maintenance scolaire, enfance et jeunesse.
Ecr. s/nº 8.416 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Pour la rentrée, organisme formation cherche professeurs compta. droit du travail, fiscalité, vente, relations humaines, dactylo, sténo, langues.
Envoyer C.V. avec photo :
ASPROFORC,
153, boulevard Haussmann, 75008 PARIS.

Laboratoire C.N.R.S. recrute à BELLEVUE (92)
TECHNICIEN
Couches minces et mesures physiques. Niv. DUT ou B.T.S.
Lab. physique des solides.
Téléphone : 534-75-50.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

J.H. 27 ans - Maîtrise sciences humaines - Anglais courant - 2 ans exp. ADJOINT CONSEILLER CULTUREL Ambassade - domaine audiovisuel, gestion de matériel : films, expositions - responsable des relations avec les chaînes de télévision (promotion du cinéma français) - relations publiques (presse).
RECHERCHE : poste à responsabilités dans organisme culturel - Paris - Province (Section BCO/DK 367).

CADRE COMMERCIAL INTERNATIONAL - 33 ans - Nat. Marocaine, actuellement chef de zone Europe de l'Est, engrais et produits chimiques - Diplômé ESC + institut de Leeds - Trilingue anglais, arabe et français - Expérience réussie du négoce international.
RECHERCHE : poste à responsabilité à Paris ou à l'étranger (Section BCO/JCB 368).

H. Diplômé 3e cycle mécanique solide - Grande expérience étude des structures à l'aide des programmes éléments finis - Domaine : nucléaire, *thermique, tuyauteries, construction mécanique*, aéronautique (6 ans) - Bonnes connaissances : code ASME, techniques et mise en œuvre éléments finis - Anglais - Libre de suite - déplacements acceptés.
RECHERCHE : poste calcul de structures à responsabilité de préférence grands constructeurs utilisant les moyens informatiques les plus performants : logiciels particuliers, liaisons CAO-structures (Section BCO/JCB 369).

INNOVATION - Spécialiste nouveaux produits électromécaniques - plastiques de la conception, étude faisabilité, investissement au développement technique, dossiers Anvar, recherche sous-traitants et à l'industrialisation.
OFFRE : ses services responsabilités similaires dans entreprise ou cabinet conseil intéressé par propriété industrielle (Section BCO/JCB 370).

ANPE
ECRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
Tél. : 285-44-40, poste 33 ou 26.

Chaudronnier tôle mince. 30 ans, recherche emploi Eure-et-Loir, Yvelines. Tuyauteur gaine ventilation. Soudure Mag. SEA, SOA.
Téléphone : (37) 26-75-47.

Jeune écrivain sérieux, cherche travail indif. Tél. : 364-79-20. Demander ARMAND BALIMA.

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

MARAIS, 41, rue Bretagne, studio 25 m², cuisine, bains, w.-c., 3 fenêtres, soleil. 195.000 F. Voir 13 h-15 h ou 520-13-57.

4e arrdt

CŒUR MARAIS
dans GD HOTEL PARTIC.
TOUTES SURFACES
à rénover. 236-63-62.

SULLY-MORLAND
DBLE LIV. + CHBRE, cuis., bains, poutres, refait neuf. *Px 520.000 F. T. 526-99-04.*

5e arrdt

NEUF
IMMEUBLE TRÈS GRAND LUXE
DE 29 APPARTEMENTS
Livraison immédiate.
JARDIN PLANTES
1, et 3, RUE POLIVEAU
DU 2 au 5 PIÈCES
et DUPLEX-TERRASSES
à partir de 15.000 F le m²
Ferme et définitif.
APPARTEMENT TÉMOIN
Tous les jours 14 à 19 h.
Sauf mercredi et dimanche.
A.W.I. Tél. : 267-37-37.

6e arrdt

SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS
Sur belle cour, calme. Imm. XVIIIe. Bon stand. 4 P., cuis. bains, 4 m. hauteur plafond. 1.250.000 - 588-35-57.

PRÈS QUAI
S/GRANDE COUR PAVÉE
2/3 PIÈCES DE CHARME
PLEIN SUD, 329-85-06.

8e arrdt

MIROMESNIL-MÉTRO
6/7 P. 240 m², 3e ét. asc. 2 chbres serv. imm. bourgeois 2.100.000 — 532-66-10

9e arrdt

Rue Lentonnet
5 pièces, 98 m², occupé.
Téléphone : 380-75-20.

N.-D.-DE-LORETTE
BEAU STUDIO cuisine, bains, w.-c., REFAIT NEUF. Px 175.000 F. T. 526-54-61.

10e arrdt

RUE DU FG-SAINT-MARTIN
2 pces, entrée, cuis., W.C., 1er ét. + box R.D.C. à rénover possib. duplex. *634-13-18.*

VUE EXCEPTIONNELLE SUR PARIS
DU STUDIO AU 5 P.
Sur place ce jour et demain, 14-19 h, samedi et dimanche 11-13 h et 14-19 h
SAINT-MARTIN GRANGE-AUX-BELLES
152, quai de Jemmapes
Tél. : 245-73-13.

VUE EXCEPTIONNELLE SUR PARIS
2-3-4-5 PIÈCES
Sur place ce jour 14-19 h
SAINT-MARTIN GRANGE-AUX-BELLES
152, Quai de Jemmapes
Tél. : 245-73-13.

R. D'ENGHIEN 4 P. 100/m² + chbre de serv. tout confort. 595.000 ACOPA 251-10-60

11e arrdt

ATELIER 120 m²
DUPLEX ORIGINAL ttes poss. confort. Mº PARMENTIER. Px 560.000 F. 722-78-99.

PARMENTIER superbe maison 100 m² + chbre indép., habit. de suite, caractère. 680.000 F. COGEFIM 347-57-07.

12e arrdt

GARE DE LYON
Dans immeuble ravalé, 2e étage sur bd, beau 2 pièces refait *neuf, 41 m² A SAISIR cause* mutation. Prix 305.000 F.
SIMRA 355-08-40.

VINCENNES près Mº et mairie, coquet 3 p. tt cft, petit imm. ravalé, 320.000. 347-57-07.

DAUMESNIL 3/4 p., 7e ét., asc., balc., à rafr., bel imm. mod., 526.000, 347-57-07.

13e arrdt

27, RUE ALBERT
28, rue des Terres-au-Curé, Imm. p. de Taille neuf. Studio, 2, 3, 5 P.. Mardi, jeudi, samedi 14 h à 18 h.
La Foncière Dieulafoy.
588-35-57.

MÉTRO PORTE D'ITALIE
PRÊTS CONVENTIONNÉS
« LISIÈRE DE PARIS »
45, avenue Jean-Jaurès
GENTILLY
2-3-4-5 PIÈCES
LIVRABLES IMMÉDIATEM.
Ouvert tous les jours sauf mardi, mercredi 14-19 h.
Tél. :546-07-73.

MÉTRO PORTE D'ITALIE
PRÊTS CONVENTIONNÉS
LISIÈRE DE PARIS
45, av. Jean-Jaurès
GENTILLY
2-3-4-5 PIÈCES
LIVRABLES IMMÉDIATEMM.
Tél. : 546-07-73.

VAL DE GRACE Séjour + 2 chbres mezzanine, cft, calme. 630.000 F. Tél. : 325-97-16

4.000 F LE M2
ATELIER FOFT A RÉNOVER direct pptaire 325-33-08 (après 19 h au 326-13-00).

Limite 13e, bus 27, 300 m + Mº, 2 et 3 p., état neuf, terr. privat., chf. cent., interphone, belle partie commune. Faibles *ch., 340.000 F. T. 872-04-48.*

14e arrdt

Montparnasse 354-95-10
2 P. LUX., PLEIN-SUD.

15e arrdt

2 PIÈCES/BALCON
Ds imm. récent, stand., étage élevé. Très bonne exposition, entrée, liv., chambre, s. de bs, cuis. équipée, park. 540.000 F. PARIMMO, 554-70-72.

Ravissant pied à terre 35 m², rez-de-ch. + jard. priv. 31 m². 450.000 F 783-89-86, 548-54-99.

PTE VERSAILLES/ISSY
78 m², 2-3 P. CONFT, 7e asc. Px 530.000 F. 577-96-85.

16e arrdt

143, BD MURAT. CHARMANTE MAISON S/COUR AGRÉABLE Liv. + 3 chbres. 140 m². Vis. les 17 et 21 de 14 h à 17 h.

EXCEPTIONNEL SUR BOIS
AV. MARECHAL MAUNOURY
Appt 358 m² + balc., 3e ét. Imm. 1965 + chbre service. Parking.
J.-M. LEVET. 763-12-03.

Entre FOCH et DAUPHINE ét. élevé, soleil, calme, gd liv. + 2 chbres, 2 bains, box service. 1.950.000 F. 783-89-86 — 548-54-99.

TROCADÉRO 5 PIÈCES
Prix intéressant. 553-14-14.

17e arrdt

BD BESSIERES Près Mº. Imm. récent, 9e ét., 4 p.. 75 m² + balc. Prix 560.000 F. Téléphone : 322-61-35.

BD PEREIRE 100 m² séjour double, 2 chambres. cuis., bains, 3e ét. asc. GARBI, 567-22-88.

Imm. d'angle rue Capitaine-Lagache, et 52, rue Guy-Môquet. 3 p., 50 m², cuisine, bains, w.-c. + combles (100 m²), à rénover. 6e sur rue. Prix total 265.000 F. Voir 16-18 h., même dimanche.

ROME, rue des Dames, 30 m², STUDIO CARACTÈRE. 5e ét. Prix 260.000 F, 522-05-96.

67, Pl. Dr F.-Lobligeois et 65, rue des Batignolles. Programme neuf de qualité
STUDIOS, 2 & 3 P.
Livrais. 10/84, sur place jeudi, vendredi, samedi, dimanche, 15/19 h-226-26-60.

MALESHERBES
ATELIER ARTISTE, très beau volume *restructuré en grande récept.* + 2 chbres dont une en mezzanine. REFAIT NEUF. LUXE. Visite jeudi-vendredi 14/18 h, 45 bis, av. de Villiers.

Mº VILLIERS PPTAIRE VD
DUPLEX 85 m²
Séjour + chbre TT CFT
Soleil calme 790.000 F
387-95-97 (soir 574-24-03)

BD MALESHERBES-PEREIRE
Très joli atelier cuis. équipée bois massif, 2 chbres mezzanine gd cft, balc. 5e ss ascens. gar. dans l'imm. 930.000 F. 577-96-85 Vis. Dimanche

18e arrdt

Ensoleillé. Part. vend appt 2 p., libre, salle de bains, entièrement décoré, exposé Sud. Prix : 220.000 F. Tél. heures bur. 354-13-48, après 19 h., 209-51-82.

DUPLEX CARACTÈRE 105 m² *Refait neuf*, gd séjour, 2 ch. Prix 800.000 F - 522-05-96.

R. ORDENER BEL IMM. dble liv. 2 chbres, cuis. WC. Bns + cab. de toil. chf. cent. impeccable, Prix 550.000 F. ACOPA 251-10-60

JOFFRIN, bel imm. ancien à rénover, 2 p. cuis., 5e ét. s/rue clair **129.000 F**
Immo *Marcadet* 252-01-82.

Butte-Montmartre, rue Berthe, imm. ancien, studio, cuisine, w.-c., salle d'eau **108.000 F**
Immo Marcadet 252-01-82.

Près rue Ordener, bel immeuble ancien, 2 p., entrée, cuisine, w.-c., s. de bns. 209.000 F. Immo. Marcadet 252-01-82.

MONTMARTRE
Exceptionnel maison de caractère, jardin, arbres, soleil, 252-17-24 heures des repas.

19e arrdt

BUTTES CHAUMONT
Ds imm. pierre de T stand. tapis asc. beau 4 P. tt cft. 2e ét. s/jardin plein sud + chbre de bonne 680.000 F.
SIMRA 355-08-40

20e arrdt

Buttes-Chaumont O.R.T.F. Beau 2 p., tt cft, 2e ét., soleil. Px intéressant, 634-13-18.

Pptaire vend exceptionnel 55, r. Ménilmontant, 3 P., 65 m², refait neuf, cuisine équipée, tt cft, plein sud, sans vis-à-vis, dans bon imm. p. de t. et brique. Px 430.000 F. Vis. s/pl. ce jour vendredi 17 juin de 15 h à 18 h ou Tél. 345-28-94.

92 Hauts-de-Seine

COURBEVOIE
Bel appt 4 P., 90 m², dégagements, placards, très clair, vue agréable, très bien situé. 630.000 F. + parking. Tél. bureau : Mme LAGRANGE 758-12-11.
Domicile : 637-27-42.

Dans immeuble de style HOTEL PARTICULIER
Beau 4 pièces, calme, soleil, terrasse, limite Neuilly-Levallois 8.800 F le m². Possible prêt conventionné, directement propriétaire, 329-58-65 (après 19 heures, 326-13-00).

BOULOGNE
AVENUE PIERRE-GRENIER
80 m², *séjour*, 2 chambres, 8e *étage*, balcon, vue. GARBI, 567-22-88.

PUTEAUX. Résidence luxe 90 m² + terrasse, BELLE VUE. Prix 1.100.000 F, 522-05-96.

SAINT-CLOUD, Parc Séern, 66 m², gd séj., 1 chbre + terrasse, 745.000 F, 522-05-96.

LOCATION VENTE
Quelques appartements
LE PARVIS DE SÈVRES
2 au 7 pièces
81, GRANDE-RUE
Tél : 507-13-47.

MEUDON
8, route des Gardes.
VUE PANORAMIQUE
IMMEUBLE NEUF
PIERRE DE TAILLE
2 et 3 pièces avec terrasse ou jardin.
Livraison de suite.
PRET CONVENTIONNÉ
Appartement témoin, samedi, mardi, vendredi 14-18 heures. 507-15-98 - ou 200-23-20.

LEVALLOIS-RASPAIL
STUDIO, *confort*, 20 m² environ, ravalé, 106.000 F, 577-96-85.

LOCATION VENTE
Quelques appartements
LE PARVIS DE SÈVRES
2 au 7 PIÈCES
81, GRANDE-RUE
Tél. : 507-13-47.

NEUILLY Mº 5e ét., dble liv., 2 ch., terrasse, parking. PX INTÉRESSANT 720-17-55.

Mº PARC-DE-SCEAUX
Studio 40 *m²*, cuisine, s. de bns, avec parking et cave, 350.000 F. CIBS 350-14-80.

GARCHES
résidence 1965
PISCINE - TENNIS
appartement de 115 m²
4 pièces, 2 bains,
chambre individuelle, GARAGE.
Px 900.000 F. T. 742-92-12.

BOURG-LA-REINE
200 mètres du métro, de petits immeubles de très grande classe, studio au 4 pièces et duplex de 4 et 5 pièces, 3 pièces 70 m² avec dougle parking en sous-sol + cave à partir de 710.000 F.
Possibilité P.C.
Livraison prévue 4e trimestre SPDI 350-14-80.

BOULOGNE
Près BOIS BEAU liv. + chbre, bains, *refait neuf, ensoleillé*, immeuble pierre. T. 280-26-23.

93 Seine-Saint-Denis

MONTREUIL
Appt. 3 p., 62 m² + park. ds imm. récent habit. ou prof. MONVIL, 837-15-03.

94 Val-de-Marne

Je vends mon appartement 100 m² + terrasse, 75 *m²*, Est, 6e et dernier étage, cave et garage. Bords de Marne. Maisons-Alfort. Px 800.000 F. Tél. 893-27-16, heures bur.

L'HAY-LES-ROSES
15, ruelle de la Cosarde,
RÉSIDENCE DU PARC DE LA ROSERAIE
Du studio au 5 pièces
Bureau de vente
3, rue Jean-Jaurès.
Tous les jours sauf mardi, mercredi de 14 à 19 heures, samedi, dimanche 11-13 h., 14-19 h. Tél. : 665-72-93.

RAPPORT/QUALITÉ/PRIX
EXCEPTIONNEL
MÉTRO A 200 M.
Prêts conventionnés du studio pour investir au grand appt avec 3 chambres 120, avenue de Fontainebleau, Kremlin-Bicêtre. Appt témoin du jeudi au lundi. 672-19-49.

ST-MANDÉ 2 P.
CALME, SOLEIL, VERDURE
tt conft, 3e ét. rue et jard.
Px 397.000 F. 344-07-13

CRÉTEIL ÉGLISE
Appts dans immeuble rénové 2, 3, 4, 5 pièces, chauffage individuel, asc., vide-ordures, prêts conventionnés A.P.L.
MONVIL, 837-15-03.

EXCEPTIONNEL EN 83
L'INVESTISSEMENT A RENTABILITE GARANTIE
3 ans de rentabilité garantie par contrat, 2 placements rares et sûrs :
LA FONTAINE REBEVAL 19e
Angle bd Villette et rue Rebeval, luxueux 2 et 3 P. balc. ou bow-window verdure. Tél. 205.29.52
LES ARCADES DE LA NATION 11e
113, rue de Montreuil
Proche Pl. Nation - beau 2 P. gd confort habit. de suite. Tél. 367.17.44
CAPRI. 321.47.93.
CAPRI

ANNONCES CLASSÉES
TÉLÉPHONÉES
296-15-01

Le Monde

économie

Ralentissement de l'inflation en mai

Le prix à payer

Les prix de détail en France ont augmenté de 0,65 % au cours du mois de mai. Les calculs définitifs de l'INSEE diront dans une dizaine de jours si la hausse pour ce mois est de 0,6 % ou de 0,7 %. Dans la première hypothèse le ralentissement de l'inflation serait un peu plus important que prévu. Dans la seconde hypothèse il serait exactement conforme aux prévisions. En cinq mois les prix ont augmenté de 4,4 % ou de 4,5 %. Il apparaît impossible de respecter l'objectif d'une hausse de 8 % que s'est assigné le gouvernement pour 1983. Mais là n'est pas l'essentiel. Il est plutôt de se demander si l'économie française est bien entrée dans une phase de net ralentissement de la hausse des prix. Et, si la réponse à cette question est positive, quel en sera le coût...

A première vue le plan de rigueur Mauroy-Delors de mars 1983 – qui relançait et aggravait le plan de juin 1982 – produit ses effets. Les dernières statistiques et enquête de conjoncture montrent que l'activité industrielle se ralentit, que la consommation des ménages baisse, que le chômage recommence à augmenter alors même que l'inflation recule et que le déficit du commerce extérieur se fait moins lourd. Rien dans tout cela que de très logique.

Il est cependant beaucoup trop tôt pour savoir si le plan Mauroy-Delors « mord » correctement, trop ou pas assez. Le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages avait baissé au second semestre 1982 (blocage des salaires, des marges commerciales, fiscalité...). Au premier trimestre de cette année cette tendance s'est renversée : le taux de salaire horaire ouvrier a augmenté, les prélèvements fiscaux se sont atténués, commerçants et petits industriels ont obtenu des hausses de prix. Il est bien difficile, dans des conditions aussi chaotiques, de dire comment va évoluer la consommation des ménages. D'autant plus difficile que des ménages, « fiscalement » et « socialement » ponctionnés, peuvent très bien compenser une baisse de revenus en tirant sur leur épargne. Cela a été fait sans qu'on sache encore quelle importance a eue ce réflexe de défense du niveau de vie.

Les courbes publiées par l'INSEE laissent penser que la consommation des Français baisse depuis la fin de l'année dernière. Le poids des prélèvements fiscaux, le prix à payer pour rééquilibrer la Sécurité sociale et l'assurance-chômage, devraient renforcer cette tendance. Tout est en train de se jouer : la direction est prise mais la vitesse reste cachée. Il faudra attendre la fin de l'année pour mieux savoir comment se fait l'assainissement financier et comment celui-ci est accepté par les ménages, mais aussi par les entreprises qui souffrent – leurs résultats le prouvent – d'un strict encadrement des prix.

ALAIN VERNHOLES.

MONNAIES

REPLI DU DOLLAR : 7,71 F

Sur les marchés des changes agités de vifs remous ces jours derniers, et redevenus plus calmes à l'approche du week-end, le dollar s'est replié jeudi 16 juin après sa nouvelle poussée du mercredi 15 juin.

Son cours à Francfort est revenu de 2,5758 DM à 2,5630 DM et, à Paris de 7,7450 F, record historique, à un peu plus de 7,71 F. Aucune raison valable n'est avancée pour expliquer ce repli, si ce n'est un léger fléchissement des taux d'intérêt américains.

Le 44e congrès national des H.L.M.

Le 44e congrès national des H.L.M. se réunit à Lille du vendredi 17 juin au lundi 20 juin. Les travaux des représentants des quatre « familles » d'organismes H.L.M. (offices publics, sociétés anonymes, sociétés de crédit immobilier, sociétés coopératives) seront organisés à partir de trois rapports de groupes interfédéraux d'étude : l'un sur la maîtrise d'ouvrage, le second sur la maîtrise des coûts de gestion, le dernier et le plus important sur le financement du logement. Mme Georgina Dufoix, secrétaire d'Etat à la famille, à la population et aux travailleurs immigrés, remplacera, lors de la séance d'ouverture vendredi matin, le ministre de l'urbanisme et du logement, M. Roger Quilliot, victime d'un malaise cardiaque lundi 13 juin en Corse. M. Pierre Mauroy, en sa double qualité de premier ministre et de maire de Lille, prononcera lundi le discours de clôture du congrès.

Adapter le financement du logement social

Le mouvement H.L.M., jaloux de l'indépendance de ses organismes, tente peu à peu d'accroître, depuis plusieurs années, son efficacité. La maîtrise des coûts de construction (sélection de produits industriels, groupement de commandes, meilleur professionnalisme de ses responsables) et des coûts de gestion (amélioration des techniques, formation des personnels) est un nouvel effort dans ce sens, louable, certes, mais normal venant d'une institution chargée d'une large part de l'action nationale en faveur du logement social.

C'est pourquoi les analyses et les propositions du mouvement H.L.M. en matière de financement prennent une particulière importance.

Le constat est évident. Six ans après son adoption, la loi réformant le financement du logement ne répond plus à ses objectifs. La hausse des taux d'intérêt et le coût élevé de la construction, la stagnation du pouvoir d'achat des ménages, la crainte du chômage, la perspective d'une désinflation qui alourdira les mensualités de remboursement autrefois allégées par l'inflation, se traduisent non seulement par la chute de la construction non aidée, mais aussi par l'essoufflement de la construction aidée en prêts à l'accession à la propriété (PAP), par une demande accrue de logements locatifs sociaux.

Pourtant, l'effort financier de la collectivité nationale reste soutenu cependant que le poids budgétaire de l'aide personnalisée au logement suscite la légitime inquiétude du ministère de l'économie et des finances.

En un mot, les nouveaux systèmes de financement, conçus à la fin d'une période de croissance économique dans l'inflation en sont en grande partie inadaptés aujourd'hui à une période de crise durable où la lutte contre l'inflation est la priorité des priorités.

La réflexion des responsables des H.L.M. s'est naturellement articulée autour de deux grands axes : le logement locatif social (construction neuve, réhabilitation du parc existant) et les prêts à l'accession à la propriété (PAP).

Pour que les H.L.M. conservent leur caractère social, leurs locataires ne devraient pas consacrer à leur loyer (charges comprises, déduction faite de l'aide à la personne) plus de 18 % de leurs revenus hors allocations familiales, lorsque ceux-ci atteignent trois fois le SMIC (1), et pas plus de 11 % pour des revenus de l'ordre d'une fois et demie le SMIC. Un tel objectif suppose le passage des deux types d'aide à la personne actuels – allocation-logement et A.P.L. – à une aide unique à la personne applicable aux locataires de l'ensemble du parc H.L.M., ancien, récent ou neuf. Simultanément, le mouvement H.L.M. souhaite l'établissement de nouvelles grilles de loyers, tenant mieux compte du service rendu (prestations techniques et environnement) à l'intérieur de chaque organisme. Les règles du jeu de l'établissement de ces grilles, définies par la Commission nationale des rapports locatifs, seraient mises en œuvre localement et soumises aux commissions départementales des rapports locatifs créées par la loi Quilliot.

La construction neuve de logements locatifs suppose pour les organismes d'H.L.M. des prêts locatifs aidés (PLA), dont le taux actuariel brut serait ramené de 7,09 % à 5,25 %, et la progressivité de 4 % à 3 %.

Pour la réhabilitation du patrimoine ancien, que M. Pignol qualifie d'*« enjeu national »*, le mouvement H.L.M. demande que soit adoptée une loi-programme pluriannuelle, qui permettrait de financer l'amélioration de deux cent mille logements par an grâce à des aides à la pierre comportant une subvention minimale de 25 % et des financements complémentaires. Le rapport prévoit à cet égard un renouvellement du parc, les immeubles vacants pouvant être affectés à d'autres usages (bureaux, commerces, locaux sociaux divers...), la destruction n'intervenant qu'en dernier ressort.

Quant à l'accession à la propriété, pour laquelle la part du revenu consacrée au logement, hors charges, ne devrait pas dépasser 30 %, avec une A.P.L. à son taux actuel, le rapport propose le choix entre deux solutions. Soit un ajustement du PAP actuel, avec un taux d'intérêt réduit d'un point durant la première année (9 % au lieu de 9,95 %) et une progressivité des remboursements de 3 % au lieu de 4 % à partir de la troisième année, le taux actuariel brut étant ramené de 11,6 % à 10 %. Soit la création d'un *« nouveau PAP »*, dit *« à annuités variables et à taux d'effort garanti »*, dont les remboursements seraient fonction, dans les limites précises, à la fois de l'inflation et du revenu des ménages.

Ce système abaisserait le taux d'effort dans les premières années et permettrait de tenir compte de la variation des taux d'intérêt sans que leur répercussion sur l'emprunteur soit trop forte dans le cas le plus défavorable.

JOSÉE DOYÈRE.

(1) 3 658 F par mois pour cent soixante-neuf heures.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. +ou	Dép. –	Rep. +ou	Dép. –	Rep. +ou	Dép. –
$ E.-U.	7,7110	7,7130	+ 170	+ 220	+ 360	+ 420	+ 1020	+ 1160
$ can.	6,2397	6,2428	+ 150	+ 210	+ 320	+ 380	+ 860	+ 990
Yen (100)	3,1818	3,1839	+ 150	+ 180	+ 310	+ 350	+ 970	+ 1040
DM	3,0080	3,0100	+ 170	+ 200	+ 360	+ 400	+ 540	+ 1140
Florin	2,6919	2,6936	+ 150	+ 170	+ 310	+ 340	+ 920	+ 980
F.B. (100)	15,0723	15,0821	+ 310	+ 420	+ 660	+ 810	+ 1890	+ 2250
F.S.	3,6126	3,6148	+ 200	+ 230	+ 440	+ 480	+ 1350	+ 1440
L (1 000)	5,0754	5,0780	– 220	– 370	– 460	– 390	– 1330	– 1180
£	11,7690	11,7780	+ 230	+ 320	+ 510	+ 620	+ 1640	+ 1880

TAUX DES EURO-MONNAIES

$ E.-U.	9	9 3/8	9 1/4	9 5/8	9 3/8	9 3/4	9 3/4	10 1/8
DM	4 5/8	5	4 15/16	5 5/16	5	5 3/8	5 3/8	5 3/4
Florin	5 1/4	5 7/8	5 1/4	5 3/4	5 1/2	6	5 3/4	6 1/4
F.B. (100)	9 1/2	10	9 1/2	10	9 1/2	10	10	10 1/2
F.S.	3 7/8	4 1/8	5	5 3/8	5	5 3/8	5	5 3/8
L (1 000)	14 1/4	16 1/4	17	18	17 1/8	18 1/8	17 7/8	19
£	9 1/4	10	9 1/2	10 1/8	9 1/2	10 1/8	9 11/16	10 5/16
F. franç.	12 1/8	13	12 1/4	13 1/8	13 3/8	14 1/4	16 5/8	17 5/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AFFAIRES

LE DÉPART DE M. CHALANDON DE LA PRÉSIDENCE

Une reprise en main inévitable

« Un incident de parcours », c'est ainsi que M. Albin Chalandon a qualifié, le 13 juin, non sans élégance, le non-renouvellement par les pouvoirs publics de son mandat à la présidence d'Elf-Aquitaine. Il n'en avait pourtant été prévenu, par M. Laurent Fabius, qu'à 12 h 35, soit moins de deux heures avant l'assemblée générale ordinaire de la société. Le rapport d'activité de la S.N.E.A. prévoyait d'ailleurs le renouvellement du mandat « pour une nouvelle période de six ans », preuve que le pouvoir a changé d'idées in extremis.

Les petits actionnaires présents à cette assemblée — largement minoritaires, puisque l'Etat dispose de 67 % du capital de l'entreprise — ont manifesté leur mécontentement en votant à la quasi unanimité contre la nomination comme administrateur de M. Michel Pecqueur, jusqu'alors responsable du Commissariat à l'énergie atomique. Un conseil d'administration devait pourtant le porter à la présidence du groupe pétrolier dès le 16 juin. Son successeur comme administrateur général du C.E.A. sera nommé par le conseil des ministres du 22 juin. Un autre administrateur d'Elf-Aquitaine, M. Jean Blancard, ancien délégué général à l'énergie, a été renouvelé pour une période de six ans.

Le différend entre Total et Elf sur le dossier chimique — cause apparente de ce limogeage — pourrait aussi coûter sa place au président de l'autre groupe pétrolier, M. Granier de Lilliac. La décision aurait été prise de ne renouveler le mandat de celui-ci — lors de l'assemblée du 25 juin — que pour quelques mois. M. Hubert Dubedout, l'ancien maire de Grenoble, lui succéderait à l'automne. Ce dernier s'est vu récemment confier une mission sur les pays producteurs de pétrole.

Une tête est tombée. Cela n'est pas surprenant. Ce qui l'est plus, c'est que M. Albin Chalandon, ancien banquier, ancien ministre gaulliste, ancien secrétaire général de l'U.N.R., soit resté en place deux années durant sous un gouvernement socialiste. N'avait-il pas, comme aucun autre président de groupe nationalisé, pris fermement position contre le programme commun et dénoncé, à la veille du 10 mai, *« les dommages irréversibles causés par la présence de ministres communistes au gouvernement »* (après la guerre).

Dans tout départ de cette importance, le pourquoi n'est jamais tout à fait évident. Le pouvoir mettra en avant l'autorité de l'Etat. En refusant l'arbitrage de son ministre de tutelle pour la levée du dernier obstacle à la restructuration de la chimie lourde, M. Chalandon y portait atteinte et devait donc être démis. Mais c'est peut-être faire la part belle à une autorité qui s'est diluée dans la succession en treize mois de trois ministres de l'industrie aux volontés contradictoires. M. Dreyfus, dans une lettre de juin 1982, ne préconisait-il pas en cas de difficulté entre Elf et Total une solution (l'intervention de l'ERAP), à laquelle M. Fabius s'est opposé alors que toutes les parties étaient d'accord ?

Certains disent que M. Chalandon a *« tout fait pour tomber à droite »* sur une question de principe — l'autonomie de gestion des entreprises nationales — à un moment où l'expérience socialiste doit faire face à un scepticisme croissant. Mais c'est peut-être faire peu de cas de ce que ce joueur aime gagner, lui qui avait fait céder plusieurs de ses ministres de tutelle. Peut-on d'ailleurs quitter sans regret la présidence de la plus belle entreprise fançaise, la seule «nationalisée» qui dispose de moyens tels qu'elle peut avoir une statégie offensive ?

Plus prosaïquement certains affirmeront que l'arbitrage de M. Fabius était une erreur et qu'il fallait sauver la face du ministre. Proposer comme dédommagement partiel de Total pour son retrait d'Ato-Chloé — la filiale chimique commune à Elf et à Total — une participation accrue dans le gisement de gaz de Frigg, c'était subordonner la restructuration de la chimie française à l'autorisation des gouvernements norvégien et britannique, c'était aussi selon toute vraisemblance payer un impôt au Trésor britannique, et prendre le risque de voir la British National Oil Company faire jouer un droit de préemption.

Voilà qui n'apparaît pas lumineux, si cela se confirme (au ministère de l'industrie on continue d'affirmer que les obstacles à cet arbitrage sont négligeables, mais on ne va pas jusqu'à dire qu'on le maintiendra en la forme). On voyait mal, malgré cela, M. Mitterrand prendre position contre un ministre qui lui est proche dans un conflit avec une personnalité de l'opposition (même si l'ancien ministre de l'équipement a commencé sa carrière au cabinet de Léon Blum) ; d'autant que depuis des années M. Chalandon s'est fait bien des ennemis dans l'administration.

M. Fabius sort donc de ce combat avec l'autorité renforcée d'avoir réussi là où d'autres et non des moindres — on pense à M. André Giraud, le dernier ministre de l'industrie de M. Giscard d'Estaing — avaient échoué. En revanche, il perd largement le bénéfice, à l'égard du monde patronal français et international, du discours non interventionniste qu'il répétait depuis deux mois.

M. Chalandon a la satisfaction de laisser une entreprise florissante. En une période de récession pour l'économie mondiale et de repli de l'industrie pétrolière, Elf-Aquitaine a dégagé en 1982, pour un chiffre d'affaires de 114,8 milliards de francs, une marge brute d'autofinancement de 11,3 milliards et un bénéfice net de 3,5 milliards. Et cette santé se confirme en 1983, puisque le groupe présente au 31 mars une marge d'autofinancement supérieure d'un tiers à ce qu'elle était à la même période de l'an passé (5 milliards contre 3,3) et un bénéfice en forte progression (2,9 milliards contre 1,3), du fait, il est vrai, notamment d'un fort déstockage.

Ces résultats, brillants dans une conjoncture qui ne l'est pas, ne peuvent être mis entièrement au crédit de son président. L'ancien ministre a, en effet, largement bénéficié du travail de son prédécesseur, M. Pierre Guillaumat. La rente de Lacq, les bénéfices tirés de l'exploitation gabonaise, Frigg et la mer du Nord, sont le résultat de décisions prises bien avant son arrivée rue Nélaton, en 1977. Mais M. Chalandon a poursuivi la stratégie africaine et européenne de l'entreprise. Il a aussi — les dirigeants d'Elf le reconnaissaient, même parmi ceux qui ne l'aimaient guère — donné au groupe une vitesse de réaction beaucoup plus grande aux événements, fort importante en période de basse conjoncture.

Deux aventures

« Si l'on peut gagner 500 millions en achetant des produits raffinés sur le marché libre, quitte à devoir fermer des unités de raffinage en France ; désormais, on le fait. Auparavant, c'était impensable », avoue un cadre de longue date. C'est sans doute cela que la Bourse a salué, le 15 juin, par une baisse de 4,7 % du titre Elf-Aquitaine à l'annonce du départ de son président.

La stratégie propre de M. Albin Chalandon ne pourra guère être jugée avant la fin de la décennie. M. Chalandon s'adressant à ses actionnaires le jour de son départ le rappelait : *« le problème majeur de cette entreprise est le renouvellement à l'horizon 1990 des ressources issues de Lacq et de contrats pétroliers anciens particulièrement favorables. En prenant le risque d'amputer nos ressources présentes, qui sont encore abondantes, nous pensons pouvoir les accroître dans dix ans grâce aux fruits de ces deux nouvelles aventures industrielles. »*

Ces deux nouvelles aventures, ce sont la chimie et les États-Unis. Car le pari chimique, c'est bien M. Chalandon qui l'a fait lorsqu'il a racheté — pour une somme jugée excessive (1,4 milliard de francs) par la Cour des comptes — la chimie lourde de Rhône-Poulenc, devenue depuis Chloé. Avec les actifs chimiques de Pechiney qui lui ont été attribués — Ato-Chloé et P.U.C.K. ont perdu 1 milliard de francs en 1982 — cette diversification ne va-t-elle pas obérer l'avenir d'Elf ? *« Nous espérons sinon être rentables du moins ne plus perdre d'argent en 1987-1988 »*, répond l'ancien président d'Elf. Son départ rendra cependant plus difficile une politique qui ne convainquait pas son groupe, c'est le moins que l'on puisse dire.

Tout aussi incertain apparaît le second pari, l'aventure américaine, qui a coûté quelque 14 milliards de francs à Elf et nécessite de régulières sorties de devises (*le Monde* du 24 mai). *« Nous avons réalisé le rachat de Texasgulf à un moment peu propice, juste au sommet d'une période de croissance économique,* reconnaît l'ancien ministre gaulliste qui continue de penser que le groupe *« dispose désormais aux États-Unis d'une présence industrielle solide, durable et, à terme, profitable »*.

M. Chalandon parti — et nul doute que l'on entendra bientôt de nouveau parler de lui — M. Pecqueur arrive dans des conditions difficiles. Il n'est jamais agréable de succéder à quelqu'un qui vient d'être remercié par le pouvoir pour avoir voulu défendre ce qu'il pense être l'intérêt de son entreprise. Qu'il cède des actifs pétroliers à Total, et son autorité sur Elf-Aquitaine en sera pour longtemps affectée tant l'entreprise est hostile à cette idée, de ses cadres à ses principaux syndicats (hors la C.G.T.). Qu'il résiste à son ministre de tutelle, et l'on se retrouvera dans un cas de figure déjà connu. *« J'espère*, a conclu son prédécesseur, le 15 juin, *que la fraîcheur de sa nomination lui donnera la force de tenir la ligne au-delà de laquelle s'ouvre l'univers des abandons et, derrière eux, des pertes. »*

BRUNO DETHOMAS.

Le dossier de la chimie

DES QUESTIONS EN SUSPENS

M. Albin Chalandon est tombé sur le dossier de la chimie. Il l'a reconnu lui même. Volontairement ou involontairement ? L'histoire le dira. Autrement plus important que les raisons de cette chute est la paralysie industrielle favorisée par l'antagonisme entre Elf et Total.

Ce dossier sort du commun dans la mesure où son règlement commande la refonte complète de toute la chimie lourde française. En novembre dernier, M. Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de la recherche et de l'industrie, avait tranché. Selon le schéma retenu, P.C.U.K. était démembré. Elf-Aquitaine recevait la part du lion, à savoir toute la chimie des halogènes (chlore, fluor, brome), soit environ 70 % des actifs de l'entreprise. Rhône-Poulenc se voyait attribuer la chimie minérale, l'agrochimie (Sedagri) et la pharmacie (Pharmuka) et C.d.F.-Chimie les matières plastiques et les encres (Lorilleux-Lefranc).

Sur le papier, ce schéma avait le mérite de la cohérence et il avait reçu l'aval des parties prenantes. En outre il faisait du groupe pétrolier de la rue Nélaton le premier chimiste lourd (23,7 milliards de francs de chiffre d'affaires ou 28,4 milliards en incluant les activités correspondantes de Texas Gulf) et même le premier chimiste tout court de France avec un chiffre d'affaires de 42 milliards de francs (32,7 milliards pour Rhône-Poulenc). Mais M. Chalandon n'a pas eu tort de dire dans son discours que l'on avait *« mis la charrue devant les bœufs »*.

Si les contours de la chimie avaient été bien redessinés, la mise en place sur le terrain imposait au préalable un règlement financier. De fait, les actifs de P.C.U.K., dont Elf devenait propriétaire, devaient rejoindre le groupe formé par ATO-Chimie et CHLOE-Chimie. Pour ce faire il fallait donc que l'indivision cesse entre Elf et Total, qui s'en partageaient grossièrement le capital à 41 % environ chacun. C'est à partir de là que tout a commencé à se gâter.

Le dossier avait été ouvert au tout début de 1982 par M. Pierre Dreyfus, à l'époque ministre de l'industrie, après la nationalisation des grands groupes industriels, notamment PUK et Rhône-Poulenc, concernés au premier chef par la restructuration.

L'affaire n'était pas mince à régler. L'opération envisagée consistait, en effet, à redistribuer les rôles de façon à rassembler les forces d'une chimie qui s'épuisait dans une concurrence vaine et stérile. Il fallait, en outre, c'était là la pièce maîtresse de l'ouvrage, sceller définitivement le sort de P.C.U.K. (Produits chimiques Ugine-Kuhlmann), filiale de PUK, faite de bric et de broc, mais atteinte surtout de déficits lourds et chroniques. PUK n'en voulant plus, l'idée germa immédiatement de la démanteler et d'en réunir les morceaux au sein des trois grands groupes (Elf-Aquitaine, Rhône-Poulenc et C.d.F.-Chimie), promis à devenir les pivots de la chimie française nouvelle formule.

Avant de quitter le 101 de la rue de Grenelle, M. Dreyfus avait déjà dégrossi le travail et défini les grandes lignes du rassemblement : la chimie lourde à Elf, la chimie fine à Rhône-Poulenc, les engrais à C.d.F.-Chimie. Ce fut M. Chevènement qui mit les protagonistes définitivement d'accord. On en est toujours là, à cette petite nuance près que Pharmuka et Lorilleux-Lefranc, relevant plus directement de PUK et de GESA de Rhône-Poulenc, sont passés dans le giron de leurs nouveaux propriétaires.

En revanche, P.C.U.K., en tant qu'entité industrielle, est toujours debout. Mais, avec des équipes démobilisées et les coups sévères que lui assène la concurrence étrangère, l'entreprise perd ses forces, Rhône-Poulenc et C.d.F.-Chimie piétinent à la porte dans l'attente de reprendre les parties qui leur reviennent.

ANDRÉ DESSOT.

Le droit de l'actionnaire

Survenant près d'un an jour pour jour après la démission de M. Gandois de ses fonctions de président-directeur général de Rhône-Poulenc, le départ de M. Chalandon de la présidence d' Elf-Aquitaine, première société française, va, sans nul doute, relancer la polémique sur l'autonomie de gestion des entreprises nationalisées.

Plus spectaculaire, plus politisé dans une entreprise dont l'Etat est l'actionnaire majoritaire, cette sorte de conflit n'est pourtant pas réservé au secteur public.

L'histoire du monde des affaires, en France comme à l'étranger, est riche de P.D.G. « démissionnés » ou limogés. De tels événements ont existé de tout temps. Mais ils restaient le plus souvent confinés dans le secret des conseils d'administration. On les réglait discrètement, en famille. Le rôle grandissant des managers, la personnalisation du pouvoir, l'importance des médias dans nos sociétés, font que les conflits sont de plus en plus souvent portés sur la place publique. Chaque protagoniste manœuvre, tentant ainsi de rallier à a cause le plus grand nombre.

L'évolution du capitalisme aidant, les présidents-directeurs généraux des grandes entreprises apparaissent de moins en moins comme des détenteurs du capital, mais plutôt comme des gestionnaires cooptés par ce que l'on appelle la technostructure et mandatés par des actionnaires qui sont, le plus souvent, dispersés. Certes, les plus actifs des P.D.G. assoient et conservent leur pouvoir à travers des méthodes complexes qui passent par les pouvoirs en blanc, l'autocontrôle, l'entretien de réseaux d'amitié aux vastes ramifications. Mais que leur gestion se relâche ou qu'un grave conflit éclate sur la stratégie du groupe avec les *« pouvoirs qui comptent »* (banques, gouvernement)... et la sanction tombe.

La liste est longue de ces P.D.G. « exécutés », en France comme aux Etats-Unis. Dans un système libéral, il en est ainsi : le pouvoir appartient toujours, en dernier ressort, à celui qui a le contrôle financier de l'entreprise.

S'il existe quelques critères simples — à commencer par celui du profit — sur lesquels actionnaires et managers peuvent établir leurs relations, la chose se complique dans le cas d'une entreprise nationalisée. D'autres considérations entrent en jeu. Ainsi l'intérêt collectif, dont l'Etat est le garant, peut se heurter aux intérêts propres de tel ou tel groupe industriel nationalisé.

On touche là aux limites de l'autonomie de gestion. Ou l'Etat se refuse systématiquement à intervenir, se réservant de juger la gestion de son mandataire à l'expiration de son mandat — mais alors pourquoi nationaliser ? — ou il entend jouer son rôle d'incitateur, voire de médiateur, sur les grands dossiers, et il risque d'entrer en conflit avec les dirigeants de l'entreprise nationalisée.

Quel que soit le jugement que chacun peut porter sur les détails du dossier S.N.E.A. et sur l'attitude de son P.D.G., il était logique que l'actionnaire majoritaire entende exercer son pouvoir. En défiant sciemment son ministre de tutelle, M. Chalandon contraignait celui-ci — *était-ce le but recherché ?* — à faire respecter non seulement ses droits d'actionnaire mais aussi l'autorité de l'Etat.

Sans doute n'y a-t-il pas de recette-miracle pour régir les rapports entre l'Etat et le secteur nationalisé. Si ce n'est pour la puissance publique d'avoir les idées claires sur les choix et les grandes options industrielles... et de les faire partager à ceux qui sont chargés de les mettre en œuvre.

J.-M. QUATREPOINT.

Faits et chiffres

Etranger

● **Trois milliards de deutschemarks pour la sidérurgie allemande.** — M. Lambsdorff, ministre fédéral de l'économie, a précisé que cette aide publique serait répartie en 1,2 milliard de deutschemarks pour l'investissement (soit 20 % des investissements prévus par les sidérurgistes allemands), et 1,8 milliard pour le financement de 25 000 à 30 000 suppressions d'emplois. La moitié de l'aide sera versée par le gouvernement fédéral et l'autre par les Laenders.

Social

● **Le nombre des chômeurs indemnisés** a augmenté de 0,8 % en un mois, selon les chiffres provisoires publiés le 15 juin par l'UNEDIC, passant de 1 666 100 fin avril à 1 679 439 fin mai.

De fin avril à fin mai, le nombre de dossiers déposés est passé de 260 758 à 224 814, en baisse de 13,8 %. Les allocations de base, forfaitaires ou spéciales, ont diminué tandis que les allocations de fin de droits, conventionnelles du F.N.E. et conventionnelles de solidarité ont augmenté.





AFFAIRES

D'ELF-AQUITAINE

La nomination de M. Michel Pecqueur

Un parcours sans faute

« A de rares exceptions près, peut-être, jamais un administrateur général au Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.) n'a achevé un second mandat à son poste. » *Comme avant lui, MM. Robert Hirsch et André Giraud qui, pour des raisons fort différentes, ont quitté leurs fonctions au Commissariat avant l'heure, M. Michel Pecqueur, nommé à la tête du groupe Elf, n'aura donc pas failli à cette curieuse tradition.*

Ni homme de l'ombre ni homme-spectacle, M. Michel Pecqueur, qui a fait toute sa carrière au C.E.A. où il fut, avec Claude Fréjacques, l'un des artisans du procédé français d'enrichissement de l'uranium, a pourtant gravi rapidement les échelons de la grande maison.

Comme prévu, ce polytechnicien de cinquante-deux ans, membre du corps des mines — tous les patrons du C.E.A. le sont en vertu d'une règle non écrite, — succédera à M. Giraud, dont la personnalité forte a quelque peu éclipsé celle de cet homme rond, affable et discret. Délicate succession sur laquelle certains s'interrogeront arguant du fait qu'il est toujours difficile de se libérer du complexe du père, a fortiori *quand celui-ci est ministre de tutelle.*

En fait, c'est en grand commis de l'Etat qu'il est que M. Michel Pecqueur prendra à bras-le-corps la gestion de cet organisme de quarante mille personnes, où il poursuivra, avec discrétion et fermeté, la politique lancée par son prédécesseur, notamment en ce qui concerne le retour du C.E.A. dans l'électronucléaire et son entrée dans les structures industrielles : prise de participation dans le capital de Framatome, « francisation » définitive de la filière électronucléaire.

Politique qui se doublera, dans ce domaine, d'une tentative de verrouillage, réussie, de l'ensemble du cycle du combustible, dont la dernière étape est illustrée par la création récente de la société Fragema chargée de la fabrication d'éléments combustibles. Dans la foulée, il obtiendra du gouvernement socialiste le lancement de la nouvelle usine de retraitement des combustibles irradiés de la Hague.

Homme du nucléaire civil, M. Michel Pecqueur est aussi celui du nucléaire militaire ; celui grâce auquel — et on l'oublie souvent — les équipes du C.E.A. ont pu mettre au point la bombe à neutrons, militariser les têtes multiples des armes stratégiques françaises et développer le moteur du sous-marin nucléaire d'attaque. C'est enfin l'homme de la réorganisation — comme M. Giraud en son temps — du C.E.A., qui devait conduire le Commissariat à une plus grande diversification de ses activités dans des domaines tels que le solaire, la robotique et la biotechnologie. Voilà l'héritage qu'il laisse. Non sans quelques épines, comme la prise de participation éventuellement accrue du C.E.A. dans le capital de Framatome et l'avenir, bien sombre, des réacteurs surgénérateurs dont M. Michel Pecqueur fut toujours un ardent défenseur.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

[Né le 18 août 1931 à Paris, M. Michel Pecqueur, ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur en chef des mines, fait toute sa carrière au Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), où il est entré en 1957. Dès son arrivée, il prend une part active à la définition du procédé d'enrichissement de l'uranium par diffusion gazeuse et anime l'équipe chargée de la construction de l'usine de Pierrelatte.

Il est ensuite conseiller technique de l'administrateur général en 1963, directeur adjoint des productions en 1965, responsable du secteur uranium enrichi en 1969, délégué aux applications industrielles nucléaires en 1970 et responsable, enfin, de la construction de l'usine européenne d'enrichissement d'Eurodif.

En 1974, il devient l'adjoint de M. Giraud, alors administrateur du C.E.A., poste qui le désigne tout naturellement comme son successeur. Il y sera nommé pour un premier mandat de trois ans le 12 avril 1978.]

● **Renault regrette le contrat passé par British Leyland avec Honda.** — M. Bernard Hanon a exprimé, le 14 juin à Londres, son regret que le constructeur automobile British Leyland se soit tourné vers le Japon plutôt que vers l'Europe quand il s'est associé avec Honda — il y a deux ans — pour la fabrication et la commercialisation de voitures anglo-japonaises en Europe. M. Hanon inaugurait à Swindon un grand centre de pièces de rechange et de formation de personnel après vente (un investissement de 145 millions de francs).

SOCIAL

« IL FAUT ENRAYER LA MONTÉE DU CHOMAGE »

déclare M. Jack Ralite

Commentant les chiffres du chômage (*le Monde* du 16 juin), M. Jack Ralite, ministre délégué à l'emploi, a constaté, qu'il y a, le 15 juin à R.T.L., « *une montée du chômage* » et qu'il « *faut l'enrayer* ». Reconnaissant que les clignotants s'allumaient, il a déclaré : « *Il faut engager des mesures pouvant continuer à maintenir le chômage autour de deux millions et puis commencer à le résorber, c'est-à-dire créer des emplois.* » Il a, d'autre part, indiqué que le président de la République souhaitait qu'un nouveau conseil des ministres « *regarde de plus près* » ce problème.

La C.F.T.C. a souligné, dans un communiqué, que les chiffres du chômage confirmaient ses craintes, nées « *des risques de récession du plan de rigueur* ». « *C'est la quadrature du cercle,* a-t-elle conclu, *que de vouloir améliorer la situation de l'emploi dans un climat de réduction d'activité.* »

L'Institut de l'entreprise, qui avait organisé un colloque, le 15 juin, sur le thème de l'emploi considère que la recherche de la compétitivité des entreprises peut seule permettre la création d'emplois, en opposition avec l'actuelle gestion sociale du chômage. L'Institut marque sa préférence pour l'aménagement souple du temps de travail et repousse le partage du temps de travail qui reviendrait à « *découper un gâteau trop petit* ».

Le contrat de solidarité chez Dassault

66,26 % DES SALARIÉS CONSULTÉS PAR LA C.G.T. ONT RATIFIÉ SA POSITION

Dans les différents établissements Dassault, la consultation annoncée par la C.G.T. *s'est déroulée, comme* prévu, le 15 juin. Selon un communiqué de la F.T.M.-C.G.T. (fédération de la métallurgie) 6 124 salariés ont participé au scrutin, sur les 8 560 qui étaient appelés à se prononcer sur l'intérêt de l'accord d'entreprise, approuvé par la C.F.D.T., F.O. et la C.G.C., et qui a servi de base à la signature, par M. Jack Ralite, d'un contrat de solidarité-réduction du temps de travail (*le Monde* des 9 et 11 juin). 66,26 % des suffrages exprimés ont ratifié les propositions de la C.G.T. demandant l'ouverture de nouvelles négociations.

Rappelons que la C.G.T. est la première organisation syndicale, chez Dassault. Par ailleurs, le contrat d'entreprise concerne l'ensemble du personnel employé par Dassault — 15 789 personnes — qui verra son temps de travail ramené progressivement à trente-sept heures au 1er juin 1984 pour les ateliers (8 650 personnes) et au 1er juin 1985 pour les bureaux.

● *Débrayages à la R.A.T.P. le 17 juin.* — Les syndicats autonomes et C.G.T. de la R.A.T.P. ont lancé un appel à débrayer le 17 juin sur le réseau ferré, urbain et régional parisien. Ces syndicats réclament une modification de la grille de classification, qui défavorise, selon eux, plus particulièrement les agents de conduite.

ÉTRANGER

La production augmente aux Etats-Unis...

Washington (*A.F.P.*). — La production industrielle américaine a progressé de 1,1 % en mai, grâce notamment à la bonne tenue des automobiles, des équipements industriels et des fournitures pour le logement. Cette hausse a été considérée comme encourageante par les analystes, qui soulignent que la reprise économique semble toujours puissante et devrait continuer au même rythme dans les prochains mois.

Il s'agit de la sixième augmentation successive de la production industrielle. Celle de mai est presque deux fois moins forte que l'augmentation enregistrée en avril (+2 %) ; mais ce ralentissement était attendu. Parmi les secteurs industriels qui ont le plus progressé en mai ont figuré ceux de l'automobile (dont la production a atteint en mai le rythme annuel de 6,2 millions d'unités), des équipements industriels (+ 1,7 %) et des fournitures pour le bâtiment (+ 1,9 %).

... et en Grande-Bretagne

Londres (*A.F.P.*). — La production industrielle britannique est remontée au plus haut depuis l'automne 1980, soit à un niveau supérieur de 3 à 3,5 % au creux de la récession enregistré au deuxième trimestre 1981. L'indice A (base 100 en 1975) atteint 103,9 en avril, contre 102,9 en mars (102,1 en avril 1982). Pour ces trois mois pris dans leur ensemble, la production a marqué une reprise de 1,5 % sur le trimestre précédent, de même que sur la période correspondante de 1982. Toutefois, cette amélioration reste imputable, pour les deux tiers environ, au pétrole de la mer du Nord.

La production manufacturière, qui avait continué de baisser jusqu'à la fin de l'an dernier, tombant alors au plus bas depuis environ dix-sept ans, reste, pour le dernier trimestre, inférieure de 1 % à celle de la période correspondante de 1982. Néanmoins, depuis son creux de décembre, elle a enregistré une reprise de 1,6 %. Ont contribué principalement à ce résultat la fabrication de métaux et, dans une moindre mesure, la chimie et la construction mécanique, l'activité des industries alimentaire et du textile-habillement-cuir étant demeurée à peu près stationnaire.

Alors que le commerce de détail continue de battre tous les *records*, croissant maintenant au taux annuel de 6 %, les analystes prévoient que ce redressement se poursuivra au cours des prochains mois. Il devrait être favorisé par le vif repli de la livre qui s'est amorcé au lendemain des élections, ainsi que par la baisse des taux d'intérêt bancaires annoncée le 14 juin ; ce qui devrait aider les fabricants britanniques à surmonter la concurrence étrangère.

La hausse des salaires réels devrait, par ailleurs, continuer de gonfler le pouvoir d'achat des salariés. Selon le ministère de l'emploi, les revenus moyens ont, en avril, augmenté de 7,25 % par rapport à avril 1982, un peu moins qu'en mars (7,5 %) et qu'en février et janvier (7,75 %) : mais, en avril, la hausse annuelle des prix à la consommation n'a plus été que de 4 %, et en mai, elle s'est, semble-t-il, encore ralentie.

(Publicité)

GOUVERNEMENT DE L'ILE MAURICE

Avis d'appel d'offres
Construction d'une nouvelle tour de contrôle
Aéroport de plaisance

1) Construction d'un bâtiment de six étages en béton armé, hauteur totale : 27 mètres, surface de développement : 370 m², le sixième étage étant effectivement une tour de contrôle avec des structures spéciales en acier et en aluminium et façades en béton lisse brut de décoffrage.

2) Construction d'un bloc technique à un niveau, béton armé, à côté de la nouvelle tour de contrôle, surface de développement : 170 m².

Le descriptif détaillé des travaux à effectuer est contenu dans le document intitulé « Spécifications techniques ».

Participation : entreprises françaises et mauriciennes uniquement.

Pour de plus amples renseignements et le retrait du dossier d'appel d'offres (contre paiement de 1 200 F français), prière de contacter :

l'Ingénieur en chef
Aéroport de Paris
Direction des projets et de la coopération technique
Orly sud 103
Orly Aérogare, Paris
Tél. : 884-46-86 - Télex : 200376 F

Date limite de soumission à **PORT-LOUIS** : 27 juillet 1983, à 13 h 30.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES DE BASE DE LA WILAYA DE TLEMCEN

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL
ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ADMINISTRATION
CONTROLE DES TRAVAUX D'EXTENSION DU PORT DE BENI-SAF

Un appel d'offres est lancé pour l'assistance technique à la direction des infrastructures de base de la wilaya de Tlemcen dans les travaux d'extension du port de Béni-Saf.

La mission de l'assistance technique aura pour tâche de compléter la structure assurant la direction et la surveillance des travaux, mise en place.

Seuls les bureaux d'études techniques agréés par le ministère des travaux publics sont autorisés à soumissionner et ce avant le 1-08-83.

Les bureaux d'études techniques peuvent retirer gratuitement le dossier d'appel d'offres à la direction des infrastructures de base de Tlemcen, boulevard Colonel Lotfi, Tlemcen.

Les soumissions doivent parvenir sous double pli cacheté à l'adresse sus-indiquée. L'enveloppe extérieure ne doit comporter que la mention « MAT, port de Béni-Saf, « à ne pas ouvrir ».

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DU COMMERCE

SONACAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL Nº 09/83

Un avis d'appel d'offres international est lancé pour la fourniture de :

- Lot nº 1 - Robinetterie.
- Lot nº 2 - Brûleurs en fonte pour réchaud lessiveuse.
- Lot nº 3 - Filtres déshydrateurs.

Le présent appel d'offres s'adresse aux seuls fabricants et producteurs à l'exclusion des regroupeurs, représentants de firmes et autres intermédiaires et ce, conformément aux dispositions de la loi nº 78.02 du 11 février 1978, portant monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

A cet effet, les soumissionnaires étrangers doivent joindre à leur dossier un certificat délivré par la Chambre de commerce et d'industrie du lieu de leur résidence, attestant qu'ils ont effectivement la qualité de fabricants ou de producteurs.

Les firmes intéressées pourront retirer le cahier des charges en s'adressant à SONACAT, direction des approvisionnements, 87, boulevard Mohamed V, Alger, contre la somme de 100 DA le lot.

Les offres établies conformément aux exigences du cahier des charges doivent parvenir sous double pli anonyme cacheté, au plus tard le 11-07-83, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Toute offre qui parviendra après cette date sera considérée comme nulle. L'enveloppe extérieure devra comporter obligatoirement la mention d'avis d'appel d'offres international nº 09/83 - « à ne pas ouvrir ».

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours.

(Publicité)

EXPERTS EN GESTION DES APPROVISIONNEMENTS IMPORTÉS

Le Centre du commerce international **CNUCED/GATT** a été créé pour aider les pays en développement à promouvoir leur commerce extérieur. Il est le point central du système des Nations Unies pour la coopération technique en matière de promotion des échanges.

Le CCI recherche actuellement des experts en opérations et techniques d'importation pour entreprendre des missions de conseil dans certains pays en développement. Les conseillers sont en général engagés pour une période de 1 à 3 mois, avec possibilité de prolongation ou d'affectation à d'autres projets. Dans certains cas rares, des postes sur le terrain peuvent exister pour une durée de 1 ou 2 ans.

Il est demandé une solide expérience (minimum 10 ans) dans les achats et la gestion des stocks de produits importés, au niveau d'une administration, entreprise commerciale ou industrielle (publique ou privée), dans les pays en développement. Les experts devront conseiller des pays en développement dans l'identification des spécifications techniques, les méthodes d'achats, la recherche et sélection des fournisseurs, la négociation et l'établissement des contrats, le financement, l'assurance, la logistique du transport, l'inspection, l'entreposage et le contrôle des stocks.

Français essentiel, anglais et/ou portugais souhaités.

Il est indispensable de pouvoir travailler en harmonie avec des homologues de différentes nationalités.

Un traitement attrayant est offert selon l'échelle des salaires en vigueur aux Nations Unies.

Adresser les candidatures par écrit à l'adresse suivante :

Directeur de la Division de la gestion du personnel
Centre du commerce international CNUCED/GATT
Palais des Nations – **1211 GENÈVE 10 – SUISSE**
Téléphone : 34-60-21

(Publicité)

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DU COMMERCE

SONACAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL Nº 08/83

Un avis d'appel d'offres international est lancé pour la fourniture de :

- Lot nº 1 - Equipement destiné aux laboratoires de maintenance.
- Lot nº 2 - Equipement destiné aux services après ventes pour appareils grand public.

Le présent appel d'offres s'adresse aux seuls fabricants et producteurs à l'exclusion des regroupeurs, représentants de firmes et autres intermédiaires et ce, conformément aux dispositions de la loi nº 78.02 du 11 février 1978, portant monopole de l'Etat sur le commerce extérieur.

A cet effet, les soumissionnaires étrangers doivent joindre à leur dossier un certificat délivré par la Chambre de commerce et d'industrie du lieu de leur résidence, attestant qu'ils ont effectivement la qualité de fabricants ou de producteurs.

Les firmes intéressées pourront retirer le cahier des charges en s'adressant à SONACAT, direction des approvisionnements, 87, boulevard Mohamed V, Alger, contre la somme de 100 DA le lot.

Les offres établies conformément aux exigences du cahier des charges doivent parvenir sous double pli anonyme cacheté, au plus tard le 11-07-83, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Toute offre qui parviendra après cette date sera considérée comme nulle. L'enveloppe extérieure devra comporter obligatoirement la mention d'avis d'appel d'offres international nº 08/83 - « à ne pas ouvrir ».

Les candidats resteront engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours.

(Publicité)

EXPERTS EN PROGRAMMATION ET CONTROLE DES IMPORTATIONS

Le Centre du commerce international **CNUCED/GATT** a été créé pour aider les pays en développement à promouvoir leur commerce extérieur. Il est le point central du système des Nations Unies pour la coopération technique en matière de promotion des échanges.

Le CCI recherche actuellement des experts en opérations et techniques d'importation pour entreprendre des missions de conseil dans certains pays en développement. Les conseillers sont en général engagés pour une période de 1 à 3 mois, avec possibilité de prolongation ou d'affectation à d'autres projets. Dans certains cas rares, des postes sur le terrain peuvent exister pour une durée de 1 ou 2 ans.

Il est demandé une solide expérience (minimum 10 ans) dans la planification, la programmation et le suivi des importations au niveau national dans les pays en développement, et dans l'établissement de procédures d'importation (telles que licences, restrictions quantitatives, mécanismes tarifaires). Ces experts devront conseiller les gouvernements dans le processus de programmation nationale et dans la simplification et la rationalisation des régimes et procédures d'importation existants.

Français essentiel, anglais et/ou portugais souhaités.

Il est indispensable de pouvoir travailler en harmonie avec des homologues de différentes nationalités.

Un traitement attrayant est offert selon l'échelle des salaires en vigueur aux Nations Unies.

Adresser les candidatures par écrit à l'adresse suivante :

Directeur de la Division de la gestion du personnel
Centre du commerce international CNUCED/GATT
Palais des Nations – **1211 GENÈVE 10 – SUISSE**
Téléphone : 34-60-21

(Publicité)

EXPERTS EN INFORMATION COMMERCIALE POUR LA GESTION DES ACHATS IMPORTÉS

Le Centre du commerce international **CNUCED/GATT** a été créé pour aider les pays en développement à promouvoir leur commerce extérieur. Il est le point central du système des Nations Unies pour la coopération technique en matière de promotion des échanges.

Le CCI recherche des experts en opérations et techniques d'importation pour entreprendre des missions de conseil dans certains pays en développement. Les conseillers sont en général engagés pour une période de 1 à 3 mois, avec possibilité de prolongation ou d'affectation à d'autres projets. Dans certains cas rares, des postes sur le terrain peuvent exister pour une durée de 1 ou 2 ans.

Il est demandé une solide expérience (minimum 5 ans) dans l'organisation d'unités spécialisées d'information et de renseignements commerciaux pour l'importation par les entreprises commerciales du secteur public ou privé ; expérience acquise de préférence dans les pays en développement.

Le candidat doit parfaitement connaître les sources d'information sur les fournisseurs possibles à l'échelle mondiale pour un large éventail de produits de consommation et manufacturés, importés par les pays en développement. Parfaite maîtrise des méthodes et techniques de collecte, traitement, stockage et diffusion de l'information commerciale. Expertise solide dans l'analyse et l'interprétation de l'information et des renseignements commerciaux pour la prise de décisions d'achats importés. Les experts devront conseiller les entreprises d'importation du secteur public et privé des pays en développement dans ces trois domaines et former des cadres nationaux.

Français essentiel, anglais et/ou portugais souhaités.

Il est indispensable de pouvoir travailler en harmonie avec des homologues de différentes nationalités.

Un traitement attrayant est offert selon l'échelle des salaires en vigueur aux Nations Unies.

Adresser les candidatures par écrit à l'adresse suivante :

Directeur de la Division de la gestion du personnel
Centre du commerce international CNUCED/GATT
Palais des Nations – **1211 GENÈVE 10 – SUISSE**
Téléphone : 34-60-21

(Publicité)

THÉATRE NATIONAL DE L'OPÉRA DE PARIS
CONCOURS DE RECRUTEMENT

Des concours de recrutement sont organisés selon le calendrier suivant :

- Le 27 juin à 9 h 30, concours pour le recrutement de deux violoncellistes. Ce concours sera suivi d'un concours intérieur pour le poste de 1er violoncelle solo, le 5 juillet à 9 h 30.
- Le 28 juin à 9 h 30, concours pour le recrutement d'un pianiste jouant les claviers et la percussion.
- Le 29 juin à 9 h 30 et à 15 h, concours pour le recrutement de trois contrebassistes. Ce concours sera suivi d'un concours intérieur pour le poste de 1re contrebassesolo, le 12 juillet 1983 à 9 h 30.
- Le 30 juin à 9 h 30 et à 15 h, concours pour le recrutement de trois violonistes. Ce concours sera suivi ultérieurement d'un concours intérieur pour le poste de 3e soliste des seconds violons.
- Le 1er juillet à 9 h 30, concours pour le recrutement d'un altiste.
- Le 4 juillet à 9 h 30, concours pour le recrutement d'un second trompettiste jouant le cornet.
- Le 6 juillet à 9 h 30 et à 15 h, concours pour le recrutement d'un flûtiste. Ce concours sera suivi d'un concours intérieur pour le poste de 1re flûte solo, le 11 juillet à 9 h 30.
- Le 7 juillet à 9 h 30 et 15 h concours pour le recrutement d'un premier basson solo.

Toutes les épreuves auront lieu au : THÉATRE NATIONAL DE L'OPÉRA DE PARIS, 8, rue Scribe, 75009 PARIS.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CAISSE NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

C.N.T. – Obligations 10,60 % – 1979

Les intérêts courus du 21 juin 1982 au 20 juin 1983 seront payables à partir du 21 juin 1983 à raison de 190,80 francs par titre de 2.000 francs nominal contre détachement du coupon nº 4 après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 21,20 francs.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 31,78 francs soit un net de 159,02 francs.

A compter de la même date, les obligations comprises dans la série de numéros 14 023 à 29 911 sortis au tirage au sort du 3 mai 1983 cesseront de porter intérêt et seront remboursables à 2 000 francs, coupon nº 5 au 21 juin 1984 attaché.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres seront effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésorerie générale, recettes finances et perception), auprès des bureaux de poste, au siège de la C.N.T., 3, rue de l'Arrivée, Paris 15e, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements désignés ci-après : Banque nationale de Paris, Crédit lyonnais, Société générale, Banque d'Indochine et de Suez, Banque de Neuflize, Schlumberger, Mallet, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de l'union européenne, l'Européenne de banque, Banque Vernes et commerciale de Paris, Caisse centrale des banques populaires, Crédit commercial de France, Crédit industriel et commercial, Crédit du Nord, Lazard frères et Cie, Société centrale de banque, Société générale alsacienne de banque, Société marseillaise de crédit, Caisse des dépôts et consignations, Crédit agricole.

Il est rappelé :

- d'une part, que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la C.N.T. ;
- d'autre part, que le remboursement des obligations désignées ci-dessus et comprises dans les certificats nominatifs sera effectué également par la C.N.T. dès réception sous bordereau des certificats nominatifs concernés ;
- enfin que les titres compris dans les séries de numéros 370 069 à 383 957, 393 571 à 407 459, 115 364 à 131 141 sont respectivement remboursables depuis le 21 juin 1980, le 21 juin 1981 et le 21 juin 1982.

C.N.T. – Obligations 11 % – 1977

Les intérêts courus du 20 juin 1982 au 20 juin 1983 seront payables à partir du 20 juin 1983 à raison de 99 francs par titre de 1.000 francs nominal contre détachement du coupon nº 6 après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 11 francs.

En cas d'option pour le régime de prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément du prélèvement libératoire sera de 16,49 francs doit un net de 82,51 francs.

Le paiement des coupons et le remboursement des titres seront effectués sans frais aux caisses des comptables directs du Trésor (trésorerie générale, recettes des finances et perceptions), auprès des bureaux de poste, au siège de la C.N.T., 3, rue de l'Arrivée, Paris 15e, ainsi qu'aux guichets de la Banque de France et des établissements désignés ci-après : Crédit lyonnais, Banque nationale de Paris, Société générale, Banque de l'Indochine et de Suez, Banque de Neuflize, Schlumberger, Maller, Banque de Paris et des Pays-Bas, Banque de l'union européenne, l'Européenne de banque, Caisse centrale des banques populaires, Crédit commercial de France, Crédit industriel et commercial, Crédit du Nord, Lazard frère et Cie, Société centrale de banque, Société générale alsacienne de banque, Société marseillaise de crédit, Caisse des dépôts et consignations, Crédit agricole.

Il est rappelé :

- d'une part, que les intérêts concernant les titres nominatifs seront réglés directement aux titulaires par la C.N.T. :
- d'autre part, que le remboursement des obligations désignés ci-dessus et comprises dans les certificats nominatifs sera effectué également par la C.N.T. dès réception sous bordereau des certificats nominatifs concernés ;
- enfin, que les titres appartenant aux séries F et D sont, respectivement, remboursables depuis le 20 juin 1978 et le 20 juin 1981.

GROUPE BRUNO PETIT

Le groupe, engagé presque exclusivement dans la vente et la construction de maisons individuelles sur catalogue, n'a *pu totalement échapper à la régression* du marché en 1982.

Le chiffre d'affaires total T.T.C. de 1 090 millions de francs pour l'ensemble des marques exploitées (BRUNO-PETIT, CHALET IDEAL, ANDRE BEAU, PAVILLON MODERNE et FRANCE-TERRE) est très voisin du chiffre d'affaires 1981 : 1 062 millions de francs.

Dans ce contexte, le résultat net, globalement bénéficiaire de l'ensemble des filiales, apparaît relativement satisfaisant.

Les deux principales sociétés de construction enregistrent les résultats suivants :

- CONSTRUIRE S.A., principale filiale de construction du groupe, dégage une perte de 3,3 millions de francs après dotation aux amortissements pour 8,8 millions de francs, pour un chiffre d'affaires T.T.C. de 738 millions de francs.
- PAVILLON MODERNE DE SOLOGNE réalise un bénéfice net de 4,8 millions de francs, après dotation de 0,9 million de francs aux amortissements, pour un chiffre d'affaires T.T.C. de 170 millions de francs.

Malgré la nouvelle baisse prévisible du marché du logement en 1983, les ventes, toutes marques confondues, ont pro*gressé à fin avril 1983 de 5 % par rap*port au même mois de 1982. Les taux d'annulation sont en amélioration.

La diversification engagée en 1982 dans le secteur de la construction de maisons groupées, pour des maîtres d'ouvrage publics ou privés, en locatif ou en accession, représentera dès 1983 un chiffre d'affaires proche de 100 millions de francs (contre seulement 5,7 millions de francs en 1982).

Dans un environnement difficile, ces facteurs positifs devraient permettre d'enregistrer des résultats en progrès en 1983.

DÉNONCIATION DE CAUTION

L'ASCOBATT, 26, rue Vernet, 75008 Paris, fait savoir que la garantie conférée depuis le 1er octobre 1982 par la Compagnie LES ASSURANCES DU CRÉDIT, à Compiègne, pour le compte de la Société SITMAN, résidence Azur, boulevard Jean-Giono, B.P. 27, 13340 Rognac, dans le cadre de l'article L 124-8 du Code du travail, prendra fin dans un délai de deux jours suivant la présente publication.

EURAFRANCE

Le conseil d'administration s'est tenu le 14 juin 1983 sous la présidence de M. Michel David-Weill. Il a pris connaissance des comptes consolidés d'EURAFRANCE pour 1982.

Le bénéfice net hors éléments à long terme s'élève à 261,2 M.F., contre 273,9 M.F., soit une diminution de 4,60 %. Ces chiffres correspondent pour chacune des 2 193 110 actions composant le capital, à 119,10 F par action en 1982, contre 124,90 F pour l'année précédente. La diminution constatée est due à la baisse des résultats enregistrés par FRANCE S.A. et VINIPRIX, et ceci malgré l'augmentation des résultats de SOVAC.

La situation nette consolidée, après affectation des résultats, s'établit à 2 073 M.F., contre 1 869 M.F. à fin 1981 soit, par action, 945,5 F, contre 852 F.



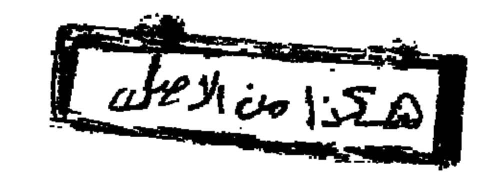
COMPOIR LYON-ALEMAND - LOUYOT

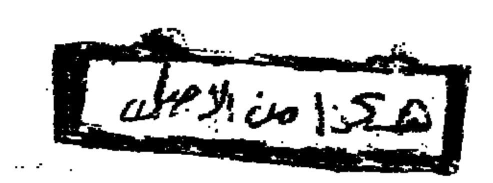
L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 10 juin 1983 sous la présidence de M. Philippe Malet.

Après dotation de 205 millions de francs à la provision pour fluctuation des cours ainsi portée à 1 169 millions de francs; le bénéfice net s'élève à 13,2 millions de francs contre 36,3 millions de francs en 1981.

L'assemblée après avoir approuvé les comptes qui lui étaient présentés, a décidé de distribuer à partir du 27 juin 1983, un dividende net par action de 9 francs contre 12 francs au titre du précédent exercice.

Compte tenu de l'impôt déjà payé au Trésor, le revenu global par action est de 13,5 francs.





MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

16 juin

Plus résistant

La Bourse de Paris avait meilleure mine jeudi. Après la baisse assez sévère de la veille, elle a démontré que ses facultés de résistance n'avaient pas été amoindries. Des replis ont bien été enregistrés çà et là, encore, parmi les valeurs indexées sur le dollar, mais leur ampleur a été limitée, et des points de fermeté ont même fait leur réapparition à la cote, comme Pernod-Ricard (+ 4,1 %). Bref, hausses et baisses ont alterné dans tous les compartiments, et à la clôture l'indicateur instantané s'établissait à 0,05 % en dessous de son niveau précédent.

L'optimisme insistant de Wall Street aurait-il fini par déteindre ? Ce n'est pas vraiment certain, comme il n'est pas sûr non plus que le marché ait été favorablement impressionné par le ralentissement de la hausse des prix de détail en mai (entre 0,6 % et 0,7 %). En fait, d'après certains professionnels, cette forte résistance serait d'origine technique. Pour tout dire, les vendeurs à découvert, qui, deux mois de suite, s'étaient fait reporter, commencent lentement à racheter les titres qu'ils avaient empruntés pour livrer leurs clients. Cette gymnastique coûte cher, et certains mettent à profit la baisse de mercredi pour s'engager maintenant que la liquidation est proche. Le départ de M. Chalandon de la présidence d'Elf a provoqué une nouvelle baisse de 4 % du titre. De gros investisseurs auraient cherché à enrayer cette chute.

La devise-titre s'est un peu repliée dans le sillage du dollar et s'est échangée entre 9,58 F et 9,60 F, contre 9,59 F/9,68 F. L'or s'est légèrement redressé. A Londres, son prix a été fixé à 410,75 dollars contre 408,25 dollars mercredi soir. A Paris, le lingot a regagné 800 F à 101 500 F (après 101 100 F). En revanche, le napoléon a poursuivi sa chute : 666 F (– 9 F). Le volume des transactions a augmenté : 19,72 millions de francs contre 16,21 millions.

NEW-YORK

Au sommet

Malgré la tension toujours observée sur le front des taux d'intérêt à court terme, Wall Street a poursuivi son avance mercredi et l'a même accentuée. La progression des cours n'a cependant pas été immédiate et ce n'est que durant la seconde partie de la séance que le marché a fait la preuve de sa vigueur. Une telle vigueur jusqu'à la clôture, l'indice des industrielles s'établissant à 1 237,28 (+ 10,02 points) son plus haut niveau de toujours.

Une forte activité a continué de régner et 93,41 millions de titres ont changé de mains contre 97,71 millions la veille.

Le bilan de la séance a été à la hauteur de cette performance. Sur 1 955 valeurs traitées, 941 ont monté ; 646 ont baissé et 368 n'ont pas varié.

Les opérateurs ont été favorablement impressionnés par les pronostics très optimistes faits par le président d'I.B.M. sur les résultats du groupe pour 1983. Autre facteur haussier : la production industrielle a augmenté en mai de 1,1 % aux Etats-Unis, cela pour la sixième fois consécutive. Autour du « Big Board », les investisseurs en ont déduit que la reprise économique se confirmait.

Du coup, beaucoup ont fait l'impasse sur la menace d'un durcissement de la politique monétaire menée par le Fed, menace récemment évoquée par le secrétaire au Trésor.

VALEURS	Cours du 14 juin	Cours du 15 juin
Alcoa	39 5/8	40 3/4
A.T.T.	64 1/2	63 3/4
Boeing	43 5/8	46 5/8
Chase Manhattan Bank	55	54 3/4
Du Pont de Nemours	47 5/8	49 5/8
Eastman Kodak	73	73
Exxon	33 7/8	33 7/8
Ford	55	55 3/8
General Electric	54 1/2	58 5/8
General Foods	43 1/4	44
General Motors	70 3/4	72 1/4
Goodyear	33 1/8	33
I.B.M.	117 1/4	120 3/4
I.T.T.	38 7/8	38 1/8
Mobil Oil	29 3/8	28 1/2
Pfizer	76 7/8	78 3/4
Schlumberger	48 3/8	49 1/4
Texaco	34	34 1/4
U.A.L. Inc.	38 3/4	39
Union Carbide	70 7/8	72
U.S. Steel	25 1/8	25 1/2
Westinghouse	50 1/4	51 5/8
Xerox Corp.	47 1/4	46 1/4

LA VIE DES SOCIÉTÉS

CIT-ALCATEL. – Cette filiale du groupe C.G.E. va procéder à une augmentation de capital de 500 millions de francs pour assurer le financement de son plan de développement de cinq ans qui prévoit une croissance annuelle de 20 %, a annoncé M. Georges Pebereau, le président de la société. Cette augmentation de capital se fera sous forme d'emprunt en obligations convertibles de 1 200 F au taux d'intérêt de 11 %, a précisé M. Pebereau, qui a estimé les besoins de financement à 4 milliards de francs d'ici à 1987.

IMÉTAL-PENARROYA. – Après avoir rappelé les modifications récemment intervenues dans le groupe Imétal (acquisition par Erap de 30 % du capital et accroissement à hauteur de 16 % de la participation Compagnie financière de Suez, le président d'Imétal, M. Bernard de Villemejane, a indiqué qu'en concertation avec les pouvoirs publics une société holding allait être créée par Erap et par la Cogema pour détenir environ 35 % du capital d'Imétal.

Afin d'assurer le redressement de Penarroya, filiale à 59,5 % environ d'Imétal, un prêt participatif accordé à cette dernière par la nouvelle société-holding permettra à Imétal d'acheter pour environ 220 millions de francs les participations de Penarroya dans la Compagnie française de Mokta et dans la société Minimet. Cette opération permettra à Penarroya de recevoir une plus-value évaluée à environ 165 millions de francs et qui viendra renforcer ses fonds propres.

Par la suite, Penarroya bénéficiera d'un second prêt participatif, également accordé par cette nouvelle société holding détentrice de 35 % d'Imétal afin de permettre à Penarroya de faire face à ses besoins de financement.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 31 déc. 1982)

	14 juin	15 juin
Valeurs françaises	124,8	
Valeurs étrangères	134,6	

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1982)

	14 juin	15 juin
Indice général	124,7	122,7

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 16 juin .... 12 5/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	15 juin	16 juin
1 dollar (en yens)	242,95	242,30

BOURSE DE PARIS — Comptant — 16 JUIN

SECOND MARCHÉ

Hors-cote

Étrangères

SICAV

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ♦ : prix précédent.

Marché à terme

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, nous pourrions être contraints parfois à ne pas donner les derniers cours. Dans ce cas ceux-ci figureraient le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été exceptionnellement l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 16/6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	7 745	7 684	7 470	7 870
Allemagne (100 DM)	300 820	300 710	290	310
Belgique (100 F)	15 075	15 080	14 500	15 600
Pays Bas (100 fl.)	268 580	269 420	256	276
Danemark (100 krd)	84 320	84 250	88	88
Norvège (100 k)	106 020	105 600	103	110
Grande-Bretagne (£ 1)	11 733	11 737	11 550	12 350
Grèce (100 drachmes)	9 175	9 135	8 250	10 250
Italie (1 000 lires)	5 079	5 072	4 847	5 300
Suisse (100 fr.)	361 480	361 660	350	371
Suède (100 krs)	100 720	100 210	96	103
Autriche (100 sch)	42 650	42 650	41 800	43 800
Espagne (100 pes.)	5 372	5 360	5 250	5 850
Portugal (100 esc.)	7 450	7 430	6 850	8 250
Canada ($ can 1)	6 258	6 222	6 090	6 410
Japon (100 yens)	3 179	3 191	3 050	3 210

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 16/6
Or fin (kilo en barre)	101500	102000
Or fin (en lingot)	100700	101500
Pièce française (20 fr)	675	666
Pièce française (10 fr)	414	414
Pièce suisse (20 fr)	671	672
Pièce latine (20 fr)	639	648
Souverain	815	817
Pièce de 20 dollars	3860	3905
Pièce de 10 dollars	1802 50	1902 50
Pièce de 5 dollars	1126	1250
Pièce de 50 pesos	4265	4300
Pièce de 10 florins	680	681

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » *daté 16 juin 1983* a été tiré à 484 516 exemplaires



A B C D E F G

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le débat sur le IXe Plan tourne court...

M. Le Garrec, secrétaire d'État auprès du premier ministre, a annoncé, mercredi 15 juin, à l'Assemblée nationale, que le gouvernement tiendra compte de certains des amendements déposés sur le projet de loi sur le IXe Plan. Pour ce faire, une lettre rectificative au texte gouvernemental sera déposée. Cependant, pour *« sauvegarder la cohérence d'ensemble de son texte et l'équilibre général du rapport annexe »*, le gouvernement utilisera la procédure de l'article 44 de la Constitution, c'est-à-dire le « vote bloqué ». Les amendements pourront donc être défendus par leurs auteurs mais ne seront pas mis aux voix, un seul vote intervenant sur le projet et la lettre rectificative. Dénonçant cette procédure qui, selon M. Barnier (R.P.R.), vide le débat de tout intérêt, et répond au souci d'éviter des votes *« gênants »* sur des amendements de la majorité, notamment du groupe communiste, les députés de l'opposition ont quitté l'hémicycle, laissant à l'un des leurs, M. Goulet (R.P.R.), le soin de lire leurs amendements.

M. Le Garrec a précisé que, dans la lettre rectificative,* le gouvernement *« prendra en considération les amendements dont les auteurs demandent des précisions sur la croissance, l'emploi, l'inflation, les investissements productifs, le commerce extérieur ou encore des indications sur la formation ou l'agriculture ».

Mercredi 15 juin, l'Assemblée nationale poursuit la discussion des articles du projet de loi définissant les choix stratégiques, les objectifs et les grandes actions du développement de la nation pour le IXe Plan (première loi de Plan).

A la fin de la discussion générale, M. Clément (U.D.F., Loire) présente une motion de renvoi en commission. Il déclare notamment : « *Si vous n'opérez pas une conversion, la gauche ne résistera pas plus d'un an à l'épreuve du pouvoir. Déjà, le cœur de la France de gauche ne bat plus. Vous êtes en réanimation. Votre médecin — les institutions de la Ve République — est un médecin malgré lui.* » Le IXe Plan, indique M. Clément, « *semble s'inspirer plutôt des règles de l'économie planifiée que de celles de l'économie de concurrence, alors que la France relève encore de ce deuxième modèle* ».

En conclusion, le député U.D.F. assure : « *Le Plan dessine des perspectives en trompe-l'œil pour les entreprises qui espèrent encore se développer. Non, aucun pactole n'ira se déverser dans leurs trésoreries exsangues ! Un Plan de rechange existe : rétablir l'équilibre extérieur par un travail accru, et non par la réduction de la consommation. Alléger les effectifs dans le secteur public pour reduire les charges du secteur concurrentiel, et ainsi relancer l'investissement en restaurant la liberté des prix et en réduisant les taux d'intérêt. Plus de travail, plus de productivité, plus de liberté. Moins d'emplois inutiles, moins de charges, moins de contraintes, voilà qui pourrait contribuer au nouveau boom économique !* » La motion de renvoi en commission est repoussée par 329 voix contre 159.

Après la réponse de M. Le Garrec, secrétaire d'État auprès du premier ministre, M. Barnier (R.P.R., Savoie) explique que, compte tenu de l'utilisation, par le gouvernement, de la procédure du vote bloqué, le débat a perdu tout intérêt. En conséquence, *ajoute-t-il, l'opposition* décide de ne plus assister au débat. Les députés des groupes R.P.R. et U.D.F. se lèvent alors et quittent l'hémicycle. Seul M. Goulet (R.P.R., Orne) reste en séance pour lire les amendements de l'opposition, cela afin que le texte de ceux-ci figure au *Journal officiel.* M. Planchou (P.S., Paris), rapporteur de la commission des finances, présente les amendements de la commission. La plupart du temps, M. Le Garrec répond que ceux-ci seront pris en compte dans la lettre rectificative du gouvernement.

Avantages et inconvénients du vote bloqué

L'argumentation du gouvernement concernant l'utilisation du vote bloqué se fonde essentiellement sur la pratique parlementaire qui veut que la procédure de *l'article 44 de la Constitution* est *« habituelle »* dans les débats sur le Plan. M. Le Garrec a pris pour exemple le débat sur les orientations du VIIIe Plan, en juin 1979, affirmant qu'à l'époque le recours au vote bloqué n'avait pas provoqué *« une levée de boucliers »* de la part de l'opposition. Cette affirmation est exacte. Le 14 juin, les porte-parole de l'opposition avaient indiqué que les formations de gauche ne présenteraient aucun amendement car le Plan leur paraissait *« inamendable »* (*le Monde* du 16 juin 1979).

La procédure du vote bloqué et de la lettre rectificative avait *déjà été utilisée en juin 1970* (options du VIe Plan) et en juin 1976 (VIIe Plan). Le 18 juin 1970, le porte-parole du groupe socialiste, André Boulloche avait protesté contre l'utilisation du vote bloqué, estimant que celui-ci signifiait que l'Assemblée n'est consultée que pour la forme (*le Monde* du 20 juin 1970). Le 29 juin 1976, André Boulloche avait protesté contre *« ce vote bloqué qui exprime le refus d'un dialogue démocratique »* (*le Monde* du 1er juillet 1976).

Ce rappel permet de relativiser les propos de M. Le Garrec selon lesquels la procédure du vote bloqué *« respecte les droits du Parlement ».*

Sans risque de se tromper, on peut en effet affirmer que, d'une part, le vote bloqué restreint l'initiative parlementaire et que, d'autre part, il a pratiquement toujours été utilisé pour contraindre la majorité gouvernementale. Le vote bloqué n'abrège en rien la discussion législative (les amendements sont quand même présentés et discutés). M. Le Garrec a raison. L'article 44 permet de garder sa *« cohérence »* à un projet de loi. Il sert en effet à éviter qu'un texte soit déformé en séance (1). Dans la pratique, il a l'avantage de couper court aux surenchères de la *majorité et d'éviter à celle-ci* d'avoir à se prononcer sur telle ou telle disposition.

L'opposition a défendu, mercredi, la thèse selon laquelle le gouvernement prend ainsi le moyen de *« camoufler »* les divergences de la majorité, notamment l'opposition du groupe communiste sur différentes parties du texte gouvernemental. Compte tenu de la manière dont s'est déroulée la discussion des articles en commission des finances (rejet de nombreux amendements du groupe communiste) et du début de la discussion en séance publique, on est fondé à croire que cette thèse n'est pas inexacte.

C'est vrai que l'affirmation de M. Hamel (U.D.F.) selon laquelle, en ayant recours à l'article 44, *« le gouvernement s'associe à l'affaiblissement de l'Etat »* apparaît dérisoire. Si l'on se réfère à la fréquence avec laquelle les gouvernements de la précédente majorité ont eu recours à cette procédure, on peut considérer qu'ils se sont livrés à une véritable entreprise de « minage » de l'Etat... Mais les explications du gouvernement et de la majorité sont pour le moins surprenantes : selon celles-ci, la gauche peut légitimement utiliser le vote bloqué sur le Plan puisque la droite l'a fait à plusieurs reprises. Il y a là une contradiction évidente avec *les options de la gauche.*

Enfin, s'agissant de la lettre rectificative par laquelle le gouvernement a l'intention de faire droit aux souhaits de la majorité et de l'opposition concernant l'absence d'objectifs quantifiés dans le texte gouvernemental, on ne peut que constater que le gouvernement a évolué sur cette question. Mardi, le premier ministre avait dénoncé les conditions dans lesquelles avait été préparé le VIIe Plan, assurant : *« Les leçons du passé montrent le danger d'une telle approche pour la crédibilité de la planification. »*

Eu égard à l'attitude de l'opposition et à la procédure choisie par le gouvernement, on peut déjà considérer que le débat sur le IXe Plan a tourné court. La discussion des amendements n'est plus qu'une parodie de débat parlementaire. Il faudra que le gouvernement fasse bien des efforts pour que les Français se sentent concernés par le Plan de la « nation ».

LAURENT ZECCHINI.

(1) Voir le *Dictionnaire de la Constitution*, éditions Cujas.

Le Sénat souhaite que les machines à sous soient autorisées dans les casinos

Il ne restera bientôt plus aux amateurs du cliquetis de pièces tombant d'une machine à sous qu'à écouter *Money*, le succès de Pink Floyd... à moins que les sénateurs ne réussissent à convaincre les députés d'autoriser ces appareils dans les casinos.

Déjà en 1980, malgré l'avis du secrétaire d'Etat à la justice de l'époque, M. Jean-Paul Mourot, les sénateurs avaient souhaité que les machines à sous fussent introduites dans l'enceinte des casinos autorisés. M. Petit (R. I., Pyrénées-Atlantiques), rapporteur de la commission des lois, a constaté, à l'occasion de l'examen du projet de loi — adopté par l'Assemblée nationale — interdisant certains appareils de jeux, mercredi 15 juin, que le commerce des casinos, licite et contrôlé en permanence, *« périclite au détriment des personnels, des finances communales et du Trésor public ».*

Mme Dufoix, secrétaire d'Etat chargé de la famille, de la population et des travailleurs immigrés, s'oppose à cette autorisation nouvelle en arguant que, le ministre de l'intérieur ayant engagé une réflexion sur la réforme de la législation des jeux, aucune extension de jeu n'a été accordée depuis deux ans.

Sur proposition de MM. Caldagues et Collet, sénateurs de Paris, et de leurs collègues du R.P.R., le Sénat a introduit une nouvelle interdiction : celle des jeux d'argent et de hasard sur la voie publique (comme le bonneteau).

Sur proposition de M. Girod (Gauche dém., Aisne), le Sénat limite l'interdiction des appareils concernés aux lieux publics et aux seuls lieux publics y attenant. Malgré l'opposition de Mme Dufoix, la fabrication desdits appareils est admise *« lorsqu'ils sont destinés à l'exportation ».*

Aux yeux de M. Girod, le gouvernement apparaît comme *l' « arroseur arrosé »*. Il explique que, si les appareils se sont multipliés, le Trésor public en a profité grâce à la création d'une taxe, votée, rappelle-t-il, par les socialistes. Ce qui était fiscal, donc légal, ne l'est plus, constate de son côté M. Souvet (ratt. adm. au R.P.R., Doubs). Les deux orateurs voient là un *« changement de doctrine ».*

Le texte ainsi modifié est adopté, socialistes et communistes s'abstenant.

***

Le Sénat a également examiné en deuxième lecture le projet de loi modifié par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 13 mai), rendant applicables, dans les TOM, les dispositions de la loi sur la communication audiovisuelle.

L'accord s'était fait entre les deux assemblées sur le maintien du régime d'exonération de la redevance et l'application des règles locales du Code du travail aux journalistes.

A la suite d'un accord entre M. Fillioud, secrétaire d'État aux techniques de la communication, et M. Pasqua (R.P.R., Hauts-de-Seine), rapporteur de la commission des affaires culturelles, l'Assemblée territoriale devra donner son *« avis »* sur la création des comités régionaux et territoriaux de la communication audiovisuelle.

En revanche, malgré l'opposition de M. Fillioud, les sénateurs suivent la proposition de leur commission disposant que les crédits de fonctionnement des comités territoriaux de la communication audiovisuelle sont à la charge des Assemblées territoriales, qui en fixent le montant.

***

Vient ensuite en discussion le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (*le Monde* du 16 avril) relatif au régime de la saisie et complétant la liste des agents habilités à constater les infractions dans le domaine des pêches maritimes.

Plusieurs amendements présentés par M. Daunay (ratt. adm. à l'U.C.D.P., Ille-et-Vilaine) et acceptés par le gouvernement sont adoptés. Le Sénat étend notamment la possibilité de saisie aux matériels *utilisés pour la pêche sous-marine en* cas d'inspection ; il limite à six jours la durée d'immobilisation des navires saisis (et non neuf comme il résultait du texte voté par les députés).

Bien que M. Ehlers (P.C., Nord) s'y oppose, en s'étonnant de l'approbation de M. Lengagne, secrétaire d'État chargé de la mer, un amendement est adopté qui tend à laisser aux partenaires sociaux concernés la faculté de négocier librement les conséquences économiques et sociales résultant pour les marins-pêcheurs de la saisie d'un navire ou de la confiscation des produits de pêche. *Le projet ainsi modifié est* ensuite approuvé.

ANNE CHAUSSEBOURG.

Le sixième tir de la fusée européenne Ariane a été un succès

Le sixième exemplaire de la fusée européenne Ariane a été lancé depuis la base guyanaise de Kourou à l'heure prévue (13 h 59 heure française). Elle était porteuse de deux satellites : l'un, E.C.S., *destiné aux télécommunications* spatiales européennes, et l'autre, AMSAT, destiné à satisfaire les besoins des radios amateurs.

L'allumage des deuxième et troisième étages a eu lieu dans les meilleures conditions.

Une quinzaine de minutes après, on pouvait considérer que le tir était un succès, sous réserve de la mise en orbite des deux satellites dont elle était porteuse.

Bien qu'émaillé, pendant la nuit, de quelques incidents mineurs (défauts d'étanchéité des installations au sol lors du remplissage du premier et du deuxième étage, difficulté de la mise en œuvre d'un système de contrôle, etc.), le compte à rebours ne s'est interrompu au total que pendant quarante minutes, *rattrapées* grâce aux deux heures de battement programmées à l'avance dans le compte à rebours.

Ce lancement, particulièrement attendu après l'échec de septembre dernier, portait les espoirs de toute la communauté spatiale française et européenne. La crédibilité commerciale d'Ariane ne peut, en effet, être acquise sans une série continue de succès. D'où l'importance de ce sixième tir, qui sera suivi, si tout va bien, par trois lancements successifs de satellites de télécommunication appartenant à l'Organisation internationale de *télécommunications Intelsat.*

Du succès de ce nouveau tir dépendait la relance des commandes passées auprès de la société Arianespace, chargée de la promotion et de la commercialisation du lanceur.

● *M. Bergeron,* a affirmé, le *16 juin, devant le comité confédéral* national de F.O. réuni jusqu'au 17 juin à Chartres : « Les négociations échouent à peu près partout et on s'achemine peu à peu vers la paralysie complète de la vie sociale ».

Abordant les dicussions sur l'assurance-chômage, M. Bergeron a souligné : « *Il est urgent de les engager puisque, la convention de base ayant été dénoncée, le délai dont disposeront les négociateurs est extrêmement court, étant donné qu'il s'achèvera le 19 novembre. Si un accord s'avérait impossible, l'État devrait à nouveau intervenir soit en usant de la loi de 1979, soit en en faisant voter une autre.* »

Manufrance abandonnée ?

Tient-on encore à sauver Manufrance ? La coopérative est actuellement paralysée sans argent et aucune solution n'est en vue.

La paie de mai n'a pu être assurée complètement : les salariés n'ont reçu en général que 3 200 francs. Tous les *investissements sont bloqués.* Les réductions d'emplois prévues (de 820 à 470 en 1983 et à 370 en 1984) sont retardées et les charges alourdies. Les ventes de l'été (saison qui, dans le secteur des fusils de chasse, assure l'essentiel du chiffre d'affaires annuel) seront assurées grâce aux stocks, affirme la direction. Mais, selon d'autres informations, Manufrance manque des ventes faute de pouvoir produire, après avoir manqué la saison 1982 pour la même raison. La direction, en tout cas, a dû réviser en hausse de 10 millions de francs la perte prévue pour cette année.

La trésorerie est vide parce que le protocole d'accord qui devait permettre de sortir de l'impasse n'est toujours pas signé. Selon ce protocole, les pouvoirs publics et les banques acceptaient d'accorder de nouvelles aides de 110 millions de francs (après 85 millions distribués en 1982) à la coopérative qu'à la condition que celle-ci trouve de son côté 36 millions de francs supplémentaires. Manufrance, malgré des déclarations prématurées de la C.G.T., n'a toujours pas pu réunir cette somme. Aussi est-il permis de s'interroger sur la volonté réelle des uns et des autres.

Sur celle du gouvernement d'abord. On le sait partagé sur ce dossier qui *« échappe aux règles traditionnelles dans l'économie »*, selon l'expression d'un membre du ministère de l'industrie et de la recherche. Dossier politique : Manufrance relève directement de Matignon. En exigeant que ces *36 millions soient apportés par* Manufrance, le gouvernement a souhaité responsabiliser la coopérative, et à travers elle la C.G.T. Ainsi *« mouillé »*, le syndicat est placé en face de *« responsabilités de gestion »* dont il n'a pas fait preuve jusqu'ici. Le procédé est habile. Mais au regard des conditions précises exigées pour ces 36 millions (5 % d'intérêt, sans garantie de l'État), certains estiment que le gouvernement a placé la barre si haute que la somme pourra difficilement être réunie.

En clair, les mêmes se demandent si le gouvernement ne serait pas soulagé de voir la situation pourrir sans *en porter la responsabilité.* Quand on calcule que finalement 230 millions de francs d'aides ne permettront le maintien que de trois cent soixante-dix emplois, ce qui est très coûteux en période de rigueur, on peut au moins se poser la question.

La C.G.T., de son côté, est prise au piège. En son sein, le débat, semble-t-il, est vif entre ceux qui estiment, en privé, que Manufrance est un échec et ceux qui ne veulent y voir qu'un combat politique à poursuivre coûte que coûte. Pour l'heure, Manufrance paraît abandonnée...

E. L. B.

